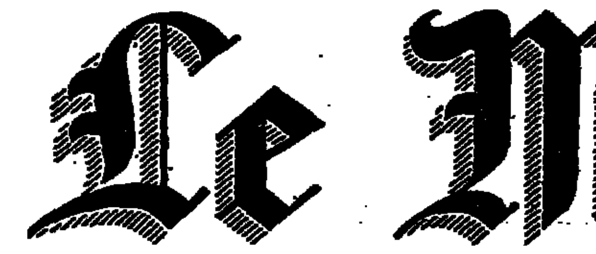
TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 835 — VENDREDI 30 NOVEMBRE 1979

Hausse des prix des produits pétroliers le 1er décembre

LIRE PAGE 42



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,30 dir.; Tunisie, 1,00 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4 kr ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 65 rls. ; Italie, 500 l. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Le durcissement de la révolution iranienne

La nomination de M. Ghotbzadeh aux affaires étrangères traduit le refus de tout dialogue avec les États-Unis

M. Sadegh Ghotbzadeh, nommé ministre des affaires étrangères d'Iran après la démission, le mercredi soir 28 novembre, de M. Bani Sadr, a déclaré à la presse que cette nomination « ne signifiait pas nécessairement un changement dans la politique générale du pays... Les grandes lignes de la politique étrangère de la République islamique, *a-t-il affirmé,* restent celles qui sont définies par l'imam Khomeiny et que nous suivrons avec une totale fidélité et la détermination nécessaire ».

M. Ghotbzadeh a ajouté qu' « il n'avait pas encore décidé s'il irait ou non à New-York assister, samedi, au Conseil de sécurité des Nations unies ». *Ces déclarations paraissent en contradiction avec les nouvelles venues de Qom, dont notre envoyé spécial en Iran se fait l'écho, et selon lesquelles l'imam Khomeiny aurait décidé qu'aucun représentant de l'Iran ne se rendrait à New-York.*

En toute hypothèse, les positions intransigeantes du nouveau responsable de la diplomatie iranienne impliquent le refus de tout dialogue avec les Etats-Unis.

Pour sa part, le président Carter, tout en réaffirmant sa détermination de « ne pas céder au chantage » *et en dénonçant les* « conditions de détention dégradantes » *des otages de l'ambassade américaine à Téhéran, a observé que* « toute menace excessive pourrait causer leur mort », *semblant ainsi écarter une intervention armée dans l'immédiat.*

A Téhéran, ce jeudi matin, des centaines de milliers de personnes convergeaient vers l'avenue de la Révolution pour une grande manifestation à la veille de la fête chiite de l'Achoura.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Deux réunions dramatiques, tenues le mercredi 28 novembre, ont scellé le sort du chef de la diplomatie iranienne. M. Bani Sadr a été contraint de démissionner pour des raisons analogues à celles qui avaient servi à provoquer la chute du gouvernement Bazargan. Des adversaires « modérés » l'ont attaqué sur son flanc gauche en l'accusant de trop ménager l'impérialisme américain, conduisant ainsi l'Iran vers une défaite majeure. Plusieurs d'entre eux avaient fait, ces derniers jours, la navette entre Téhéran et Qom pour convaincre l'imam Khomeiny du bien-fondé de leur thèse. A l'issue d'un dialogue de sourds, le « guide de la révolution » a désavoué, non sans déchirement, le plus radical de ses partisans, l'homme qui passait pour être son « fils spirituel ».

La première réunion se tint à Qom en début d'après-midi, mercredi.

ÉRIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

Une stratégie inquiétante

En éliminant, au bout de trois semaines seulement, le responsable des affaires étrangères qui *cherchait timidement à ouvrir un dialogue avec les Etats-Unis,* l'imam Khomeiny a donné la préférence à *une stratégie qui a du moins le mérite d'être simple et de se résumer en une formule : la politique du pire. Il s'agit,* de toute évidence, par le refus de principe de toute concession et *le maintien intégral de l'exigence* irréalisable qu'est l'extradition du chah, de pousser le président *Carter à une action de force.*

Une intervention militaire américaine risquerait d'embraser toute la région, le patriarche de Qom ayant alors beau jeu de montrer aux peuples musulmans, soulevés au besoin contre leurs gouvernements, le « visage abject de l'impérialisme ».

Depuis le retour de l'imam Khomeiny à Téhéran, le 1er février dernier, la politique étrangère du pays, qui fut l'un des deux principaux alliés de Washington dans la région, avec l'Arabie Saoudite, et qui est devenu son ennemi *implacable,* n'a cessé de se durcir. En dix mois, le chef de la diplomatie a changé quatre fois : à M. Karim Sandjabi, *responsable* du Front national, partisan d'un non-alignement de style « classique », avait succédé M. Ibrahim Yazdi, qui a lui-même été éliminé, bien que proche du patriarche de Qom, parce qu'il n'était pas suffisamment anti-américain. Au-delà des inimitiés et des ambitions personnelles qui *ont toujours* opposé MM. Gotbzadeh et Bani Sadr, ce dernier a été sacrifié pour les mêmes *raisons.*

Ce qui est inquiétant, dans la situation actuelle, c'est que l'imam Khomeiny, *contrairement* à un Mossadegh, un Nasser ou un Boumediène, agit moins en fonction d'un rapport de forces rationnel qu'en raison du rôle messianique qu'il estime être le sien, et qui échappe aux règles communément admises dans le monde.

Dans l'affaire des otages, le patriarche de Qom a réussi à refaire, sur le plan intérieur, une unité nationale qui s'effritait. Sur le plan international, il a également marqué quelques points, bien que son isolement reste grand et que son audience soit limitée, même dans les masses musulmanes et arabes, du moins pour *le moment.* Ainsi, la presse américaine a commencé à publier des dossiers sur les « crimes » du *chah, dont le régime* a beaucoup tué et torturé, et sur l'origine de son immense fortune. De même, *le personnel diplomatique* américain non indispensable a été évacué de onze pays musulmans, ce *qui* souligne qu'on a *conscience* à Washington de possibles réactions en chaîne.

L'imam Khomeiny peut même être tenté de trouver un encouragement dans l'attitude de prudente *réserve du président* Carter. Certes, celui-ci vient de condamner en termes sévères l'attitude « irresponsable » et « sans précédent » des autorités iraniennes, mais il a assuré préférer une solution pacifique à l'emploi de la force, car « toute menace excessive pourrait causer la mort des *otages* ». Washington a agi avec quelque imprudence en accueillant le souverain iranien, dont on laisse entendre aujourd'hui que son opinion publique et à trouver qu'on ne l'a dit au lendemain de son admission aux Etats-Unis.

Le président Carter cherche maintenant à la fois à calmer son opinion publique et à trouver une issue honorable à la crise. *Pour le moment,* Téhéran vient d'opposer à Washington une nouvelle fin de non-recevoir dont il est *difficile d'évaluer* les conséquences, alors que l'Iran vit à l'heure du grand deuil chiite de Moharram et que l'imam Khomeiny préférera porter l'auréole du martyr pour faire prévaloir ce qu'il estime être la justice, plutôt qu'un compromis qui préserverait *la* paix *dans* la région.

AU JOUR LE JOUR

LES GENS D'HOMER

Alors que je me trouvais, il y a quelques jours, dans le Michigan, une station de télévision de Detroit a envoyé une équipe faire un reportage à Homer, petite localité agricole perdue dans la plaine du Middle-West, aux confins de l'Ohio.

Un des « marines » prisonniers à Téhéran est fils de cette communauté tranquille d'anciens immigrants originaires d'Allemagne et d'Europe centrale. On ne lisait sur les visages qu'une immense stupéfaction : « How can they do that to us ? » *(Comment peuvent-ils nous faire cela à nous ?)*

La crise que nous vivons a ceci de redoutable qu'elle révèle soudain des solidarités et des interdépendances ignorées, insoupçonnées et d'autant plus dangereuses que c'est de l'incompréhension d'un monde de plus en plus complexe que naissent, avec le sentiment de l'injustice, les colères irraisonnées génératrices des grandes catastrophes.

ROBERT ESCARPIT.

La réunion du conseil des Neuf à Dublin

• Bonn confirme son désir d'aboutir à un compromis avec Londres
• 40 % des Britanniques souhaiteraient le retrait de la C.E.E. si Mme Thatcher n'obtenait pas satisfaction

Le conseil européen, dont les travaux se déroulent dans le centre gouvernemental de Dublin Castle, débute ce jeudi 29 novembre, en début d'après-midi. Auparavant, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Neuf ont été invités à déjeuner par M. Patrick Hillery, le président de la République irlandaise. Le dîner de travail devait être offert par M. Jack Lynch, le premier ministre irlandais.

Les entretiens des Neuf devraient s'achever en principe vendredi 30 novembre, en fin de matinée. Le programme de travail officiel n'excluait pas toutefois une séance de travail l'après-midi.

Les participants doivent traiter notamment de la question importante et délicate de la contribution britannique au budget communautaire.

Selon un sondage présenté mercredi soir 28 novembre par la chaîne indépendante de télévision I.T.V., 40 % des Britanniques — contre 29 % — estiment que leur pays devrait se retirer de la C.E.E. si Mme Thatcher n'obtenait pas une réduction « acceptable » *de cette contribution ; 15 % d'entre eux jugent que, pour parvenir à une renégociation avec les partenaires, la Grande-Bretagne devrait pratiquer une* « certaine obstruction » *et 9 % estiment qu'elle devrait bloquer totalement le fonctionnement du Marché commun. Enfin, 55 % des Britanniques jugent l'attitude de Mme Thatcher* « à peu près bonne » *; 24 % trouvent qu'elle n'est* « pas assez dure », *et 13 % qu'elle l'est* « trop ».

Dans un entretien télévisé, diffusé ce même soir en Allemagne fédérale, le chancelier Helmut Schmidt a confirmé son intention de rechercher un compromis. « Les Allemands sont, *a-t-il dit,* tout à fait prêts à se montrer compréhensifs à l'égard de la revendication britannique ; mais, *a-t-il ajouté,* nous ne souhaitons pas, ce faisant, abolir les règles du jeu de la Communauté européenne, ses fondements juridiques. »

Deux autres négociations occupent l'actualité internationale. D'une part, à Moscou, la rencontre, qui s'est terminée le 28 novembre, entre les représentants du Comecon et de la C.E.E., a abouti non pas à l'accord recherché depuis cinq ans, mais à une clarification des positions en présence. De l'autre, à Genève, les 89 pays membres du GATT ont approuvé par consensus les résultats des négociations commerciales multilatérales (« Tokyo round ») *qui avaient duré six ans.* (Lire p. 38.)

Pour éviter l'échec

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Au sommet de Dublin, les positions de départ sont très divergentes. Mme Thatcher qui, depuis des mois, a pris le risque de chauffer à blanc son opinion et dont le gouvernement entre dans une phase difficile de *confrontation* avec l'*opposition* travailliste et les syndicats, peut difficilement se contenter d'un compromis médiocre. Whitehall, lit-on dans la presse britannique, *étudie déjà des scénarios de repli,* examine comment pratiquer légalement un blocage de l'activité communautaire...

Dans les autres pays membres, en France *surtout, il serait difficile* de faire accepter, en ces temps de vaches maigres, un effort financier important en faveur *des Britanniques. En outre,* les partenaires de Mme Thatcher ne peuvent tolérer de solution — s'appliquant par « juste retour » plus ou moins déguisé — qui dénature la Communauté.

Comment croire pourtant que les jeux soient faits ? Ce serait *nier la capacité créatrice* du conseil européen. Il est difficile d'imaginer, de surcroît, que, face aux événements du Proche-Orient et au danger qu'ils recèlent, les chefs de gouvernement ne consentent pas, en levant un instant leur nez des comptes budgétaires et électoraux, un ultime effort pour épargner à l'Europe une crise, laquelle — c'est une évidence, — l'empêcherait de se mobiliser efficacement pour des combats autrement importants. Toutefois l'effort — et là, bien sûr, réside la difficulté, — n'est pas conçu de la même manière de part et d'autre de la Manche. Mme Thatcher trouve inconcevable qu'on hésite à alléger l'« injuste fardeau » que le budget européen fait supporter au Royaume-Uni. Les autres, qui raisonnent en termes d'intégration, de règle acceptée, de pétrole..., souhaiteraient obtenir la démonstration que Londres est disposé à jouer le jeu communautaire.

Trois volets

Est-il possible de faire coïncider des démarches divergentes ? Le dossier se divise en trois parties principales : la contribution britannique au budget proprement dit ; la réforme de la politique agricole commune ; le développement ou la mise en route de nouvelles politiques communes présentant un intérêt majeur pour le Royaume-Uni. Une percée ne semble possible que sur le troisième volet, celui qui, au-delà des corrections comptables, concerne l'avenir et l'aptitude du Royaume-Uni à participer aux œuvres vives de la Communauté.

En 1980, les Britanniques paieront donc davantage au budget européen qu'ils n'en recevront (voir notre article dans « le Monde de l'économie » du 27 novembre). *Ce déficit net, évalué par la Commission* à 1,5 milliard d'unités de compte (8,7 milliards de francs), a une double origine.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 38.)

Les « cadeaux », les « affaires » et le contribuable japonais

LA POLITIQUE PERVERTIE PAR LE YEN

An Japon, pays gouverné depuis plusieurs décennies par le même parti, lié de puissants intérêts économiques, les scandales financiers *ne sont pas rares. Au cours de ces dernières* années, et en particulier sous le « règne » de M. Tanaka, des pratiques douteuses ont été *révélées au grand jour,* par exemple l'affaire Lockheed.

La corruption, et surtout la pratique des « cadeaux », semble profondément ancrée dans la mentalité dirigeante nippone, comme l'explique notre correspondant Philippe Pons. *Toutefois,* avec deux récents scandales touchant des organismes semi-publics, le montant de ces « cadeaux » a atteint un niveau qui *risque d'être considéré, par une opinion* pourtant blasée, comme choquant. D'autant que se sont les contribuables qui règlent la facture.

De notre correspondant
PHILIPPE PONS

Tokyo. — Dans son discours d'ouverture de la session parlementaire extraordinaire qui vient d'être réunie, le premier ministre, M. Ohira, a déclaré, mardi 27 novembre, que la tâche primordiale de son second cabinet serait de « *restaurer la confiance de l'opinion dans ses gouvernants* » et de rétablir la discipline et la probité dans les administration. Plusieurs scandales viennent *en effet* d'éclater, dans lesquels sont impliqués tant des personnalités politiques — ce qui est *fréquent* — que des hauts fonctionnaires, ce qui l'est moins.

Le Japon a la réputation justifiée d'être un pays où *l'honnêteté* est une vertu nationale. Si sa police est intègre et les citoyens, dans leur écrasante *majorité,* d'une scrupuleuse probité, on peut, en revanche, s'interroger sur les mœurs du monde *des affaires* et de *la politique.* Le Parlement a à connaître depuis lundi 26 novembre d'un nouveau scandale, *celui de la Compagnie des télégraphes et téléphones internationaux* (K.D.D.), organisme semi-public ayant *un monopole et placé sous la tutelle* du ministère des P.T.T.

La K.D.D. est coupable d'avoir, en 1978, dépensé pour 10 millions de *dollars* en *frais* de représentation *pour ses dirigeants* et en cadeaux destinés à des hommes politiques. Cette somme a été prélevée sur ses 45 millions de dollars de bénéfices : malgré les fluctuations de la monnaie japonaise, celle-ci a toujours maintenu le taux de change pour les communications téléphoniques à 360 yens pour 1 dollar, cours datant de la fin de la dernière décennie (actuellement, le yen est coté à 245 yens pour 1 dollar après être monté jusqu'à 180 il y a quelques mois).

L'usager *japonais, qui n'avait donc* pas d'autre choix que de passer par la K.D.D., payait les trois minutes de communication *entre Tokyo et* New-York 14 dollars, alors que le même appel parti des Etats-Unis ne coûtait que 9 dollars.

(Lire la suite page 6.)

LES CONFLITS SOCIAUX

- **NAVIGATION AÉRIENNE** : cinquième semaine de grève (Lire page 37.)
- **MÉTRO PARISIEN** : fortes perturbations
- **SEMAINE D'ACTION C.G.T., C.F.D.T., FEN** : faible participation (Lire page 42.)

L'« AVANT-GARDE » ROMANESQUE

Autant de chercheurs autant de voies

En littérature, aussi, c'en est fini des certitudes, des camps, des étiquettes.

La dernière bataille rangée remonte au Nouveau Roman, vers 1960. La tradition du récit clair, *du personnage ému et de l'écrivain* manitou était défiée par des descriptions glacées d'objets, de *gestes, de l'acte même d'écrire.* Auteurs et critiques s'enrôlaient pour ou contre. Chapelles, thèses, colloques, *rejouaient le psychodrame* bien français des Anciens et des *Modernes.*

Vingt ans après, qu'en est-il ? Le feuilleton populaire refleurit, fortifié par l'hermétisme de ses *détracteurs,* et ces derniers se sont *dispersés,* ou tus. Beckett, Pinget, Claude Simon, ne publient guère. *Marguerite Duras,* Robbe-Grillet et Nathalie Sarraute poursuivent, chacun de son côté, des œuvres sans parenté. Revues et collections que la charité des éditeurs laisse survivre perdent de vue la communication avec un public de non-spécialistes.

L'« avant-garde », comme *toujours, se reconnaît à son « illisibilité ».* Mais peut-on encore parler d'une « avant-garde » ? Un vétéran du Nouveau Roman, *Claude Ollier,* rapproche le mystère de l'écriture de celui d'une ville-labyrinthe. Un *jeune animateur de collections expérimentales, Mathieu Bénézet,* médite sur l'impossibilité de tout livre. D'autres *auteurs de la même* collection « Textes », comme Claude-Louis Combet, cherchent la clef d'eux-mêmes, *en néo-symbolistes,* dans le miroir d'une légende...

Autant de chercheurs, autant de voies singulières. Dans l'avant-garde littéraire, comme dans les *arts et les idées, l'individualisme* inquiet remplace le confort des mouvements constitués.

B. P.-D.

(Lire page 17.)

Le Monde

idées

ALBANIE

L'Albanie célèbre ce 29 novembre le trente-cinquième anniversaire de sa libération. Jaloux à l'extrême de son indépendance, fidèle à l'orthodoxie communiste, le « pays des aigles » s'ouvre peu aux visiteurs étrangers.

La fidélité à l'idéal

par YVES LETOURNEUR (*)

IL y a trente-cinq ans, le 29 novembre 1944, l'Albanie apportait à la victoire de l'humanité sur le fascisme une contribution mémorable : organisée et dirigée par un jeune parti communiste, avec Enver Hodja à sa tête, dont le mérite avait eté de savoir unir tout le peuple dans la lutte armée contre l'occupant — la Résistance albanaise, après avoir défait les troupes italiennes, venait, seule, à bout des nazis, sans l'aide des Alliés.

L'occupant chassé, il fallait en finir une fois pour toutes avec le fléau de l'occupation dans un pays réduit à un état de pauvreté extrême. Faute de quoi, l'indépendance risquerait d'être de courte durée.

Pour mener jusqu'au bout sa lutte de libération, le peuple albanais décida de s'engager sur la voie de l'édification du socialisme, sous la direction de ce parti, *forgé dans la Résistance*, qui prendra, en 1948, lors de son premier congrès, *le nom de Parti du travail* (P.T.A.).

De 1944 à 1949, l'Albanie subit les menées agresives de l'Angleterre, des Etats-Unis, de la Grèce et de la Yougoslavie. Après la mort de Staline, l'U.R.S.S. exerce des pressions brutales sur le P.T.A. pour l'obliger à suivre sa « nouvelle ligne », marquée par la recherche d'un « condominium » mondial avec les Etats-Unis. Ne pouvant y parvenir, Khrouchtchev, en 1961, coupe les vivres à l'Albanie (1). Au terme d'une évolution comparable, Pékin, en juillet 1978, supprime à son tour toute aide économique et militaire.

Des résultats exceptionnels

Trente-cinq ans après sa *victoire sur le fascisme*, l'Albanie peut à bon droit s'enorgueillir des *résultats exceptionnels que sa* fidélité à son idéal lui a permis *d'obtenir*. Ses *ennemis auront* vraiment spéculé sur l'efficacité des *représailles économiques*. En dépit du blocus organisé *contre elle de concert par les* deux superpuissances et par la *Chine, l'Albanie a définitivement* vaincu le sous-développement, dispose d'ores et déjà d'une industrie moderne et diversifiée dont le taux de croissance moyen annuel est le plus élevé en Europe, avec une agriculture florissante, à l'abri du chômage et de l'inflation ; elle ignore toute dépendance à l'égard du capital étranger, traite d'égal à égal avec de nombreux partenaires commerciaux, dont la France, et peut raisonnablement se fixer comme objectif à court terme de porter à 65 % du volume global de ses exportations la part de ses produits finis.

A la source de cette progression spectaculaire, une *planification intégrale*, patiemment mise en place, étape par étape, depuis la libération, par la méthode de la persuasion et d'une large discussion au sein du peuple se fondant sur la collectivisation progressive de la terre, l'exploitation méthodique des richesses du sous-sol et le développement prioritaire de l'industrie lourde.

Par le choix de cette priorité, les Albanais visaient un double objectif : produire sur place machines, équipements, métaux, ressources énergétiques, etc., c'est-à-dire les conditions matérielles d'une véritable indépendance ; renforcer par là même le rôle dirigeant de la classe ouvrière.

Objectif atteint. L'Albanie se suffit à elle-même pour la plus grande partie de ses besoins.

De 1960 à 1978, elle a augmenté sa production industrielle globale de près 5 fois, son industrie chimique de 49 fois, son industrie du cuivre de 24 fois, son industrie mécanique de 19 fois, etc., au moment où elle multipliait par 3,7 sa productivité en blé et par 4,2 sa productivité en maïs.

Ainsi l'Albanie nouvelle nous *offre-t-elle le spectacle* d'une société où l'élévation constante du niveau *de vie va de pair* avec l'élimination de toute forme d'inégalités *et de privilèges. Outre qu'à* partir de 1950 on a enregistré plus de treize baisses des prix à la consommation, impôts et taxes ont été supprimés en 1969.

L'Etat assure à tous les citoyens la gratuité de la médecine et de l'enseignement. L'écart des salaires a été réduit de 1 à 2. Les différences entre le travail intellectuel et le travail manuel fait obligation aux futurs étudiants de travailler un an à la base, dans les usines, les coopératives *ou* les fermes d'Etat, à la fin de leurs études secondaires. Pour les mêmes raisons, tous les cadres sont tenus de retourner au travail *productif*, un mois durant, chaque année.

L'essor conjoint et harmonieux des secteurs industriel et agricole *abolit de même*, peu à peu, les distances entre le mode de vie *citadin* et le *mode de vie rural*. Les femmes, enfin, encore voilées, *analphabètes à 95 % et traitées* en bêtes de somme à la veille de la *libération*, représentent *aujourd'hui 50 %* de la population *active, plus de 40 %* des cadres moyens et plus de 30 % des cadres supérieurs.

Gardiens vigilants de la ligne et des directives d'un parti attentif à rester l'instrument de leur propre émancipation, les travailleurs albanais jouissent réellement du pouvoir à *tous les niveaux* de l'appareil de l'Etat, ont droit de regard en permanence sur tous ses rouages, peuvent à tout moment révoquer *leurs* élus à l'Assemblée populaire, décidant de l'organisation de la justice non moins que des orientations et des modalités du Plan. Si besoin en était d'ailleurs, les fameuses « feuilles-foudre » (ou libres affichages critiques) sont là pour rappeler que, en Albanie, la parole est au peuple.

La R.P.S.A. ignore la pratique des *« accords secrets »*. Elle n'entretient de relations ni avec les Etats-Unis, ni avec l'U.R.S.S., ni avec un certain nombre de régimes liés à l'une ou à l'autre des superpuissances ; pour l'échange d'ambassadeurs avec la Grande-Bretagne, elle exige la restitution de l'or qui lui a été dérobé pendant la guerre ; avec l'Allemagne fédérale, la réparation par celle-ci des dommages de l'occupation... Elle a rompu avec le Chili, après le coup d'Etat du général Pinochet. Elle a refusé de prêter sa caution aux accords d'Helsinki et autres conférences internationales sur la « détente », en lesquelles elle ne voit qu'une mise en scène destinée à camoufler les plans des impérialistes.

A société nouvelle, hommes nouveaux : en avril, un tremblement de terre touchait durement le nord du pays, détruisant 17 122 habitations, faisant trente-cinq morts et près de cent mille sans-abri. A l'appel du P.T.A., tout le peuple se mobilise aussitôt. Quelque vingt mille ouvriers qualifiés et spécialistes accourent de tous les districts et travaillent cinq mois durant à relever les ruines, aux côtés des sinistrés. Au 1er octobre, tout était reconstruit et la population relogée à neuf, aux seuls frais de l'Etat...

Pourrait-on imaginer meilleur témoignage de l'unité sans faille de tout un peuple avec ses dirigeants et de la réussite, tant spirituelle que matérielle, du type de société qu'ils sont ensemble en train d'édifier, au bord de l'Adriatique ?

* Membre de la présidence et secrétaire aux relations publiques *de l'Association des amitiés franco-albanaises* (11, rue Bichat, Paris-10e).

(1) Dans *le Grand Hiver* (Fayard, 1978), salué notamment par Max-Pol Fouchet comme un chef-d'œuvre de dimension universelle, le romancier albanais Ismaïl Kadare reconstitue tout le drame de cette rupture lucidement pressentie par Enver *Hodja* dès 1962.

Les aigles volent bas

par IDRIZ BASHA I NOVOSEJT (*)

DEPUIS des années, les occa*sions ne manquent pas à l'indi*gnation sélective ; on condam*ne qui le Cambodge, qui le Chili*, qui l'U.R.S.S., qui encore l'Iran ou *l'Argentine. A quelques exceptions* près, cependant, il n'est jamais fait *mention de l'Albanie.*

Lorsque la presse rapporte que sur 1 436 288 électeurs, un seul n'a pas participé au vote tandis que tous les autres ont voté pour le candidat unique du front démocratique, on pourrait imaginer que, au lieu d'ironiser sur l'événement, cette information conduise à s'interroger sur la profonde atteinte à la liberté de l'homme que cela implique. A cet égard, la lecture de la Constitution albanaise est on ne peut plus instructive. L'article 16 stipule : *« la propriété privée est interdite »*, ..., tandis qu'en application de l'article 37 : *« L'Etat ne reconnaît aucune religion ; il soutient et développe la propagande athée pour inculquer aux hommes la conception matérialiste scientifique du monde. »*

Certes l'Albanie est et demeurera toujours le « pays des aigles », mais ces derniers, depuis trente-cinq ans, volent bien bas, attirés par l'odeur des cadavres. Prisons et camps de concentration ou de rééducation n'ont rien à envier au goulag soviétique. La torture et les peines cruelles sont de règle et ne cessent d'augmenter : parmi les plus tristement célèbres, il faut citer les camps de Ballshi (4 000 prisonniers), Spaci (3 500), Burrell (1 300), ceux de Tepelene, de Lushnje et le dernier-né réservé aux enfants de prétendus traîtres à Teravice, près de Scutari.

Bien que les noms de grandes victimes du régime telles que Beqir Balluku, Hito Cako, Bekteshi, Parllaku, etc., soient connus, nous n'avons pas la chance de les exhiber devant les médias, tel un Soljenitsyne ou un Pliouchtch. Et pourtant, comment passer sous silence des faits en aussi flagrante contradiction avec les principes universels de la Déclaration des droits de l'homme ?

Les dirigeants actuels se parent de toutes les vertus. A les entendre, ils ont libéré l'Albanie du fascisme *et du nazisme et tous les autres* sont des traîtres. Pourtant, l'histoire *a bien établi que le 7 avril 1939 c'est* Abaz Kupi, plus tard président à vie *de l'Organisation nationale du mou*vement de légalité albanaise, qui, *avec ses hommes, livra la bataille* de Durres, rendant impossible le débarquement italien, alors qu'il a fallu *attendre le 8 novembre 1941 pour* voir naître, sous l'égide des commu*nistes yougoslaves* Dushan Mugosha et Miladin Popovitch, le parti com*muniste albanais.*

Force est de constater que le P.C.A. *et ses dirigeants* ont joué de malchance dans leurs alliances *politiques : ils se sont* brouillés successivement avec la Yougoslavie en *1948, l'U.R.S.S. en* 1961 et finalement avec la Chine en 1978.

Brûler ce qu'on a adoré

*Ils peuvent aisément brûler aujour*d'hui ce qu'ils ont adoré hier. Ainsi *par exemple*, en avril 1945, Enver Hodja déclare : *« Nous ne sentons plus aujourd'hui aucune différence entre les Albanais et les Yougoslaves »*, et le 1er janvier 1948 il proclamait : *« Une amitié inébranlable nous lie à l'héroïque peuple de Tito. »* En effet, l'Albanie a été liée *à la Yougoslavie par de nombreux* traités dans tous les domaines. Mais *ils deviennent caducs le 1er juillet* 1948, car l'Albanie devance toutes les autres démocraties populaires pour dénoncer Tito.

Commence alors une période de prosoviétisme inconditionnel. Lorsque Khrouchtchev séjourne en Albanie en juin 1959, Enver Hodja dit de lui qu'*« il est le guide éminent du P.C. et du gouvernement de l'U.R.S.S., vrai disciple du grand Lénine, grand ami du peuple albanais »*. Le même M. « K », en 1961, *devient « antimarxiste, pustchiste, comploteur, opportuniste, révisionniste, démagogue, hypocrite et vrai Judas comme Tito et les autres ennemis enragés du socialisme »*. Mais Joseph Staline, responsable de la *mort de plusieurs dizaines de* millions de victimes, continue à avoir *un monument dans toutes les villes* albanaises.

Les Albanais ayant rompu avec l'U.R.S.S. chanteront désormais la grande et *inébranlable* amitié entre les peuples albanais et chinois. *« Amitié étroite et fraternelle fondée sur les principes immortels du marxisme-léninisme, c'est une amitié trempée dans la lutte pour la cause sacrée de la construction du socialisme et du communisme dans les deux pays. »*

En 1978, les communistes albanais déclarent que Hua-Guofeng pratique *une politique hostile et chauvine* envers l'Albanie et que l'ouverture *de la Chine à l'Europe vise à créer* un terrain politique et idéologique *en sa faveur dans les Balkans dans* le cadre de sa stratégie belliciste. *Complètement isolée en 1979*, l'Albanie cherche en tâtonnant des *appuis économiques. L'Europe des* marchands, peu soucieuse des droits *de l'homme, est prête à répondre* à son appel. C'est ainsi qu'une importante délégation du Conseil national du patronat français a séjourné *en novembre 1978* en Albanie et que les pays nordiques ainsi que ceux du Benelux se préparent à augmenter le taux de leurs échanges. *Les ministres* italien et yougoslave du commerce extérieur se sont rendus récemment en Albanie.

Peut-on, pour quelques modestes contrats, taire tant de souffrances *humaines ?*

(*) Intellectuel albanais en exil.

(1) Hodja et Chebu *sont des titres* religieux musulmans, Enver Hodja et Mehemet Chehu sont respectivement premier secrétaire du P.T.A. et premier ministre d'Albanie.

Dix-sept ans de « chinoiseries » vus par Enver Hodja

M. ENVER HODJA est un écrivain infatigable. A ses *recueils de discours*, qui remplissent déjà *plus d'une vingtaine de tomes*, il vient d'ajouter cette année deux *gros volumes : Réflexions sur la Chine* (1), extraites de son *Journal politique*, qui complètent de précédents textes tels que *l'Impérialisme et la révolution* (2) et permettent de mieux comprendre les *dissensions* entre Tirana et Pékin.

Le journal chinois de M. Enver Hodja commence en 1962. Depuis l'année *précédente*, la *rupture des* relations de Tirana avec Moscou est *consommée*. L'Albanie n'a désormais de cesse de pousser ses *amis chinois* à la *scission* avec les *« révisionnistes modernes »* soviétiques. Or, s'ils *soutiennent* leur bouillant allié, les dirigeants de Pékin ne sont pas pour autant prêts à rompre totalement les ponts avec Moscou. Conscients de la gravité que revêtirait ce geste aux yeux des révolutionnaires du monde entier, ils sont aux prises avec des difficultés économiques qui les ont amenés à demander aux Russes un moratoire de cinq ans pour le paiement de leurs dettes.

Le chef du Parti du travail albanais comprend mal ces atermoiements. Dès le 6 avril 1962, le couperet tombe : la voie dans laquelle s'engagent les Chinois est *« une voie erronée, c'est une voie hésitante, opportuniste et de concessions envers le groupe félon de Khrouchtchev »*. Et quelques mois plus tard seulement après ce jugement peu aimable, sa méfiance, toujours aux aguets, lui *fait redouter* (déjà !) de possibles pressions économiques de la part des Chinois (4 juillet 1962).

Le grand déballage de linge sale entre les deux grands du communisme, à partir de l'été 1963, satisfait momentanément l'intraitable Enver Hodja. Mais voilà qu'en août 1964, commentant une série de contacts entre Chinois et Roumains, le premier secrétaire du P.T.A. s'insurge contre les revendications territoriales « national-chauvines » de Pékin à l'égard de Moscou.

Quant au rapprochement avec la Roumanie, *« qui mène une politique de conciliation avec les titistes »*, c'est une *« attitude totalement révisionniste »* (18 août).

M. Enver Hodja, qui qualifie les Roumains d'*« entremetteurs »*, de *« forbans »*, de *« traîtres »*, pousse un cri du cœur : *« Les Chinois déraisonnent ! »* Au cours des années suivantes, sa vigilance attentive lui fera découvrir ce qui se trame derrière le flirt sino-roumain : en 1968, Chou En-lai propose à Bqir Balluku, le ministre albanais de la défense, de nouer une alliance avec la Yougoslavie et la Roumanie. M. Hodja s'indigne : *« Avec Tito, l'ennemi le plus féroce du marxisme-léninisme ? Jamais. »*

Le troisième et durable grand point d'interrogation au sujet de la Chine est fourni à M. Hodja par le déclenchement, au printemps 1966, de la révolution culturelle. De la réserve initiale, il passe à la critique ouverte (du culte de la personnalité de Mao Zedong, du démantèlement du parti), puis au soutien, et enfin au rejet. Son jugement définitif paraît être celui qu'il formule le 31 décembre 1976 lorsqu'il écrit : *« La révolution culturelle chinoise était une lutte fractionnelle entre le groupe de Mao et celui de Liu Shaoqi. Ni la classe ouvrière ni son alliée, la paysannerie, et surtout pas leur direction, le parti communiste chinois, n'y ont participé. Ils n'ont pas compris leur rôle, ils n'ont été mis en mouvement ni par l'une ni par l'autre de ces fractions. L'armée qui était avec Lin Piao et Mao Zedong a joué le rôle décisif dans cette révolution. »*

Le ton amical des premières années fait place par la suite, après la chute de Lin-Biao et le choix de l'U.R.S.S. comme ennemi principal, à l'indignation puis au découragement. Le dirigeant albanais ne parvient plus à démêler le fil de ces « chinoiseries » comme il dit. Le point de non-retour est atteint avec la visite de M. Nixon en février 1972. Mao Zedong, décidément, l'aura déçu jusqu'au bout.

L'élimination du « groupe des quatre », pense M. Hodja, représente pour la Chine une « tragédie ». Avec Hua Guofeng, qui a agi à la *« manière fasciste »* pour s'emparer du pouvoir et Deng Xiaoping, *rien ne peut plus être fait* pour empêcher le pays de s'enfon*cer dans « la voie du capitalisme, de la réaction et du social-impérialisme »* (31 décembre 1976). De toute façon, les relations avec l'Albanie *ont quasiment été réduites* à rien.

Cette chronique n'est pas seulement celle de querelles idéologiques entre des alliés politiques. Elle est l'histoire, à certains moments poignante, d'un amour déçu d'un petit pays envers une grande puissance trop lointaine. Elle est aussi l'aveu d'une incompréhension profonde entre deux cultures.

MANUEL LUCBERT.

(1) Enver Hodja : *Réflexions sur la Chine*, tomes 1 et 2. Tirana.

(2) Voir *le Monde* du 7 mars 1979.

LIVRES

Renaissance nationale et forceps stalinien

L'Albanie a peu inspiré les chercheurs. Pour connaître son histoire, il fallait lire l'ouvrage de Stavro Skrendi *The Albanian National Awakening, 1878-1912* (Princeton University Press, 1967). Or voici que deux livres viennent d'être publiés à Paris qui ont en commun l'accent mis sur le phénomène national.

M. Nicolas Martin, qui voit dans *l'Albanie une « forteresse »* (1), dégage lui-même, dans le sous-titre, les conclusions de son étude : *« Un communisme national »*. Il montre comment le pays, appelé à la révolte contre l'oppresseur il y a cinq siècles par Skanderbeg, fut tenu à l'écart du réveil des nationalités dans cette partie de l'Europe au siècle dernier. L'indépendance qu'il crut obtenir en 1912 n'était guère que fiction. Pour gouverner le nouvel Etat, on chercha un roi à l'étranger. On trouva d'abord un artiste-peintre de Düsseldorf, qui renonça au bout de quelques jours. Vint ensuite un candidat de l'Italie et de l'Autriche, Guillaume de Wied, qui, lui, resta six mois. Après la première guerre mondiale, un homme du cru, le roi Zog, réussit à s'imposer, mais il laissa l'Italie prendre en main les affaires jusqu'au jour où le Duce jugea plus simple d'envahir l'Albanie.

Les communistes étaient peu nombreux dans un pays d'ailleurs *sans prolétariat*. Enver *Hodja* était l'un d'eux. Dans les conflits qui agitaient son mouvement, il prenait des positions plutôt modérées, préconisait un front commun avec ceux dont le souci essentiel était de chasser l'envahisseur. *Le parti* communiste fut fondé à ce moment-là, à l'initiative des *Yougoslaves*. *Hodja*, qui allait émerger sans lésiner sur le choix des moyens pour annihiler rivaux et adversaires, tabla d'entrée de jeu sur la carte nationale. Ce nationalisme, en dépit de son langage internationaliste orthodoxe, explique dans une large mesure son comportement depuis quarante ans.

L'Albanie fut, jusqu'en 1948, un satellite de la *Yougoslavie*. C'est parce qu'il refusait cette dépendance que Hodja prit, contre Tito, le parti de Staline, qu'il connaissait à peine. Parce que Khrouchtchev voulut conclure un armistice avec Belgrade que le chef albanais dit pis que pendre des « nouveaux tsars ». Parce que la Chine *finit* par *chercher des accommodements* avec les Américains et les *Yougoslaves* que le *dernier* Mohican du stalinisme européen brisa avec la seule puissance qui le soutenait.

M. Bertolino, qui voit dans l'Albanie la « citadelle de Staline » (2), est un journaliste et un ancien militant qui raconte ses *mésaventures*. *Il est représentatif* de ces jeunes gens qui pendant des années ont recherché partout la véritable révolution et que le tohu-bohu de la révolution culturelle chinoise galvanisait. M. Bertolino avait trouvé dans la petite Albanie d'Enver Hodja un objet d'admiration. Il y fit quatre séjours. Peu à peu l'idéal se ternit, jusqu'au jour où le tournage d'un film dont il avait reçu commande lui ouvrit les yeux. Les dirigeants se refusaient à montrer le pays tel qu'il était ; ils entendaient le représenter tel qu'il serait si *leur utopie* prenait corps.

Ses convictions avaient déjà été ébranlées par la purge des éléments prochinois. Il constata que l'amitié ne tenait pas quand la « ligne » du parti était en cause. Au *risque* de n'être plus jamais accepté dans ce pays qu'il aime, il se décida à raconter son itinéraire.

Sa liberté de ton le rangera sans doute parmi les « ennemis de classe » aux yeux de ses anciens compagnons mais il parle de l'Albanie avec tendresse, car il *porte encore* le *deuil de ses illusions* perdues. Il prend acte des progrès enregistrés en quatre décennies dans une société qui n'était qu'un conglomérat de clans.

M. Bertolino dit fort bien ce qu'il a à dire. C'est clair, c'est vivant, c'est honnête. Son ouvrage s'achève par une longue postface de M. Eric Vigne qui tire les *conclusions idéologiques* du récit : les dirigeants albanais avaient besoin, ils ont toujours *besoin*, des forceps staliniens pour engendrer leur nation. Mais quel patois ! Analysant les discours de M. Enver Hodja, le postfacier écrit le plus simplement du monde (page 238) : *« La paradigmatique de ces textes confirme les intentions du discours en soulignant la valeur substitutive des principales lexies. »* Le lecteur qui interpréterait mal la pensée de M. Eric Vigne ne serait pas nécessairement de mauvaise foi.

BERNARD FERON.

(1) Nicolas Martin, *la Forteresse albanaise, un communisme national*. Ed. Fayard, 201 pages.

(2) Jean Bertolino, *Albanie : la citadelle de Staline*, postface d'Eric Vigne. Ed. du Seuil, coll. l'« Histoire immédiate », 247 pages.

Le Monde

étranger

L'ÉPREUVE DE FORCE ENTRE TÉHÉRAN ET WASHINGTON

Le refus du dialogue avec les États-Unis

(Suite de la première page.)

L'imam Khomeiny est entouré de tous les membres du Conseil de la révolution venus lui exposer les deux stratégies qui s'affrontent au sein de l'organisme suprême de la République. L'objet du litige dans l'immédiat : le projet de voyage de M. Bani Sadr à New-York, où il se proposait d'assister à la réunion du Conseil de sécurité consacrée à la crise iranienne. Pratiquement, la conversation, qui tourne parfois à la polémique feutrée, se déroule entre le patriarche et le ministre. Les collègues de ce dernier observent, la plupart du temps, le silence. Les partisans de M. Bani Sadr n'osent pas contrer l'imam tandis que ses adversaires se délectent de voir le « guide de la révolution » défendre leur propre thèse.

L'imam Khomeiny annonce à M. Bani Sadr sa décision de ne pas l'autoriser à se rendre à New-York. L'Iran, lui dit-il en substance, serait sûrement condamné par le Conseil de sécurité, lequel est « dominé » par les Etats-Unis. Carter, ajoute-t-il, a réussi, par sa propagande mensongère, à dresser la communauté internationale contre la République islamique. Je ne permettrai pas, ajoute l'imam, que mon propre représentant se prête involontairement au jeu américain et subisse un affront public. Le boycottage de la réunion du Conseil de sécurité est le seul moyen d'éviter ce camouflet.

Les « armes secrètes »

M. Bani Sadr rappelle à l'imam respectueusement, mais avec la fermeté qui le caractérise, qu'il avait lui-même demandé à M. Waldheim de convoquer une réunion extraordinaire du Conseil de sécurité pour examiner la plainte de l'Iran contre les Etats-Unis. Comment pouvait-il se rétracter maintenant sans perdre la face et donner l'impression que la diplomatie iranienne sombre dans l'incohérence ?

« Vous avez été mal renseigné, dit le ministre à l'imam, *nous n'allons pas vers une défaite au Conseil de sécurité.* » Selon ses renseignements, l'organisme international aurait adopté une résolution de compromis comportant trois éléments, dont deux seraient à l'avantage de l'Iran. Le Conseil condamnerait certes la prise en otages de diplomates — ce qui est inéluctable, — mais il ferait sûrement allusion aux doléances de Téhéran contre le régime du chah et recommanderait une solution pacifique au conflit qui oppose l'Iran aux Etats-Unis. *« Nous aurions ainsi atteint notre objectif qui consiste à engager une négociation sur le double problème des otages et du chah »*, ajoutait-il.

La tribune de l'organisation internationale serait ainsi utilisée pour dresser un réquisitoire contre les Etats-Unis. M. Bani Sadr se faisait fort de poursuivre sa campagne d'« explications » au cours d'une tournée qu'il se proposait d'entreprendre à travers les Etats-Unis.

Une équipe d'une cinquantaine de fonctionnaires s'était répandue ces derniers jours dans divers ministères, travaillant jour et nuit, afin de recueillir des documents compromettants pour le chah, sa famille et leurs protecteurs américains. Ils auraient réussi à mettre la main sur la comptabilité des fonds secrets que dispensait le palais royal. Sur la liste des bénéficiaires figureraient, selon une source bien informée à la Banque centrale, des journaux, des journalistes connus, des hommes politiques, notamment américains. L'un des documents, toujours selon la même source, mettrait en cause l'intégrité de M. Henry Kissinger. Grâce à ces « armes secrètes », M. Bani Sadr estimait qu'il ne pouvait que l'emporter aux Etats-Unis où il espérait déclencher un « nouveau Watergate ». Se défendant d'être « *entré dans le jeu de Carter* », M. Bani Sadr se serait exclamé : *« C'est moi, imam, qui ai conduit ce conflit à une impasse sans compromis possible afin de démasquer le géant américain et de le contraindre à la capitulation ! »*

Cependant, le différend qui oppose le chef de la diplomatie à ses adversaires du Conseil de la révolution bien au-delà de l'aspect tactique que comporte la démarche iranienne auprès des Nations unies. M. Bani Sadr s'était opposé, dès le premier jour, à l'occupation de l'ambassade américaine et à la prise en otages des diplomates.

Un « cadeau à M. Carter »

La thèse qu'il exposait inlassablement à ses intimes conduisait à la conclusion que ce coup de force se solderait, à terme, par l'isolement de l'Iran sur la scène internationale et, sur le plan intérieur, à une dangereuse déstabilisation de la République islamique, peut-être même à son effondrement. Son argumentation peut être résumée de la manière suivante :

1) *La prise en otages de diplomates est « indigne d'un Etat constitué », de surcroît islamique.* Elle est non seulement contraire au droit international en vigueur, mais aussi au dogme et aux traditions islamiques léguées par le Prophète. Les peuples musulmans, imprégnés par les mœurs islamiques d'hospitalité à l'égard des étrangers en général et des représentants officiels de puissances étrangères en particulier, ne suivront pas l'Iran sur cette voie, contrairement à ce que croient les auteurs de l'attendat contre l'ambassade américaine.

2) *L'occupation de l'ambassade américaine est un « cadeau » que l'Iran a offert à M. Carter.* On a ainsi permis à ce dernier de mobiliser aisément l'opinion publique mondiale, les Etats musulmans en tête, contre la République islamique. M. Carter ne souhaite pas, dès lors, obtenir de sitôt la libération des otages. L'isolement grandissant de l'Iran lui donnera la possibilité d'« asphyxier » économiquement le nouveau régime qui aura du mal à trouver des concours, même parmi les partenaires potentiels comme les puissances européennes, surtout si Téhéran devait juger et condamner les diplomates.

3) *Sur le plan intérieur, il est fâcheux, voire dangereux, d'obnubiler l'opinion, de la mobiliser sur une question unique, celle des otages.* Les vrais problèmes, explosifs entre tous, mûrissent sans qu'on propose de solution : crise économique et financière, chômage, revendications sociales. Le jour où le chah quitterait les Etats-Unis, l'occupation de l'ambassade deviendrait sans objet et le pays se réveillerait alors au bord du gouffre. Déjà l'initiative des étudiants islamiques contribue à l'extension de l'anarchie : les administrations de l'Etat ne fonctionnent plus, les ouvriers ne se gênent plus pour prendre leurs patrons *en* otages ; le personnel de quatre banques a chassé ces derniers jours ses directeurs ; les employés de l'administration du ministère des affaires étrangères ont décidé récemment de ramener le statut des diplomates à leur niveau en réduisant d'office les traitements de ces derniers... Bref, soutient M. Bani Sadr, plus l'affaire des otages durera et plus grands seront les risques de décomposition de la République islamique. L'Amérique n'aura plus qu'à attendre sa chute.

Cependant, les stratèges de Qom se livrent à une analyse qui aboutit à des conclusions diamétralement opposées. *« L'occupation de l'ambassade américaine est particulièrement rentable tant dans le tiers-monde qu'en Iran même »*, nous expliquait, lundi dernier 26 novembre, Sayed Hossein, petit-fils et l'un des conseillers de l'imam Khomeiny. La thèse de ce dernier, tout aussi argumentée que celle de M. Bani Sadr, pourrait être résumée ainsi :

Les partisans de l'épreuve de force

1) Les coups assénés à l'impérialisme américain ont résorbé toutes les contradictions internes qui minaient la République islamique, regroupé l'ensemble de la population dans toutes ses composantes et ses tendances politiques sous la bannière de l'imam. L'occupation de l'ambassade est l'événement le plus populaire qui se soit produit depuis le renversement de la monarchie. *« Elle nous a permis d'ouvrir la voie à une alliance stratégique entre le mouvement islamique et les formations laïques et de gauche, ainsi qu'à une alliance tactique avec le bloc soviétique »*, nous a notamment déclaré Sayed Hussein.

2) *Les peuples du tiers-monde, ous musulmans, les Arabes en particulier, considèrent désormais la révolution iranienne comme la leur.* L'occupation de l'ambassade américaine a été perçue par eux comme un défi exaltant lancé à la plus redoutable des deux superpuissances. *« Nous avons ainsi libéré ces peuples de la peur, de l'« occupation » psychologique », efficace entre toutes, à laquelle les astreignait l'impérialisme américain »*, déclare Sayed Hussein. La prise en otage de diplomates n'est pas considérée par les populations du tiers-monde comme une violation du droit international, auquel d'ailleurs elles ne comprennent que goutte. *« Les déshérités, les misérables méprisent l'esprit juridique et tâtillon des riches et des puissants »*, ajoute Sayed Hussein, qui passe pour être aussi « radical » que son grand-père.

En quittant Qom, mercredi soir, M. Bani Sadr avait déjà pris sa décision d'abandonner le portefeuille des affaires étrangères pour se consacrer à ceux de l'économie et des finances. Il présenta sa démisison au Conseil de la révolution à l'issue d'une réunion que celui-ci tint à son retour à Téhéran. *« Puisque M. Ghotbzadeh a conduit l'offensive contre ma politique,* aurait déclaré M. Bani Sadr, *je propose qu'il me succède aux affaires étrangères.* » Le directeur de la radio-télévisoin a fini par accepter ce « cadeau empoisonné ».

Une heure plus tard, l'agence de presse PARS diffusait un communiqué annonçant la nouvelle. Un détail, peut-être significatif : l'ancien chef de la diplomatie iranienne est désigné comme étant le ministre de l'économie et des finances « *par intérim* ». Serait-ce le premier pas vers son éviction de tous les postes gouvernementaux ?

ÉRIC ROULEAU.

M. GHOTBZADEH

Un des plus proches collaborateurs de l'imam Khomeiny

Emprisonné à deux reprises pour ses activités politiques, il finit par quitter l'Iran en 1958 pour les Etats-Unis, où il poursuivit son action contre le régime impérial avant d'être expulsé en 1962.

Un an plus tôt, dépossédé de son passeport iranien par les autorités de Téhéran, il avait obtenu un passeport syrien. Il a alors sillonné le monde, en particulier l'Asie, le Proche-Orient et l'Europe, au nom de l'imam Khomeiny, qu'il rejoint à Paris à l'automne de 1978, après que le « *guide de la révolution* » eut été forcé de quitter son exil irakien de Nadjaf.

Rentré à Téhéran en compagnie de l'imam, membre du Conseil de la révolution, il devint directeur de la radio-télévision.

M. Sadegh Ghotbzadeh, nommé mercredi 28 novembre ministre des affaires étrangères en remplacement de M. Bani Sadr, qui n'avait que la qualité de « *responsable* » et non de ministre, fait partie de ceux que l'on a pu appeler au lendemain de la révolution la « *fraction extérieure* » ou les « *exilés* ».

Les deux autres principaux représentants de cette fraction, MM. Brahim Yazdi et Bani Sadr, avaient précédé M. Ghotbzadeh au poste qu'il occupe aujourd'hui. Ces trois hommes, partisans de longue date de l'imam Khomeiny, ont été ses plus proches collaborateurs lors de son exil en France.

Agé de quarante-trois ans — il est né en 1936 dans une famille de la petite bourgeoisie iranienne — M. Ghotbzadeh a été, après le coup d'Etat contre Mossadegh, en 1953, l'un des dirigeants de la branche estudiantine du mouvement national de la résistance, animé par M. Mehdi Bazargan et l'ayatollah Mahmoud Taleghani, chef religieux de Téhéran depuis la révolution jusqu'à sa mort, en septembre dernier.

● *M. Gabriel Péronnet* (U.D.F., Allier) a interrogé le ministre des affaires étrangères, mercredi 28 novembre, au cours de la séance des questions à l'Assemblée nationale, sur le sort des mille cent trente-huit ressortissants français résidant en Iran. M. François-Poncet a indiqué que la colonie française comptait « *environ soixante-dix mille personnes avant le début de la révolution iranienne* ». Ceux qui sont restés, a-t-il dit, « *ne se sentent pas en danger actuellement et ne souhaitent pas cesser leurs activités. Bien entendu,* a-t-il ajouté, *nous avons demandé des assurances et celles-ci nous ont été fournies. Mais la situation est telle que toutes les éventualités doivent être envisagées. Elles l'ont été. Soyez assurés que dans toutes ses initiatives concernant la situation en Iran, le gouvernement garde le souci du sort de nos ressortissants dans ce pays.* »

Nouvelle mise en garde de M. Carter

De notre correspondant

Washington. — Un président tendu, profondément indigné mais contenant sa colère, conscient de porter sur ses épaules — des épaules « *suffisantes* », a-t-il tenu préciser — le sort des otages de Téhéran, mais aussi « *l'honneur, l'intégrité et les principes fondamentaux* » des Etats-Unis, telle est l'image que M. Carter a présentée mercredi 28 novembre à l'occasion de la première conférence de presse qu'il donnait depuis le début de la crise.

A cette occasion, le président a réaffirmé sa résolution de « *ne pas céder au chantage* » en s'appuyant sur l'unité du pays et de ses représentants. Le Congrès en avait témoigné quelques heures plus tôt en votant à l'unanimité des deux Chambres une résolution demandant la libération des otages de Téhéran. M. Carter a condamné en termes extrêmement sévères l'attitude « *irresponsable* » et « *sans précédent* » des autorités iraniennes et n'a pas craint d'utiliser largement les arguments religieux chers à l'imam Khomeiny : « *Il n'y a pas une religion sur la terre qui approuve le kidnapping, le chantage, les mauvais traitements prolongés infligés aux innocents* ». Le président a notamment dénoncé les « *conditions inhumaines et dégradantes* » imposées aux otages de l'ambassade. Bien que les détenus libérés aient gardé le silence depuis leur retour ici, M. Carter avait affirmé la veille, devant des personnalités reçues à la Maison Blanche, que les prisonniers sont toujours ligotés, punis à la moindre parole et contraints de faire des « *déclarations contraires à leurs sentiments* ».

Les limites de la patience

Cela dit, les options restent les mêmes que celles qui avaient été esquissées les jours précédents. L'emploi de la force n'est pas exclu, mais M. Carter se rend compte que « *toute menace excessive (...) pourrait causer la mort des otages* ». La retenue s'impose donc, mais seulement aussi longtemps que « *les négociations se poursuivent et la légalité peut être observée* ». Le président ne fixe pas de date à l'utilisation des « *autres remèdes* » à sa disposition, il se refuse à tout ultimatum et assure préférer une solution pacifique, qu'il recherche « *par tous les moyens* ». Répondant avec une animation remarquée à une question sur la baisse de l'influence américaine dans le monde, il a assuré que la patience « *n'est pas un signe de faiblesse, mais de force* ».

Il ressort cependant de ses propos que cette patience a des limites. Une étape importante, assure-t-on ici, sera la réunion de samedi 1er décembre du Conseil de sécurité, session dont M. Carter a dit attendre une « *action plus ferme et plus officielle* ». En fait, le remplacement de M. Bani Sadr, une personnalité jugée « modérée », au moins dans l'affaire de l'ambassade, a plutôt renforcé le pessimisme, d'autant plus que les Etats-Unis restent sans contact aucun avec l'imam Khomeiny. Rien ne sera entrepris avant samedi, mais la situation pourrait devenir beaucoup plus tendue si aucun résultat n'était obtenu à l'ONU la semaine prochaine. Les mesures prises ces derniers temps rendront alors plus plausibles des opérations militaires ; les moyens navals seront alors à pied-d'œuvre dans la région, tandis que l'évacuation du personnel américain « non indispensable » dans onze pays musulmans aura rendu Washington moins sensible aux représailles incontrôlées.

Des ouvertures ?

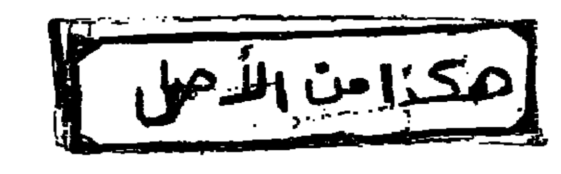
M. Carter s'est dit satisfait du « *soutien total* » que lui apportent ses alliés dans la crise, démentant ainsi les rumeurs — répandues par diverses personnalités et journaux, mais jamais confirmées par les responsables du gouvernement — selon lesquelles la « *mollesse* » des Européens et des Japonais serait un sujet d'irritation. D'une manière générale, le président s'est employé à montrer que le monde entier condamnait l'Iran dans cette affaire : « *En l'occurrence, nous n'avons pas d'adversaires* », a-t-il dit. L'allusion visait surtout l'Union soviétique, qui se montrerait moyennement compréhensive et prendrait la position souhaitée à l'ONU : les émissions soviétiques en persan ont demandé récemment la libération des otages de l'ambassade, alors qu'elles avaient, selon les Américains, « *soufflé sur le feu* » au début. Mais M. Carter a surtout souligné le soutien que lui apportent les gouvernements islamiques, y compris ceux de pays comme l'Irak ou la Libye, « *qui n'ont pas été nos plus proches amis dans le passé* ».

Le président n'a parlé que du problème des otages, qui bénéficie à ses yeux de la priorité absolue. « *Toute revendication élevée par le gouvernement iranien sonnera creux tant qu'ils garderont des innocents ligotés, insultés et menacés* », a-t-il dit. Cela ne veut pas dire que la porte est fermée à un arrangement par la suite. M. Carter a admis que les demandes iraniennes concernant les biens du chah (il n'a pas parlé des crimes reprochés à l'ancien monarque) « *pourraient être étudiées à la lumière de la loi internationale, rien n'empêchant une partie d'aller devant les tribunaux pour chercher à redresser les griefs qu'elle peut avoir* ». Il a fait toutefois observer qu'aucun précédent n'existe dans ce domaine. Enfin et surtout, il « *ne voit pas quel forum international pourrait écouter les plaintes iraniennes, justifiées ou non, aussi longtemps qu'ils détiennent des otages contre leur volonté* ».

Les réponses du président aux questions posées sur l'origine de l'affaire n'ont guère fait apparaître d'éléments nouveaux. M. Carter a réaffirmé que sa décision d'admettre le chah en traitement aux Etats-Unis, « *pour lui sauver la vie* », ne lui avait pas été imposée, qu'il la considère comme « *juste* » et « *n'a pas d'excuses à présenter de ce fait* ». Les précautions nécessaires avaient été prises, à son avis, puisque le gouvernement iranien d'alors (celui de M. Bazargan) en avait été avisé, qu'il avait promis de renforcer la protection de l'ambassade et que celle-ci avait été en effet mieux défendue pendant plusieurs jours. Ce n'est qu'après un « *discours d'incitation de Khomeiny* » et après que ce dernier eut retiré cette protection que l'attaque a eu lieu. Le président a refusé de se lancer dans une polémique avec M. Kissinger, qu'il a de nouveau blanchi de l'accusation d'avoir imposé la décision d'octobre. Selon lui, il est vain de faire des reproches à la ronde à propos de la révolution en Iran, que « *personne n'avait prévue* ».

D'autre part, le chah a fait savoir mercredi qu'il retournerait au Mexique « *dans une dizaine de jours* ». Ce délai semble un peu long à certains dans la mesure où le traitement médical s'est achevé lundi soir par l'extraction d'un dernier calcul biliaire et où, selon certains médecins, l'état général du malade serait moins inquiétant qu'il n'avait été prétendu à l'origine. On se refuse à prédire ici si ce départ facilitera ou au contraire rendra plus difficile un règlement de la crise. M. Carter s'est employé en tout cas à « *déconnecter* » le chah de l'affaire en confirmant qu'il quitterait les Etats-Unis de sa propre volonté.

MICHEL TATU.



PROCHE-ORIENT

L'ÉPREUVE DE FORCE ENTRE TÉHÉRAN ET WASHINGTON

L'IRAK ET LA TUNISIE CONDAMENT LA PRISE D'OTAGES

Les ambassades d'Irak et de Tunisie à Paris ont publié, ce jeudi matin 29 novembre, des déclarations de leurs ministères des affaires étrangères respectifs, *condamnant la prise d'otages à* l'ambassade américaine de Téhéran.

La déclaration du ministère irakien affirme notamment que *« l'Irak tient à affirmer la nécessité du respect part tous les peuples et Etats des lois et usages internationaux, conformes a'u x intérêts nationaux légitimes, ainsi que celle d'assurer la protection nécessaire aux missions diplomatiques et de s'interdire toute forme de menaces et d'agression à leur encontre »*. Dans la même déclaration, Il est dit également que l'*« Irak observe avec la plus grande préoccupation les menaces américaines de caractère militaire proférées par des milieux américains responsables en réaction contre ces agissements (iraniens) et tirant profit de la condition de détention des otages »*.

De son côté, le ministère tunisien des affaires étrangères affirme : *« Si la politique étrangère de la Tunisie s'inspira de tout temps du principe de la non-immixtion dans la politique intérieure des autres Etats et du droit de ces derniers de choisir librement les systèmes politiques et économiques dont ils ont bien voulu se doter, il n'en reste pas moins vrai que notre politique étrangère est et demeure respectueuse des règles du droit international, telles qu'établies par les principes généraux du droit, la coutume et les conventions internationales qui ont été acceptées par la communauté des nations. »*

La déclaration affirme encore que la libération des otages *« ramènerait le problème à ses justes proportions »*.

● *Suppression de vols Lufthansa via l'Iran.* — La compagnie aérienne ouest-allemande Lufthansa, pour ses liaisons avec l'Extrême-Orient, ne traversera plus l'espace aérien iranien. La direction de la compagnie a précisé que cette décision a été prise parce que la sécurité aérienne n'est plus assurée au-dessus de l'Iran, le centre radio de Tabriz ayant en partie interrompu ses émissions. Les vols de Francfort à Téhéran ne sont pas touchés par cette mesure. — *(A.F.P.)*

La banque américaine Morgan obtient la mise en gage de la participation iranienne dans le capital de Krupp

La banque new-yorkaise Morgan Guaranty Trust Company a obtenu par voie judiciaire la mise en gage de la participation iranienne dans la société mère du groupe Krupp, la Friedrich Krupp GmbH, a annoncé le 28 novembre à Essen un porte-parole de la firme. Selon ce dernier, la banque devra encore obtenir confirmation de l'ordonnance en référé prise par le tribunal d'Essen, en faisant reconnaître la validité de sa requête *« par un jugement applicable également à la République fédérale d'Allemagne »*. Pour obtenir la mise en gage, la Morgan a fait état d'une créance de 40 millions de dollars qu'elle possède vis-à-vis de l'Etat iranien.

Le porte-parole a laissé entendre que l'ordonnance, dont il ne connaissait pas les attendus, avait pris de court la direction de Krupp. Il a estimé qu'il s'agissait probablement d'*« une mesure de précaution provisoire »* qui ne touche pour l'instant ni le capital ni les actionnaires de Krupp.

L'Etat iranien détient depuis 1976 une participation de 25,01 % dans le capital social de la Friedrich Krupp GmbH, dont la valeur nominale est de 175,07 millions de marks (400 millions de francs).

Une autre participation de l'Etat iranien dans une société *ouest-allemande*, la firme nucléaire d'Oberhausen Deutsche Babcock AG, n'a pas été touchée par l'initiative de la Morgan Guaranty Trust.

Un porte-parole de cette société, interrogé, a cependant déploré la décision prise à l'encontre de la Friedrich Krupp GmbH en déclarant que *« cette forme d'intervention dans la structure du patrimoine d'entreprises n'est pas à notre sens le bon moyen de régler les problèmes en suspens entre les Etats-Unis et l'Iran »*.

La décision du tribunal allemand ne signifie pas la remise à la Morgan des actions, mais le gel de celles-ci. Le gouvernement iranien ne pourra donc pas en disposer tant que ne sera pas réglé le différend qui l'oppose à la banque américaine.

Le ministère ouest-allemand des finances a, dans un communiqué, manifesté son espoir que *« cette action n'ait pas d'influence sur les bonnes relations économiques du pays avec l'Iran »*. Les dirigeants politiques et financiers d'Allemagne fédérale craignent cependant les effets déstabilisateurs de telles mesures sur le système financier international et se plaignent de l'internationalisation d'un conflit bilatéral.

Arabie Saoudite

Les rebelles de la grande mosquée auraient été au nombre de cinq cents

Ryad *(A.F.P.)*. — Les autorités saoudiennes ont commencé à lever le voile sur les événements qui se sont déroulés à la grande mosquée de La Mecque.

Mercredi 28 novembre, le major Zuwaid Al Nofai, l'un des officiers des forces spéciales chargées de réduire les insurgés, a admis que la tâche a été rendue difficile par la détermination de ceux-ci, et qu'ils n'ont commencé à fléchir et à se rendre qu'après que les forces de sécurité eurent usé de *« gaz brûlant l'oxygène »* et de gaz lacrymogènes. Les journaux saoudiens de mercredi ont publié largement le témoignage du major. Celui-ci reconnaît que les rebelles étaient au nombre de cinq cents environ.

Le major a également admis que les autorités, ayant interrogé des prisonniers, connaissent leurs motivations exactes, leur source d'approvisionnement en armes, et bon nombre des complicités extérieures. Il n'a donné aucun détail et n'a, notamment, pas révélé de quelle nationalité étaient les *« étrangers »* qui ont participé à l'insurrection.

L'officier saoudien confirme, enfin, qu'un groupe d'insurgés continuent à résister dans les sous-sol de la mosquée, ajoutant que l'on s'attend qu'ils se rendent rapidement.

Entre-temps, les rumeurs se sont multipliées à La Mecque et à Djeddah. Selon l'une d'elles, les *« étrangers »*, qui ont pris part au soulèvement, seraient environ deux cents (sur cinq cents), la plupart Iraniens. Quant aux Saoudiens, ils seraient dans leur majorité de la tribu des Oteiba, peuplant, du nord au sud, la partie centrale de l'Arabie Saoudite.

Le principal lieutenant du Madhi (Messie), commandant les rebelles, s'appellerait Jehaymane Al Oteiba. Il serait parvenu à s'échapper et à se réfugier au sein de sa tribu, ce qui pourrait laisser présager des remous à l'intérieur du pays.

Syrie

NOUVEL ATTENTAT A DAMAS CONTRE UNE PERSONNALITÉ ALAOUITE

(De notre correspondant)

Beyrouth. — Sept militants du mouvement islamique extrémiste « Jounoud Allah » (les soldats de Dieu), arrêtés en Syrie, auraient révélé avoir été entraînés au maniement des armes dans le cadre de la résistance palestinienne, mettant en cause Abou Taan, membre du Fath et commandant du CLAP, qui fait fonction de police palestinienne. Ils ont reconnus être les auteurs de trois attentats terroristes, apprend-on de source bien informée. Le président Assad s'en serait vivement pris, à ce propos, au chef de l'O.L.P., M. Yasser Arafat.

Par ailleurs, un professeur de sciences de l'université de Damas, M. Chafik Ghanem, a été récemment assassiné dans son bureau. De confession alaouite, la victime était le cousin du général Mohamed Ghanem, chef des services de renseignements des troupes syriennes de la FAD et officier syrien le plus élevé en grade présent au Liban. Les obsèques du professeur Ghanem, dans son village natal des montagnes alaouites, ont été l'occasion de manifestations au cours desquelles la foule scandait : *« Assassiné parce qu'alaouite »*.

Le mohafez (préfet) de Hama, le général Mahmoud Khochaji, avait été la cible, le lundi 19 novembre, d'un attentat qui avait *fait quatre morts, deux gardes du* corps du haut fonctionnaire et deux assaillants. — L. G.

AFRIQUE

Kenya

Le président Moi a formé un gouvernement d'union

De notre correspondant

Nairobi. — Le changement dans la continuité : dût-on sacrifier à la banalité, nulle expression ne peut mieux définir la situation politique kényane, au lendemain du remaniement ministériel annoncé le mercredi 28 novembre par le chef de l'Etat, M. Daniel Arap Moi. Que le successeur de Jomo Kenyatta, mort il y a onze mois, ait tenu, à cette occasion, à marquer plus nettement ses distances avec la politique du *« père de la nation »* n'est guère douteux. Mais la rupture semble moins brutale que beaucoup ne le provoyaient.

Dans le choix de la nouvelle équipe, M. Moi a su allier hardiesse et modération, satisfaire au besoin de renouveau sans effaroucher l'« establishment » local, en particulier les membres influents de l'ethnie kikouyoue — 20 % de la population — qui contrôle depuis l'indépendance la plupart des leviers de commande. Outre le désir de s'entourer de quelques nouveaux « fidèles », trois préoccupations majeures paraissent avoir guidé les choix de M. Moi : le respect scrupuleux des équilibres ethniques et régionaux. Le souci d'une efficacité accrue et un certain désir d'« ouverture » à l'adresse de ceux qui font figure d'opposants au sein du parti unique de fait, l'Union national africaine du Kenya (KANU).

La composition du nouveau gouvernement n'exprime aucun bouleversement spectaculaire. Hommes-clés du régime, MM. Dwai Kibaki, vice-président de la République et ministre des finances, et Charles Njonjo, ministre de la justice, gardent leurs fonctions. La rivalité, latente, selon beaucoup d'observateurs, entre le président et M. Kibaki, — ne s'est traduite par aucun changement au sommet. En revanche, M. Moi a créé trois ministères d'Etat rattachés directement au *« bureau du président »*. Ils reviennent à MM. James Gichuru, ancien ministre de la défense, G.G. Kariuki, ancien ministre adjoint, et K.N.K. Biwott, un proche conseiller de M. Moi, et issu de la même petite ethnie que lui, celle des Kalenjin. La promotion de M. Kariuki ne fait qu'officialiser son rôle important auprès du président.

Un souci de renouveau

Ce dernier prend en charge le ministère de la défense au moment où le Kenya s'emploi à renforcer ses capacités militaires. Depuis l'indépendance, la construction d'une armée moderne avati été pratiquement négligée au profit de l'éducation et de l'agriculture. Cette lacune est en voie d'être comblée. Le Kenya a notamment passé commande d'une soixantaine de chars et d'une trentaine d'hélicoptères auprès de fournisseurs occidentaux. Selon M. Moi, la politique de défense exige une *« coordination au plus haut niveau »*.

M. Munya Waiyaki quitte le ministère des affaires étrangères pour le portefeuille, nouvellement créé, de l'énergie. Le nouveau chef de la diplomatie kényane est M. Robert Ouko, ancien ministre de la planification économique et membre de l'ethnie Luo, la deuxième du pays.

En composant le nouveau gouvernement, M. Moi a de toute évidence respecté le verdict des élections générales du 8 novembre, au cours desquelles sept ministres et quinze vice-ministres avaient été battus. Ménageant la « vieille garde », le chef de l'Etat a conservé dans son ministère plusieurs anciens collaborateurs de M. Kenyatta qu'on disait sacrifiés, dont MM. James Gichuru et Paul Ngei. Il n'empêche que six ministres seulement sont reconduits dans leurs fonctions On retrouve ce souci de renouveau dans l'appareil gouvernemental. Les deux tiers des cabinets ministériels changent de directeur (*« permanent secretaries »*). Premier Blanc élu député depuis l'indépendance du Kenya et fils d'un célèbre archéologue britannique, M. Philip Leakey, fait son entrée au gouvernement en tant que vice-ministre des ressources naturelles et de l'environnement.

Afin d'assurer un meilleur fonctionnement de la machine gouvernementale, plusieurs ministères sont scindés : agriculture, éducation, industrie et commerce. Ce n'est pas un hasard si ces trois secteurs sont tenus ici pour prioritaires. L'industrie, surtout de substitution, développée dans la région de Nairobi, exige de nouvelles impulsions. D'autre part, plusieurs lycées et collèges ont été, ces dernières semaines, le théâtre de désordres qui préoccupent les autorités.

Une nomination, quoique mineure, n'est pas passée inaperçue : M. Oginga Odinga, ancien vice-président de la République et chef de l'opposition, se voit confier la direction du « Bureau du coton », un organisme paragouvernemental chargé de la commercialisation de cette culture. Le parti unique avait refusé en octobre à M. Odinga — considéré comme le leader des Luos — l'investiture indispensable pour se présenter aux élections législatives. Cette interdiction fut une erreur politique. Elle n'empêcha pas l'envol au Parlement d'un proche de M. Odinga, aux dépens de M. Okero, secrétaire général du parti unique. Surtout, elle jeta un doute sur la politique d'apaisement prêchée par le président Moi. Conscient, semble-t-il, de sa bévue, le chef de l'Etat a voulu faire un geste symbolique envers l'ancien rival de Kenyatta.

L'impression de modération qui prévaut à l'examen du nouveau gouvernement vient corriger — favorablement — des maladresses et des excès de langage de la campagne électorale, et souvent interprétés comme le signe de l'influence croissante exercée par M. Njongo sur le président. En mettant aujourd'hui l'accent sur l'unité nationale, M. Moi dissipe ce sentiment.

Il reste que le récent échec électoral de cinq responsables nationaux du parti unique prouve à quel point la KANU est faiblement enracinée dans le pays. N'ayant jamais joué le rôle d'une courroie de transmission, vidée de son contenu par l'extrême personnalisation du pouvoir sous Kenyatta et rongée par une corruption grandissante, la KANU n'a pas retrouvé la vitalité publiquement souhaitée par le chef de l'Etat.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Togo

RÉUNI EN CONGRÈS EXTRAORDINAIRE

Le Rassemblement du peuple togolais étudie le projet de constitution

De notre envoyé spécial

Lome. — *« Sekou Touré bienvenu »*, *« Eyadema Sekou Touré toujours au pouvoir »*. Prenant immédiatement le relais du chef des *« animateurs »*, le ministre togolais des affaires étrangères a vérifié lui-même, mercredi, 28 novembre, à 7 heures du matin, au cours d'une répétition générale, que le numéro des slogans et des applaudissements spontanés était parfaitement au point pour l'arrivée du président de la République guinéenne au congrès extraordinaire du Rassemblement du peuple togolais. Réuni jusqu'à vendredi, ce congrès est chargé d'étudier un projet de Constitution dans un pays qui vivait sans Loi fondamentale depuis le 13 janvier 1967, jour où *« le peuple, n'en pouvant plus, est descendu dans la rue pour demander à l'armée de prendre le pouvoir »*, selon le secrétaire général du parti unique.

Seul chef d'Etat étranger présent à ces assises, M. Sekou Touré, qui, pendant longtemps, n'était pas sorti de son pays, n'a pas déçu les quelque trois mille personnes rassemblées dans l'amphithéâtre de la Maison du parti. S'échauffant progressivement, il a prononcé, sans aucune fausse note, un très bon discours dans un français grammaticalement impeccable. Il a salué *« la marche de la classe ouvrière togolaise vers le progrès démocratique »* et rendu hommage au *« génie créateur de notre camarade de combat contre l'impérialisme »*, le général Eyadema, qu'il a invité à *« écraser sans pitié les complots »*. Le point culminant de ce discours a été une diatribe contre les *« ingérences »* de l'ancien colonisateur : *« Ne nous parlez pas des droits de l'homme*, s'est-il écrié ; *les droits de l'homme, c'étaient les droits de l'esclave à répondre « oui patron », « oui, patron »*.

Les représentants *« des partis frères et des pays amis »*, essentiellement ceux d'Afrique occidentale, à l'exception du Sénégal, avaient occupé la tribune avant M. Sekou Touré, la veille. Prenant la parole le premier, le chef des services de presse de l'U.D.F.-section P.R. avait apporté le salut de la France. Non sans courage et avec quelque humour, le représentant du Gabon a tranché sur la logomachie révolutionnaire en invitant l'Afrique à se garder de certaines surenchères *« progressistes »*. Il nous a expliqué qu'il voulait ainsi faire entendre une voix qui n'avait pu s'exprimer lors de la conférence des non-alignés à Cuba, où le droit à la parole avait été réservé aux amis de M. Fidel Castro. Pour sa part, l'envoyé de la Côte-d'Ivoire a estimé que, grâce à ce congrès, le Togo *« auquel le dictionnaire Larousse consacre trois lignes »* va trouver *« une place de choix dans le concert international »*.

A l'issue du congrès, vendredi, on connaîtra les grandes lignes d'une Constitution qui, tout en institutionnalisant le parti unique, définira le rôle du Parlement appelé à *« contrôler un exécutif fort »*. Même si tout cela demeure passablement formel, le vide juridique dans lequel vit le pays depuis douze ans sera comblé. Il reste que certains Togolais portés à la contestation se demandent si M. Sekou Touré était l'homme le plus désigné pour parrainer *« le retour à la légitimité républicaine »*.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Algérie

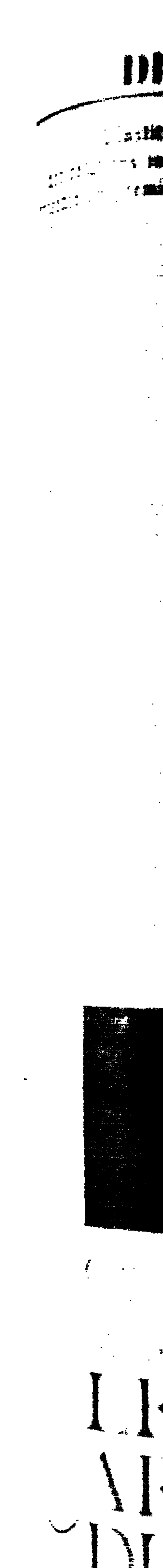
L'AFFAIRE DU « TRÉSOR DE GUERRE » DU F.L.N. SERAIT DÉFINITIVEMENT RÉGLÉE

Genève *(A.F.P.)*. — L'affaire du « trésor de guerre » du F.L.N., portant sur une somme de 40 millions de francs suisses (environ 100 millions de francs français), et qui opposait depuis de nombreuses années l'Algérie à la Suisse (*le Monde* du 24 août), est définitivement réglée, a indiqué, mercredi 28 novembre, la *Tribune de Genève*.

Le gouvernement algérien reprendra les actions de la Banque commerciale arabe (B.C.A.), dont le siège est à Genève, et qui appartenait de son vivant à Mohamed Khider, trésorier du Front de libération nationale.

Selon la *Tribune de Genève*, la commission fédérale des ban- en Suisse. D'ordinaire, cette autorisation spéciale au gouvernement algérien pour que celui-ci devienne propriétaire d'une banque en suisse. D'ordinaire, cette autorisation n'est accordée que s'il y a réciprocité, mais ce ne pouvait être le cas en Algérie où toutes les banques sont nationalisées, et la commission fédérale a donc dérogé à la règle de la réciprocité.

La restitution de la B.C.A. à pas la perte du trésor, puisque pas la perte du Trésor, puisque la valeur de la banque est estimée à 2,5 millions de francs suisses. Mais elle permettra peut-être au gouvernement d'Alger de faire la lumière sur la disparition de ces fonds en compulsant les livres comptables.



DIPLOMATIE

L'Institut français des relations internationales (IFRI) présente un premier bilan encourageant

La France est-elle enfin dotée, à l'instar de bien des pays du monde, d'un institut de politique étrangère digne de ce nom ? Moins d'un an après la création de l'Institut français des relations internationales (IFRI), on peut l'espérer. Un premier bilan des activités de l'IFRI est encourageant, même si beaucoup reste encore à accomplir.

Régi par la loi de 1901, l'IFRI a été créé en février dernier grâce à la transformation du Centre d'études de politique étrangère, que dirigeait Jacques Vernant, et à l'absorption du Groupe d'étude et de réflexion de politique internationale (GERPI), qui dépendait de la Maison des sciences de l'homme. Composé pour l'essentiel d'une petite équipe de chercheurs permanents (sept actuellement), et dirigé par M. Thierry de Montbrial, professeur à l'Ecole polytechnique, mais surtout encien directeur du Centre d'analyse et de prévision (CAP), dont M. Michel Jobert avait eu la bonne idée de doter le Quai d'Orsay il y a six ans, l'IFRI a trois missions essentielles :

— Effectuer des études et des recherches, aussi bien pour des organismes gouvernementaux que privés, français qu'étrangers ;

— Offrir une structure d'accueil aux experts et aux personnalités de la politique internationale ;

— Diffuser le résultat de ses travaux en en organisant la publication, et développer le faible intérêt qu'on porte, en France, à la politique étrangère, grâce notamment à la publication d'une revue trimestrielle, *Politique étrangère* (1) et à la création ultérieure d'un centre de documentation.

Les responsables de l'IFRI, M. de Montbrial aussi bien que ses deux adjoints, MM. Marc Gilbert et Dominique Moïsi, insistent sur l'indépendance du nouvel institut. Bien que la création en ait été encouragée par M. Giscard d'Estaing et M. François-Poncet, il ne s'agit pas d'une institution officielle, encore moins d'une annexe du ministère des affaires étrangères. L'IFRI, dont les travaux porteront surtout sur des problèmes concrets, doit aussi être un lieu de rencontre de *tous* les acteurs de la politique étrangère : universitaires, experts, fonctionnaires, mais également chefs d'entreprise, responsables de partis, de syndicats, journalistes, personnalités étrangères. Les considérations d'opportunité ne seront pas de mise. Un premier incident, à propos de l'invitation lancée à une personnalité étrangère jugée indésirable en haut lieu, s'est conclu de façon encourageante : l'invitation a été maintenue.

La composition du conseil d'administration de l'IFRI est, elle aussi, garantie d'indépendance. Aux côtés d'anciens diplomates, de militaires, figurent notamment MM. Raymond Aron, Jean-Pierre Cot, André Fontaine, François Furet, Jean Lacouture, Jean Laloy. Aucun des membres du conseil, *enfin*, n'est nommé *par* l'Etat.

Les premières années seront cruciales pour *que* l'IFRI *ne* devienne pas, pour reprendre l'expression d'un de ses responsables, « *un club officiel pour hommes d'Etat en goguette* ». Dans un premier temps, ce ne sont, bien entendu, que des contrats gouvernementaux qu'a pu obtenir l'Institut. Ils se montent à 400 millions de francs et portent sur des études pour les ministères des universités, de l'industrie, des affaires étrangères, de la défense, du commerce extérieur, du Plan et de la coopération. Depuis sa fondation, l'IFRI a cependant signé un contrat avec une institution américaine sur la sécurité européenne.

J. A.

★ IFRI, 6, rue Perrus, 75014 Paris. L'adhésion individuelle est de 250 F par an, y compris l'abonnement à *Politique étrangère*.

(1) Le premier numéro de cette revue est déjà paru ; il contient notamment des articles de MM. Michel Jobert, Christoph Bertram et Wolfang Hager sur le problème allemand, une étude sur les SALT du général Gallois et une autre sur la politique agricole de la C.E.E. de M. Olivier Wormser.

AMÉRIQUES

États-Unis

LE BUDGET VOTÉ PAR LE CONGRÈS PRÉVOIT UNE AUGMENTATION DES DÉPENSES MILITAIRES

Washington (*A.F.P.*). — Le budget pour l'année fiscale 1980 (commencée le 1er octobre) a été approuvé mercredi 28 novembre par le Congrès. Par 206 voix contre 186, la Chambre des représentants a donné son accord à une version votée par le Sénat et prévoyant 547,6 milliards de dollars de dépenses et un déficit de 29,8 milliards de dollars.

Les dépenses affectées à la défense sont fortement accrues, totalisant 129,9 milliards de dollars. Leur niveau n'est que légèrement inférieur à la croissance « réelle » de 3 % demandée par le Sénat pour se conformer aux engagements pris par le président Carter à l'égard des pays membres de l'OTAN. Le déficit final est supérieur à celui de 27,7 milliards de dollars du budget de l'année fiscale 1979.

[Dans le *projet* envoyé le 22 janvier devant le Congrès, M. Carter prévoyait, pour l'année fiscale 1980, des dépenses de 532 milliards de dollars et un déficit de 29 milliards. Rompant avec une certaine *tradition* démocrate, il souhaitait une réduction des dépenses publiques. Le Congrès s'est montré *légèrement* plus dépensier que le président.]

El Salvador

L'AMBASSADEUR D'AFRIQUE DU SUD A ÉTÉ ENLEVÉ

San-Salvador (*A.F.P.*). — L'ambassadeur d'Afrique du Sud au Salvador, M. Archibald Dunn, a été enlevé mercredi 28 novembre par une quinzaine d'hommes armés au moment où il quittait les locaux de l'ambassade, a annoncé la police de la capitale. Sous la menace de leurs armes, les ravisseurs ont obligé le diplomate à les suivre au moment où il s'apprêtait à gagner sa voiture et il aurait été violemment bousculé.

La voiture à bord de laquelle l'ambassadeur a été contraint de prendre place a aussitôt démarré pour une destination inconnue. On ignore jusqu'à présent les motifs de l'enlèvement, et aucun mouvement clandestin ou groupe révolutionnaire ne l'a revendiqué. Il y a un an, l'ambassade d'Afrique du Sud à San-Salvador avait été attaquée et un policier avait été tué.

[Notre correspondante à Johannesburg, Christiane Chombeau, nous indique que le Salvador a rompu ses relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud quelques heures après l'enlèvement. Il semble cependant que le gouvernement salvadorien avait informé l'Afrique du Sud de cette décision il y a plusieurs jours. Il est possible qu'un des nombreux groupes d'extrême gauche salvadoriens ait voulu utiliser l'ambassadeur sud-africain comme moyen de pression pour obtenir l'extradition de l'ex-président Humberto Romero, réfugié aux Etats-Unis. Les ravisseurs auraient précipité leur action en raison du départ porchain de M. Dunn.

Le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. Pik Botha, a lancé de Bonn, où il se trouve actuellement, un appel au gouvernement salvadorien pour qu'« il fasse tout son possible pour retrouver l'ambassadeur et ne pas mettre en danger sa vie et sa sécurité ». Il a demandé l'aide des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la R.F.A. et de la France.]

LE SÉNATEUR KENNEDY ÉCHAPPE A UN ATTENTAT

Washington (U.P.I.). — Une femme âgée de trente-huit ans et originaire de Boston, Mme Susan Osgood, a été arrêtée mercredi 28 novembre, alors qu'elle tentait de pénétrer avec un couteau de chasse dans le bureau de M. Edward Kennedy, au Sénat, à Washington. Elle se trouvait dans le salon attenant au bureau du sénateur lorsqu'elle a brandi son arme en murmurant des paroles incohérentes. M. Kennedy n'a été informé de l'incident, auquel il n'a pas assisté, que quelques minutes plus tard.

Un agent chargé de la protection du sénateur a été légèrement blessé au poignet lorsqu'il a ceinturé la jeune femme. La sœur de celle-ci a indiqué que Susan Osgood avait été soignée jadis pour des troubles mentaux.

Le sénateur Kennedy, qui est candidat à l'investiture démocrate pour l'élection présidentielle de 1980, est protégé par les services de sécurité fédéraux. Ses deux frères, John et Robert, ont été assassinés respectivement le 22 novembre 1963 et le 6 juin 1968.

ASIE

Japon

LA POLITIQUE PERVERTIE PAR LE YEN

(Suite de la première page.)

Il *en allait* pratiquement de même — ou presque, car un léger réajustement avait été opéré au printemps dernier — pour les communications avec l'Europe. Signe que tout de même il y avait quelque chose d'anormal : la K.D.D. a annoncé brusquement la semaine dernière une réduction de 25 % du prix des communications avec l'Amérique du Nord et de 7 % sur les frais de télex.

Selon le P.C. japonais, parmi les personnalités du monde politique qui auraient reçu des « *cadeaux* » de la K.D.D. figurent notamment M. Sonoda, ministre des affaires étrangères dans le dernier cabinet Ohira, et M. Hattori, ancien ministre des P.T.T. L'opposition n'est pas épargnée, puisqu'un député socialiste aurait aussi bénéficié des largesses de la K.D.D. L' « *arrosage* » des hommes politiques était destiné à les inciter à fermer les yeux sur les pratiques de calcul des communications. Leur soutien a permis en tout cas à la K.D.D. de résister longtemps aux pressions pour un abaissement des tarifs.

Le scandale a éclaté le mois dernier tout à fait fortuitement, deux employés de la compagnie s'étant fait prendre à la douane de l'aéroport de Narita avec des valises de cadeaux — montres suisses, objets de luxe, etc. — destinés à grossir le « *fonds de relations publiques* » de la direction. Après enquête, il s'est avéré que la K.D.D. avait négligé de déclarer ainsi quelque quatre mille objets achetés à l'étranger. Les autres « *dons* » dont bénéficiaient les hommes politiques consistaient en tableaux et en œuvres d'art entreposés dans des locaux de la compagnie. La K.D.D. participait aussi largement aux « *parties* » des politiciens en achetant des billets qui étaient distribués ensuite à ses employés.

Au pays des cadeaux *(omiage)*, feront valoir les laudateurs du Japon, quoi de plus normal ? Sans entrer dans les arcanes de la culture japonaise, disons que, dans un pays qui se réclame de la démocratie, le fait que ces « *cadeaux* » soient achetés avec des bénéfices soustraits à l'usager semble pour le moins une pratique contestable. De même peut-on s'interroger sur cette autre habitude nationale dont la K.D.D. a quelque peu abusé — des « *distractions* » (dîners, soirées dans les bars, parties de golf, etc.), auxquelles s'adonnent hommes politiques et hommes d'affaires. Selon le fisc, en 1977, 10,9 milliards de dollars ont été dépensés officiellement pour ce genre d'amusements sans lesquels, dit-on, les affaires ne pourraient se concrétiser. Ce sont les entreprises qui payent, mais c'est aussi autant de soustrait à l'impôt. Les sommes ainsi volatilisées représentent le double de ce que l'Etat a dépensé la même année pour les écoles et quinze fois le montant des dons faits par le monde des affaires aux organismes charitables.

Des dîners à 300 dollars par tête

Les Japonais qui savent ce qui se déroule derrière les claires-voies des maisons de geisha — en particulier au moment des élections : « *On tire à boulets dorés* », dit-on — sont cette fois peut-être un peu plus choqués que d'habitude, car, deux jours avant l'affaire K.D.D., éclatait un autre scandale où il s'avère que ce sont encore eux les « *payeurs* » des réjouissances de leur classe dirigeante. Il s'agit de l'affaire de la Compagnie de construction des chemins de fer nationaux. Celle-ci a été mise en place en 1964 par M. Tanaka, alors secrétaire général du parti libéral démocrate et ancien premier ministre compromis dans le scandale Lockheed.

Depuis sa création, la compagnie a construit trente-cinq nouvelles lignes. Sa comptabilité est en déficit mais elle reçoit des subventions de son ministère de tutelle, les transports. Si l'utilité publique de cet organisme n'est pas évidente, en revanche il est clair qu'il a servi la politique électorale du P.L.D. en permettant la construction de lignes de chemin de fer, un argument électoral toujours payant, dans des endroits où elles ne s'imposaient pas toujours. Il permettait aussi d' « *institutionnaliser* », si l'on peut dire, la spéculation foncière, pratique dans laquelle M. Tanaka était passé maître.

La Compagnie de construction des chemins de fer est aujourd'hui sur la sellette parce que, en seize mois, elle aurait dépensé 2 millions de dollars en « *bonus* » à ses employés et en réjouissances pour ses dirigeants, ainsi qu'en fonds politiques, en falsifiant tout bonnement des notes de frais. L'un des bureaux régionaux les plus actifs en la matière étant celui de Niigata, circonscription de M. Tanaka. Selon la Cour des comptes, cent vingt-deux soirées particulièrement onéreuses auraient été offertes en un an à plusieurs hauts fonctionnaires du ministère des finances qui « *contrôlent* » théoriquement le budget de la compagnie.

Si, comme le fait la presse japonaise, on additionne pour un an les diverses malversations de l'administration, on peut estimer que les pratiques de cette dernière coûtent une bonne centaine de millions de dollars au contribuable. Assurément, les soirées à Ginza ou Akasaka, deux quartiers de la vie nocturne de Tokyo, sont chères. Chaque soir, ce sont des longues files de limousines noires qui s'allongent devant la trentaine de restaurants d'Akasaka. Dans tel d'entre eux, on dépense facilement 250 à 300 dollars par tête pour un repas certes raffiné.

En général, la soirée commence par les « *affaires* » sérieuses discutées en aparté, puis c'est le dîner agrémenté souvent par la présence de geishas. La plupart du temps, l'hôte donne un cadeau à ses invités. « *Parfois*, dit le chasseur d'un restaurant, *la malle des voitures en est pleine.* »

Le président de K.D.D. a dû donner sa démission sur la pression de son ministère de tutelle : il n'est pas parti sans rien pour ses « *loyaux* » services pendant seize ans : un cadeau de départ lui a été remis, pratique bien japonaise *(hanamuke)* qui, cependant, comme le note la revue *Shukan Bunshun*, était peut-être un peu déplacé, compte tenu des circonstances : 710 000 dollars.

Ces scandales vont-ils provoquer une réaction et faire changer les choses ? Très vraisemblablement, non. Ces pratiques sont trop enracinées pour disparaître rapidement. Il ne s'agit en rien de dire que les politiciens japonais sont « *plus* » corrompus que ceux des Etats-Unis, qui ont supervisé le processus de démocratisation chez leur vaincu, aujourd'hui allié, ou de la France. La différence tient à l'ampleur du phénomène : il est difficile de trouver un homme politique nippon, de la majorité bien sûr mais aussi de l'opposition, qui n'ait pas été peu ou prou mêlé à des affaires peu claires.

La corruption était un des maux endémiques de la fin du règne des Tokugawa. A partir de la restauration de Meiji, en 1868, les oligarques ont institutionnalisé ces pratiques pour consolider et perpétuer leur pouvoir en encourageant la création des *zaibatsu* (cliques financières). Leurs abus étaient tels qu'ils provoquèrent des réactions chez les jeunes militaires fanatiques : c'est ainsi qu'en 1932, Dan Takana, l'un des dirigeants de Mitsui, fut assassiné à la suite d'un scandale financier dans lequel il était compromis. Le retour, au lendemain de la guerre de Corée, de bien des hommes formés sous le régime précédent, malgré l'émergence, parallèlement, d'une nouvelle classe politique, a perpétué certaines pratiques. Loin de les combattre, les Etats-Unis les ont utilisées pour asseoir leur influence, comme en témoignent aujourd'hui les scandales avec les constructeurs aéronautiques américains.

Si les méthodes, l'environnement ont changé, l'esprit demeure. Les Japonais en sourient avec un certain fatalisme. Mais le gouvernement aura peut-être, à l'avenir, quelques difficultés à leur faire admettre qu'ils doivent payer plus d'impôts ou accepter une T.V.A. pour remédier au grave déficit des finances publiques lorsque l'on voit la manière dont sont utilisés les fonds prélevés sur le contribuable par une pléthore d'organismes dépendant des ministères, et dont l'utilité est parfois contestable. M. Ohira a demandé la suppression de certains d'entre eux.

PHILIPPE PONS.

Petite formation modérée

LE NOUVEAU CLUB LIBÉRAL TRAVERSE UNE CRISE GRAVE

(De notre correspondant.)

Tokyo. — Le Nouveau Club libéral (N.C.L.), petite formation centriste, traverse une phase difficile. Son président, M. Kono, a donné sa démission, lundi 26 novembre, afin d'assumer la responsabilité de l'échec de son parti aux élections générales du 7 octobre : le Nouveau Club libéral avait alors perdu quatorze de ses dix-huit sièges. Le départ de la personnalité « *charismatique* » du N.C.L., autour de qui s'étaient regroupés en 1976 des transfuges du parti libéral démocrate (P.L.D.) majoritaire, porte un coup sérieux à cette petite formation et compromet son avenir. C'est M. Tagawa, son secrétaire général qui en assume pour l'instant la direction.

Six mois après sa création au printemps 1976, le N.C.L. remportait un succès inattendu aux élections générales du mois de décembre en obtenant dix-huit sièges. M. Kono et ses partisans, dont certains venaient de démissionner du P.L.D. pour protester contre l'immobilisme, la corruption et les luttes de factions de la majorité, avaient pour eux un atout : dans la gérontocratie qu'est le milieu politique japonais, ils étaient jeunes (une quarantaine d'années) et paraissaient dynamiques. En une législature, le N.C.L. n'a cependant guère convaincu, ne parvenant pas à se démarquer de la majorité qu'il critiquait en paroles mais soutenait au moment des votes importants.

Cette attitude ambiguë ainsi que les divergences qui se firent jour au mois de juin et provoquèrent une scission au sein du parti furent à l'origine du recul du N.C.L. aux élections du 7 octobre. M. Kono, qui vota en faveur de la réélection de M. Ohira au poste de premier ministre, fut à nouveau la cible des critique.

Ph. P.

Chili

● QUATRE CENTS PERSONNES ONT ETE ARRETEES *mercredi 28 novembre, dans la* capitale chilienne Santiago, a-t-on appris. Ces arrestations ont été opérées dans un quartier périphérique au cours d'une opération de police engagée à la suite de la mort, le 24 novembre, d'un policier tué par un commando d'extrême-gauche. Un homme qui avait opposé, mardi, une résistance aux policiers lancés à la recherche des membres du commando, a été tué. — *(A.F.P.)*

Chine

La première exposition d'art « libre » entend rompre avec des traditions millénaires

De notre correspondant

Pékin. — La première exposition d'art « libre » vient de s'ouvrir à Pékin. C'est une longue histoire, car les artistes sont ceux-là mêmes que la police avait chassés en septembre des abords du Musée des beaux-arts et qui avaient, le 1er octobre, organisé une marche jusqu'au siège de la municipalité de la capitale au cri de « *La démocratie dans l'art !* »

Ils ont eu gain de cause, puisque les salles d'un des élégants pavillons du parc de Beihai ont été mises à leur disposition.

Les vingt-trois exposants se présentent comme des « *explorateurs de l'art* » qui ont voulu « *exprimer leurs sentiments et leurs idéaux dans leurs œuvres* ». « *Les ombres du passé et les lumières de l'avenir sont ici mêlées*, déclarent-ils dans une sorte de préface à l'exposition. *Nous aimons la terre qui nous a nourris (...). A l'occasion du trentième anniversaire de notre patrie, nous offrons nos œuvres à cette terre et au peuple.* »

Ces œuvres sont d'une grande variété dans l'inspiration comme dans la qualité. Certaines sont nettement politiques, comme cette figure à triple face accompagnée de la légende : « *Nous ne voulons pas de cette sorte de loi.* » D'autres trouveraient aisément leur place dans n'importe quelle exposition officielle.

Mais il y a quelques audaces. Deux toiles sont purement abstraites — les premières du genre sans doute à être présentées en République populaire dans une exposition ouverte au public. De nombreux nus féminins également, crayons, bois gravés, huiles ou gouaches, rompent avec une tradition de pudeur solidement établie bien avant l'instauration du régime.

Dans les paysages, souvent très réussis, et les natures mortes, toutes sortes d'influences se mêlent et se croisent : impressionnisme, fauvisme, académisme, cubisme. Les souvenirs du dadaïsme sont également présents dans quelques bois sculptés, masqués, nus épousant les formes du bloc original. Tout cela rappelle irrésistiblement Moscou...

Il est cependant frappant que, dans un pays où l'art graphique a une histoire plusieurs fois millénaire, pratiquement aucune œuvre ne porte la moindre trace d'une tradition chinoise. Celle-ci ne paraît avoir joué aucun rôle dans une inspiration qui semble au contraire dominée par une volonté de rupture avec le passé.

ALAIN JACOB.

Pakistan

M. SALAMAT ALI A ÉTÉ CONDAMNÉ A UN AN DE TRAVAUX FORCÉS pour « propagation de fausses nouvelles »

M. Salamat Ali, le correspondant au Pakistan de l'hebdomadaire *Far Eastern Economic Review*, a été condamné à un an de travaux forcés par un tribunal militaire ce jeudi 29 novembre *(le Monde* du 29 novembre). Arrêté le 13 novembre pour « *propagation de fausses nouvelles* », il risquait la peine de mort en raison de la loi martiale. M. Ali, qui est âgé de quarante-six ans, était détenu à la prison de Rawalpindi, dans une cellule de moins de 3 mètres sur 3, qu'il partageait avec six prisonniers de droit commun. C'est les menottes aux mains qu'il a été présenté devant le tribunal.

A travers le monde

Éthiopie

● VISITE DU PRESIDENT AU YEMEN DU SUD. — Le président éthiopien, le lieutenant-colonel Menguistu Hailé Mariam, était attendu, jeudi 29 novembre, à Aden, a annoncé mercredi la radio sud-yéménite. C'est la première visite du chef de l'Etat éthiopien au Yémen du Sud, allié le plus proche de l'Ethiopie *dans la région.* — *(Reuter.)*

Inde

● UN ACCORD DE COOPERATION SCIENTIFIQUE entre la France et l'Inde a été signé mercredi 28 novembre à New-Delhi. Portant sur deux ans, il concerne notamment l'énergie solaire, l'océanographie, l'électro-technique et l'informatique. Ce programme fait suite à l'accord de coopération scientifique et technique conclu l'an dernier lors de la visite de M. Stirn dans la capitale indienne. — *(Reuter.)*

Ouganda

● DEUX JOURNALISTES OUGANDAIS ont été libérés après quatre mois de détention, a annoncé mercredi 28 novembre Radio-Kampala. MM. Kazinja et Mwebe, arrêtés pour avoir publié des informations jugées « *subversives et anti-gouvernementales* », ont été reçus par le président Binaisa après leur libération.

Pérou

● UN NOUVEAU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES. — M. Arturo Garcia *y Garcia, diplomate de carrière*, a été nommé mardi 27 novembre ministre des affaires étrangères en remplacement de M. Carlos Garcia Bedoya, qui a démissioné il y a une dizaine de jours

Turquie

● CINQ PERSONNES ONT TROUVE LA MORT lors d'un attentat à l'arme automatique, perpétré mercredi soir 28 novembre contre un café à Kayseri, à 330 kilomètres au sud-est d'Ankara. Neuf autres clients de l'établissement ont été blessés

La France ne cautionnera pas l'ingérence étrangère au Cambodge

déclare M. François-Poncet à l'Assemblée nationale

Au cours de la séance de questions au gouvernement, mercredi 28 novembre, à l'Assemblée nationale, les députés ont évoqué le drame cambodgien.

M. ROBERT MONTDARGENT (P.C., Val-d'Oise) a reproché au gouvernement d'avoir « *en utilisant l'abstention dans un vote à l'ONU, refusé de condamner les crimes des Khmers rouges* », et, « *en recevant de manière officielle le prince Sihanouk qui, dans son palais, fut le protégé des Khmers rouges et le complice de leur génocide* », de se prêter « *à une opération contre le peuple cambodgien* ».

Il a ajouté : « *Le Vietnam — et il a eu raison — a mis fin à l'holocauste et au génocide auxquels un régime sanguinaire vouait des millions de Cambodgiens. Qui pourrait s'en plaindre sinon ceux qui n'ont pas admis la défaite de l'impérialisme au Sud-Est asiatique et qui rêvent de faire revenir le Cambodge dans sa sphère d'influence grâce à un prince qui s'est déconsidéré par sa versatilité et sa compromission avec les criminels ? (...) Il serait utile de conseiller à M. Sihanouk un peu plus de pudeur et de dignité et surtout d'apporter l'aide humanitaire nécessaire et de reconnaître le gouvernement légal du Cambodge : la République populaire du Kampuchéa.* »

M. JEAN FRANÇOIS-PONCET, ministre des affaires étrangères, a répondu : « *Il n'y a actuellement qu'une seule ingérence étrangère au Cambodge ; celle d'une puissance étrangère qui occupe le territoire cambodgien. Et vous nous proposez de cautionner cette ingérence en prenant parti pour l'autorité que cette puissance étrangère a mise en place ! Ce que le gouvernement français n'a pas fait et ne fera pas.* »

Le ministre a souligné que le peuple cambodgien « *a les mêmes droits que tous les peuples du monde* » et que le gouvernement « *se sent d'autant plus fondé à le dire qu'il n'a jamais, pour sa part, entretenu de relations avec le régime de Pol Pot, même à une époque où d'autres points de vue étaient exprimés sur ce régime* ». M. François-Poncet a poursuivi : « *Quant au prince Sihanouk, la France devait-elle lui refuser l'entrée de son territoire, à lui, qui a toujours été l'ami de notre pays, qui a veillé à développer la coopération entre nos deux nations, qui a accueilli le général de Gaulle à Phnom-Penh en 1966 et qui a si longtemps tenu son pays à l'écart de la guerre ? La France n'a pas pour habitude de renier ses amitiés, ni d'ignorer ce qui se passe dans un pays auquel tant de liens l'attachent.* »

Le contrôle de l'aide

M. PASCAL CLEMENT (U.D.F., Loiret), interrogeant à son tour le ministre « *au nom des sept députés U.D.F. de retour du Cambodge* » a d'abord rappelé que *l'Humanité* « *soutenait Pol Pot et les Khmers rouges en 1975* » et que « *il y avait même un stand Khmer rouge à la fête de* l'Humanité ». Il a ajouté : « *La France contribue à la distribution des secours alimentaires. Mais nous sommes convaincus qu'une grande partie de ces secours est aujourd'hui stockée et que, lorsque l'aide est distribuée, elle l'est en fonction de critères politiques. Pour pouvoir manger, il faut collaborer avec l'armée d'occupation.* »

M. MILLE (P.C., Gard). — « *Vous êtes un menteur ! Moi aussi je reviens du Cambodge.* »

M. CLEMENT. — « *Il faut que la France obtienne des Nations unies que la distribution soit contrôlée sur le terrain. Ce ne serait pas une ingérence dans les affaires intérieures du pays, car il existe, depuis le procès de Nuremberg, une notion juridique des « crimes contre l'humanité » qui relève de la compétence de la communauté internationale.* »

M. FRANÇOIS-PONCET a déclaré que « *la meilleure solution serait que l'aide soit distribuée par les organisations internationales elles-mêmes* ». « *Ce n'est pas possible actuellement*, a-t-il ajouté, *parce que les conditions de sécurité ne sont pas réunies et parce que le personnel de ces organisations n'est pas en nombre suffisant ; à défaut, on a retenu le principe du contrôle de ces organisations (...). La distribution serait actuellement insuffisante et comporterait des lacunes. Je donne à l'Assemblée l'assurance que tout sera fait pour y remédier le plus rapidement possible. Ces imperfections ne doivent pas nous inciter à réduire ou interrompre une aide d'importance vitale pour le peuple khmer.* »

Le ministre a affirmé que « *les forces étrangères doivent se retirer du territoire khmer* » et que « *le peuple khmer doit pouvoir s'exprimer librement et désigner librement ses dirigeants dans le cadre d'un Cambodge indépendant et neutre, vivant en bonne intelligence avec ses voisins, conformément au désir profond de son peuple, ami du peuple français* ».

● *Le comité directeur de l'Association générale des Khmers à l'étranger (A.G.K.E.)* a apporté, ce jeudi 29 novembre, un « *démenti formel* » à la déclaration de son responsable de l'information, M. Khim Khan Keo, critiquant le prince Sihanouk *(le Monde* du 29 novembre). Cette déclaration, « *faite sans consultation ni approbation* » du comité directeur, précise ce démenti, « *ne reflète pas les vues et les sentiments de l'A.G.K.E. et n'engage que la responsabilité de l'auteur* ». D'autre part, une délégation de l'A.G.K.E., comprenant MM. Thonn Ouk et Nong Kimny, a été reçue mardi par le prince Sihanouk.

● *Le meeting présidé par le prince Sihanouk*, qui était prévu au Théâtre de la Porte-Saint-Martin, dimanche 2 décembre, aura finalement lieu au Pavillon Baltard, 12, avenue Victor-Hugo, à Nogent-sur-Marne.

Corée du Sud

CHEF DE L'ÉTAT PAR INTÉRIM

M. Choi Kyu-hah sera le seul candidat à l'élection présidentielle

De notre correspondant

Tokyo. — M. Kim Dae-Jung, principale personnalité de l'opposition et ancien rival de M. Park à l'élection présidentielle de 1971, sera libéré le 11 décembre, *a-t-on* appris mercredi 28 novembre à Séoul. M. Kim a été arrêté en 1977, puis assigné à résidence sans contact avec l'extérieur pendant l'été dernier. Il sera en fait élargi peu après l'élection du nouveau président appelé à succéder à M. Park, assassiné en octobre. Celle-ci aura lieu à la fin de la semaine prochaine, dit-*on dans les milieux* informés à Séoul. La désignation du nouveau chef de l'Etat sera faite par un collège de 2 561 grands électeurs, conformément à la Constitution en vigueur. M. Choi Kyu-hah, ancien premier ministre, qui assume les fonctions de président par intérim, est pratiquement certain d'être élu : il sera en effet le seul candidat.

L'une des principales tâches du nouveau président sera, comme l'a déclaré il y a une quinzaine de jours M. Choi *(le Monde* du *13 novembre) de procéder* à une révision de la Constitution devant permettre une évolution politique. *L'opposition*, et notamment le Nouveau Parti démocrate (N.P.D.), est hostile à cette formule et demande une révision immédiate de la Constitution pour permettre une élection présidentielle au suffrage universel. Pour essayer de se concilier l'opposition, M. Choi a annoncé qu'il rencontrerait prochainement M. Yun Po-sun, ancien président et personnalité d'opposition.

Samedi dernier, la première manifestation importante des opposants depuis la mort de Park *Chung-hee* avait eu lieu dans le centre de Séoul à l'appel de l'Alliance pour la restauration de la démocratie. Les opposants, qui s'en prenaient directement dans leurs tracts à M. Choi et aux Etats-Unis, ont été dispersés par la police : quatre-vingt-seize personnes ont été arrêtées *(le Monde* du 28 novembre. La plupart des personnes arrêtées sont des professeurs et des représentants de l'Eglise. Parmi elles figure notamment M. Ham Suk-han, un quaker autrefois très actif dans la lutte contre le régime Park. Les autorités militaires, qui contrôlent le pays en vertu de la loi martiale, ont mis en garde les dissidents contre toute action visant à troubler l'ordre public.

Sur *le plan* juridique a été décidée, au début de la semaine, la composition de la commission parlementaire *qui* sera chargée de réviser la Constitution. La présidence en revient au parti majoritaire, républicain *démocrate*. Sur les vingt-huit membres de la commission, quatorze proviennent de celui-ci et du groupe parlementaire nommé par l'exécutif, le Yujong Hoe, treize étant membres du N.P.D. et un représentant l'autre petite formation d'opposition, le Parti pour l'unification démocratique. On ne sait pas encore comment procédera la commission. Au Parlement, en tout cas, les deux partis gouvernementaux contrôlent les deux tiers des sièges.

Ph. P.

EUROPE

Allemagne fédérale

Vifs incidents au procès de Cologne

De notre correspondant

Bonn. — De vifs incidents ont marqué, mercredi 28 novembre à Cologne, le procès de Kurt Lischka, Herbert Hagen et Ernst Heinrichsohn. Un groupe de juifs français, venus assister au procès des criminels nazis, a quitté la salle du tribunal en protestant vigoureusement, tandis que le président leur reprochait de vouloir troubler systématiquement les débats.

La cause de cet éclat est assez surprenante. Un certain Anton Söllner, âgé aujourd'hui de soixante-huit ans, et qui fut pendant la guerre surveillant au camp de Drancy, était appelé comme témoin. Il déclara qu'il n'avait pas eu connaissance de la déportation d'enfants juifs à Auschwitz. Ce propos provoqua l'indignation de M° Serge Klarsfeld, qui siège au banc de la partie civile. A la surprise de la cour et de l'intéressé lui-même, l'avocat français révéla que pour ses activités au camp de Drancy, Söllner avait été condamné à mort par contumace le 3 mai 1954. Les spectateurs français applaudirent alors très vigoureusement avant de quitter la salle.

Cette révélation provoqua des mouvements divers, aussi bien dans le camp de la défense que sur les bancs de la partie civile. Mouvements qui devinrent plus vifs encore lorsque le premier procureur reconnut qu'il avait eu connaissance de la condamnation de Söllner par la justice française. M° Kaul, le célèbre avocat est-allemand, qui participe au procès en tant que représentant d'une des parties civiles, dénonça alors une *« manie du secret »* lui paraissant tout à fait incompréhensible. A son avis, le procureur, ainsi que M° Klarsfeld, auraient dû informer les autres participants au procès. Le président, M. Heinz Fassbender, après avoir tancé les manifestants français, exprima lui aussi le mécontentement que lui inspirait le fait que la condamnation de Söllner ne figure nulle part au dossier. Indiquant par ailleurs qu'il n'accepterait aucune pression de qui que ce fût, le président, dont l'objectivité n'a pas été mise en cause jusqu'ici, ajouta que M° Klarsfeld porterait la responsabilité d'un sabotage éventuel du procès.

JEAN WETZ.

● *La balance ouest-allemande des paiements* s'est soldée en septembre par un excédent de 9 485 millions de marks contre un déficit de 2 521 millions en août et un surplus de 2 777 millions en septembre 1978. Pour les neuf premiers mois de l'année, la balance des paiements se trouve néanmoins déficitaire de 1 843 millions, après avoir été excédentaire de 6 743 millions pour janvier/septembre 1978.

La balance des opérations courantes, quant à elle, fait apparaître pour septembre un déficit de 2 361 millions contre 3 030 millions le mois précédent et un excédent de 1 121 millions en septembre de l'an dernier, portant ainsi le déficit des neuf premiers mois à 6 922 millions contre un excédent de 8 524 millions pour les trois preimers trimestres de 1978. — *(Agefi.)*

BIBLIOGRAPHIE

« LE LIVRE DES OTAGES » de Serge Klarsfeld

A tous ceux qui essaient aujourd'hui de mettre en doute la réalité des actes commis par les nazis durant la seconde guerre mondiale, et aussi à ceux qui seraient tentés, par ignorance ou indifférence, d'accorder foi à ces fabricants d'oubli, M° Serge Klarsfeld, avocat à la cour d'appel de Paris, oppose depuis des années plus et mieux que des discours : la rigueur froide des faits, la brutalité des chiffres et des noms. C'est bien pourquoi ses livres constituent autant d'actes d'accusation implacables. Comme il l'avait fait l'an dernier à propos de l'aspect français de l'holocauste, avec son *Mémorial de la déportation des juifs de France* (*le Monde* du 13 juin 1978), il publie aujourd'hui *le Livre des otages*, où sont rassemblées les archives de ce que fut la politique de prise et d'exécution d'otages parmi la population civile française par l'occupant à partir de 1941.

Son livre, qui s'achève par d'instructives notices biographiques des accusés du procès de Cologne et celles des principaux responsables d'exécutions d'otages, sort de l'ombre et de l'anonymat ces victimes dont le temps avait pu effacer le nom de bien des mémoires. Il montre en outre que leur choix ne devait politiquement rien au hasard, comme le souligne Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier dans sa préface. L'actualité permet de lui trouver un mérite supplémentaire, à l'heure où, des affaires Schleyer et Moro aux événements de Téhéran, les prises d'otages semblent devenir un moyen « normal » de pression sur les gouvernements : nul ne sait trop sans doute où va cette pratique, mais il est de moins en moins possible d'ignorer d'où elle vient. — B. B.

★ « Le Livre des otages ». Les Éditeurs français réunis, 296 pages, 52 F environ.

Union soviétique

LA SESSION DU SOVIET SUPRÊME

Les objectifs du plan pour 1980 sont révisés en baisse

De notre correspondant

Moscou. — Le Soviet suprême de l'Union soviétique poursuit ses travaux, ce jeudi 29 novembre, toujours en l'absence de M. Kossyguine. Cependant, la « Pravda » a publié un message du chef du gouvernement soviétique adressé à son collègue yougoslave à l'occasion de la fête nationale, ce qui semble indiquer que M. Kossyguine conservera ses fonctions malgré la promotion au bureau politique de M. Tikhonov, premier vice-président du gouvernement.

La science soviétique des statistiques fait des miracles. Le projet de plan pour 1979 prévoyait une croissance de 5,7 % de la production industrielle : l'augmentation *réelle* a été de 3,7 %. Le plan n'en a pas moins été accompli à 100,1 %. Pourtant, l'impression *générale* qui se dégage des discours de MM. Baïbakov, président du gosplan, et Garbouzov, ministre des finances, prononcés mercredi devant le Soviet suprême, est plutôt pessimiste. Les résultats économiques de cette année sont franchement mauvais; les perspectives de l'année prochaine sont médiocres.

Compte tenu des échecs de cette année, les objectifs pour 1980 ont été révisés en baisse, et un effort spécial d'investissements sera fait dans l'industrie légère pour tenter d'améliorer l'approvisionnement de la population. La production agricole devrait augmenter de 8 % contre 5,8 % cette année.

Aucun des objectifs globaux que les responsables de l'économie soviétique s'étaient fixés pour 1979 n'a été atteint : le revenu national n'augmente que de 4 % (contre 4,3 % prévu par le plan), le revenu par habitant de 2,5 % (3,3 %), la production industrielle de 3,7 % (5,7 %), etc. La production a stagné et même diminué en valeur absolue dans un nombre impressionnant de secteurs.

Pour l'année prochaine, le revenu national devrait augmenter de 4 %, le revenu par habitant de 2,9 %, la production industrielle de 4,7 %, avec une croissance égale dans le secteur A (industrie lourde) et le secteur B (industrie légère et les biens de consommation).

La production de pétrole devrait atteindre en 1980 606 millions de tonnes (contre 580 millions de tonnes environ cette année). Celle de gaz, 435 milliards de mètres cubes (400 milliards de mètres cubes), celle de charbon, 745 millions de tonnes (720 millions de tonnes), d'électricité, 1 295 milliards de kWh (1 205 milliards de kWh).

Concernant un des principaux goulets d'étranglement de l'économie soviétique — la faible productivité du travail — M. Baïbakov n'a pas donné d'indications très précises. Il a seulement indiqué que l'objectif pour l'année prochaine était une hausse de la productivité de 3,8 % dans l'industrie, *« ce qui est plus que ce qui a été obtenu en 1979 »*. Comme l'objectif fixé au début de cette année était de 4,7 % — objectif jamais atteint auparavant mais déjà bien inférieur au projet du plan quinquennal (5,6 %) — il faut en conclure que dans ce domaine encore les résultats sont loin de correspondre aux espoirs à 167,3 roubles par mois pour les ouvriers et les employés, et à 118 roubles pour les kholkoziens dont les rémunérations n'ont pas augmenté au rythme prévu.

Dans le budget présenté par le ministre des finances où l'impôt direct ne représente que 8,9 % des recettes, on a maintenu la fiction des dépenses militaires en diminution relative et absolue : 17,1 milliards de roubles contre 17,2 milliards au cours des deux dernières années. Diminution d'autant plus symbolique que dans le même temps, les responsables soviétiques se félicitent du *« renforcement du potentiel de défense du pays »*.

DANIEL VERNET.

Pologne

● *Selon le quotidien polonais* Express Wieczorny *du 22 novembre*, la dette extérieure de la Pologne s'élève à plus de 15 milliards de dollars. Le gouvernement polonais a dû notamment emprunter près de 13,6 milliards de dollars pour combler le déficit du commerce extérieur de 1971 à 1978. S'ajoute le montant des intérêts, dont le taux *« n'est pas public »*, mais peut être estimé entre 10 % et 20 %. Pour les experts occidentaux, le chiffre total ne prend pas en compte les emprunts contractés par les entreprises polonaises sans garantie de la banque Handlowy, qui se situent entre 2,5 et 5 milliards de dollars. — *(A.F.P.)*

Italie

La Fondation Aldo Moro ferme ses portes

De notre correspondant

Rome. — La Fondation Aldo-Moro, qui avait été créée en 1978 après l'assassinat du président de la démocratie chrétienne, vient de fermer ses portes. Elle ne s'estime plus en mesure de *« remplir ses fonctions institutionnelles »* et ne veut pas que le souvenir de la victime des Brigades rouges soit *« l'occasion d'une pénible polémique »*.

C'est la conclusion provisoire d'une curieuse affaire ayant pour protagonistes l'épouse, les enfants et les anciens collaborateurs de Moro. Le conflit avait éclaté à la mi-novembre. Il opposait le directeur de la Fondation, M. Quaranta, au président de celle-ci, M. Freato, le premier reprochant au second de mener une opération politique. Plus exactement, de se servir du nom d'Aldo Moro pour soutenir un courant de droite de la démocratie chrétienne incarné par M. Fanfani.

Mais, très vite, les regards se tournèrent vers la famille elle-même. C'est M. Giovanni Moro, vingt-deux ans, fils cadet de la victime des Brigades rouges, qui mettait en accusation M. Freato, lequel était défendu par l'épouse et les filles de l'homme d'Etat disparu. Aidé de ses amis, Giovanni alla jusqu'à occuper symboliquement le siège de la Fondation, avant d'engager une guerre de communiqués avec ses sœurs, Maria-Fida et Anna-Maria. La mère décida alors de mettre un terme à la polémique en faisant fermer la Fondation.

On ne croyait pas si bien dire, au printemps 1978, en qualifiant de drame familial l'enlèvement du président de la D.C. Cette affaire d'Etat avait été privatisée dès le premier jour par l'otage lui-même, qui réclamait d'être libéré pour se consacrer aux siens. En Italie, la famille demeure le protagoniste obligé de tous les grands événements. Comme l'Eglise, d'ailleurs : il est significatif que M. Giovanni Moro et ses adversaires fassent allusion à *« des médiations ecclésiastiques »* dans le conflit qui les oppose. Médiations sans succès, apparemment. — R. S.

LE PROCÈS EN APPEL DU CHEF DES BRIGADES ROUGES S'EST OUVERT A TURIN

Turin *(A.F.P.)*. — Le procès en appel contre Renato Curcio, fondateur des Brigades rouges, condamné en juin 1978 en première instance à quinze ans de prison, s'est ouvert le 28 novembre à Turin.

La caserne La Marmora, où se déroule ce procès, est isolée du reste de la ville, retranchée derrière des murs de sacs de sable d'où émergent des têtes casquées et des canons d'armes. Policiers et carabiniers, protégés de gilets pare-balle, quadrillent le quartier déclaré « zone militaire » et interdit à la circulation.

La cour a rejeté, à la fin de la première audience, une requête des avocats d'office demandant des délais supplémentaires pour l'étude des dossiers. Cette requête avait été avancée, après les déclarations de l'un des accusés, Pietro Basone, qui, au nom de tous les autres, avait récusé, dès l'ouverture du procès, les avocats. Le président de la cour avait alors nommé des avocats d'office.

Des vingt-sept personnes qui doivent répondre des attentats ou enlèvements commis jusqu'en 1975 (aucun assassinat à cette date), seuls seize sont détenus. Trois étaient venus à l'audience, mais se trouvent en liberté provisoire, sept ne se sont pas présentés, quatre enfin, condamnés par contumace, sont considérés comme les éléments les plus dangereux de la « première génération » terroriste, notamment Mario Moretti, Rocco Micaletto et Marco Pisetta.

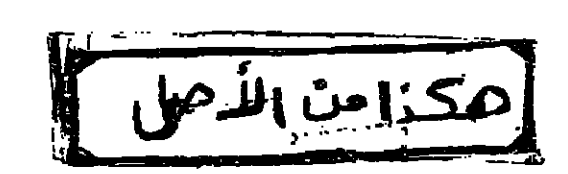
● *Le prochain sommet des pays industrialisés* aura lieu à Venise pendant deux jours aux alentours du 20 juin. Selon l'agence de presse japonaise Kyodo News, qui cite des sources proches du ministère nippon des affaires étrangères, l'inflation, les problèmes monétaires internationaux et le pétrole seront à l'ordre du jour de ce sommet, qui réunira le Japon, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la R.F.A., l'Italie et le Canada. — *(A.F.P.)*

Espagne

TROIS GARDES CIVILS SONT TUÉS DANS UN ATTENTAT AU PAYS BASQUE

Saint-Sébastien *(A.F.P., A.P.)*. — Trois gardes civils ont été tués mercredi 28 novembre par les terroristes, présumés appartenir à l'organisation séparatiste basque ETA. Selon la police, les trois membres des forces de l'ordre ont été assassinés par balles dans un café, à Azpeitia, une localité proche de Saint-Sébastien, dans la province de Guipuzcoa.

Les auteurs des coups de feu étaient au nombre de quatre, selon la police, et se trouvaient déjà dans l'établissement quand ils ont tiré sur les trois gardes civils. On ne disposait pas, ce jeudi matin, d'autres informations sur cet attentat.



EUROPE

Yougoslavie

La mise en place des directions collégiales se fait progressivement

Belgrade. — Mise en place des nouvelles institutions appelées « *directions collégiales* », tel est le thème dominant de la politique intérieure yougoslave. Le régime leur attribue la plus haute importance puisqu'elles sont conçues pour donner l'impulsion au système de délégations (on compte des milliers de délégations avec deux millions de délégués) qui doit marquer la « *rupture définitive* » avec le parlementarisme « *bourgeois* » des démocraties occidentales et « *étatique* » des pays communistes de l'Europe de l'Est.

L'idée de créer des directions collégiales a été lancée l'automne dernier au congrès des syndicats par le président Tito (*le Monde* du 25 novembre 1978). Elle a fait l'unanimité, et les innombrables institutions autogestionnaires ont commencé immédiatement les préparatifs pour la réaliser.

Le principe est le suivant : toutes les instances dirigeantes des organisations dites sociales (la Ligue des communistes, l'Alliance socialiste, les syndicats, etc.) et du pouvoir (de la commune à la fédération) vont élire leur direction collégiale. Ces directions auront à leur tête un président ou un secrétaire — peu importe le nom — qui ne pourra exercer cette fonction en principe que pendant une année, avec des exceptions qui confirmeront la règle. Après l'expiration de ce délai, cette fonction reviendra à un autre membre de la direction collégiale, et ainsi de suite jusqu'à l'expiration du mandat de la direction elle-même, qui coïncide généralement avec les élections législatives, pour les instances du pouvoir, et les congrès, pour celles des organisations sociales.

De notre correspondant

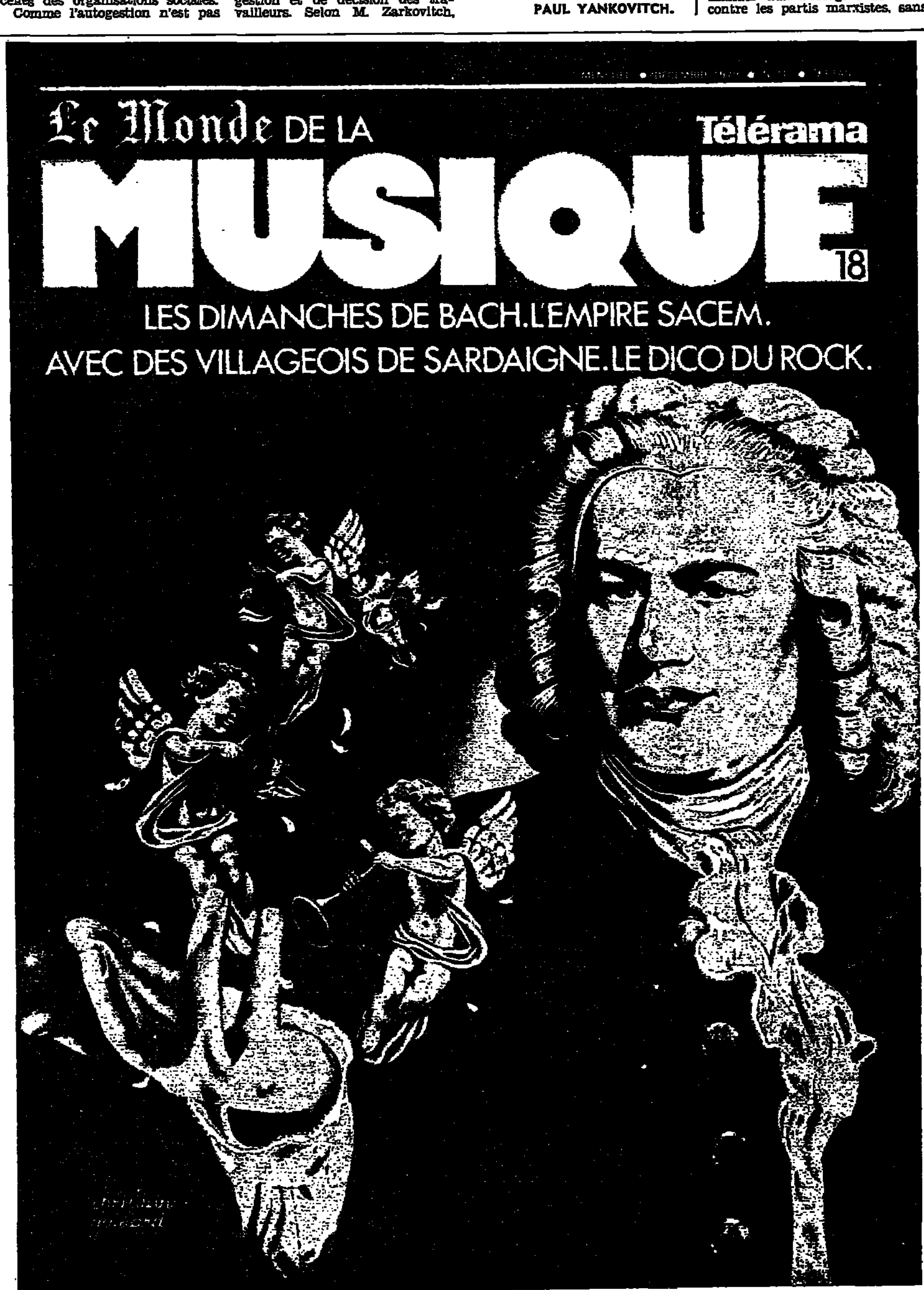
Comme l'autogestion n'est pas un système « dogmatique », qu'elle ne tolère pas l'uniformité, que, dans un Etat multinational comme la Yougoslavie, elle assure « *l'unité dans la diversité* », les intéressés auront beaucoup de latitude pour adapter le principe à leur condition spécifique. Tout cela, bien entendu, ne sera pas de nature à simplifier un système social déjà complexe. Précisons toutefois que ce genre de « rotation » ne concerne pas, par exemple, les membres des gouvernements (la Yougoslavie en a neuf : six gouvernements de républiques fédérées, deux des régions autonomes et le gouvernement fédéral). Il n'est pas question, en effet, de changer les ministres tous les ans, d'autant que ces derniers ne sont que les organes exécutifs des Parlements. En revanche, les présidences actuelles du Parlement, qui sont des « *organes suprêmes du pouvoir populaire* », seraient soumises elles aussi à la règle générale. L'opération entraînera donc des modifications de la Constitution (la procédure est en cours), et des statuts de certaines organisations sociales (ce qui, dans quelques cas, est déjà chose faite).

Les explications de ce remue-ménage sont multiples : les théoriciens font valoir, en premier lieu, que le travail collégial est le propre de l'autogestion, et que la mise en place des directions collégiales permettra de lutter contre groupes et groupuscules de « *technocrates, bureaucrates et managers* », qui souvent se constituent autour de certains dirigeants, usurpant les droits de gestion et de décision des travailleurs. Selon M. Zarkovitch, chargé au comité central de suivre le problème dans le système des directions collégiales, le citoyen tirera son autorité de son travail et de ses capacités personnelles et non de sa fonction.

On attend également des nouvelles institutions la réduction au minimum du nombre des professionnels de la politique. Dans une déclaration à un quotidien belgradois du soir, M. Djoko Tozi, politologue macédonien, affirmait récemment qu'il y en avait près de deux cent mille. Pour un régime de démocratie directe, c'est tout de même beaucoup. Ils s'infiltrent dans toutes les « *structures* », passent on ne sait trop comment d'une instance à l'autre, et, même lorsque toutes les places sont déjà occupées, ils se débrouillent pour la création de postes, où ils s'installent pour de longues périodes. M. Tozi ajoute qu'un quart des personnes qui viennent à Belgrade pour représenter une instance autogestionnaire, leur collectif commun ou république fédérée, y restent de manière durable et ne vivent plus que de la politique. Les dernières statistiques officielles confirment d'ailleurs que les travailleurs « socio-politiques » sont parmi les mieux rémunérés en Yougoslavie.

Dans l'immédiat, on attend des directions collégiales une participation plus active des citoyens aux affaires publiques et une « *démocratisation* » du travail dans les organismes au sommet. Mais, en même temps, le régime, semble-t-il, voit loin. En réalité, il songe à la période après Tito. Les directions collégiales doivent empêcher qui que ce soit, indépendamment de ses mérites, de « *monopoliser* » le pouvoir ou de se transformer en « *leader* ».

PAUL YANKOVITCH.



Portugal

Les élections législatives du 2 décembre

L'Alliance démocratique essaye de se démarquer de l'extrême droite

Lisbonne. — Le ton monte un peu à Lisbonne dans les états-majors des partis politiques à l'approche des élections législatives du 2 décembre. On multiplie les mises au point, on s'invective avec courtoisie, on interpelle le président de la République, le général Eanes, sommé par un leader centriste, M. Amaro da Costa, de dire s'il respecterait le scrutin dans le cas d'une victoire de l'Alliance démocratique (une coalition de droite qui regroupe les sociaux-démocrates de M. Sa Carneiro, les centristes de M. Freitas do Amaral et les monarchistes de M. Ribeiro Teles). On prépare les derniers meetings de masse qui mettront fin vendredi à une campagne de trois semaines remarquablement exempte d'incidents.

La fièvre aura été jusqu'au bout circonscrite à la classe politique. La radio et la télévision sont presque silencieuses, par obligation (*le Monde* du 28 novembre). La presse est d'une discrétion qui frise l'indifférence, alors que les leaders politiques parlent de possible crise de régime, de choix décisif de société, et même dans les rangs socialistes de « *guerre civile* » au cas où les amis de MM. Sa Carneiro et Freitas do Amaral obtiendraient la majorité absolue dans la nouvelle Assemblée de la République.

L'armée est muette, fait relativement nouveau depuis le 25 avril 1974. L'Eglise, encore puissante dans ce pays de forte tradition catholique, est manifestement divisée et troublée. L'épiscopat s'est borné à condamner l'abstention, mais certains évêques n'hésitent pas à recommander aux Portugais de voter contre les partis marxistes, sans

De notre envoyé spécial

préciser davantage, ce qui a provoqué mardi soir la colère de M. Mario Soares.

Le leader socialiste a insisté à cette occasion sur les bons rapports qu'il entretient avec Mme Maria Lurdes de Pintassilgo, chef du gouvernement et catholique progressiste. Et il a parlé une nouvelle fois de la « convergence » qui existe entre le parti socialiste et le chef de l'Etat, durement attaqué par les leaders de l'Alliance démocratique.

En froid il y a moins de deux ans avec le général Eanes, qui l'avait sèchement remercié, M. Soares est aujourd'hui le meilleur « allié » du chef de l'Etat. Paradoxe qui n'est qu'apparent car la chronique politique portugaise fourmille depuis cinq ans de scissions, de ruptures, de ralliements, d'alliances vite dénouées et de liaisons éphémères. Dans le petit monde de Lisbonne les querelles politiques ressemblent à des disputes de famille.

Il y a dix-huit mois, M. Soares estimait que son alliance avec M. Freitas do Amaral était « *un exemple pour l'Europe* ». Aujourd'hui il voit le leader centriste comme un homme disposé à tordre le cou aux libertés. C'est de bonne guerre. Et M. Soares reste l'un des plus fins manœuvriers de la classe politique portugaise. Depuis trois ans son parti a perdu, à gauche puis à droite, des personnalités de premier plan comme MM. Lopes Cardoso, Barreto et Medeiros Ferreira, tous anciens ministres. Mais il a récupéré *à gauche* d'anciens dirigeants du MES (mouvement de la gauche révolutionnaire) puis à droite, les leaders de l'aile « gauche » du parti social-démocrate.

Seuls les communistes, dont la tactique est plus « souple » mais dont l'objectif, selon M. Soares, reste « *la conquête du pouvoir par la force* », n'ont guère varié de cap. Quant aux sociaux-démocrates et aux centristes, ils chassent manifestement sur les mêmes terres. Leur alliance, pimentée par le zeste monarchiste du P.P.M. et par l'apport encore plus modeste du groupuscule des réformateurs, pourrait n'être qu'une péripétie de plus.

L'ombre de Salazar

En réalité, la « dynamique » du glissement à droite illustrée par la formation de l'Alliance démocratique pourrait sérieusement bouleverser la scène politique. Aux élections législatives du 25 avril 1976 les sociaux-démocrates avaient obtenu 26 % des voix et les centristes du C.D.S. 16 % seulement.

Epuisés par leur campagne « à l'américaine », mais réconfortés par des meetings comme celui du Palais des sports de Lisbonne, où dix mille personnes, en majorité des jeunes, les ont acclamés mardi soir, MM. Sa Carneiro et Freitas do Amaral pensent gagner, ensemble, les cinq points qui leur manquent pour conquérir la majorité absolue dans la nouvelle assemblée. M. Sa Carneiro peut-il, le 3 décembre, être en mesure de briguer la présidence du gouvernement ? C'est en fait la question la plus intéressante de la campagne.

Au fil des jours, les leaders de l'Alliance ont cherché à se démarquer des soutiens empressés mais compromettants de l'extrême droite. Des militaires très à droite, comme les généraux Kaulza de Arriaga (ex-commandant en chef au Mozambique) et Galvao de Melo (ancien membre de la junte spinoliste de mai 1974) se sont nettement prononcés pour l'Alliance. Un dirigeant du petit parti démocrate-chrétien, également favorable à l'Alliance, a publiquement fait l'apologie de Salazar. Cette « audace », la première du genre depuis avril 1974, a donné des armes à tous ceux qui accusent MM. Sa Carneiro et Freitas do Amaral de faire le lit de la « nouvelle droite » fascisante et revancharde.

Du coup, ces derniers sont devenus moins sévères à l'égard des « héritiers du 25 avril ». Ils continuent cependant à rejeter toute la responsabilité de la crise économique et politique sur les gouvernements qui se sont succédé depuis avril 1976, et d'abord sur les socialistes. « *Nous sommes*, disent-ils, *beaucoup plus contre le 11 mars* (date de l'accélération du processus révolutionnaire en 1975) *que contre le 25 avril.* » Nuances...

M. Soares fait front avec habileté et cherche à maintenir son parti au premier rang (34,87 % des voix aux élections de 1976 et cent sept députés). Les raisons objectives ne manquent pourtant pas en faveur d'un recul du P.S. : usure du pouvoir, conflits internes, politique pragmatique d'alliances opportunistes, gonflement artificiel du parti en 1975 et 1976. Mais M. Soares, qui a misé sur l'anticommunisme en 1975 et sur la nécessité de former une équipe de gouvernement solide en 1976 — et qui avait alors gagné, — plaide aujourd'hui la lutte contre la droite. Il conteste énergiquement que l'alliance puisse offrir une « *nouvelle chance de gouvernement* », car sans consensus social, dit-il, « *il n'y a pas de développement économique possible* ».

Il récuse enfin le « manichéisme » des dirigeants de l'Alliance, parlant des « *bons et des mauvais Portugais* », manichéisme qui lui rappelle « *le temps du salazarisme* ». Cinq ans seulement après la révolution des œillets, c'est bien décidément l'ombre du dictateur qui plane sur le Portugal.

MARCEL NIEDERGANG.

Andorre

La création d'un parti démocratique rompt avec les traditions de la principauté

L'Agrupament democratic d'Andorra (A.D.A.), qui tente depuis plusieurs années de faire accéder la principauté à une forme de vie publique enfin débarrassée du folklore politique (*le Monde* du 30 mars), vient de franchir une nouvelle étape en donnant naissance, après avoir été dissoute, à un véritable parti politique. Démarche qui pourrait sembler banale ailleurs, mais qui, en Andorre, prend un peu l'aspect d'un défi : les partis ne sont pas autorisés, et seuls y existent des groupements, associations, tendances, etc... L'A.D.A. avait d'ailleurs demandé, dès sa fondation, que de véritables formations politiques trouvent enfin droit de cité dans la principauté, dont l'activité reste très marquée par le droit coutumier hérité du Moyen Age.

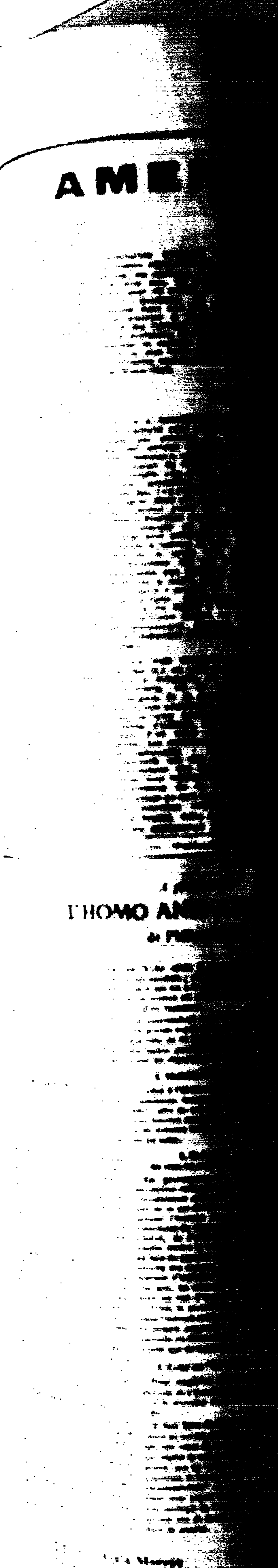
Si la nouvelle formation, le P.D.A. (Partit democrata andorra), fait, pour l'instant, figure de parti unique, c'est bien malgré lui... Il se défend en tout cas énergiquement contre les accusations de ceux qui lui prêtent l'intention de rompre avec les deux coprinces. « *Le P.D.A. accepte la coprincipauté comme forme de l'Etat andorran* », lit-on dans ses statuts, qui n'ont été publiés pour l'instant qu'en andorran. Mais il propose « *une structure étatique où les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire restent séparés* » et « *un système de démocratie parlementaire représentatif et pluraliste, au service de la nation et émanant de la souveraineté et de la volonté du peuple* ».

Pour le reste, le P.D.A. se définit comme nationaliste, « *parce qu'il croit que la valeur essentielle d'un pays est constituée par ses hommes et ses femmes* », et « *parce qu'il est humaniste* », qu'il souhaite « *que ces hommes et ces femmes conservent la manière d'être, la langue, la culture et l'histoire qui leur sont propres* ».

Mais la nouvelle formation andorrane considère également comme partie intégrante de la communauté nationale « *tous ceux qui vivent et travaillent* » dans la principauté (où la proportion d'étrangers est désormais sensiblement supérieure à celle des Andorrans de souche) et elle se veut également « *démocrate, parce que la démocratie est le seul système qui puisse garantir les libertés, progressiste pour s'adapter aux nouvelles situations et nécessités, tout en étant traditionaliste pour conserver les traits historiques de l'Andorre* ». Elle se réclame, en outre, de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ni la syndicature, ni le Conseil des vallées, qui doit bientôt être renouvelé partiellement, n'ont encore réagi officiellement, pas plus que les deux coprinces, le président de la République française et l'évêque espagnol d'Urgel. Des représentants de l'A.D.A. avaient présenté leurs doléances à l'Elysée au printemps dernier à l'occasion d'une entrevue entre un collaborateur de M. Giscard d'Estaing et une délégation conduite par M. Jaume Bartumeu Cassany, l'un des jeunes fondateurs de l'Agrupament, et qui figure parmi les animateurs du nouveau parti. En brusquant les choses, tout en réaffirmant son loyalisme à l'égard des coprinces, la nouvelle classe politique qui est en train d'apparaître en Andorre réussira-t-elle à faire évoluer la situation dans le plus grand — devant le Liechstentein, Saint-Marin Monaco et le Vatican — des tout petits Etats d'Europe ?

BERNARD BRIGOULEIX.



AMERICAINS D'EUROPE

III. — Des soldats clochards ?

par DOMINIQUE DHOMBRES

Malgré certaines difficultés qui ont fait diminuer leur nombre dans quelques pays, notamment en France, les Américains résidant en Europe maintiennent leur influence et leurs positions et continuent à jouir d'un niveau de vie assez élevé (« le Monde » des 28 et 29 novembre). En revanche, les militaires, surtout en R.F.A. où ils sont le plus nombreux, subissent de plein fouet l'inflation et la hausse des prix. Les problèmes de logement et de pouvoir d'achat apparaissent désormais plus importants que ceux liés à la drogue, qui n'ont pourtant pas disparu.

Heidelberg. — A l'entrée de la base américaine de Heidelberg, on peut voir affichées les photos des terroristes allemands recherchés. Un panneau explicatif indique comment une femme prétendument enceinte peut dissimuler une bombe sur son ventre. Des soldats sportifs partent, sac au dos, ou à bicyclette, pour des excursions dans les montagnes voisines. D'autres déjà un peu obèses, font le siège du distributeur de crèmes glacées. Un prédicateur noir de l'Ohio vient visiter ses ouailles.

La présence des forces militaires américaines est devenue si familière que pour un peu les Allemands ne la remarqueraient plus. Elle fait partie du paysage. C'est un sujet qui est rarement évoqué dans la conversation. De temps à autre, les journaux allemands se penchent, de façon tantôt ironique et tantôt apitoyée sur le sort des malheureuses ménagères, épouses des militaires américains, qui doivent vivre avec un dollar dévalué. Les Américains restent entre eux, dans des quartiers qui rappellent les banlieues du Middle West, et où ils suivent des trajets bien balisés de la caserne au P.X. (le magasin militaire, qui offre à prix avantageux les marchandises « made in U.S.A. ») et du club sportif à la poste, elle aussi américaine.

Ce sont parfois de véritables villes dans lesquelles on pénètre par une sorte d'autoroute, comme à Ramstein, près de Kaiserlautern, quartier général des forces américaines en Europe. Des blocs d'habitation alternent avec les bâtiments administratifs, les magasins, les cinémas, l'hôpital. Un peu plus loin, les pistes et les abris pour les avions. Partout un trafic incessant de voitures. Comme dans une cité ordinaire, tout s'anime à l'heure de la sortie des bureaux. Environ neuf mille militaires, et dix-sept mille femmes et enfants habitent ici. C'est la plus forte concentration de citoyens américains en dehors des Etats-Unis.

Un bon nombre de bâtiments ont été construits par les Français immédiatement après la guerre. Ils étaient passablement délabrés quand la R.F.A., dans un geste de bonne volonté, il y a trois ans, a proposé des fonds pour les rafraîchir un peu. Ces nouvelles fenêtres et ces moquettes vertes ont été payées par les Allemands.

« Un choc culturel »

« Il y a incontestablement un choc culturel pour les jeunes recrues qui arrivent ici, et qui souvent sortent directement de leurs familles », affirme un officier chargé de veiller au moral des troupes. *« La drogue est facilement accessible, peut-être à cause des travailleurs turcs immigrés. Mais elle semble désormais moins grave que l'alcoolisme. »* Pourtant des chiens policiers, chargés de « flairer » la drogue, sont promenés de temps à autre à travers la base. Deux bars de la petite ville voisine de Ramstein ont été interdits récemment aux militaires américains par le maire, parce que des trafiquants y avaient été repérés. Une *« ligne téléphonique de crise »* a été établie à Francfort. Tout militaire drogué, ou perdu, ou simplement déprimé, peut ainsi demander anonymement un conseil.

Trois viols successifs commis par des G.I. en avril et mai derniers à Erlangen, au nord de Nuremberg, où se trouve la 2e brigade de la première division armée américaine, ont suscité une certaine émotion, vite retombée d'ailleurs. Là encore, il s'agit d'un sujet apparemment tabou. Les commentaires ont été contradictoires : les policiers allemands ont mis en cause le recrutement des soldats américains, tous volontaires, depuis la suppression de la conscription par tirage au sort en janvier 1973. Les nouvelles recrues seraient plus frustes, voire analphabètes, ce qui expliquerait leur comportement. Les autorités militaires américaines estiment au contraire que les volontaires sont plus « motivés » que les conscrits de jadis, et que les actes de violence contre des civils allemands ont diminué.

« Il y a de moins en moins d'incidents et la situation est beaucoup plus calme qu'il y a dix ans », estime M. Walter Stoessel, ambassadeur des Etats-Unis à Bonn. *« Il est même surprenant de voir à quel point cette population étrangère qui atteint environ 400 000 personnes, femmes et enfants compris, est finalement bien acceptée. »* Une nouvelle brigade de 6 000 hommes a été installée à Brême, dans le nord du pays. A cette occasion le réseau de télévision des forces américaines a encore été étendu. Presque partout en R.F.A. on peut capter ces émissions, diffusées de façon ininterrompue de 9 heures à 23 heures. Les programmes de jazz de la radio militaire sont très appréciés des jeunes Allemands.

Parmi les simples soldats, 50 % ont moins de vingt et un ans, 75 % sont célibataires, 30 % sont noirs, 8 % hispano-américains et 30 % ont quitté l'école secondaire avant la fin du cycle normal d'études. La proportion de Noirs tombe à 20 % chez les officiers subalternes et à 8 % chez les officiers, les uns et les autres étant, pour 80 % d'entre eux, mariés.

Les incidents raciaux, particulièrement aigus il y a une dizaine d'années, ont nettement régressé et les autorités militaires mènent une politique « volontariste » d'intégration. Le sport, très pratiqué, joue un rôle essentiel pour éliminer les préjugés et créer des rapports personnels entre soldats noirs et blancs. En outre, l'attitude des civils allemands à l'égard des Noirs américains s'est améliorée au fil des ans. Un sergent-chef noir, de retour dans une ville où il avait été en garnison dans les années 60, nous a dit sa surprise de pouvoir désormais entrer sans difficulté dans toutes les brasseries de l'endroit.

Le problème essentiel reste celui du logement. Le nombre d'habitations pour les familles est limité sur les bases. Les jeunes soldats font venir leur femme, alors que leur grade ne leur donne pas droit à la prise en charge des frais de déménagement. Ils sont obligés de s'installer eux-mêmes et le taux de change, très défavorable, ne leur permet guère d'obtenir auprès des propriétaires allemands un logement de dimension suffisante, ou assez proche de leur base. Ils sont contraints à de longs déplacements quotidiens, qui laissent planer quelques doutes sur la capacité de mise à alerte rapide des forces américains en R.F.A.

De l'avis général, la drogue, ou même l'alcool, sont désormais des problèmes moins importants que la baisse du pouvoir d'achat. Bien les épouses n'aient pas théoriquement le droit de travailler en R.F.A., certaines d'entre elles n'hésitent pas à s'engager clandestinement comme femmes de ménage, voire, en tournant le règlement, comme ouvrières d'usine, pour augmenter la maigre solde de leur mari. Les familles de militaires ont des difficultés à s'offrir un simple repas dans les restaurants de la chaîne Mac Donald, dont les prix leur paraissent démesurés par rapport à ceux qui ont cours aux Etats-Unis...

Des privilégiés en Grande-Bretagne

Un taux de change moins défavorable fait des militaires stationnés en Grande-Bretagne des privilégiés. Ils ne sont que 24 000 (dont 20 000 appartiennent à l'armée de l'air) et, avec leurs familles et les employés civils, forment une communauté d'environ 56 000 personnes. Les problèmes sociaux sont beaucoup moins graves qu'en R.F.A. Les grades et les salaires sont en effet proportionnellement plus élevés dans l'armée de l'air que dans l'armée de terre, qui forme le gros des bataillons cantonnés en R.F.A.

A Mildenhall, la plus importante base aérienne située au nord de Londres, construite pour la R.A.F. en 1931 et « prêtée » aux Etats-Unis au début des années 50, la plupart des militaires américains ont choisi de vivre « chez l'habitant ». Certains habitent encore dans les « maisons du tabac », ainsi appelées parce qu'elles ont été construites immédiatement après la guerre, et de façon assez précaire, grâce aux dettes contractées par le Royaume-Uni sur les importations de cigarettes américaines pendant les hostilités.

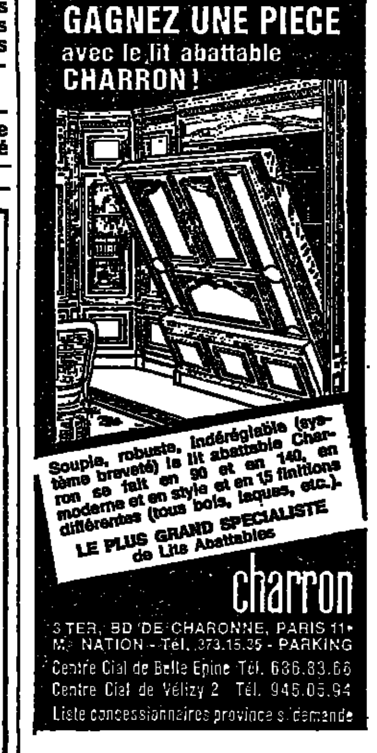
Dans chaque base, le ministère britannique de la défense a nommé un *« responsable des relations communautaires »* chargé de régler les contentieux éventuels avec les propriétaires et les commerçants. Le contraste est frappant avec ce qui se passe en R.F.A. Les Américains participent à la vie locale, sont membres de toutes sortes d'associations culturelles, religieuses ou sportives. Ici, d'une certaine façon, ils sont encore des « héros ».

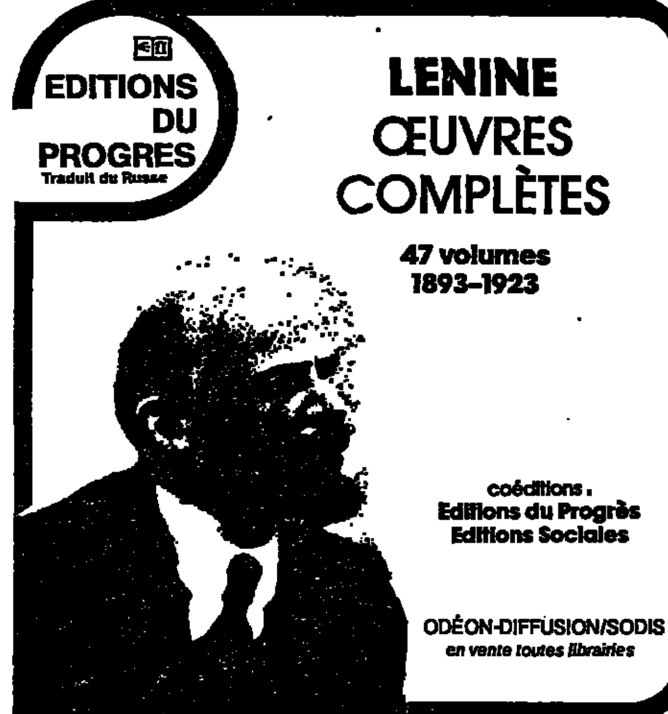
Le Congrès a accordé en 1978 des crédits pour permettre au personnel de l'armée de l'air de se loger plus convenablement. Des contrats ont été conclus avec les entrepreneurs britanniques, aux termes desquels ils sont aidés financièrement pour la construction de maisons qu'ils sont assurés de louer pour une durée d'au moins dix ans à des militaires américains. Dix ans... pour les Britanniques, accoutumés aux baux emphytéotiques de quatre-vingt-dix-neuf ans, le délai paraît assez court. Est-ce celui qui précède le retrait des troupes américaines d'Europe ? A Mildenhall, où les Boeing-707 destinés à servir de quartier général mobile pour l'OTAN en cas d'attaque soviétique paraissent rouiller sur les pistes, c'est une question qu'il semble indélicat de poser.

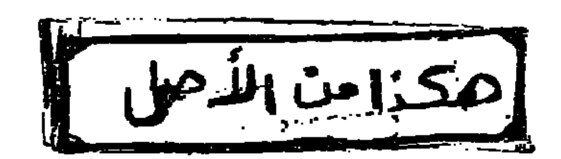
FIN

328 000 HOMMES

Les Etats-Unis maintiennent, dans le cadre de l'OTAN, une présence de 328 000 hommes en Europe (Turquie comprise). Les effectifs sont de 234 000 en R.F.A., 24 000 en Grande-Bretagne, 12 000 en Italie, 3 700 en Grèce, 2 100 aux Pays-Bas et 2 000 en Belgique.







Le Monde

politique

LE PROJET DE LOI SUR L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

Un débat ambigu et décevant

A ceux qui avaient cru pouvoir prétendre que la tâche de Mme Pelletier serait plus facile que celle de Mme Veil en 1974, la discussion du projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse a apporté divers *démentis*. Sans gloser sur le caractère souvent médiocre, parfois peu décent, de la longue litanie des propos entendus, force est de constater que le débat s'est déroulé dans un climat de désenchantement, voire de désespérance.. Pas un seul des soixante-neuf orateurs qui sont intervenus n'a pu, « en son âme et conscience », se déclarer tout à fait favorable au texte proposé ; *tous ont dénoncé le* « laxisme » qui a marqué l'application de la loi Veil et ont douté de la rigueur avec laquelle serait mise en œuvre la « loi Pelletier ». Les plus optimistes voteront « sans joie », les autres se feront violence...

Piètres encouragements pour un ministre de la condition féminine qui s'est efforcé avec conviction de prouver le bien-fondé d'une loi faite, ainsi que l'affirma Mme Signouret (U.D.F.), « par une femme, pour des femmes ». Il est vrai que cette femme-là — et comment ne pas comparer ? — ne dispose apparemment ni de l'autorité ni de ce magnétisme qui avait permis cinq ans plus tôt à Mme Veil de vaincre les préventions.

***Mais, outre l'héritage difficile qu'il lui faut* assumer, au-delà de la méfiance et de l'hostilité qu'il lui faut tenter de combattre, des scrupules moraux, philosophiques ou religieux qu'elle doit entamer, Mme Pelletier doit aussi affronter *le poids du jeu politique. En dénonçant* mercredi soir les « manœuvres de couloirs », Mme Privat et M. Millet (P.C.) ont voulu obtenir du ministre de la condition féminine un démenti qui ne vint pas. Mme Pelletier n'a pas voulu affirmer qu'elle s'opposerait catégoriquement à des amendements destinés à reconduire le caractère provisoire de la loi, même si, comme on est fondé à le penser, elle devait adopter une telle attitude. Pour d'autres raisons, aussi, ce débat est ambigu. Comment soutenir, par exemple, que l'annonce ostentatoire de M. Chirac — qui a manifesté son hostilité au projet — n'aura aucune influence sur le vote de certains députés R.P.R. ?**

Comment ne pas s'interroger, comme l'a fait *Mme Missoffe, sur le but poursuivi par le* président du R.P.R. ? Comment aussi ne pas regretter que les députés de l'opposition n'aient pas, dans cette affaire de conscience individuelle, une totale liberté de vote ? Peut-on, enfin, ne pas se poser de questions sur la logique arithmétique de M. Foyer (R.P.R.) qui, dans les couloirs de l'Assemblée, répétait à l'envi qu'il se faisait fort de faire adopter une loi pour cinq ans, et pour cinq ans seulement ? L'opposition pourrait-elle se déjuger en apportant ses voix à une telle entreprise ?

Débat dévié, donc, qui méritait sans doute plus de rigueur et de sérénité.

LAURENT ZECCHINI.

Dans la discussion générale, M. BAPT (P.S., Haute-Garonne), demande le remboursement de *l'interruption* volontaire *de grossesse* (I.V.G.) par la Sécurité sociale, estimant que la prise en *charge par* l'aide médicale gratuite porte atteinte « *à la dignité de la femme* » et « *la pénalise doublement, par la culpabilisation et par la ségrégation par l'argent* ». « *Une moralisation s'impose sur ce point,* ajoute-t-il, *dans l'intérêt des femmes et des médecins.* » « *Ce remboursement,* conclut-il, *ne mettra pas en cause les grands équilibres financiers.* »

M. BAS (R.P.R., Paris) estime que la promulgation de la loi de 1975 « *est la plus tragique des erreurs du septennat* ». Il ajoute : « *Elle met en jeu l'avenir de la France* » où on construira bientôt « *plus de cercueils que de berceaux* ». Il reconnaît qu'il est normal de « *prendre en compte la détresse* », mais à condition que celle-ci soit « *exceptionnelle* ». Pour cela, indique-t-il, il faut admettre le principe d'« *une commission composée de médecins et de spécialistes féminines* » qui puisse donner l'autorisation d'avorter.

Pour Mme CONSTANS (P.C., Haute-Vienne), « *éducation sexuelle, I.V.G. et contraception ne peuvent être dissociées* ». Elle estime que la maternité et la paternité doivent être voulues « *comme un épanouissement et un enrichissement* ». Dénonçant les « *réserves* » de la majorité « *devant l'éducation sexuelle à l'école et dans le public* », elle indique que celles-ci constituent « *une attitude obscurantiste à l'égard de la science et de la liberté des familles* ».

M. COUEPEL (U.D.F., Côtes-du-Nord) évoque le « *douloureux cas de conscience* » qui se pose, selon lui, à chaque député et indique : « *Je sais que nous n'avons pas le droit d'imposer notre morale à quiconque, qu'il existe des situations réellement dramatiques et que, avec ou sans loi, il y aura toujours des avortements.* » Il ajoute en conclusion : « *Aujourd'hui l'avortement, demain l'euthanasie, après-demain la suppression des anormaux, la pente est glissante !* »

M. LATAILLADE (R.P.R., Gironde) rappelle qu'au cours des débats de 1974 « *le mot dissuasion était sur toutes les lèvres* ». Il observe que la loi « *a davantage facilité la convenance que l'ultime recours à l'exception* », qu'elle a fait « *bien plus pression qu'elle n'a apporté de protection* » et qu'elle a entraîné des réactions du type « *on y a droit* ». Il affirme : « *Comment pouvez-vous prétendre sauver l'homme quand vous proposez de tuer l'enfant ?* »

« *Chaque personne vaut toutes les personnes du monde* », note M. BEAUMONT (NI, Val-de-Marne), qui ajoute : « *Quand les femmes affrontent le problème de l'avortement, elles sont seules, comme elles sont seules devant la pilule.* » Il estime que la loi de 1975 « *a détruit l'indépendance du corps médical* » et déclare que l'Etat « *avait le devoir de tendre d'abord la main aux femmes et aux enfants et ne l'a pas fait* ».

Mme BARBERA (P.C., Hérault) indique que « *l'information, ce n'est pas la contraception* ». Elle déclare : « *Rien ne peut remplacer le dialogue entre les femmes et les différentes spécialistes des centres de contraception.* »

Elle réclame que ceux-ci soient répartis sur toute la France, ainsi que la mise au point d'une « carte sanitaire » de ces centres.

M. BROCARD (U.D.F., Haute-Savoie) dresse un bilan de la loi de 1975 : la moyenne nationale des avortements légaux recensés en France, indique-t-il, a augmenté de 18,7 % en 1976, 20,3 % en 1977 et 20,4 % en 1978. Il évoque la « *responsabilité de l'homme* » et note que celui-ci « *ne voit pas qu'il s'animalise* ». Cette loi, ajoute-t-il, « *n'a pas été correctement appliquée puisque l'avortement de convenance remplace petit à petit l'avortement de détresse* ». Il dénonce d'autre part le « *goût du plaisir incontrôlé* » des hommes.

M. MOULLE (app. R.P.R., Cher) souhaite que la solution de l'avortement ne soit envisagée que « *dans des cas extrêmement limités* ». L'avortement, estime-t-il, « *est un acte de mort qui entraîne toujours chez les femmes un sentiment durable de culpabilisation* ». Il déplore enfin l'absence de statistiques précises sur l'I.V.G.

M. DESANLIS (U.D.F., Loir-et-Cher) observe : « *Tant que l'on n'aura pas instauré un salaire maternel, on ne diminuera pas le nombre des I.V.G.* » Il indique que le secteur privé a trouvé dans la pratique de l'avortement « *une source de revenus qu'il avait craint de perdre* ». « *Dans vingt-quatre départements,* ajoute-t-il, *plus de 60 % des I.V.G. se passent en clinique.* » Il assure enfin qu'une politique d'aide à la famille « *peut limiter considérablement le nombre des avortements* ».

M. LE TAC (R.P.R., Paris) dénonce l' « *avalanche d'informations et de statistiques contradictoires* » ainsi que le caractère incitatif de la loi de 1975. Il observe d'autre part : « *Que fait-on pour ces jeunes femmes qui, abandonnées par l'homme surtout préoccupé d'aller acheter des allumettes au bon moment, ont choisi de garder leur enfant ?* » Il évoque enfin le refus de certaines femmes, victimes d'une « *grossesse de rencontre* », de recourir aux « *stakhanovistes de l'avortement* ».

M. BEREST (U.D.F., Finistère) assure que « *quelque chose a été fait* » en matière de politique familiale et prône « *une véritable éducation sexuelle qui permettra aux couples d'assurer leur responsabilité et qui deviendra alors leur véritable liberté* ».

M. JACOB (app. R.P.R., Côte-d'Or) indique que la loi de 1975 a eu des effets positifs, comme la « *fin des avortements clandestins* », et négatifs, par la « *banalisation de l'avortement* ». Il révèle les « *multiples difficultés rencontrées en matière d'adoption* ».

M. MEXANDEAU (P.S., Calvados) déclare que le projet de loi « *est devenu sinon sans objet du moins sans enjeu* ». Il assure que « *le dynamisme démographique d'un peuple s'appuie presque uniquement sur le désir d'enfants et non pas sur des lois répressives* ». Il rappelle que les mesures en faveur de la famille annoncées par Mme Pelletier ne seront appliquées qu'en 1981 et affirme en conclusion : « *On ne peut être véritablement nataliste qu'en étant socialiste.* »

M. BIGEARD (app. U.D.F., Meurthe-et-Moselle) déclare que « *la cellule familiale est l'élément indispensable dans la nation* » et ajoute : « *Il ne faut pas que notre belle France périclite. (...) Je suis pour la contraception et pour une information plus poussée, mais avant tout pour la vie et pour la famille.* »

M. COMITI (R.P.R., Bouches-du-Rhône) observe que l'avortement apparaît à beaucoup « *comme un phénomène abstrait sans aucun rapport avec la destruction d'une vie* ». Evoquant le développement de la vie d'un fœtus, il indique : « *A la huitième semaine, la tête, le tronc, les membres sont formés, des mouvements apparaissent ; à la douzième semaine tous les organes sont en place, l'enfant n'a plus qu'à grandir.* » M. Comiti considère l'avortement comme l' « *interruption d'une vie* » et note que la mort « *n'est pas le métier* » des médecins.

M. MONFRAIS (U.D.F., Eure) indique : « *Je ne veux pas être complice d'une solution finale que nous avons connue pendant la guerre.* »

M. DELHALLE (R.P.R., Aube) assure que pour certains partisans de l'avortement, il s'agit de faire « *n'importe quoi, n'importe quand et n'importe comment* ». Il rappelle que la loi ne « *prescrit pas* » l'avortement mais « *le tolère sous certaines conditions* ».

M. PERRUT (U.D.F.) : ce qui est légal est vite perçu comme moral

Mme GOEURIOT (P.C., Meurthe-et-Moselle) insiste sur la nécessité de l'information sexuelle et de la contraception.

M. PERRUT (U.D.F., Rhône) estime que la légalisation de l'avortement « *qui tue l'enfant avant sa naissance* » risque de conduire à la suppression des handicapés et à l'euthanasie. « *Ce qui est légal,* ajoute-t-il, *est vite perçu comme moral.* »

M. AURILLAC (R.P.R., Indre) déclare : « *Au nom du respect de la vie, je ne puis que récuser le choix impossible que vous nous proposez.* »

Pour Mme SIGNOURET (U.D.F., Vaucluse), il est nécessaire de prévoir des dispositions pour éviter l'extension abusive de la clause de conscience des médecins. Elle affirme : « *Je voterai cette loi qui a été faite par une femme pour des femmes.* »

M. BOLO (R.P.R., Loire-Atlantique) note que l'avortement peut être mortel pour la femme et précise que cinq à dix décès ont lieu par an. Il stigmatise cette « *mutilation volontaire* » et observe que, selon la logique de l'I.V.G., l'euthanasie pourrait être appelée demain « *interruption volontaire de vieillesse* ».

M. GANTIER (U.D.F., Paris) définit son état d'esprit comme « *celui de la réflexion et du doute* », car l'évolution du nombre des avortements pratiqués lui paraît incertaine et l'application de la loi de 1975 défectueuse. Il souhaite que soit remplacé l' « *arsenal des peines* » applicables aux « *professionnels* » coupables d'avortements abusifs et demande une prolongation de la période d'expérimentation de la loi.

M. VALLEIX (R.P.R., Gironde) se déclare hostile à un texte définitif et ajoute : « *Ce n'est pas en termes d'échec ou de réussite que ce problème grave doit être posé, mais en termes de valeur et, en réalité, en termes de vie et d'amour.* »

M. BARBIER (U.D.F., Jura) déclare que les députés qui voteront la loi sont avant tout partisans d'une « *médicalisation* » de l'I.V.G., et que certaines méthodes de contraception constituent des interruptions de grossesse.

M. FONTAINE (N.I., La Réunion) déclare qu'il ne votera pas « *cette loi hypocrite qui n'ose pas dire son nom* ». Il observe que, pour beaucoup de femmes, l'avortement est devenu un droit et demande que soit restaurée « *une morale de civisme et de rigueur* ». « *Nous voilà revenus au temps des jouisseurs* », assure-t-il, avant d'ajouter : « *Où s'arrêtera le délire infanticide ?* »

En séance de nuit, M. GRUSSENMEYER (R.P.R., Bas-Rhin) affirme que la clandestinité n'a pas disparu et que, selon certaines sources, le nombre des avortements clandestins est le même que celui des avortements « officiels ».

Selon M. PAECHT (U.D.F., Var), on peut être « *contre l'avortement et pour une loi qui encadre sa pratique* ».

M. PINTE (R.P.R., Yvelines), note que Mme Pelletier « *reconnaît l'échec de la loi dans un certain nombre de domaines* ». Il ajoute : « *La loi a permis de sauver de la mort quelques femmes et de traiter de la même manière toutes les femmes en détresse, mais elle n'a pas permis que la vie soit mieux acceptée, c'est grave !* »

Selon M. REVET (U.D.F., Seine-Maritime), avoir une famille nombreuse « *va devenir presque une tare puisque la société a prévu très peu d'accueil pour elle* ».

M. KOEHL (U.D.F., Bas-Rhin), assure que, selon des « *calculs sérieux* », 20 à 25 % seulement des avortements effectués sont des « *cas de détresse* » et dénonce le « *laxisme moral et les lois permissives* », ainsi que « *le débridement des instincts* ».

Pour M. MONTAGNE (U.D.F., Eure), il n'y a aucune rupture d'évolution dans la vie d'un être humain entre la conception et la naissance et la naissance et le décès ». « *Si on légalise l'avortement,* ajoute-t-il, *pourquoi interdire le vol à ceux qui refusent la propriété privée, exiger l'impôt de ceux qui récusent l'Etat... Autant supprimer les codes !* »

M. LEPELETIER (U.D.F., Calvados), tout en étant hostile à l'avortement, indique qu'il ne peut se résoudre à un retour à la loi de 1920.

M. LIOGIER (R.P.R., Ardèche), rappelle la doctrine « *constante et immuable* » de l'Eglise catholique, c'est-à-dire une hostilité à l'avortement, qui est aussi la sienne. Il ajoute que la présence de la mère au foyer est « *sans prix* » et ajoute : « *rien ne remplace une maman !* »

M. BAYLET (app. P.S., Tarn-et-Garonne) assure que si la loi n'était pas votée, « *on assisterait à une nouvelle hausse des avortements clandestins* ». Il indique que depuis le vote de la loi de 1975, le nombre d'avortements n'a pas augmenté et qu'il « *avoisine 150 000* ».

M. GUERMEUR (R.P.R., Finistère) déclare : « *La non-application de la loi de 1975 est la sanction d'un mauvais texte* ». Il ajoute : « *Il semble, en fait, que l'on nous ait trompé en 1975 sur le nombre des avortements clandestins, pour obtenir notre vote. Les chiffres,* précise-t-il, *ont été falsifiés* ». Le député remarque ensuite : « *Pourquoi aurions-nous plus confiance aujourd'hui qu'il y a cinq ans ?* » Indiquant qu'il refuse « *le chantage de la loi de 1920* », M. Guermeur affirme en conclusion que le vote de la gauche « *n'est qu'un vote politique* ».

Mme PRIVAT (P.C., Seine-Maritime) assure qu'une « *nouvelle ligne* » s'est dessinée dans l'après-midi pour proposer « *le caractère provisoire du renouvellement de la loi de 1975* ». Elle indique qu'une telle attitude serait ressentie « *comme un outrage aux droits de la femme et du couple* », et, s'adressant à Mme Pelletier, elle demande : « *êtes-vous prête à ce repli stratégique ?* »

M. ZELLER (app. U.D.F., Bas-Rhin) demande que la loi prévoie « *de manière explicite la sensibilisation des Français au respect de la vie. C'est une affaire de gouvernement* » ajoute-t-il. Il estime d'autre part qu'il n'est pas « *scandaleux que nous nous donnions rendez-vous dans cinq ans afin de redébattre des améliorations possibles* ».

M. BEGAULT (U.D.F., Maine-et-Loire) se prononce pour une reconduction provisoire de la loi, et M. BAYARD (U.D.F., Loire) affirme que l'avortement « *est condamné par la science, le droit et la théologie* ».

Selon M. LEPERCQ (R.P.R., Vienne), c'est dès la conception que commence l' « *aventure humaine* ». Hostile à la loi, il plaide pour « *une société d'accueil chaleureux à l'enfant et à sa mère* ».

M. RICHOMME (U.D.F., Calvados) déclare qu'en 1974 le gouvernement de M. Chirac a pris « *ses responsabilités* » et estime que la loi a joué un rôle de protection. Il constate que les dispositions de la loi n'ont pas été appliquées et ajoute que « *le laxisme l'a emporté* ».

Pour M. MILLET (P.C., Gard), l'I.V.G. est bien un acte médical. Il estime que le responsable de la mauvaise application de la loi est le gouvernement et qu'il est nécessaire de sauvegarder la « *légitimité de la clause de conscience* » des médecins. Il dénonce enfin « *les manœuvres de couloirs* » destinées à reconduire le caractère provisoire de la loi.

M. BONHOMME (R.P.R., Tarn-et-Garonne) déclare qu'il est préférable de voter « *des lois humaines applicables* » plutôt que des lois « *destinées à être bafouées* ».

M. AUBERT (R.P.R., Alpes-Maritimes) déplore lui aussi la non-application de la loi et, indiquant qu'il ne peut se satisfaire de « *promesses* », déclare qu'il s'abstiendra.

M. ABOUT (U.D.F., Yvelines) déclare notamment que la récidive dans l'interruption de grossesse prouve que l'avortement est un moyen de contraception. Assurant que l'avortement ne sera jamais « *un acte médical* », il annonce qu'il ne votera le texte que si celui-ci est reconduit pour une période provisoire et amendé de façon restrictive.

M. NEUWIRTH (R.P.R., Loire), dernier orateur inscrit dans la discussion générale, observe que la seule question qui mérite d'être posée est de savoir si on admet ou non la maîtrise de la fécondité. L'éducation, indique-t-il, « *c'est décoloniser la sexualité, admettre l'éducation sexuelle dès la plus tendre enfance* ». L'avortement, ajoute-t-il, outre l'échec du couple et de la femme, « *c'est davantage l'échec de la collectivité, incapable de créer l'environnement économique et social qui aurait pu dissuader les femmes d'avorter* ». L'essentiel, estime-t-il, « *demeure l'accueil de l'enfant* ». « *Nos démocraties sont à bout de souffle,* poursuit-il, *incapables de faire passer une espérance.* » Il ajoute : « *Nous disposons de moyens pour prévenir les grossesses non désirées, les avons-nous rendus accessibles et avons-nous asuré la diffusion des informations nécessaires ? Avons-nous mis en œuvre les politiques favorables à la maternité, à la famille, à l'accueil de l'enfant ? Donnons-nous de notre pays l'image d'une communauté fraternelle, ardente, assurée de ses desseins ? Si la réponse à ces trois questions est oui, alors on peut condamner le texte... et vivre dans l'illusion pendant que les avortements continueront.* » En conclusion, M. Neuwirth déclare : « *Il est facile d'exiger des berceaux, encore faut-il pour ceux qui les garnissent proposer un projet de vie inscrit dans l'avenir des générations.* »

La séance est levée jeudi 29 novembre, à 1 h. 15. — L. Z.

La majorité envisage une reconduction provisoire de la loi

Le groupe socialiste devait se réunir jeudi après-midi 29 novembre pour arrêter son attitude sur le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse, compte tenu des amendements adoptés par la commission des affaires sociales. Celle-ci a approuvé des dispositions tendant à obliger les hôpitaux publics à donner aux médecins pratiquant l'I.V.G. les moyens de cette pratique et à aligner la situation des étrangères, au regard de la loi, sur celle des Françaises. En revanche, la commission a refusé le remboursement de l'I.V.G. par la Sécurité sociale, l'allongement du délai pendant lequel elle peut être pratiquée et la suppression de l'autorisation parentale pour les mineures. Elle a également repoussé un amendement de Mme Missoffe (app. R.P.R.) demandant que les établissements hospitaliers comportent des centres d'I.V.G. qui, selon une précision apportée à la demande de Mme Jacq (P.S.), dispenseraient une information indispensable sur la contraception.

La commission des affaires sociales n'a pas suivi les députés qui proposent une reconduction temporaire de la loi pour cinq ans (MM. Foyer et Valleix, R.P.R.), dix ans (M. Gantier, U.D.F.) ou deux ans (M. Foyer). La quasi-totalité des députés R.P.R. pourraient s'accorder sur une reconduction limitée à cinq ans, mais ceux qui sont hostiles à l'I.V.G. ne modifieraient pas pour autant leur vote final. De même, au groupe U.D.F., les députés opposés à l'avortement — en particulier les représentants de l'Ouest, qui voteront presque tous contre la loi, avec l'accord du président du groupe, M. Chinaud, et du gouvernement — ne considéreraient pas une reconduction temporaire de la loi comme une condition suffisante pour approuver celle-ci. Dans l'opposition, les communistes sont hostiles à une nouvelle limitation de la durée d'application de la loi. Les socialistes devaient faire connaître leur position jeudi après-midi.

UNE MANIFESTATION A PARIS

« Militant, où est ta femme ? »

Près de quatre mille manifestants, appartenant en majorité à l'Organisation communiste internationaliste, ont manifesté en fin d'après-midi, le 28 novembre, à proximité de l'Assemblée nationale. Réclamant l'abrogation de toute loi restrictive en matière d'avortement et son remboursement par la Sécurité sociale, ils scandaient aussi : « *Contre tous les droits, ils veulent légiférer* », « *Dehors Giscard et l'Assemblée* » et « *Unité P.S.-P.C.* ».

Partis du métro Sèvres-Babylone, les manifestants sont arrivés, vers 19 h. 15, en ordre serré par le boulevard Saint-Germain, à 200 mètres de l'Assemblée nationale où d'importantes forces de police bloquaient la circulation. Entre ces manifestants, pour la plupart des hommes, et les forces de police, un groupe d'une soixantaine de femmes, parmi lesquelles se trouvaient quelques éléments « *autonomes* » voulaient aussi faire entendre leur voix : « *Oui papa, oui patron, oui chéri, il y en a marre* », « *Militant, où est ta femme ?* »

Ces femmes répondaient par des quolibets aux slogans politiques et à *l'Internationale* que les autres manifestants ont à plusieurs reprises entonnée.

Une délégation de six personnes désirant s'entretenir à l'Assemblée avec les représentants communistes et socialistes n'a été reçue que par ces derniers. A leur retour vers 20 h. 30, l'ordre de dispersion était donné. Toujours dans un ordre impeccable, les marcheurs commencèrent à reculer sous les injures du petit groupe de femmes puis se scindèrent avec discipline en deux colonnes qui firent demi-tour. La manifestation s'est terminée sans incident.

Dans l'après-midi, quelque deux cents adhérents de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN s'étaient déjà rassemblés aux abords de l'Assemblée nationale et se sont dispersés après avoir déposé des cahiers de pétitions destinés à M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée.

● A LYON, aux cris de « *protégez les enfants* », « *des lois pour la vie* », quatre mille personnes ont marché, mercredi soir 28 novembre, de la place Bellecour à la place des Terreaux, derrière la banderole du comité des jeunes pour le respect de la vie.

Dans le cortège, les croisés du Sacré-Cœur et un groupe représentant la *contre-réforme* catholique, fermaient la marche, en scandant : « *Députés assassins !* »

La manifestation s'est terminée par un rassemblement place des Terreaux, au cours duquel plusieurs orateurs ont pris la parole. Un groupe d'une centaine de contremanifestants était tenu à distance par les forces de l'ordre.

Enfin, une messe a été célébrée à 20 h. 15 en la cathédrale Saint-Jean.

Election municipale à Libourne

QUATRE CANDIDATS A LA SUCCESSION DE ROBERT BOULIN

Le premier tour de l'élection municipale partielle rendue nécessaire, à Libourne (Gironde), par la mort de Robert Boulin, qui était maire de la localité depuis 1959, se déroulera dimanche 2 décembre.

Quatre candidats sont en présence : MM. Jean Bausse (P.C.), André Fernandez (trotskiste), Max Merat (R.P.R.) et Jean-François Ponty (P.S.).

L'assemblée municipale de Libourne compte actuellement vingt-trois conseillers appartenant à la majorité et quatre membres du P.S.

La liste conduite par Robert Boulin avait eu vingt-deux élus dès le premier tour des élections municipales de mars 1977 et un au second.

● *Démenti de la C.G.T.* à propos des déclarations de MM. Carassus et Feuilly (*le Monde* du 27 novembre). La centrale, le 27 novembre, affirme que, ni dans l'action menée dans la sidérurgie, ni dans l'accord conclu avec la C.F.D.T., « *elle n'a fait l'objet d'aucune ingérence extérieure, notamment de la part du parti communiste français* ».

APRÈS L'ENTRETIEN TÉLÉVISÉ DE M. GISCARD D'ESTAING

Une question de M. Forni (P.S.)

« POUR QUELLE VALEUR LES DIAMANTS CENTRAFRICAINS ONT-ILS ÉTÉ DÉCLARÉS ? »

M. Raymond Forni (P.S., Territoire de Belfort) a demandé au ministre du budget, au cours de la séance des questions au gouvernement, mercredi 28 novembre, à l'Assemblée nationale, « *pour quelle valeur M. Giscard d'Estaing a-t-il déclaré les diamants qui lui ont été offerts en 1973 en Centrafrique et pour quelle valeur ont-ils été taxés par la douane ?* ». M. Maurice Papon a répondu : « *Le président de la République a fait hier une déclaration à ce sujet. Je n'ai rien à y ajouter.* »

« RIPOSTE » : excès de secret.

Dans *Riposte*, « quotidien de poche » du parti socialiste, Georges Fillioud écrit :

« *Contrairement aux grands titres de la plupart des journaux, des télés et des radios* [M. Giscard d'Estaing] *n'a pas démenti avoir reçu des diamants en cadeau de son ami d'autrefois, Jean-Bedel Bokassa.*

» *Sa courte réponse sur ce point précis vaut d'être rappelée. En voici les termes exacts : « A » la question posée sur la valeur » de ce que j'aurais reçu en tant » que ministre des finances, j'oppose un démenti catégorique, » et j'ajoute méprisant. »*

» *Pour méprisant qu'il soit, le démenti ne concerne donc que la valeur du présent, qui avait été estimé à 100 millions d'anciens francs, mais non point le fait que le cadeau ait été offert, accepté et conservé par le ministre des finances de l'époque, sur le comportement duquel le président en exercice ne paraît avoir gardé qu'un souvenir assez flou.*

» *Il a été plus précis — pourquoi donc ? — sur ce qu'il faisait ou allait faire des dons reçus depuis qu'il est à l'Elysée. Mais, pour le passé, il s'est abstenu de commettre de ces « excès de » mots qui ne décrivent pas la » réalité politique française ». L'excès de secret ne la décrit pas davantage. Au contraire, il la cache. Comme le silence hautain et le fier dédain. Paix et repos à l'empereur déchu et... à tous les hommes publics.* »

M. MAUROY : prestidigitation.

M. Pierre Mauroy, maire (P.S.) de Lille : « *Nous avons appris que le monde était désorganisé, que les pays industrialisés se laissaient aller à des extravagances monétaires. Mais pour la France : R.A.S., rien à signaler ! Et, de toute façon, rien ne peut se passer en dehors des élections.*

» *Il faut croire que les Français ont dû rêver le chômage, la hausse des prix, la liquidation de pans entiers de l'industrie, les inégalités accentuées, la vie quotidienne de plus en plus dure pour beaucoup d'entre eux.*

» *En réalité, le président de la République a fait hier soir, pour les affaires intérieures, une belle démonstration de prestidigitation. Sur le plan international, Giscard d'Estaing n'a pas esquivé les problèmes, mais les Français ne seront pas convaincus par le satisfecit africain.* »

DEUX SONDAGES

Pour *l'Aurore*, 76,9 % des personnes interrogées ont jugé « convaincante » le président de la République (sondage de l'IFRES, les 27 et 28 novembre sur un échantillon de 994 personnes).

Pour *le Quotidien de Paris*, de 40 % (situation économique et sociale), à 54 % des personnes interogées (politique française dans le monde) ont jugé assez ou très convaincant le président de la République (sondage de Sain-Public S.A. le 28 novembre sr un échantillon de 1 000 personnes).

Au sujet des diamants, 46 % des personnes ont jugé le président assez ou très convaincant, et 45 % peu ou pas du tout convaincant.

● Mme HUGUETTE BOUCHARDEAU, secrétaire nationale du P.S.U. : « *Les Français ont-ils entendu quelques réponses aux questions qu'ils se posent sur les petits trafics malpropres des hommes au pouvoir, sur le problème du chômage, sur l'emploi des jeunes, sur la crise de l'énergie ? Les dissertations appliquées de bon élève vont-elles suffire longtemps à jouer leur rôle de tranquilisant ? Il arrivera peut-être un jour, nous l'espérons, où l'opinion publique s'apercevra que ce roi-père est nu et que ses discours sont faits de mots choisis pour le bruit qu'ils font plutôt que pour le sens qu'ils portent.* »

M. PONS (R. P. R.) : il faudra modifier la Constitution.

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., estime, dans une déclaration faite au *Quotidien de Paris*, dont le premier numéro est paru jeudi 29 novembre :

« *Si le gouvernement considère qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une majorité pour voter le budget, ce sont les institutions qui sont en cause. S'il est vrai qu'en l'absence d'une contre-majorité c'est toujours l'ancienne qui existe, le problème nouveau posé est qu'il y a divergence entre le gouvernement et sa majorité. (...) Si véritablement le régime se pré- la Constitution, diminuer la durée du mandat du président de la République, supprimer la fonction de premier ministre et prévoir un poste de vice-président, ainsi que des pouvoirs plus importants pour le contrôle législatif.* »

N.D.L.R. — Lorsque, en novembre 1959, M. Debré, premier ministre, avait fait voter le projet de loi de finances pour 1960 en mettant en application l'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution, il ne s'était trouvé aucun gaulliste pour dénoncer la « présidentialisation » du régime ni pour réclamer la modification de la Constitution.

● M. OLIVIER GUICHARD, député R.P.R. de la Loire-Atlantique, ancien ministre, estime : « *Quant on vit la vie politique, on ne peut pas ne pas être inquiet de ce qui n'est pas une crise de régime mais de ce qui semble être une crise interne à la majorité. Entre les temps forts de la vie politique, c'est-à-dire les périodes électorales, il faut bien que le gouvernement vive avec sa majorité parlementaire : c'est cette vie qui semble être devenue un peu difficile à la suite des débats budgétaires.* »

● M. MAX PALLAS, président du Centre indépendant : « *Le président de la République a tenu sur le fonctionnement des institutions, notamment pendant la crise sur le budget, et sur la politique étrangère de la France, en particulier sur la nécessité du dialogue Nord-Sud, un langage en tous points conformeà l'esprit de la Ve République. Le chef de l'Etat est donc à l'heure actuelle, et pour 1981, le seul homme politique français garant de l'unité nationale.* »

« La Lettre de la Nation » : monsieur 1 %

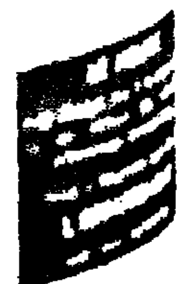
Dans *la Lettre de la nation*, organe du R.P.R. du 29 novembre, Pierre Charpy écrit :

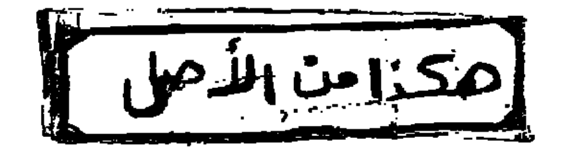
« *Nous voilà donc madame, mademoiselle ou monsieur 1 %. L'arithmétique nous y condamne puisque nous ne sommes que 53 millions de Français et qu'à l'aube de ce cher troisième millénaire il y aura bien quelque 5 milliards d'habitants sur cette planète. Alors qu'on ne nous demande plus rien. Respirer, voilà tout notre programme.*

» *Si j'étais Chinois, je me sentirais mieux : je serai « monsieur 20 % ». Si j'étais Américain ou Russe, j'éclaterais de rire à la seule idée d'être classé « monsieur 4 % ».*

» *Mais comme je suis Français et que j'ai confiance dans mes institutions, je me sens plutôt triste de la place qu'elles m'attribuent dans le classement international. (...) Seulement voilà, cette arithmétique, moi, je ne l'aime pas. Des quatre opérations — addition, soustraction, multiplication, division — une seule me plaît : la multiplication. C'est le général de Gaulle qui me l'a apprise. Le 17 juni 1940, il n'était même pas un millionième des forces en guerre. Le lendemain, il était la voix d'une puissance qui refusait la défaite. Et on connaît la suite.*

» *Dix-huit ans plus tard, la France était plus près du zéro que de 10 %. Le 2 juin 1958, elle ne comptait guère que quelques nouveau-nés de plus que le 30 mai. Mais elle avait un chef et elle s'est retrouvée grande puissance.* »





POLITIQUE

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE AU SÉNAT

C.E.E. : la confiance ne peut subsister si les règles convenues sont modifiées au gré des intérêts de chacun

souligne M. Jean François-Poncet

Le Sénat a adopté, mercredi 28 novembre, le budget du ministère des affaires étrangères. Ce débat a permis à M. François-Poncet de préciser la position française à la veille de la rencontre de Dublin. Les sénateurs avaient voté auparavant les crédits de la coopération.

M. SCHMITT (R.I., Moselle), qui présente, pour la commission des finances, les crédits de la coopération, souligne l'importance de l'aide financière directe aux Etats qui, malgré les critiques du Parlement, double presque en 1980 et atteindra 287 millions de francs.

M. LOUIS MARTIN (R.I., Loire), rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, note que l'évolution des prix des produits africains n'est pas favorable à la plupart des Etats de ce continent qui sont liés à nous par des accords. Il approuve le budget de la coopération tout en regrettant le quasi-doublement de l'aide directe aux Etats.

M. VERILLON (P.S., Drôme), estime, au nom des affaires culturelles, que l'aide aux centres culturels témoigne d'un intéressant effort d'imagination mais d'un effort financier réellement trop bas puisque les crédits n'augmentent que de 3,61 %.

M. BOUCHENY (P.C., Paris) aimerait savoir « *ce que trament au Zaïre les troupes françaises* », tandis que M. CAUCHON (Un. centr., Eure-et-Loire) s'intéresse, notamment, au fonctionnement de la station de radio de Moyali, au Gabon.

M. CROZE (R.I., Français de l'étranger) souligne l'insuffisance des structures sanitaires de certains pays d'Afrique. Ne faudrait-il pas, demande-t-il, favoriser l'ouverture de centres médico-sociaux privés qui seraient ouverts à tous nos compatriotes ?

Pour M. MACHEFER (P.S., Yvelines), nos actions de coopération restent encore trop dispersées, et la part des crédits militaires qui servent à soutenir des régimes rejetés par leurs peuples, trop forte.

M. VADEPIED (Un. centr., Mayenne) est préoccupé par la situation du Sahel, tandis que M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER (R.I., Paris) complimente le ministre dont les frais de gestion ne représentent que 5 % du budget. Dans un monde dangereux et instable, déclare l'orateur, le budget de la coopération a une raison d'être de plus en plus impérieuse.

M. MAURICE-BOKANOWSKI (R.P.R., Hauts-de-Seine) demande que l'on ne développe pas trop l'aide multilatérale, « *anonyme et sans âme* ».

M. ROBERT GALLEY, ministre de la coopération, indique que la priorité doit être accordée aux pays les moins avancés et au développement agricole de ces pays.

Parlant des limites de la non-ingérance dans les affaires des Etats africains, il souligne que « *dans de nombreuses situations, la non-intervention aurait été un crime politique par omission* ».

Au sujet de l'avenir de la langue française, le ministre déclare notamment : « *Les Etats d'Afrique ont besoin du français comme langue de communication et d'unité. (...)*

» *Cette richesse commune que constitue la francophonie crée des liens, des réactions semblables, des attitudes similaires. (...)*

» *Je rappellerai de surcroît le propos du président qui, hier, indiquait que l'an 2000 un homme sur cent seulement serait Français. Grâce à la francophonie, nous pouvons espérer que cinq sur cent parleront français, et nous seront proches, par le cœur et la culture. C'est l'avenir que nous sauvegardons de cette manière.* »

M. SPENALE (P.S., Tarne) évoque l'ancienneté de l'idée de coopération et les mérites en ce domaine de M. Gaston Defferre, ancien ministre de la France d'outre-mer, qui a su naguère « *scier la branche qui le soutenait* » en prônant la décolonisation.

Les crédits de la coopération sont alors adoptés sans changement.

M. SCHMITT présente le rapport de la commission des finances sur le budget du ministère des affaires étrangères, qui offre cette année la particularité de prévoir des mesures de sécurité pou rnos ambassades et nos consulats et, notamment, la création d'un P.C. opérationnel pour le cas de crise.

M. EDOUARD BONNEFOUS (Gauche dém., Yvelines), président de la commission des finances, conteste l'opprtunité d'une telle création, « *alors qu'on se refuse à dégager les crédits nécessaires à la protection de la population civile en cas de guerre* ».

M. CLAUDE MONT (Un. centr., Loire), rapporteur de la commission des affaires étrangères, accueille avec satisfaction la mise en place d'une direction des Français de l'étranger. Il regrette, en revanche, les insuffisances de la politique culturelle et radiophoniqu, qui prépare, estime-t-il, le recul de notre langue. L'attitude britannique à l'égard de la préférence communautaire incite M. Mont à poser la question : peut-on ainsi récuser un principe fondamental du pacte européen ?

M. PALMERO (Union centr., Alpes-Maritimes) analyse, au nom de la commission des affaires étrangères, les crédits de la direction générale des relations culturelles. Nos accords culturels s'étendent maintenant à la Chine. L'Union soviétique, en revanche, refuse toujours l'ouverture sur son territoire d'un centre culturel français. Le rapoprteur approuve la proposition du président Senghor de création d'une organisation francophone internationale.

pouvaient être regardés comme une collection anonyme de réfugiés mais qu'ils étaient un peuple qui avait droit, lui aussi, à une patrie, c'est-à-dire à une terre à laquelle il soit attaché par des liens historiques et sur laquelle il puisse bâtir son avenir sans renier son passé. Aussi longtemps qu'on prétendra nier ce fait ou faire obstacle à son expression, on ne fera que prolonger le conflit et son sanglant cortège. »

Reprenant la parole au terme de la discussion générale pour répondre aux orateurs, et notamment à M. PONTILLON (P.S., Hauts-de-Seine) qui a mis en cause l'éventuelle visite à Paris de M. Yasser Arafat, le ministre réplique à l'orateur socialiste :

« *Je ne puis laisser dire que la France laisse planer quelque ambiguïté que ce soit sur son engagement à l'égard de l'existence d'Israël. Mais elle ne peut davantage cautionner l'occupation indéfinie de territoires conquis par la force — condamnée d'ailleurs par la résolution 242 — et l'installation de colonies sur lesdits territoires.*

Quant à l'O.L.P., la France ne cautionne pas ses méthodes ; mais reconnaissons que nombre de Palestiniens se reconnaissent en elle, que tous les Etats arabes admettent sa représentativité, que presque tous les pays européens accueillent ses délégations. Depuis longtemps la France a noué des contacts avec l'O.L.P. Mais parler avec elle n'est pas la reconnaître comme un gouvernement. »

Les crédits du ministère des affaires étrangères sont ensuite adoptés avec un seul amendement indicatif, dû à l'initiative de M. PALMERO au nom de la commission des affaires étrangères et défendu par ce rapporteur, ainsi que par M. DE CUTTOLI (gauche dém., Français de l'étranger). « *Cet amendement, qui réduit d'un million de francs les crédits destinés aux émissions vers l'étranger, a pour objet*, souligne M. Palmero, *de manifester notre désapprobation devant l'inefficacité de l'action radiophonique de notre pays.* » — A. G.

M. JEAN LECANUET : ne nous laissons pas intimider

M. JEAN LECANUET (Un. centr., Seine-Maritime), président de la commission des affaires étrangères, souligne quel pourrait être le rôle de la France dans la situation actuelle du monde. « *Ne faudrait-il pas oser*, déclare-t-il notamment, *reconsidérer l'évaluation du principe d'indépendance des nations auquel nous sommes attachés, au moment où surgit l'interdépendance des peuples ? L'interdépendance n'est rien autre qu'une dépendance tant qu'elle ne parvient pas à s'organiser comme une solidarité capable d'assurer la paix et la sécurité des peuples.* »

L'orateur déplore la surenchère des Etats consommateurs de pétrole, puis critique la « *réserve* » de la Communauté européenne dans le drame qui oppose les Etats-Unis à l'Iran.

« *Je ne peux imaginer*, dit-il, *qu'une diplomatie puisse escompter tirer de cette résignation un bénéfice d'exception, même s'il est vrai que les Etats-Unis sont pour une part responsables de la situation qu'ils subissent.* »

Au sujet de la rencontre de Dublin, le président de la commission des affaires étrangères déclare : « *Si la Communauté européenne ne convient pas à la Grande-Bretagne, qui est cependant partie intégrante et qui demeure plus que jamais indispensable à son équilibre dans la perspective de l'élargissement de la Communauté à la Grèce, et plus tard à l'Espagne et au Portugal, qu'elle le dise clairement. Si elle choisit d'y demeurer, comme nous le souhaitons, qu'elle accepte d'en vivre, loyalement, la loi, toute la loi, et sans esprit de retour. (...) La Communauté ne peut se résorber en un mécanisme de compensation.* »

M. LECANUET évoque en terminant les « intimidations de M. Brejnev, les imprécations d'un ayatollah » et adjure la France de « ne pas se laisser intimider, car la résignation conduit au désastre ».

M. JEAN FRANÇOIS-PONCET, ministre des affaires étrangères, prend la parole et déclare au sujet du Conseil européen qui se tient à Dublin : « *L'organisation de l'Europe doit se faire dans le respect des équilibres institutionnels. Cette exigence ne procède pas d'un juridisme pointilleux mais d'une nécessité politique. Une communauté n'existe que par la confiance entre les partenaires qui la constituent. Cette confiance ne peut subsister si les règles convenues sont modifiées au gré des circonstances ou des intérêts de chacun (...). La France, à Dublin, examinera dans un esprit ouvert le problème posé par la croissance des versements britanniques au budget communautaire. De concert avec ses autres partenaires, elle est prête à étudier les solutions conformes aux principes communautaires et raisonnables dans leur montant financier qui pourraient être mises en œuvre pour assurer une meilleure harmonie entre les versements de la Grande-Bretagne et sa part dans la somme des produits nationaux des Neuf. Il est normal, dans la communauté, de tenir un juste compte des difficultés que peut éprouver un partenaire. Bien entendu, le même esprit de compréhension doit valoir pour tous et je pense, à cet égard, aux légitimes préoccupations que nous cause la situation actuelle pour ce qui concerne la viande de mouton. N'en déplaise aux tenants d'une jurisprudence contestable. Il n'est ni normal ni acceptable que ce produit soit le seul pour lequel la liberté de circulation n'aille pas de pair avec une organisation communautaire du marché. Il ne s'agit pas là d'une affaire de marchandage mais de logique et de justice.* »

A propos du Proche-Orient, le ministre déclare : « *Sans renoncer en rien à son engagement à l'égard de l'existence et de la sécurité d'Israël, la France a été la première en Occident à reconnaître que les Palestiniens ne*

POINT DE VUE

Un grand dessein pour une gauche désenchantée

par JACQUES RIBS (*)

LA mode, aujourd'hui, dans le monde politique et des idées, est à un certain désenchantement. Il est de bon ton d'estimer que notre temps vogue à la dérive, sans projet ni morale.

A gauche, le désenchantement est encore plus grand. A la suite de l'accident de parcours — certes de taille — que fut la rupture de l'union de la gauche, ce ne sont, de toutes parts, que cris d'orphelins apeurés dans le noir.

Certes, la gauche n'est pas au pouvoir, et l'aspect frustrant de cette situation est évident pour des hommes dynamiques qui avaient rêvé de construire un nouveau monde, mais est-ce à dire qu'elle n'y sera jamais, et, en attendant cet instant, est-ce à dire que cette morale en action ne puisse, dès à présent, exercer aucune influence sur la marche de notre société ?

Il ne faut pas prendre les moyens pour la fin et, plutôt que de se diluer dans les recettes multiples de l'économisme ou s'épuiser dans un « marquage » quotidien du clan au pouvoir, élever le débat, rappeler à la gauche qu'elle a besoin d'une foi et que, selon ses valeurs essentielles, la finalité, c'est l'Homme.

***

Dans cet esprit, la gauche devrait approfondir un axe majeur de réflexion et d'action, celui de la dialectique individu, appareil d'Etat — spécialement importante en société socialiste à raison des énormes pouvoirs régulateurs de la collectivité pour assurer une meilleure justice sociale. Mais cela est encore plus nécessaire dans la société injuste dans laquelle nous vivons, justement pour vaincre cette injustice.

Il ne s'agit pas d'organiser aujourd'hui le messianique et discuté dépérissement définitif de l'Etat, mais de prendre acte du caractère dépassé, dans toutes les sociétés industrielles, face à l'élévation du niveau de conscience et de culture des masses et des individus, de l'Etat monolithique né au dix-septième siècle.

Il faut en finir avec Louis XIV et Napoléon.

Il faut ouvrir une réflexion sur une nouvelle conception de la chose publique fondée sur une relation individu appareil d'Etat prenant en compte les profondes mutations des dernières décennies et conforme à l'idéal humain de la gauche.

La voie est toute tracée : *Il faut rendre partout à l'individu sa dimension face à l'appareil d'Etat.*

— D'abord, au plan de sa conscience, en lui faisant percevoir cette réalité et en lui faisant comprendre ce que devrait être un homme libre face aux pouvoirs.

— En proposant une autre organisation de la puissance publique, comportant de multiples centres de décisions décentralisées, et rapprochant au maximum les centres de décisions de la volonté populaire. Il faut parcelliser le pouvoir et le rapprocher du peuple.

— En modifiant la dialectique individu-pouvoir :

- en ce qui concerne la police, qui devrait être mise au service de la population pour l'aider et la protéger, et non plus du pouvoir politique pour encadrer cette population et assurer son adhésion à l'ordre voulu.
- En ce qui concerne la justice qui devrait être totalement réorganisée pour en assurer l'indépendance totale, la rapprocher du peuple et donner à la défense de l'Homme une dimension prééminente, tout en faisant de la justice le lieu privilégié de l'arbitrage permanent nécessaire entre individu et puissance publique.
- En ce qui concerne l'administration :
- En introduisant, à chaque niveau, des possibilités de contestation organisée et de protection des droits de l'individu face à l'arbitraire administratif.
- En renforçant les structures institutionnelles protectrices de l'individu.

En fait, il s'agit d'une modification totale de l'appareil d'Etat français.

La tâche est immense. Elle comporte à la fois une mutation complète des structures qui nous régissent et des mentalités dominantes.

Un grand combat pour la libération de l'individu est à engager.

Certes, bien d'autres combats restent à mener. Mais, celui-ci est la clé de toute société réellement nouvelle.

Et l'on dirait que la gauche n'a plus rien à faire, plus rien à dire, allons donc !

(*) Avocat, membre du P.S.

M. MICHEL PEZET PREND LA DIRECTION DE LA FÉDÉRATION SOCIALISTE DES BOUCHES-DU-RHONE

De notre correspondant régional

Marseille. — Au terme d'un processus engagé depuis plusieurs semaines (*le Monde* du 31 octobre), un changement est intervenu, mardi 27 novembre, à la direction de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône. Un avocat de trente-sept ans, M. Michel Pezet, adjoint au maire de Marseille, membre du secrétariat national du P.S., a été désigné comme premier secrétaire en remplacement de M. Loo, démissionnaire, qui occupait ce poste depuis 1984. M. Pazet était seul candidat.

Ce changement est la conséquence de la nouvelle alliance majoritaire réalisée au congrès de Metz entre les partisans de M. Mitterrand et ceux du CERES, dont M. Loo s'était exclu en épousant les positions de M. Mauroy. Il consacre du même coup la cassure de la fédération des Bouches-du-Rhône — la plus puissante de France avec quinze mille adhérents, — et il prend acte de l'existence du courant animé par le maire de Lille, et dans lequel se reconnaissent environ 30 % des militants.

M. Loo, qui est également adjoint au maire de Marseille, et membre de l'Assemblée des Communautés européennes, a retracé, pour expliquer sa décision, les événements de ces derniers mois, en constatant l'échec de la motion de synthèse présentée, à Metz, par M. Defferre, et à laquelle avaient souscrit 90 % des militants des Bouches-du-Rhône. « *J'en ai conclu*, a déclaré M. Loo, *que la fédération ne pouvait plus être dirigée par un premier secrétaire minoritaire.* » M. Loo a ajouté : « *C'est le mandat auquel je tenais le plus. Je suis néanmoins un militant discipliné.* »

La désignation de M. Pezet est intervenue sans vote après que M. Defferre eût constaté qu'aucun des membres du bureau exécutif fédéral ne se prononçait contre cette candidature. Au nom du courant minoritaire, M. Frédéric Rosmini avait lui-même indiqué que ses amis laisseraient le soin au courant majoritaire « national » de choisir le successeur de M. Loo. Cette procédure a cependant suscité l'interrogation de plusieurs militants, dont Mme Germaine Pivasset (tendance Rocard, Aix-en-Provence) et M. Pierre Matrasa, maire de Sausset-les-Pins, président du comité directeur, surpris l'un et l'autre par cette « simplification ». Avec le départ de M. Loo prend fin un long bail qui liait depuis trente-cinq ans l'ancien premier secrétaire à M. Defferre. Entré à la fédération à l'âge de dix-sept ans, M. Loo avait vécu aux côtés du maire de Marseille toutes les batailles livrées par celui-ci, partagé les succès et les échecs, de la scission de 1946 jusqu'au programme commun, en passant par l'expérience amère de l'élection présidentielle de 1969, au premier tour de laquelle M. Defferre n'avait recueilli que 5,01 % des suffrages exprimés.

GUY PORTE.

LA PRÉSENCE FRANÇAISE DANS L'OCÉAN INDIEN

M. Dijoud propose de proroger jusqu'en 1985 le statut actuel de l'île de Mayotte

Sur proposition de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, le conseil des ministres a adopté, mercredi 28 novembre, un projet de loi visant à proroger jusqu'en 1985 le statut actuel de l'île de Mayotte, devenue collectivité territoriale par la loi du 24 décembre 1976, après avoir choisi de demeurer française, alors que les autres îles de l'archipel des Comores avaient opté pour l'indépendance.

Cette décision ne correspond pas aux désirs des élus mahorais qui souhaitent que l'île devienne un département le plus rapidement possible.

Bien que 99,4 % des électeurs mahorais se soient prononcés, lors du référendum du 8 février 1976, pour le maintien de leur île dans la République française et que le gouvernement ne cesse, depuis, de répéter que Mayotte restera française tant que ses habitants le désireront, les parlementaires locaux craignent que Paris ne change un jour d'avis et ne condamne l'île à une intégration forcée dans l'ensemble comorien. Les notables mahorais ne veulent pas du statut de territoire d'outre-mer, dont ils ont fait l'expérience avant l'indépendance des autres îles de l'archipel et dont ils ont gardé un mauvais souvenir pour avoir été souvent tenus à l'écart, à cette époque, par une majorité territoriale essentiellement tournée vers Moroni, capitale de la Grande-Comore.

« *Les Mahorais estiment que le statut de TOM, antichambre de l'indépendance, les désignerait à la vindicte de certains extrémistes, et que le statut de collectivité territoriale, affreux hybride, présente les mêmes inconvénients et les livre à l'arbitraire administratif*, déclare M. Younoussa Bamana (U.D.F.), député de l'île. *Pour les Mahorais, seul le statut départemental peut garantir le respect de leur volonté d'être Français et la Constitution permet les adaptations nécessaires.* »

M. Dijoud pense qu'il ne serait pas raisonnable d'accéder à cette demande, du moins à court terme. « *Je ne vois pas pourquoi le fait territorial conduirait à l'indépendance et le statut départemental n'apporterait pas de garanties supplémentaires à Mayotte*, dit-il. *Seule la détermination constante des Mahorais comptera.* »

Devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, le secrétaire d'Etat a souligné les obstacles à une départementalisation immédiate dans cette miette de l'ancien empire colonial français (370 kilomètres carrés) isolée dans l'océan Indien, entre le Mozambique et Madagascar, peuplée de près de 40 000 habitants, dont un sur dix seulement parle le français : inexistence de structures sanitaires, sociales, économiques et culturelles, analphabétisme, spécificité des cultures et coutumes musulmanes, sous-développement, etc. Pour M. Dijoud, il ne fait aucun doute que dans un tel contexte l'intégration législative et réglementaire, qui constitue l'essence même de la départementalisation, serait impossible. Plus tard, peut-être, à condition de poursuivre, en les intensifiant, les efforts de développement et de promotion entrepris sur place depuis 1977, et dont le coût s'élève au total à 74 225 000 francs d'investissements.

Un plan de développement

Les réserves exprimées par le secrétaire d'Etat s'expliquent aussi par des considérations de politique étrangère. M. Dijoud nous a déclaré à ce sujet : « *Plusieurs arguments graves militent contre une extension immédiate du statut départemental à Mayotte. Les autres départements d'outre-mer ont acquis une large expérience de la vie dans la société française, et celui qui est le plus proche de Mayotte, la Réunion, est devenu un véritable département français. Les lois et règlements métropolitains y sont pour l'essentiel étendus, la départementalisation économique y chemine rapidement et la Réunion donne l'image incontestable d'une région française. Le gouvernement est en droit de se demander si cette image ne serait pas atteinte si nous donnions l'appellation de département à des groupes de Français, dès qu'ils le souhaitent, même s'ils ne possèdent pas les structures et le niveau de développement qu'implique un équilibre social à la française. En outre, même les départements d'outre-mer qui sont les plus authentiquement français sont menacés par certains pays qui ne portent pas des sentiments très généreux à la France. Dans ce contexte, serait-il prudent d'affaiblir notre argument selon lequel un département français constitue une véritable société française, en donnant le statut départemental à des parties du territoire national où cela est moins évident ? Pour défendre les Mahorais, si nous leur accordions tout de suite le statut départemental, ne prendrions-nous pas le risque d'affaiblir la Réunion et les Antilles et cela sans profit réel pour les Mahorais ? L'opposition de certains pays étrangers risqueront d'être renforcée et ce n'est pas pour cela que Mayotte serait plus sûre de son avenir.* »

La loi de 1976 avait prévu qu'un référendum pourrait être organisé, après un délai de trois ans, à la demande du conseil général, sur la mise en place d'un nouveau statut. Le gouvernement, peu pressé, entend décider leür o *moment opportun* » de la date de ce référendum. M. Dijoud estime préférable de maintenir le statut actuel pendant un certain temps « *d'une part pour permettre aux Mahorais de prendre conscience de certaines réalités, d'autre part pour permettre au gouvernement de mesurer exactement la situation* ». Une mission parlementaire se rendra vraisemblablement sur place, en 1980, pour juger *de visu* des actions à entreprendre.

« *Nous ne nous préparons pas à abandonner Mayotte*, souligne le secrétaire d'Etat. *D'ailleurs, nous allons faire beaucoup pour elle. Nous allons régler les problèmes sanitaires, qui sont très importants, mener une action d'éducation, transformer la vie dans les villages, aider les agriculteurs, etc. Dans tous ces domaines nous devons prendre des mesures spécifiques en évitant les erreurs qui ont été souvent faites ailleurs. Il faut que le développement respecte les structures spécifiques de la société mahoraise et que l'on ne fasse pas des Mahorais des assistés. Cela implique des moyens financiers et une planification. Le mieux serait peut-être de prolonger la période probatoire jusqu'en 1990, mais on peut limiter à cinq ans — en 1985 — le délai de réflexion supplémentaire en le mettant à profit pour mettre en œuvre un véritable plan de dévelopement adapté aux réalités locales.* »

M. Dijoud doit défendre le projet de loi le jeudi 6 décembre à l'Assemblée nationale. Il soulignera solennellement que la volonté mahoraise de rester sous la souveraineté française sera « *scrupuleusement respectée* », afin de réaffirmer devant les Etats riverains de l'océan Indien l'image d'une France répudiant toute attitude néo-coloniale.

ALAIN ROLLAT.

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres, mercredi 28 novembre 1979, au palais de l'Elysée. Au terme de la séance a été publié le communiqué officiel suivant :

● LA REVALORISATION DU SMIC

Le conseil des ministres, après avoir pris connaissance des avis émis par les membres de la commission supérieure des conventions collectives réunie le 27 novembre, a décidé de fixer le SMIC à 12,93 F l'heure à compter du 1er janvier 1979.

Au cours des prochains mois, le gouvernement poursuivra, notamment dans le cadre de la commission supérieure des conventions collectives, l'examen concerté des mesures de revalorisation prioritaire des basses rémunérations, suivant l'engagement qui a été pris en octobre dernier à l'égard des organisations syndicales.

● L'AUGMENTATION DU MINIMUM VIEILLESSE...

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale a fait au conseil des ministres une communication sur le minimum vieillesse.

Il a indiqué que le 1er décembre prochain, cette prestation sera portée à 14 600 F par an pour une personne seule et 29 200 F pour un ménage. Deux millions de personnes sont concernées par cette mesure.

Conformément aux engagements pris par le gouvernement, une personne seule recevra désormais, du fait de cette nouvelle augmentation, 40 F par jour (1 216 F par mois), et un ménage disposera de 80 F par jour (2 432 F par mois). Le montant du minimum vieillesse aura ainsi été multiplié par 2,8 depuis 1974, ce qui représente une augmentation de pouvoir d'achat de 9 % par an. Ce relèvement s'ajoute à la majoration exceptionnelle de 200 F versée au mois d'octobre.

Ces dispositions traduisent la volonté du gouvernement de réaliser un effort particulier en faveur des personnes âgées de revenu modeste.

● ... ET DES TRAITEMENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le conseil des ministres a approuvé un décret portant augmentation des traitements des fonctionnaires de 1,50 %, à compter du 1er décembre prochain.

Cette mesure, qui a pour objet d'assurer le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires, est intervenue dans le cadre des discussions prévues par l'accord signé pour l'année 1979 entre le gouvernement et les organisations syndicales de fonctionnaires signataires de cet accord.

Par cette décision, le gouvernement confirme sa volonté de donner son plein effet à la politique contractuelle dans la fonction publique.

● L'EMPLOI

Le premier ministre a présenté une communication sur la situation de l'emploi. Celle-ci s'est améliorée grâce au niveau soutenu de l'activité économique et aux effets du troisième pacte pour l'emploi.

La production industrielle est actuellement supérieure de 6 % au niveau moyen de 1978. Du 1er juillet 1978 au 30 juin 1979, l'emploi salarié a augmenté de 138 000 unités contre 38 000 en 1977 et 83 000 en 1978.

Si on se réfère aux données corrigées des variations saisonnières, on constate une diminution, pour le deuxième mois consécutif, du nombre des demandeurs d'emplois, qui s'établit à 1 348 000. Par rapport à 1978, on observe, pour les neuf premiers mois de l'année, une réduction sensible des licenciements économiques (14,5 % de moins qu'en 1978) et une réduction plus forte encore du chômage partiel (38 % de moins).

Toutefois les perspectives démographiques et les incertitudes internationales nécessitent un effort durable dans les mois à venir qui doit notamment porter sur l'emploi des jeunes.

● LES COMMANDES PUBLIQUES

Le ministre de l'économie a mis en évidence l'importance des commandes de l'Etat, des collectivités publiques et des entreprises publiques tant pour le soutien de l'investissement que pour le développement d'entreprises aptes à affronter avec succès la compétition internationale sur le marché français et sur le marché mondial. En effet, ces commandes représentent 200 milliards de francs, soit environ 9 % du produit intérieur brut.

Le renforcement de la concurrence est le meilleur moyen de satisfaire aux besoins des collectivités et organismes acheteurs aux meilleures conditions de prix et de qualité. L'action a été engagée en ce sens depuis plus de quinze mois. Des progrès ont été enregistrés pour permettre aux petites et moyennes entreprises d'accéder aux marchés publics : dès à présent, celles-ci reçoivent directement 30 % des commandes publiques et, si l'on tient compte de la sous-traitance, environ 50 %.

Cette action sera poursuivie dans trois directions : des objectifs chiffrés seront fixés pour permettre un accès encore meilleur des petites et moyennes entreprises aux marchés publics ; certains obstacles que créent le nombre et la complexité des homologations, des normes et des spécifications techniques seront éliminés ; enfin, un appui technique plus important sera donné aux acheteurs publics, et leur formation améliorée. Des efforts particuliers seront entrepris dans les secteurs suivants : matériel ferroviaire, matériel médico-chirurgical, mobilier de bureau, instruments scientifiques et de mesure.

● LA CONFÉRENCE ANNUELLE AGRICOLE

Le ministre de l'agriculture a rendu compte de la conférence annuelle agricole tenue par le premier ministre. Cette rencontre a été consacrée à une réflexion sur le développement à long terme de l'agriculture et, plus largement, du secteur agro-alimentaire.

L'examen des problèmes d'orientation des productions a, d'abord, conduit à rappeler l'importance de ces activités pour notre balance commerciale et la nécessité de valoriser nos possibilités en fonction des caractéristiques des différentes catégories de productions, de régions et d'exploitations. L'action qui doit être ainsi menée favorisera la stabilisation de la population rurale et la répartition harmonieuse des activités sur le territoire ; elle devra permettre à l'agriculture de s'adapter à l'évolution économique, en la rendant plus économe de consommations intermédiaires, tels par exemple l'énergie, les produits importés.

Il a été souligné que les principes fondamentaux de la politique agricole commune ne sauraient être remis en cause et que l'Europe devait mener une action ambitieuse à l'exportation. Pour le mouton, la volonté du gouvernement d'aboutir à une solution conforme à nos intérêts a été réaffirmée.

Un plan pluriannuel de développement de l'élevage sera arrêté pour le 30 avril 1980 ; il concernera notamment les « races à viande » et précisera les modalités selon lesquelles l'indemnité spéciale de montagne sera revalorisée par étapes. De même, les efforts engagés en faveur des productions méditerranéennes seront accentués et les négociations sur l'élargissement du Marché commun devront apporter à nos producteurs les garanties indispensables.

Le second thème de discussion a fait apparaître l'importance de la recherche, de la formation et du développement. Une directive du ministre de l'agriculture définira les actions à mettre en œuvre dans ce domaine pour les cinq prochaines années.

Enfin, la conférence annuelle a mis en évidence les grandes possibilités offertes par le secteur agro-alimentaire en matière d'économies d'énergie et de production d'énergies nouvelles. Un « programme vert » pour l'année ; il pourrait permettre d'économiser ou de mobiliser 6 millions de tonnes d'équivalent pétrole par an au bout de cinq ans, et 15 millions de tonnes au bout de dix ans.

● LE BUDGET DE LA C.E.E.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères a rendu compte des débats du conseil des communautés qui a examiné le budget de la C.E.E. pour 1980.

Le conseil a noté avec satisfaction que la progression de ce budget est maintenue dans les limites compatibles avec la rigueur financière qui s'impose aux Etats membres dans la période actuelle. Ce résultat a pu être obtenu par le strict respect des règles de procédure qui ont été proposées l'année dernière par la France à ses partenaires.

Par ailleurs, tout en comprenant les motifs de l'assemblée pour adopter des amendements tendant à la réduction des dépenses relatives aux excédents de certains produits agricoles, le conseil s'est félicité du rejet de ces amendements par les ministres du budget de la Communauté ; la politique agricole commune, dont le bilan est positif même si elle nécessite certaines inflexions, ne saurait en effet être remise en cause par le biais de la procédure budgétaire.

● LES ÉCHANGES DE JEUNES

Le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs a rendu compte au conseil des ministres du développement des échanges de jeunes français avec l'étranger.

L'Etat aura permis en 1979 à trois cent mille jeunes français de se rendre à l'étranger ; il a consacré 50 millions de francs pour encourager ces échanges.

Ceux-ci sont organisés selon quatre procédures :

— Les offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse fonctionnent de façon satisfaisante grâce à une aide sans cesse croissante de la France, de l'Allemagne et du Québec. Ils permettent des échanges de jeunes travailleurs, de jeunes apprentis et de jeunes étudiants qui se révèlent fructueux pour le développement des relations entre ces trois pays. Il a d'ailleurs été possible de surmonter les difficultés dues aux hausses des transports aériens et des coûts d'hébergement.

— Des stages sont organisés avec l'Afrique noire dans le cadre de la conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française. Ils permettent à de jeunes français de mieux comprendre les problèmes des nouveaux pays africains et d'aider à leur développement.

— La France entretient des rapports continus avec une douzaine de pays européens et africains dans le cadre des commissions mixtes qui organisent chaque année des échanges de jeunes cadres, dirigeants d'entreprise ou dirigeants d'association. Un nouvel accord portant sur les échanges de jeunes entre la France et la Pologne est actuellement à l'étude.

— De nombreux échanges sont organisés par le canal des associations de jeunesse avec l'aide du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Cette politique applique les orientations définies par le président de la République dans son discours du 9 décembre 1978, lorsqu'il a incité les jeunes français à découvrir le monde extérieur. Elle constitue un élément essentiel de leur formation et répond aussi bien aux aspirations des jeunes qu'à l'intérêt de notre pays.

● LA VISITE DE M. SUAREZ...

Le premier ministre a rendu compte de la visite officielle effectuée en France, les 26 et 27 novembre, par M. Adolfo Suarez, président du gouvernement espagnol, au cours de laquelle celui-ci a été reçu à déjeuner par le président de la République.

Les questions internationales d'intérêt commun, les questions européennes et les relations bilatérales ont été utilement examinées par les chefs de gouvernement et les ministres qui les accompagnaient, dans un esprit de cordialité, dont le premier ministre s'est félicité.

Le principe de rencontres annuelles entre les chefs de gouvernement et les ministres des affaires étrangères a été arrêté.

● ... ET CELLE DE M. LAZAR

Le premier ministre a rendu compte de la visite en France, du 20 au 22 novembre, de M. Gyorgy Lazar, président du conseil des ministres de la République populaire hongroise.

A cette occasion, le président du conseil hongrois a été reçu par le président de la République, qui a accepté une invitation à se rendre l'année prochaine en Hongrie.

Les entretiens qui ont eu lieu ont permis de souligner l'accord entre les deux gouvernements sur l'importance de la détente et de la sécurité en Europe et de faire une revue des différents aspects des relations entre la France et la Hongrie.

Considérant le caractère satisfaisant et régulier des relations diplomatiques, l'effort a été mis sur la coopération économique entre les deux pays. Il a, en particulier, été décidé qu'au cours des douze prochains mois, les organisations professionnelles françaises, agissant en liaison avec les pouvoirs publics, intensifieraient leurs relations avec les entreprises hongroises, de manière à développer de nouvelles actions en commun, notamment dans le secteur de la machine-outil.

● LES ACCORDS INTERNATIONAUX

Le conseil des ministres a adopté trois projets de loi autorisant la ratification ou l'approbation d'accords internationaux :

— La convention A.C.P.-C.E.E., signée à Lomé le 31 octobre 1979 et complétée par deux accords conclus à Bruxelles, le 20 novembre dernier, par les neuf Etats membres de la Communauté européenne, pourra, dès la présente session, faire l'objet d'un examen au Parlement. En prenant l'initiative de ratifier dans les meilleurs délais cette convention, la France tient, en effet, à souligner le prix qu'elle attache à la poursuite d'une politique de coopération, généreuse et précise, entre les Etats de la Communauté européenne et un très large groupe des pays en développement.

— La convention franco-coréenne, signée à Paris le 19 juin 1979, tend à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. S'inscrivant dans la ligne générale du développement des relations de la France avec les pays d'Asie, elle mettra les entreprises françaises en mesure d'être davantage présentes en République de Corée.

— L'avenant, signé à Paris le 1er février 1978, à la convention franco-tunisienne sur la sécurité sociale de 1965 tire les conséquences des progrès accomplis depuis cette date, en France comme en Tunisie, en matière de protection sociale des travailleurs.

● LE STATUT DE MAYOTTE

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (départements et territoires d'outre-mer) a présenté un projet de loi tendant à proroger de cinq ans le statut particulier de la collectivité territoriale de Mayotte.

(Lire page 12.)

M. JEAN-BERNARD RAIMOND DIRECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES CULTURELLES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

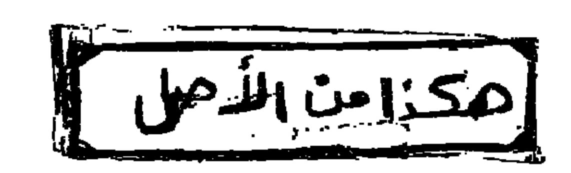
Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

— *Sur proposition du ministre des affaires étrangères*, M. Jean-Bernard Raimond, ministre plénipotentiaire, est nommé directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques, en remplacement de M. Roger Vaurs.

[Né en 1926, M. Jean-Bernard Raimond, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, a été sous-directeur d'Europe au Quai d'Orsay, directeur adjoint du cabinet de M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères (1967-1968), conseiller technique au cabinet de M. Chaban-Delmas, premier ministre (1968-1969). Il fut ensuite affecté au secrétariat général de la présidence de la République du temps de Georges Pompidou. Ambassadeur à Rabat de 1973 à 1977, puis directeur d'Afrique-Levant au Quai d'Orsay, il avait été en 1978 directeur du cabinet de M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.]

**

— *Sur proposition du ministre de l'intérieur*, le conseil municipal de Mouen (Calvados) est dissous.



Le Monde

société

LE VOYAGE DU PAPE EN TURQUIE

Jean-Paul II exprime l'estime de l'Église catholique pour les valeurs religieuses de l'islam

Ankara. — S'adressant à la petite communauté catholique d'Ankara, ce jeudi 29 novembre, dans la modeste chapelle de l'ambassade italienne, avant de s'envoler pour Istanbul, où il est arrivé à 11 h. 30 (9 h. 30, heure de Paris), Jean-Paul II, dans son premier discours public, a cité la première lettre de saint Pierre aux chrétiens d'Asie mineure en rappelant que l'apôtre prenait même soin de mentionner la loyauté envers les autorités civiles (...). « J'attire à présent votre attention sur une de ses exhortations, a poursuivi le pape : « Soyez toujours » prêts à répondre à quiconque vous demande » raison de l'espérance qui est en vous. Mais » que ce soit avec douceur et respect (...). »

« Ces paroles sont la règle d'or pour les contacts que le chrétien doit avoir avec ses concitoyens qui ont une foi différente. Aujourd'hui, votre sort de chrétiens résidant en Turquie est de vivre dans un Etat moderne — qui prévoit pour tous la libre expression de leur foi sans s'identifier avec aucune — et avec des personnes qui, dans leur grande majorité, tout en ne partageant pas la foi chrétienne, se déclarent « obéissantes envers Dieu », « soumises » à Dieu » et même « serviteurs de Dieu ».

Et le pape a cité la déclaration du concile Vatican II, « Nostra Aetate » : « L'Eglise regarde aussi avec estime les musulmans qui adorent le Dieu un, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre, de toute leur âme, aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi islamique se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète ; ils honorent sa mère virginale Marie et parfois même ils l'invoquent avec piété. De plus, ils attendent le jour du Jugement où Dieu rétribuera tous les hommes ressuscités. Aussi ont-ils en estime la ville mariale et rendent-ils un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne.

» C'est en pensant à vos concitoyens, mais aussi au vaste monde islamique, que j'exprime à nouveau, aujourd'hui, l'estime de l'Eglise catholique pour ces valeurs religieuses. »

Ensuite, Jean-Paul II a parlé de la situation actuelle : « Je me demande s'il n'est pas urgent, précisément aujourd'hui où chrétiens et musulmans sont entrés dans une nouvelle période de l'histoire, de reconnaître et de développer les liens spirituels qui nous unissent, afin de protéger et de promouvoir ensemble pour tous les hommes — comme nous y invite le concile — la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté. »

Jean-Paul II a, d'autre part, annoncé la publication prochaine d'un document pontifical sur saint Basile le Grand, père de l'Eglise (330-379), ancien évêque de Césarée.

« Mon premier voyage œcuménique »

De notre envoyé spécial

Ankara. — Ceux qui voyaient en la visite de Jean-Paul II en Turquie une nouvelle croisade contre l'islam en sont pour leurs frais. Dans le Boeing-727 d'Alitalia qui le transportait de Rome à Ankara, le pape a confié aux journalistes : « *J'ai de l'estime pour l'islam en tant que religion monothéiste. C'est d'ailleurs une chose que j'ai apprise à Vatican II.* » Interrogé sur les menaces dont il est l'objet — de la part du terroriste Mehmet Ali Agca ainsi que de l'armée secrète de la libération arménienne, — le pape a répondu : « *L'amour est plus fort que le danger, et je suis entre les mains de Dieu.* »

« *Je dois me rendre en Turquie pour la fête de Saint-André*, a encore dit Jean-Paul II, *et c'est mon premier voyage œcuménique.* » Dans cette perspective, le pape s'est déclaré « prêt » à se rendre à Londres pour rencontrer les anglicans et, « *en union spirituelle* », avec les orthodoxes russes. « *Pour ce qui est d'un éventuel voyage en U.R.S.S.* »... le pape a laissé la phrase en suspens.

Le but essentiellement œcuménique et religieux du voyage a été confirmé par l'entourage du pape. « *La visite n'a rien de politique*, nous a dit le cardinal Agostino Casaroli, secrétaire d'Etat. *Et si le pape avait pu prévoir qu'elle coïnciderait avec les remous actuels dans le monde islamique, il aurait peut-être remis son voyage, encore que, comme vous le savez, Jean-Paul II n'est pas un homme à reculer devant les difficultés !* »

Que représente exactement la rencontre de Jean-Paul II avec le patriarche œcuménique Dimitrios Ier ? Pour le cardinal secrétaire d'Etat, c'est une visite de courtoisie afin de relancer l'œcuménisme. Le pape pourrait-il concélébrer avec le patriarche ? « *Non*, répond le cardinal Casaroli. *Il y aura un office religieux, mais pas de concélébration, car, s'il n'y a pas de désaccord sur le fond entre les deux Eglises, il subsiste des questions de discipline.* »

Le cardinal Johannes Willebrands, président du secrétariat pour l'unité des chrétiens, nous en donne la raison théologique fondamentale : « *Aussi longtemps qu'il n'y a pas d'unité parfaite dans la foi et dans l'amour, l'intercommunion n'est pas possible.* » Et Mgr Ramon Torrella Cascante, secrétaire de cet organisme, d'expliquer que cette rencontre va inaugurer une nouvelle étape dans le dialogue catholiques-orthodoxes. « *Les deux commissions préparatoires ont fini leur travail l'année dernière*, dit-il. *Maintenant le pape et le patriarche vont sans doute annoncer la création d'une commission mixte de vingt-cinq à trente membres qui discutera des problèmes théologiques qui demeurent, à commencer par les sacrements.* »

Malgré les démentis du Vatican et sans y voir, comme les extrémistes, une opération machiavélique sous couverture religieuse, on ne peut pas nier l'incidence politique du voyage voulu par le pape, mais jugé inopportun par beaucoup en Turquie.

« Lorsque la cavalerie turque... »

En visitant le mausolée de Kemal Ataturk, sous une fine neige, au cours d'une cérémonie sans spectateurs, Jean-Paul II a inscrit cette phrase en français dans le Livre d'or : « *Aux mains du Seigneur est le gouvernement des peuples. Il suscite au bon moment le chef qui leur convient, car l'amour de la liberté et le respect du droit grandissent une nation, mais c'est Dieu qui affermit son avenir.* »

Cette référence à la liberté et au droit n'a pas échappé aux dirigeants du seul pays démocratique dans une région où les passions religieuses et politiques risquent d'embraser tout le Moyen-Orient. Mais, si le pape a passé une heure en tête à tête avec les plus hautes autorités de l'Etat, ce n'était pas pour un simple échange de civilités. Il est plus que probable que Jean-Paul II a passé en revue avec ses hôtes les grandes préoccupations de l'heure : la situation en Iran, le conflit israélo-arabe, le désarmement, l'autonomie éventuelle de Chypre...

N'oublions pas enfin la longue histoire des relations turco-polonaises. Depuis le début du XVe siècle, la Pologne a joué un rôle important dans la politique européenne de l'Empire ottoman. La Turquie a constamment défendu la Pologne et son droit à l'existence et, lors de la dernière guerre, elle accueillit des réfugiés polonais dont certains y vivent encore. Le petit village de Polonezkoy (« le village polonais ») au nord d'Istanbul, espère la visite de Jean-Paul II.

Et Karol Wojtyla n'ignore sûrement pas le proverbe polonais qui dit : « *Lorsque la cavalerie turque fera boire ses chevaux dans la Vistule, la Pologne retrouvera son indépendance.* »

ALAIN WOODROW.

DIMITRIOS Ier UN MOINE ET UN PASTEUR

Dimitrios Ier, patriarche œcuménique de Constantinople, n'a ni l'allure ni la carrure de son prédécesseur, Athénagoras, dont la silhouette prestigieuse est connue de tous en Occident depuis le voyage de Paul VI à Jérusalem et l'accolade au mont des Oliviers, en janvier 1964.

Le premier évêque de l'orthodoxie est un homme simple, réservé, au physique modeste. Le moine domine en lui. Ses propos sont plus volontiers spirituels que théologiques ou politiques. Ce n'est pas un prophète, mais l'interprète avisé des événements d'Eglise. Il s'exprime d'une manière unie : « *Les traditions de nos deux Eglises [orthodoxe et catholique] sont proches, et il existe de part et d'autre le désir sincère et vif de trouver une solution aux différences qui existent entre elles.* »

Né à Istanbul au début de la première guerre mondiale, il est devenu prêtre en 1942, après avoir fait ses études au lycée français de Galata. Avant d'être nommé évêque des îles d'Imbros et de Tenedos, il fut, pendant dix-neuf ans, curé à Téhéran puis à Feriköy (Turquie).

Dimitrios Ier est un pasteur accueillant et humain, dont le sens de la justice est réputé. — H. F.

LISEZ VOUS-MÊME :
NOM .... JEAN-PAUL II
PROFESSION... PAPE
RELIGION....... CATHOLIQUE

PLANTU

(Dessin de PLANTU.)

Dans la presse turque

NI LE LIEU NI LE MOMENT

(*De notre correspondant*)

Ankara. — La presse turque du mercredi 28 novembre, dans son ensemble, était plutôt réservée à l'égard de la visite du pape. Le quotidien *Hurryet* (indépendant) estimait que le moment du déplacement du pape pour la Turquie était mal choisi à une époque où le monde musulman traverse une période d'effervescence.

Le journal *Cumeu Riyet* (centre gauche) s'interrogeait : « *Est-ce qu'il s'agit d'un défit au monde musulman, qui se cabre à présent ? Dans un pays islamique même ? Est-ce que les chrétiens du monde sont à la recherche de l'unité face au monde musulman ?* »

Le quotidien *Milliyet* (indépendant) formule, de son côté, le vœu que la visite du pape ouvre une nouvelle ère où « *les poussières de vengeance et de haine qui demeurent toujours présentes dans certains milieux occidentaux, puissent être enfin enlevées* ».

Quant au quotidien *Milli Gazete*, organe semi-officiel du Parti du salut national (droite pro-islamique) il cachait mal son hostilité à la venue du pape. Le pape, estime ce journal, devrait rencontrer son homologue orthodoxe, non pas à Istanbul mais à Athènes. — A. U.

SCIENCES

● *Le prix Glaxo*, destiné à encourager la vulgarisation scientifique, a été décerné, cette année, en France, au chimiste Lionel Salem, directeur de recherche théorique au C.N.R.S., spécialiste de la photochimie, pour son livre *Molécules la merveilleuse* (Inter Editions), et au journaliste scientifique Pierre de Latil, qui a collaboré de nombreuses années au *Figaro*, et qui continue d'écrire de nombreux articles dans la revue *Sciences et Avenir*. Pierre de Latil est aussi auteur de nombreux ouvrages scientifiques. Le montant des deux prix spécial du jury, d'un montant identique, a été décerné au physicien Pierre Auger, membre de l'Académie des sciences. Chercheur éminent, notamment dans le domaine des rayons cosmiques.

MÉDECINE

● *Le doyen mondial des greffés du cœur, M. Emmanuel Vitria*, a fêté, le mardi 27 novembre, le onzième anniversaire de la transplantation cardiaque qu'il a subie en 1968. Marseillais, âgé de cinquante-neuf ans, M. Emmanuel Vitria s'occupe activement de l'association des donneurs de sang dont il est président. Toujours sous surveillance médicale, il mène une vie normale.

Une démarche de la revue « Concilium » en faveur du Père Schillebeeckx

Une trentaine de théologiens plaident pour « les avant-postes au service de l'intelligence de la foi »

Le comité directeur de la Fondation de l'université de Nimègue, où enseigne le Père Schillebeeckx, qui a maille à partir avec la congrégation romaine pour la doctrine de la foi (*le Monde* du 25 octobre), exprime sa profonde inquiétude devant les répercussions de l'enquête romaine sur le fonctionnement de sa faculté de théologie. Il écrit dans ce sens au cardinal Seper, préfet de la congrégation romaine intéressée, et lui demande de le tenir informé.

Une autre démarche a été faite par les professeurs et maîtres de l'université de Nimègue. Quant au comité de rédaction de *Concilium*, revue internationale de théologie qui comporte une trentaine de théologiens de divers pays, il a rédigé une déclaration publique adressée au cardinal Seper et au cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat. On y lit notamment :

« *Ce n'est pas par une procédure juridique impersonnelle, mais par un franc dialogue d'homme à homme et de croyant à croyant que peuvent s'éclaircir les positions théologiques d'un frère dans la foi.*

» *L'on ne peut décider unilatéralement à Rome de la nécessité de condamner un théologien et plus encore de fixer son statut ultérieur sans tenir compte des situations locales, de la réaction des autres théologiens et des communautés, de la destination des œuvres à un plus ou moins large public, de l'audience de l'intéressé. Les processus de régulation s'opèrent assez largement sur place, de sorte que des interventions du pouvoir central ne doivent être qu'un ultime recours si les instances locales sont insuffisantes.*

» *S'il y a bien dans l'Eglise une règle de foi et des critères d'appartenance à la communion ecclésiale et eucharistique, il y a aussi des avant-postes difficiles à tenir pour le service de l'intelligence de la foi aujourd'hui, en particulier dans le rapport avec les sciences humaines, et il doit être possible, là, de chercher longuement, de se tromper, de se corriger à l'aide de la critique et des travaux des autres. Une intervention brutale fixe les positions, bloque le processus.*

» *Des sanctions disciplinaires ne sont pas un moyen d'aider un théologien, même actuellement défaillant, à mieux se situer, ni de permettre aux fidèles de comprendre ce qu'est une recherche de la vérité dans la charité, tenant compte de la bonne foi des personnes comme de la qualité de leur témoignage chrétien et non pas seulement des critères abstraits d'orthodoxie.* »

Mort du Père Abd El Jalil

Le Père Jean-Mohammed Abd El Jalil, franciscain, est m... le 24 novembre à l'institut Gustave-Roussy de Villejuif (Val-de-Marne). Ses obsèques sont célébrées ce jeudi 29 novembre, à 15 h. 45, à la chapelle du couvent des franciscains, rue Marie-Rose, Paris (14e). Le Père Jean Mohammed était né en 1904, à Fez.

Un regard chrétien sur l'islam

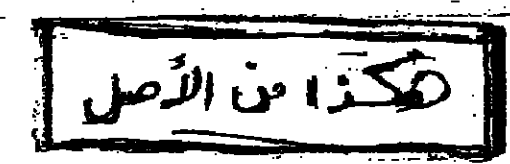
Né en 1904 à Fez, le père Jean-Mohamed est remarqué au collège où il était élève par le maréchal Lyautey qui favorisera plus tard ses études supérieures à Paris. A vingt-trois ans, pendant ses études à la Sorbonne, et après des recherches religieuses qui ont duré près de trois ans, il se décide à demander le baptême de l'Eglise catholique. Baptisé en 1928, il entre dans l'ordre franciscain en 1929 et est ordonné prêtre en 1935. Il écrit : « Une des plus grandes grâces de ma vie fut celle d'avoir pu rencontrer, écouter, interroger, fréquenter, aimer des personnalités exceptionnelles ». *Et il nomme : le maréchal Lyautey, Louis Massignon, Pierre Teilhard de Chardin, Jacques Maritain, Maurice Blondel, l'abbé Thellier de Poncheville, le cardinal Journet.*

Professeur à l'Institut catholique de Paris de 1936 à 1964, date à laquelle il démissionne pour raison de santé, il a publié nombre d'articles. Ecrits en français mais aussi en espagnol, en allemand, en anglais, ses articles, ainsi que ses ouvrages (Brève histoire de la littérature arabe, aspects intérieur de l'islam, Mar... et l'islam) *se proposent d'éclairer le regard des Occidentaux .. des chrétiens sur l'islam, la littérature arabe, la culture et la civilisation musulmane. Profondément attaché à son pays, le père Abd el Jalil a soutenu, grâce . ses amitiés en France, les effort. qui devaient aboutir à la reconnaissance de l'indépendance du Maroc. Il portait au réalisateur de cette œuvre, le roi Mohammed V, admiration et affection.*

Atteint, en 1964, d'une tumeu. à la langue, et soigné par les ... decins des hôpitaux, il a ... parmi ses frères des couvents . Paris, Cimiez, Fribourg, en Sui... ses dernières années, familier ... la souffrance et du silence.

Annales

Economies - Sociétés - Civilisations



Au cours de six rassemblements régionaux organisés par le Syndicat des instituteurs

Près de 15 000 enseignants ont manifesté contre « l'autoritarisme et la répression »

Le Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.) a organisé, mercredi 28 novembre, six rassemblements régionaux pour protester contre les sanctions dont ont été l'objet des institutrices de maternelle (« le Monde » du 16 novembre). Invoquant la loi du « service fait », qui permet de sanctionner un agent de la fonction publique lorsqu'il n'exécute pas « tout ou partie des obligations de service qui s'attachent à sa fonction », certains inspecteurs d'académie ont, en effet, retenu une partie du traitement à des institutrices qui refusaient d'accueillir plus de trente élèves par classe.

Les manifestants étaient au nombre de treize cents à Dijon, trois mille à Rouen, six cents à Besançon, plus de trois mille à Toulon, quatre mille à Beauvais, deux mille à Perpignan, rassemblés contre « l'autoritarisme et la répression ». A Dijon, un chèque a été remis, par le trésorier national du SNI, à chacune des neuf institutrices sanctionnées (pour 30 000 francs au total).

• ROUEN : l'action n'est pas terminée

déclare M. Guy Georges

(De notre envoyé spécial.)

Rouen. — « *Nous nous sommes toujours élevés contre l'autoritarisme et, aujourd'hui, dans six villes de France, nous nous opposons, à la même heure, aux atteintes à nos libertés syndicales.* » M. Guy Georges, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs (SNI - P.E.G.C.), debout sur une remorque de camion, s'adresse à près de trois mille instituteurs venus de différents départements de l'Ouest et du Nord. Massés devant les cars, qui les ont amenés de fort loin sur cette place de Rouen, ils écoutent le responsable de leur syndicat dénoncer « *la chasse aux sorcières et l'aberrante application d'une loi inique sur le service fait* ».

Dans le département de la Seine-Maritime, où vingt-quatre institutrices ont été sanctionnées alors que, selon les responsables syndicaux, près de deux cents de leurs collègues appliquent le mot d'ordre du SNI de limitation des effectifs, le syndicat a obtenu l'arrêt des retenues de traitement à compter du 30 octobre.

Un long cortège, bien ordonné, a ensuite parcouru les rues de Rouen pour aller à la préfecture. « *Nous sommes deux à être sanctionnées à Saint-Marcel, une ville de la banlieue de Vernon*, explique une jeune manifestante. *Dans l'école Jules-Ferry, où nous enseignons, il était prévu, à la rentrée 1979, quatre-vingt-neuf enfants pour trois classes maternelles. Or, une semaine après la rentrée, un poste a été supprimé. Sur les vingt-neuf élèves, une vingtaine ont été dirigés vers d'autres écoles et l'administration a voulu répartir les neuf restants. Nous avons refusé et proposé, en accord avec nos collègues, de créer une section enfantine dans une classe de cours préparatoire.* » Cette répartition qui, au dire des enseignantes de Saint-Marcel, s'est « *bien passée* », n'a pas été acceptée par l'inspection académique qui a suspendu les traitements des deux enseignantes depuis le 1er octobre.

Sous la banderole du Finistère

Un peu plus loin, sous la banderole du Finistère, des institutrices parlent de la difficulté d'accueillir trente enfants dans des classes d'écoles primaires qui ne sont prévues que pour vingt-cinq élèves. Les militants de la section d'Eure-et-Loir se déclarent « *en avance sur les consignes nationales* » et réclament « *vingt-cinq élèves dans les classes dès la rentrée* ». *Nombreux, les adhérents du Pas-de-Calais*, qui portent tous un foulard rouge où sont brodées en jaune les lettres SNI-P.S.G.C., crient : « *Non au redéploiement, non à l'autoritarisme !* ». Le secrétaire de la section du Loiret, M. François Trintanier, insiste, lui, sur l'importance des négociations avec l'inspection académique. « *Nous avons obtenu la levée des sanctions et quelques créations de postes, mais cinq journées de travail restent toujours impayées aux enseignantes* », ajoute-t-il.

« *L'action n'est pas terminée* », a déclaré, enfin, M. Guy Georges après la manifestation. Selon lui, l'administration n'a pas voulu céder complètement sur les retenues de salaire. Le SNI portera donc le problème de la loi sur « *le service fait* » devant la justice. Le secrétaire général du SNI souhaite aussi la compréhension des parents : « *C'est dans l'intérêt même des élèves que le SNI a décidé ce mot d'ordre de limitation des effectifs.* »

SERGE BOLLOCH.

• BESANÇON : non aux ayatollahs de préfecture

De notre correspondant

Besançon. — Cinq cents à six cents enseignants ont participé, le 28 novembre, au meeting réuni à Besançon. L'une des dix institutrices sanctionnées dans le département du Doubs a pris la parole pour citer les textes parus dans les publications du ministère de l'éducation qui, il y a déjà plusieurs années, ne paraissaient voir que des avantages dans la réduction des effectifs des classes maternelles. Or c'est précisément pour avoir refusé, à la dernière rentrée, de prendre en charge plus de trente élèves que les institutrices du Doubs ont été frappées, alors même qu'elles avaient la responsabilité de classes fréquentées par une forte proportion d'enfants d'immigrés.

M. Yannick Simbron, du bureau national du Syndicat national des instituteurs (S.N.I.-P.E.G.C.), s'adressant à son tour à l'assistance, a rappelé que le mot d'ordre syndical ne visait qu'à « *améliorer la qualité du service public* », et il a invité l'auditoire à clamer dans la rue son opposition « *au ministre et aux ayatollahs de préfecture* ».

Ce fut fait dans l'instant. Les manifestants ont traversé le centre-ville pour se rendre sous les fenêtres du rectorat. Plusieurs élus, revêtus de leur écharpe tricolore, ont participé à la manifestation, et notamment les maires communistes d'Audincourt et de Béthoncourt, localités qui, avec Besançon, comptent des institutrices sanctionnées.

CLAUDE FABERT.

L'USAGE DES CALCULATRICES SERA AUTORISÉ POUR LA PLUPART DES EXAMENS ORGANISÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Une circulaire publiée au *Bulletin officiel du ministère de l'éducation* du 29 novembre autorise l'utilisation, à partir de 1980, des calculatrices électroniques pendant les épreuves des examens et concours scolaires organisés par le ministère de l'éducation et dans les concours de recrutement des personnels enseignants. L'usage des calculatrices, déjà autorisé aux épreuves des concours d'admission aux grandes écoles et des brevets de technicien supérieur, était envisagé depuis plusieurs mois pour les examens du second degré (*le Monde* du 1er février).

« *Un effort d'information devra être fait à tous les niveaux, à l'intention des familles*, précise la circulaire, *afin qu'elles sachent qu'aucun type de machine n'est imposé de façon réglementaire et qu'il n'est pas nécessaire qu'elles portent leur choix sur un modèle perfectionné et onéreux.* »

L'échange des calculatrices pendant les épreuves sera interdit et, dans certains cas, leur usage même, « *en fonction du sujet proposé* ».

Ce texte n'est pas applicable aux collèges (et donc aux épreuves du B.E.P.C.). Les nouveaux programmes des classes de quatrième et troisième prévoient, certes, « *une initiation à l'utilisation des calculatrices* » mais, précise une circulaire complémentaire, l'objectif des collèges demeure de « *faire acquérir aux élèves une solide maîtrise des mécanismes de calcul* ».

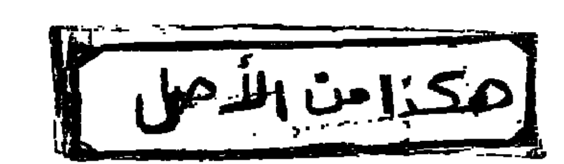
Le parti communiste mobilise contre la « politique du sécateur » à l'Université

A la veille du débat au Sénat sur le budget des universités, ce jeudi 29 novembre, le parti communiste lance une campagne de mobilisation pour que tous les universitaires refusent la « *politique du sécateur* ». « *Pas un laboratoire ne doit fermer, pas un enseignement ne doit être supprimé. Pas un enseignant, technicien ou chercheur ne doit être licencié* » a déclaré, lors d'une conférence de presse, M. Daniel Monteux, membre du comité central.

Pour le parti communiste, « *la politique gouvernementale conduit à la stagnation des connaissances, c'est-à-dire à la régression universitaire, au déclin scientifique* ». Trois fronts de lutte prioritaires : les universités où il faut défendre notamment l'emploi des personnels et les enseignements de troisième cycle ; le C.N.R.S., où il faut défendre une recherche fondamentale qui ne soit pas « *soumise aux besoins du patronat* » ; et, enfin, les écoles normales supérieures, « *qui ne sont un gadget élitiste mais un potentiel précieux de formation* ».

Le P.C.F. note que la « *ségrégation sociale s'est aggravée* » dans les universités, où l'on ne compte plus, selon l'enquête du *Guide de l'étudiant*, que 6,7 % d'étudiants d'origine ouvrière (contre 8,3 % en 1977 et 12,5 % en 1975). M. Daniel Monteux écarte l'argument de la démocratisation par les I.U.T. (Instituts universitaires de technologie) et les grandes écoles : « *25 % de 50 000 étudiants d'I.U.T. ou 17 % de 40 000 élèves de grande école, cela ne compense pas les 7 % ou 8 % de fils d'ouvriers sur 850 000 étudiants* ».

Les militants communistes vont lancer dans chaque université une campagne de mobilisation pour que les étudiants « *prennent la parole, dressent l'état de leurs besoins et se tournent résolument vers l'extérieur, vers la classe ouvrière, vers les travailleurs, vers leur région* ». Enfin cette adjuration aux universitaires : « *Rejetez la tentation du repli individuel ou de l'abandon de vos responsabilités et de vos ambitions.* »





ÉDUCATION

LES LYCÉENS

Près d'un million et demi de garçons et de filles fréquentent les lycées d'enseignement général, technique et professionnel. La rentrée s'est faite dans le calme, sauf dans quelques établissements où ils se sont mobilisés pour réclamer des professeurs ou demander une diminution des effectifs.

L'époque n'est plus aux grandes manifestations, aux mouvements lycéens puissants et organisés. Enfants de la crise économique, les lycéens de 1979, inquiets pour leur avenir professionnel, étudient et préparent leurs examens. Isolés, regrettant l'absence de communications entre les élèves, ces jeunes, qui souvent s'ennuient dans leur « bahut », se déclarent malgré tout contents de leur sort. Sans bruit, sagement, ils s'adaptent à cette société qui perd lentement ses tabous.

Ce sont ces lycéens que nous avons voulu rencontrer. Nous avons tenté d'entendre ce qu'ils disaient de leur propre vie, de leurs parents, de la sexualité, de la drogue, de la politique.

I. — Le bac d'abord

par SERGE BOLLOCH

Midi, à Bréquigny, dans la banlieue de Rennes. Comme chaque jour, une trentaine de lycéens sont rassemblés à la maison des jeunes, bâtiment provisoire coincé entre le parc du lycée et les hauts immeubles d'habitation. Assis par petits groupes, ils font traîner leur café le temps de quelques chansons de Bob Marley. Certains relisent un cours ou terminent des devoirs. Un peu à l'écart, Valérie et Manu rient d'un élève de terminale A qui prétend savoir lire les lignes de la main. *« Evidemment, en A vous n'avez que cela à faire, feuilleter des manuels de sciences occultes »*, lance Valérie, élève de terminale C, pour qui cette section est celle qui compte le plus d'heures de cours et de travail personnel. Vêtue d'un jean rapiécé, d'un pull volontairement *trop large, de tennis et de chaussettes* blanches, Valérie ne sait pas vraiment si c'est elle qui a choisi de faire C ou si ce sont ses parents qui l'ont poussée. *« Ils veulent que je continue mes études dans une classe préparatoire aux grandes écoles, mais je ne suis pas encore réellement décidée. Ce qu'il faut d'abord, c'est avoir le bac. »*

Valérie habite une maison que ses parents, tous deux enseignants, ont fait construire à une quinzaine de kilomètres de Rennes. Mais elle n'apprécie guère la vie à la campagne qui l'éloigne de ses amis. Elle vient quelquefois les rejoindre en ville, le mercredi après-midi, avec sa mobylette.

Mais son père *« trouve que la route nationale est trop dangereuse »*. Alors, le plus souvent, seule dans sa chambre — qu'elle vient de repeindre, — Valérie écoute des disques, lit et surtout fait ses devoirs de maths et de physique, en rêvant de temps en temps aux vacances.

Elève dans un lycée d'enseignement professionnel (LEP) de Drancy (Seine-Saint-Denis), Rachid est furieux. Depuis la rentrée, il demande avec ses camarades de troisième année de C.A.P. le dédoublement de la classe dont les effectifs sont trop chargés. *« Nous avons rencontré l'administration et fait des délégations à l'inspection académique, mais pour l'instant, nous n'avons obtenu que la nomination d'un professeur de dessin d'art. Enfin, c'est déjà cela, car avant nous n'avions pas de cours dans cette matière. »*

Pour Rachid, la situation au LEP est *« scandaleuse »*. *« C'est impossible de travailler à près de quarante. Les professeurs n'ont pas le temps de s'occuper de nous, déjà pour corriger les devoirs ça leur en fait un paquet, alors ils nous les rendent un mois après. »* Tout en jouant avec la fermeture à glissière de son blouson, imitation cuir, Rachid parle de ses longues journées de travail entre huit et dix-huit heures. Il a choisi lui-même de préparer un C.A.P. de comptabilité parce qu'il préfère le travail de bureau. Et parce qu'une de ses sœurs — qui a suivi une formation semblable — lui a dit *« qu'il y avait des débouchés »*.

Le père de Rachid travaille dans une verrerie et ne s'occupe pas des études de son fils. *« Il est content que j'aille à l'école, mais je ne lui parle pas de la situation au lycée. »* Durant ses loisirs, Rachid se promène. *« Après trois heures de comptabilité*, explique-t-il, *on est souvent crevé. On rentre chez nous, on ne voit plus que des chiffres partout. C'est même pas la peine de regarder la télévision »*, ajoute-t-il.

Valérie, Rachid, deux lycéens parmi ceux qui vont vivre durant l'année scolaire trente à quarante heures par semaine dans un des deux mille cinq cents établissements français de second cycle. L'an dernier, ils étaient près de 600 000 dans les LEP tandis que 348 000 garçons et 468 000 filles fréquentaient les lycées d'enseignement général et technique.

« Le lycée, c'est notre principale préoccupation, explique Ghislaine, élève à Lille. *On en parle constamment, comme les adultes parlent de leur emploi. »* Le lycée c'est leur lieu de travail, mais peut-être pas complètement de vie. *« On s'ennuie au bahut*, racontent Rose-Marie et Manu, *on ne se connaît pas entre élèves, il n'y a pas de communication. L'an dernier, lors d'une grève, qui a duré quelques jours à Rennes, on a vécu des moments différents, tout le monde se parlait. On rencontrait enfin d'autres personnes que les élèves de notre classe. »*

Ni solitude ni démagogie

Le lycée — sauf exceptions de plus en plus rares — n'est plus considéré comme *« une caserne »*, que l'on soit au lycée Pasteur de Neuilly, ou au lycée Berthelot de Toulouse. Les élèves de second cycle et notamment les « terminales » jouissent d'une relative liberté. La suppression progressive des *postes de surveillants* oblige de plus en plus les chefs d'établissement à mettre en pratique l'auto-discipline.

Les sorties sont largement autorisées pour les demi-pensionnaires et les internes, et parfois entre les cours. *« Nous les pensionnaires on a même le droit de quitter le lycée entre 16 heures et 19 heures*, précisent des élèves du lycée de Bourgoin (Isère). *Alors on va faire des courses ou on se retrouve entre copains au « Cani », c'est le bar. »*

L'essentiel est la *« présence régulière des élèves au cours »* affirme Mme Pagenot, censeur du lycée de Bréquigny. Le premier rôle de l'administration selon elle est de *« veiller à ce que les élèves suivent leurs études, sinon il n'est pas nécessaire qu'ils soient inscrits au lycée »*. Mais qu'ils aillent ou non en permanence pendant les heures où ils n'ont pas cours, est un problème secondaire. *« Bien entendu, je préfère qu'ils soient présents en étude plutôt que de traîner dans les couloirs ou de fréquenter les cafés »*. Mais le censeur de Rennes n'exerce pas de contrôle à la sortie et admet que les élèves se promènent dans le magnifique parc qui entoure le lycée *« à condition de ne pas jouer de la guitare sous les fenêtres d'une salle de physique, il y a quand même d'autres endroits... »*

Entre midi et deux heures ou après les cours, les lycéens se retrouvent au café le plus proche de leur établissement. C'est *« l'annexe »* qui s'appelle le *« Central »* à Reims ou le *« Pres »* (le Pressoir) à Rennes. Là, en buvant un café, une menthe à l'eau ou une limonade — ce sont les consommations les moins chères — on prépare un exercice ou on recopie un cours. Pendant que les *« Bee Gees »* chassent *« Téléphone »* du juke-box, les garçons jouent au flipper et les filles se moquent d'eux. C'est au café que l'on parle du film que certains ont vu. C'est là aussi qu'on décide de faire une sortie le dimanche ou plus rarement, d'organiser une « soirée » chez l'un ou chez l'autre.

Le café, c'est cet endroit *« un peu plus chaud »* où l'on arrive à trouver le formica moins impersonnel que les murs de béton du lycée. A Rennes, une grande affiche orne la devanture du « Pressoir » : *« La qualité de la vie passe aussi par le café. Ici, la solitude n'existe pas. » « C'est un peu vrai*, reconnaît Zézé, élève de terminale A 7, *c'est un endroit où l'on aime bien se retrouver, où l'on a l'impression d'être à l'aise. Des fois on y rencontre quelques profs qui acceptent de nous parler. »*

Cette recherche de la communication avec les professeurs est constante chez les élèves de première et de terminale. *« Dans certaines matières on a affaire à des profs très ouverts mais ils ne sont jamais disponibles. Dès l'intercours, ils s'en vont, ils ne restent même pas pour parler avec nous »*, se plaint Renan. Les lycéens reconnaissent la compétence et le savoir des enseignants, mais ils voudraient leur faire part de remarques sur leur pédagogie ou aborder avec eux des problèmes personnels.

Ils sont aussi prompts à démasquer la démagogie, qu'ils refusent par-dessus tout. *« Les professeurs qui tutoient les élèves, alors ça je ne supporte pas, c'est vraiment trop facile. »* Pour Claire, élève *de 1re C au lycée Pasteur de* Neuilly, il faut se méfier des artifices des enseignants *« qui veulent jouer les copains »*. Ce qu'on leur demande, c'est de traiter le mieux possible *« le programme et tout le programme »*, car à la fin de l'année, pour les terminales, il y a le baccalauréat.

« Le chômage, on connaît »

« On travaille, on bachote, on fait le maximum, parce qu'on veut l'avoir notre examen », affirme Gérard, lycée à Lyon. Presque tous les élèves de terminale sont déjà, au début de l'année, tendus vers un seul but : le bac. Ils consacrent en moyenne dix heures et demie chaque semaine à leur travail personnel qui s'ajoute à trente heures, sinon plus, de cours. Phénomène nouveau, ils travaillent fréquemment à deux, comme l'explique Catherine, qui habite Toulouse : *« On gagne du temps, on peut faire des exercices de maths en trois quarts d'heure au lieu d'une heure et demie en comprenant tout. »*

Consciemment ou non, les jeunes de 1979 ont fait connaissance avec la crise économique. Ils savent que depuis quatre ou cinq ans l'avenir n'est pas forcément « encourageant » pour un lycéen de seize ou dix-sept ans. *« L'A.N.P.E., le chômage, on connaît, on nous en parle tellement »*, dit Thierry, qui se déclare peu optimiste envers ce qui l'attend plus tard. Mais quand on est lycéen il faut travailler, il faut franchir le premier obstacle qu'est le baccalauréat. *« Si tu as le bac, cela ne t'ouvre rien. Si tu ne l'as pas, cela te ferme tout »*, se plaît-on à raconter à Jeanson-de-Sailly dans le seizième arrondissement de Paris.

Orientés trop tôt à leur goût, les lycéens ne sont évidemment pas tous en C, cette *« voie royale »* qui, reconnaissent beaucoup d'entre eux, *« offre les meilleures chances d'avoir un travail »*. Ils étaient plus nombreux l'an dernier en section D (mathématiques et sciences de la nature) et en A (philosophie et lettres), les effectifs des séries B (économique et social) demeurant un peu plus faibles.

Si pour les élèves de l'enseignement technique (séries F, G et H) le baccalauréat sanctionne souvent la fin des études il n'en est pas de même pour les élèves de l'enseignement général.

« Après mon bac C, je préparerai l'école d'agronomie », dit Pierre, tandis qu'un de ses camarades du lycée de Rennes *« fera médecine »* et qu'un autre *« essayera H.E.C. »*. L'université est la grande absente des désirs des lycéens. Un quart seulement veulent y poursuivre leurs études d'après le sondage du guide de l'étudiant : *« les facultés de lettres ne nous attirent pas parce qu'on sait qu'elles n'offrent pas de débouchés sérieux »*, déclarent des lycéennes de Bourgoin. Ce qu'elles souhaiteraient, c'est être élèves d'un Institut universitaire de technologie ou mieux d'une grande école, mais *« c'est difficile »*. Si difficile que la moitié des lycéens de terminale se retrouveront, sans l'avoir choisi, sur les bancs des universités.

Une plus grande liberté

Fils et filles de familles aisées — plus de 60 % des élèves du second cycle d'enseignement général sont des enfants de cadres moyens ou supérieurs, de patrons et de membres des professions libérales, — les lycéens ont, dans l'ensemble, de bons rapports avec leurs parents. Ils reconnaissent parler de leur vie sociale à la maison, ce qui n'est pas le cas des élèves de LEP. *« Trop souvent, entre la fin du repas et le film de la télévision*, regrette Mathieu *mais, enfin, c'est déjà cela. »* Quoi qu'ils en disent, leurs parents ont influencé leurs études ou le choix qu'ils font d'une profession future. *« Il n'y a pas beaucoup de coupure entre les parents et les enfants*, estime Mme Pagenot. *Les parents de nos élèves ont une quarantaine d'années, ils ont fait des études, souvent longues, dans les années 50-60 à une époque où on s'interrogeait sur le système éducatif. Ils s'occupent consciencieusement de leurs enfants et, bien souvent se posent plus de problèmes qu'eux. »*.

Comme le remarquait M. Gérard Vincent, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris (*le Monde* du 19 octobre 1978) : *« La crise rapproche les générations. Elle crée une nouvelle hiérarchie des urgences et de réelles solidarités entre le fils qui cherche un emploi et le père qui tremble pour le sien. »* Parfois les élèves se rebellent contre des parents qui *« surveillent trop les bulletins scolaires »* ou qui suivent avec insistance les exercices de maths. La présence des parents devient parfois pesante, et l'envie de partir se manifeste chez de nombreux jeunes. *« Quand je serai grande, j'aurai une chambre toute seule »*, dit Claire, une Parisienne de quinze ans, ajoutant aussitôt : *« Peut-être que je m'ennuierai. »* Elsa, en revanche, constate que ses études la rapprochent de ses parents. Depuis qu'elle étudie l'économie en première B, elle *« comprend ce que disent ses parents quand ils parlent de l'entreprise »*. Cela *« facilite les rapports à la maison »*, encore qu'elle n'ait *« pas à se plaindre » : « elle peut sortir quand elle veut »*.

Une plus grande liberté, un désir de partir seul en vacances, voilà ce que souhaitent bon nombre de lycéens, et surtout de lycéennes. Car ce sont les filles, plus mûres et plus évoluées que les garçons, qui éprouvent le besoin de fuir passagèrement le cocon familial. Valérie et Manu espèrent partir toutes deux en Irlande aux prochaines vacances. *« Ce n'est pas facile à faire accepter à mes parents*, raconte Valérie. *Pour l'instant, ils conditionnent tout aux résultats du bac »*. Sa mère, professeur de biologie, avoue qu'elle a peur, et pourtant se souvient-elle, *« lorsque j'étais étudiante, je menais une vie assez indépendante »*.

Valérie travaille ; elle veut avoir *son bac. Elle l'aura sans doute*, et, après quelques *« tempêtes »* familiales, elle partira en Irlande. Rachid, qui a déjà été employé comme aide-comptable pendant les dernières vacances, espère bien obtenir son C.A.P. et trouver un emploi *« juste après »*. Mais lui ne pense guère aux vacances : *dans* sa famille, il est rare que l'on quitte le département de la Seine-Saint-Denis.

Prochain article :

LE CADEAU DE NOËL D'ELIZABETH

Un exclu

« J'aurais bien voulu revenir au lycée et reprendre des études d'enseignement général. » Dominique, bientôt dix-huit ans, est légèrement amer. A la fin de la troisième, un peu par désir, beaucoup par décision du conseil *de classe* (*il avoue lui-même qu'il « n'avait pas tellement travaillé cette année-là »*), Dominique a été orienté vers un lycée d'enseignement professionnel.

« C'est vrai, l'hôtellerie me tentait assez. A l'époque, j'avais envie d'apprendre rapidement un travail manuel. » Après deux ans d'études, Dominique obtient un C.A.P. de cuisinier. Pendant les stages et même pendant ses vacances, il découvre le travail dans les grandes cuisines des *restaurants de Rennes et de* Saint-Malo. Cette rencontre avec le monde de la « vie active » ne le satisfait pas complètement : les conditions de travail et de vie sont difficiles. *« Ce n'est pas agréable de rejoindre les copains à la plage, seulement entre 16 heures et 17 heures, avant de retourner transpirer devant les fourneaux. »*

Car Dominique a toujours gardé des contacts avec la petite bande du lycée. C'est à ses anciens camarades du premier cycle qu'il fait part de son envie de reprendre des études classiques.

Ce sont eux, futurs élèves de terminale, qui l'aident à préparer un examen d'entrée en seconde. *« C'était sympathique, on travaillait tous ensemble, ils étaient vraiment très chics avec moi »*, explique Dominique. Malheureusement il n'a pas été admis en seconde.

Cette année scolaire, Dominique la consacre donc à préparer un brevet d'études professionnel (B.E.P.), toujours dans les métiers de l'hôtellerie. Il espère bien ensuite *« avoir la possibilité de passer un bac technique »* (1).

Tous les lundis après-midi, comme il n'a pas cours, au LEP, il rejoint ses camarades du lycée. Il partage, quand il peut, leurs sorties, leurs promenades. Ils écoutent les mêmes disques, vont voir les mêmes films. Ils sont unis par de nombreux points communs, sauf un : la profession des parents. Le père de Dominique est maçon. — S. B.

(1) Selon les textes officiels, les meilleurs élèves titulaires du B.E.P. peuvent être admis dans des classes de première d'adaptation pour préparer en deux ans un baccalauréat de technicien.

LYCÉENS

Le Monde DES LIVRES

Une autobiographie métaphysique

● *Claude-Louis Combet, de la légende à la quête de soi.*

DANS la maîtrise de sa forme, ce livre est d'abord la résonance d'un cri ; cri terrible, total, poussé par un jeune moine bithynien du cinquième siècle, en découvrant, devant la nudité de son cadavre, que Frère Marinus était une femme. Ce cri légendaire figure pour le narrateur le drame originel de l'homme dont les yeux s'ouvrent sur la radicale extériorité du monde, sur l'irrémédiable séparation des sexes (où est l'androgyne primitif ?), sur la solitude de l'homme : le désert de Bihynie est ici à l'image de ce *« non jeté par Dieu à la face de sa créature »*, auprès de quoi tout, *« les histoires de naissance, les ruptures de cordon, les révoltes et les révolutions »*, est négligeable, dérisoire. Le rêve du jeune moine s'écroule, rêve d'un monde circulaire et clos, au sens clair. La fulgurante apparition du féminin dans cet univers masculin a renversé cette illusion. Moment biblique, où la reconnaissance de l'altérité, la découverte du sexe de l'autre, coïncident avec l'apparition de l'obscène et la perte du paradis.

Ce drame de la déréliction, le narrateur, traducteur de cette légende et notre contemporain, va le vivre à son tour ; séminariste mystique, jusque-là candidat à cette « vacance du moi » qui permet à l'être de retrouver l'unité perdue dans l'abandon à la grâce, il a vu surgir en lui un *« désir absolument nocturne »*, une irrépressible féminité. L'homme vers qui le projette son désir homosexuel, guide spirituel et figure paternelle, l'exclut de l'univers divin. Il se retrouve errant, frère de ces acteurs du drame bithynien, à son tour Marinus et Marina, à son tour vivant comme une malédiction de la scission intérieure. *Et ego Bithynia.*

La force du roman tient beaucoup à la superbe alternance, tout au long répétée, des deux histoires. Le récit de soi et la transcription de la légende se déchiffrent à la lueur l'un de l'autre, et composent un univers tragique où le temps paraît arrêté, figé dans l'instant de la rupture. La création, l'histoire, semblent reproduire cette première expérience, ce que rendent parfaitement le rythme de la phrase — longues périodes où reviennent des mots-clés — et l'analogie des lieux évoqués, couvents ou immeubles cachant tous à l'intérieur de leurs murs le vertige d'un trou central, puits ou cage d'escalier, qui figurent la béance intérieure et l'ivresse de la chute.

Il ne faut pas voir là raffinement d'esthète en mal de composition romanesque originale. L'univers de Cl.-L. Combet est résolument analogue et poétique. L'aventure qui est en jeu ici est celle de l'être, non celle de l'individu. Du narrateur, nous ne connaîtrons ni le caractère, ni le comportement mais la fêlure secrète ; du drame, nous n'aurons aucun déchiffrement proposé par une quelconque psychanalyse. Se trouver, ici, c'est découvrir le rapport entre son aventure propre et une autre aventure « matricielle, enfouie dans la mémoire de l'histoire » ; c'est percevoir dans sa vie la trace d'une vie antérieure, opérer une « alchimie de la transcription ». Rappelons que le livre est dédié, entre autres, aux « néoplatoniciens, gnostiques, hermétistes (...), et romantiques allemands ».

Cet étonnant opéra d'images fait tournoyer, à jamais irréconciliables, la nuit et le soleil, le féminin et le masculin, dans un espace initiatique. Images variées, qui marient la vastitude et la rigueur. Le baroque y est porté par un réseau serré de correspondances. La vision offerte est par ailleurs assez désespérante : hors de l'unité, tout choix est amer. Pris entre le vertige du corps et la vacance du moi, entre la consumation solaire et la dissolution nocturne, entre le ruissellement des eaux du soir et l'étincelante brûlure du désert, le narrateur, sans flûte enchantée, s'enfonce toujours plus avant du côté de l'ombre.

Si la nuit, « géniale et maternelle », est choisie finalement, c'est que les sources du plaisir qu'elle alimente sont aussi les sources de l'écriture. L'assèchement du corps tue la parole. Or l'écriture, si elle ne peut annuler la faille intérieure, possède néanmoins un pouvoir de compensation : tissant le texte, elle répond à notre violente nostalgie d'unité ; elle est aussi le lieu où nous pouvons vivre, sans déchirure, notre bipolarité, par l'usage d'une parole qui « vient au jour sans renoncer à sa propre nuit ». Elle est l'autre versant de l'expérience mystique : si Dieu est mort, le poème seul peut remplacer la prière.

Claude-Louis Combet a déjà plusieurs livres derrière lui : *Infernaux Paluds, Miroir de Léda, l'Enfance du Verbe...* (Flammarion). Aujourd'hui, dans le champ si hanté de l'autobiographie, il donne un grand coup d'envoi métaphysique, qui fait respirer plus largement le genre, en nous dérobant toute anecdote individuelle, toute confidence chuchotée. Ce souffle salubre, loin de délester le roman de ses attaches charnelles, lui redonne épaisseur et poids, par la vertu d'une écriture sensuelle et constamment lisible, qui utilise une impeccable syntaxe pour dire le désespoir.

CHANTAL LABRE.

★ MARINUS ET MARINA, de Claude-Louis Combet. Flammarion, coll. « Textes », 352 pages, environ 58 F.

L'accent russe

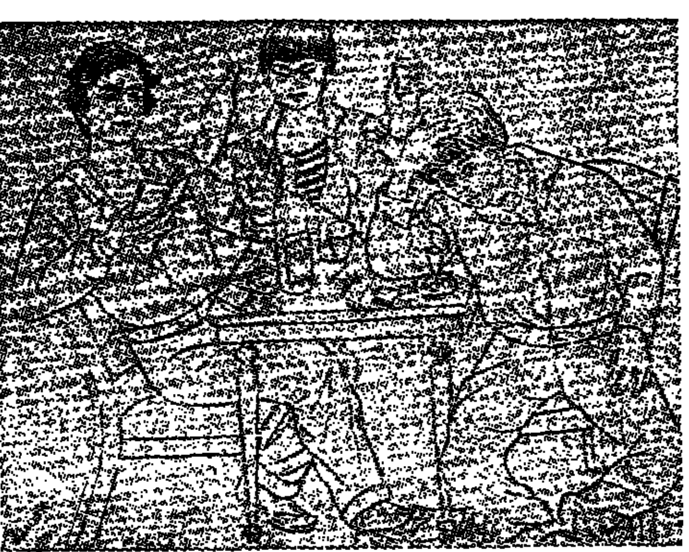
● *Mémoires d'émigrés : la vie « d'artiste » de Marevna ; une colline sur la Méditerranée.*

CES vies de Russes !... Elles furent enfouies pendant des décennies, et soudain elles resurgissent : il ne se passe pas de mois que l'on ne voie paraître un ou plusieurs titres écrits par ces émigrés de ce qu'on appelle la « première vague » — qui ont souvent fait la guerre aux côtés des Français — et qui proclament tous le même caractère commun : ne pas s'assimiler, ne pas oublier, rester des Russes...

Leur marche vers l'Ouest fut, en effet, l'une des grandes épopées de notre siècle qui vit des princes, des généraux, des marchands et des propriétaires terriens, milliardaires ou décavés, devenir chauffeurs de taxi, épiciers dans le 15e arrondissement, manœuvres chez Renault, ou bien joueurs de balalaïka et chanteurs dans les cabarets à la mode. L'an dernier, par exemple, dans un livre moins futile qu'il n'y paraissait, Konstantin Kazansky évoquait l'histoire du *Cabaret russe*, qui prolongea avant guerre les fêtes d'un monde disparu (Oliver Orban éd.).

Epistoliers ou mémorialistes, les Russes ont le don de se raconter — de même que les peintres russes se sont toujours complu à l'autoportrait. Parler de soi, de sa famille, de ses amis, n'est jamais apparu à un Russe comme un sujet secondaire. Bien au contraire. Ces *Mémoires d'une nomade*, par exemple, sont d'une lecture tout à fait passionnante.

Son auteur, Marevna, alias Marie Stebelsky, a aujourd'hui quatre-vingt-sept ans et vit en Angleterre. Sa vie commence comme un roman de la comtesse de Ségur : petite fille sans mère, née au pays des Tartares et que maltraitent gouvernantes et domestiques. Le père, boyard polonais, élégant et séducteur, est *revizor* forestier — c'est-à-dire inspecteur des eaux et forêts — et il élève sa fille comme un garçon : elle monte à cheval, campe dans la steppe, chasse avec les hommes.



(Dessin de MAREVNA.)

« Modi, Kisling et Soutine », Paris, 1914.

Marevna égrène des souvenirs de son « paradis perdu » avec un réel talent de conteur : le pays tartare, la steppe infinie, le Caucase, le lycée de Tiflis, les gares de Moscou, et puis Rome, Capri, Montparnasse... Elle sait donner à voir, elle sait faire sentir, d'une phrase, l'odeur vraie des lieux et des gens. En la lisant, on entend l'accent qui roule les « r ». Et quelles merveilleuses images que celles de la petite fille qui tête les mamelles de sa vache, couchée entre les pattes du ruminant, et qui tente de mâcher comme elle le fourrage, ou bien le bébé ours qui lui sert de poupée, ou bien encore la rencontre en plein champ d'une belle jeune fille qui semble vivante dans son cercueil, car les jeunes filles qui se sont donné la mort, on les maquille et on les enterre sans pope hors des cimetières. Ou bien encore, ces domestiques qu'on fouette jusqu'au sang et ce cocher qui, un soir d'hiver, se révolte, arrête les chevaux, descend dans la neige et frappe de toutes ses forces le barine sidéré. Tant d'images d'ailleurs !...

Puis c'est la « vie d'artiste ». Marie est douée pour le dessin, la peinture. A dix-huit-ans, en 1910, elle part pour l'Italie, rencontre, à Capri, Maxime Gorki, qui la rebaptise « Marevna », « fille du roi de la mer », « princesse de la mer ». A vingt ans, elle débarque à Paris, avec sa valise et son samovar, s'inscrit à l'Académie russe, où travaille également Zadkine, elle fréquente la Rotonde, participe aux bals de charité pour venir en aide à la colonie russe. Elle évoque Modigliani se mettant nu à la cantine Vassilieff pour déclamer Dante et Lautréamont, Apollinaire blessé à l'hôpital, Trotski au casino de Monte-Carlo, Ilya Ehrenbourg qui « avait l'air d'un de ces nihilistes tels qu'on les décrit dans les romans étrangers ». Diego Rivera, le plus grand peintre mexicain de ce siècle, dont elle aura une petite fille, Marika, qui a aujourd'hui soixante ans...

NICOLE ZAND.

(Lire la suite page 19.)

Claude Ollier, Mathieu Bénézet

L'écriture-sujet

CLAUDE OLLIER a occupé une place à part dans la constellation que formait le nouveau roman. Comme les autres, il détrônait la narration et les héros classiques au profit d'une réflexion sur la manière dont l'écrivain produit du sens, mais avec une attention obstinée pour les ressemblances entre ce processus et nos déplacements dans l'espace.

Depuis *la Mise en scène*, prix Médicis 1958, jusqu'à *Fuzy Sets* (1975) en passant par *le Maintien de l'ordre, l'Eté indien, Echec de Nolan, la Vie sur Epsilon* et *Enigma*, avec ou sans recours à la science-fiction, ce qu'Ollier appelle sa *« chaîne fictionnelle »* se développe comme un travelling de cinéma. Le personnage d'autrefois et sa conscience globale du monde sont réduits à l'œil d'une caméra mobile. Le double mouvement de l'observateur et des choses vues dépasse l'exercice formel. Selon une démarche qu'on a pu comparer à celle de Borgès, il tend à suggérer les rapports mouvants de l'écrivain, puis du lecteur, avec le langage.

MARRAKECH MEDINE reprend cette métaphore. La cité marocaine est moins inconnue qu'une planète, mais elle garde pour l'étranger un mystère évocateur de la distance entre une phrase écrite et sa signification. Sur les plans, les ruelles de la médina ou du quartier juif prennent la forme indécise de craquelures dans la boue séchée. Les veinules s'interrompent et se bouchent sans raison claire. Sur place, le promeneur voudrait comprendre à quel accident de terrain, ou à quelles habitudes de vie, correspondent ces impasses. Mais il se heurte à des murets blancs ou d'un ocre virant au rouge, et aux signes muets des habitants le remettant, sans explication, dans le droit chemin touristique.

Toute la visite de Claude Ollier renvoie à cette exclusion, courtoise mais ferme, de l'intrus. Souks, mosquées, médersas, parlent d'un secret inviolable, d'une crainte de profanation. Visages et gestes dessinent un mode collectif d'être, qui tient l'hôte à distance. Le rêveur est respecté, mais à condition de ne pas chercher à savoir plus qu'on ne lui montre. Le chrétien porte sur lui l'image indélébile du colonisateur d'hier, du patron et du banquier d'aujourd'hui. S'il est pauvre, on le méprise. S'il affecte la gêne, on le déteste.

par Bertrand Poirot-Delpech

Aucune de ces frontières n'est tracée. Elles se signalent en pointillé dans l'écaille des murs, la poussière des oueds, les regards noirs, le langage, où alternent véhémence et calme enjoué. L'inconnaissable n'est pas percé, mais cerné, contourné. Le livre laisse l'impression d'un labyrinthe de cauchemar, d'une vérité dérobée sitôt qu'aperçue. D'objet de connaissance, le réel devient, à l'image de la ville interdite, ce contre quoi l'on bute.

LES lacunes ménagées dans l'inventaire des sites et le dédale des trajets, sentent un peu l'artifice. Pourquoi refuser tout circuit logique et brouiller les pistes ? Pourquoi nommer certains lieux et pas d'autres, la Koutoubia ou le Souk-El-Khémis et pas la place Jemaa-El-Fna, désignée seulement comme la « place » ? Si c'est parce que l'endroit est trop connu et couru, pourquoi s'en tenir au pittoresque des guides dans la description des fameux conteurs et charmeurs de serpents ?

Tout en laissant entendre qu'il séjourne avec un groupe d'Européens, et qu'il ne maîtrise pas la langue du pays, le narrateur n'échappe pas à la prétention de tout voyageur de s'estimer mieux adapté et adopté que la moyenne des excursionnistes. Enfin, les notations pèchent par excès de cérébralité. Si formes et couleurs ne manquent pas, les odeurs, qui aideraient à reconstituer le cadastre, sont rares.

Mais cet art de rendre tangible l'infranchissable renouvelle le récit de voyage, en évitant les pièges de l'exotisme. Surtout, l'assimilation de la ville à un texte à déchiffrer, si elle n'est pas neuve, se révèle génératrice de sens, et propice à la libre songerie du lecteur.

SANS doute, sous la pression des sciences humaines et des théories du langage, le remplacement des narrations naïves d'autrefois par une interrogation sur le fonctionnement même de l'écriture est resté la marque de la génération qui a suivi celle du nouveau roman. On retrouve notamment cette interrogation dans la plupart des nouvelles collections vouées au laboratoire.

Mathieu Bénézet co-anime deux d'entre elles : « Première Livraison », chez Bourgois, avec Ph. Lacoue-Labarthe, et « Digraphe », chez Flammarion, avec Jean Ristat. Il a débuté en 1968, à vingt-trois ans, avec une *Histoire de la peinture en trois volumes*, saluée par Aragon et Pieyre de Mandiargues. Ont suivi notamment : *Dits et redits du mortel*, et *Biographie*.

Les deux ouvrages publiés ensemble ces jours-ci, *la Fin de l'homme* et *Ceci est mon corps*, font alterner photographies, brefs poèmes et pages de méditations sur le livre en train de se faire. Les éléments de confession qui servent de matériau se limitent à des bribes incertaines : naissance à Perpignan, souvenir d'une cure à La Bourboule, de la mère, d'un frère, d'une chute à l'école, d'un pavillon sur les bords de Marne.

(Lire la suite page 19.)

Les secrets des archives américaines

● *Pétain, Laval, de Gaulle... et quelques autres.*

LES archives des Etats-Unis sont disponibles au bout de trente ans, comme le seront les nôtres une fois parus les décrets d'application de la loi du 3 janvier 1979. Ayant compulsé deux millions de pages dans leurs dossiers, Nerin E. Gun en a tiré quatre cent soixante-deux placées sous l'égide de *Pétain, Laval, de Gaulle*, mais consacrées aussi à beaucoup d'autres.

Dans ce désordre sympathique, ce livre fort agréable à lire mélange des documents importants et des ragots pittoresques, tels le souper galant de Roosevelt avec cinq jolies Américaines, officiers du WAC que l'auteur suppose *« probablement fort accommodantes comme beaucoup de celles qui servaient dans cette arme »*, ou la petite guerre de William Bullitt commandant de Washington cinq mitrailleuses Thompson pour défendre son ambassade parisienne contre les communistes en juin 1940.

Quelques-uns méritent plus d'attention : par exemple que le président des Etats-Unis, visitant le sultan du Maroc, en ait accepté *« un poignard en or massif, une broche en onyx, une merveilleuse tiare et des bracelets rares »*, et qu'il ait offert en échange sa photographie dédicacée.

Quel responsable pour l'assassinat de Darlan ?

Dans les dossiers de Washington, les historiens trouveront bien des pistes à explorer. Eux seuls pourront faire la critique de textes qui sont ici présentés sans apprêts ni recoupements. Un exemple fera comprendre les lacunes de cette information, confrontée à une analyse sérieuse. A plus de cent trente pages de distance, Gun rapporte que les Etats-Unis ont été prévenus par leur ambassadeur à Londres que de Gaulle pourrait avoir provoqué l'assassinat de Darlan (p. 364), et par Robert Murphy que l'affaire aurait été tramée par le comte de Paris (p. 232). Dans un autre livre qui paraît en même temps, *l'Aventure algérienne : 1940-1944*, Lucien Adès dit que l'une et l'autre version circulaient alors et les met sur le même plan (1). Au terme d'une enquête minutieuse et passionnante, appuyée sur des témoignages reçus après son émission télévisée, et notamment sur celui du juge d'instruction qui a interrogé Bonnier de La Chapelle, Alain Decaux renouvelle entièrement la question et montre que les deux hypothèses ont une part de vérité, le général ayant probablement pensé que l'entreprise monarchique lui ouvrait la voie du pouvoir à Alger, ce qui s'est d'ailleurs réalisé (2).

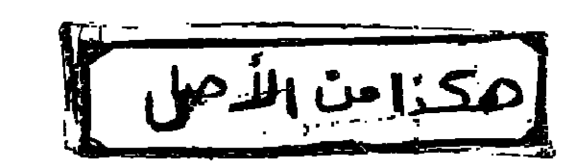
Ni les bureaux de Washington, ni le commentateur de leurs archives n'avaient évidemment les moyens de débrouiller cette ténébreuse affaire, d'autant que l'information de Londres faisait partie d'une machination montée par les anglais, qui avaient chargé un inspecteur de Scotland Yard d'intoxiquer l'ambassadeur américain Richards par des documents sur les bureaux gaullistes de Duke Street. Ils appâtaient l'intérêt par des révélations sur les tortures qu'aurait infligées la « Gestapo » du colonel Passy et sur les orgies — lesbiennes ! — qui se seraient déroulées à l'étage au-dessus.

MAURICE DUVERGER.

(Lire la suite page 25.)

(1) *Lucien Adès : l'Aventure algérienne : 1940-1944*, un vol. de 258 pages, Belfond, environ 63 F.

(2) *Alain Decaux raconte*, tome 2, Librairie académique Perrin, 382 pages, pp. 283-378, environ 65 F.



la vie littéraire

« L'Anglaise assassin »

On parle de libérer, pour les fêtes de Noël, Mary Bell, qui voici dix ans, en Grande-Bretagne, alors qu'elle était elle-même âgée de onze ans, avait étranglé deux petits garçons de trois à quatre ans et avait été condamnée à la réclusion perpétuelle.

On a pu voir récemment sur le petit écran l'émission que cette histoire a inspirée à Didier Decoin sous le titre *Ann Dollwood*.

Mais un livre d'Andrée Rollin paru au printemps dernier, et dont il n'a pas été assez parlé dans la presse, traitait lui aussi, sous la forme romanesque et hallucinatoire propre à l'auteur de *Cortège dans la ville* et sous le titre de *l'Anglaise assassin* (Galilée) du cas de cette adolescente meurtrière, devenue aujourd'hui une belle jeune femme.

Qu'elle ait pu inspirer, presque dans le même temps, deux œuvres aussi différentes qu'une dramatique à la télévision et un livre lyrique chargé d'invocations et de symboles — rencontre plusieurs fois constatée dans le passé — débouche sur cette interrogation à base de fascination, qui court comme un fil rouge à travers la littérature de tous les temps : donner la mort, qu'est-ce que cela veut dire ? — P. M.

Pauvert quitte Pauvert

Depuis 1973, le groupe Hachette possède la maison fondée il y a trente-cinq ans par Jean-Jacques Pauvert sous le nom de Société nouvelle des Editions Pauvert. Le 1er juillet dernier, Jean-Jacques Pauvert a quitté cette société. Hachette vient d'officialiser la situation en publiant un communiqué qui affirme : *« C'est d'un commun accord que Jean-Jacques Pauvert et Hachette ont décidé de mettre fin à leur collaboration dans sa forme actuelle au sein de la « Société nouvelle des Editions Jean-Jacques Pauvert » et qu'ils sont convenus, en revanche, de rechercher ensemble de nouvelles bases de collaboration. L'activité de la Société nouvelle des Editions Jean-Jacques Pauvert sera maintenue et sa nouvelle situation ne modifie en rien les liens contractuels dans lesquels elle était engagée. »*

Apparemment étonné, Jean-Jacques Pauvert a répliqué dans un communiqué : *« Ce texte rédigé et diffusé par Hachette seul,* dit-il, *sans que j'en sois informé, ressemble assez au communiqué commun que nous devions diffuser ensemble le 1er juillet dernier, dans lequel de nouvelles bases de collaboration étaient déjà évoquées.*

» Quatre mois et demi ont passé. Et la plupart des auteurs ou ayants droit qui estiment que je suis responsable devant eux souhaitent, comme moi, que cette collaboration soit maintenant, rapidement et clairement définie afin que la publication et l'exploitation de leurs œuvres puissent être assurées normalement et dans les conditions qu'ils ont choisies. »

Chez Hachette, on laisse entendre qu'une cellule Pauvert « tout court » subsistera. Mais les « nouvelles bases de collaboration » avec Jean-Jacques Pauvert seraient encore en cours d'élaboration, opération délicate et négociable, semble-t-il.

Ce chassé-croisé de communiqués ne paraît guère émouvoir Jean-Jacques Pauvert pour l'instant. Celui-ci, qui a publié en tant qu'auteur le premier volume de son *Anthologie des lectures érotiques* aux Editions J.-C. Simoen récemment disparues, ferait désormais œuvre d'éditeur indépendant en proposant des ouvrages à ses confrères. — B. A.

Un quasi-inédit de Marcel Proust

A trente-cinq ans, Marcel Proust n'est encore connu (très peu) que par des écrits de jeunesse *(les Plaisirs et les Jours)* et tâtonne en fait à la recherche d'une voie romanesque nouvelle, dont *Jean Santeuil* (qu'il avait voulu détruire) reste le témoignage.

Dans le même temps, il traduit pour La Renaissance latine, deux œuvres majeures de J. Ruskin : *la Bible d'Amiens* et *Sésame et les lys*, et donne à ces traductions une longue préface (sans titre, évidemment), qui est, à la fois, une réflexion sur Ruskin lui-même ; beaucoup plus, une réflexion sur la lecture : « C'est donner un trop grand rôle à ce qui n'est qu'une initiation que d'en faire une discipline. La lecture est au seuil de la vie spirituelle ; elle peut nous y introduire : elle ne la constitue pas. » Et, surtout, une longue et belle méditation sur le souvenir.

D'où le titre donné avec bonheur à ce texte par son éditeur d'aujourd'hui, et emprunté à Proust lui-même : *« Car elles ne sont pas dans le présent, ces hautes et fines enclaves du passé, mais dans un autre temps où il est interdit au présent de pénétrer ».*

Texte d'une grande importance pour notre connaissance de la genèse du cycle proustien, et dont les premières pages annoncent explicitement celles de *Du côté de chez Swann* ; suivi de *Notes* de Proust sur son propre texte, et précédé d'un bref et pertinent Avant-Propos d'A. Cœlho, à qui nous devons cette heureuse réédition. Marcel Proust, *les Hautes et Fines Enclaves du passé*. Sur la lecture, Préface à *Sésame et les lys* de Ruskin, 97 p., « le Temps singulier », passage Pommeraye, 44000 Nantes, Diffusion Labyrinthe, 22, rue Rambuteau, 75003 Paris). — J. C.

Avis aux quenophiles.

Les quenophiles, ceux des thèses comme ceux de la pure délectation, n'auront jamais la patience d'attendre que Gallimard, comme il en a l'intention, enchâsse l'œuvre complète de Raymond Queneau dans le cuir doré de la Pléiade.

Pour tromper leur attente et se régaler dès maintenant de la correspondance, des bouts-rimés et des pochades du père du soldat Brû, ceux qui l'aiment et ceux qui l'étudient bénéficient dès à présent de deux instruments complémentaires.

Le plus ancien des deux est le Centre de documentation Raymond-Queneau fondé et animé à Verviers (Belgique), par André Blavier. Le Centre publie quatre fois l'an une revue superbe, *Temps mêlés II*. Le numéro 3, par exemple, livrait les chansons de Janine Queneau ; le tout récent numéro 5 publie, de façon exhaustive, la correspondance entre Queneau et Elie Lascaux. Cela nous vaut de savoureux croquis et des mirlitonnades de ce type :

Il pleut sur l'Italie du Nord
Ça fait très bien dans le décor
Mais quand il aura beaucoup plu
alors nous n'y serons plus
(tels sont les effets désastreux
sur la poésie de cieux trop pluvieux).

L'autre tentative de diffusion et illustration de l'œuvre de Queneau est lancée par l'Association des amis de Valentin Brû (héros du *Dimanche de la vie*). Elle publie, elle aussi, un bulletin trimestriel *(les Amis de Valentin Brû)* et envisage particulièrement d'apporter sa contribution à une prochaine manifestation de la maison de la culture rémoise, sur le thème « Raymond Queneau et le cinéma ». De nombreuses projections de films, soit inspirés de l'œuvre de Queneau *(Zazie dans le métro ; le Dimanche de la vie)*, ou dont Queneau fut scénariste ou dialoguiste *Teuf-Teuf)* auront lieu là-bas les 9 et 10 février 1980.

Il faut rappeler, enfin, pour les plus jeunes amateurs de Queneau, que sont reparus *les Derniers Jours* (second roman de Queneau, qu'il n'aimait pas), *les Œuvres complètes de Sally Mara* (qui reprennent le *Journal intime* à côté d'*On est toujours trop bon...*) et, enfin, une réédition des *Exercices de style*, illustrés par Carelman avec exercices typographiques de Massin. (Le tout chez Gallimard.) *Temps mêlés II* et *les Amis de Valentin Brû* : chez Claude Rameil, 56, rue Carnot, 92300 Levallois-Perret.

vient de paraître

Romans

MAX GALLO : *Une affaire intime.* — Un crime dans une ville méditerranéenne. Un homme de passage, qui connaît une peine sentimentale et veut connaître et dire la vérité : le jeu d'échecs est troublé. Par l'auteur de *la Baie des anges.* (Robert Laffont, 392 p.)

MAURICE DENUZIERE : *Un chien de saison.* — La rencontre, source de bien des mésaventures, d'un célibataire bien tranquille avec un boxer bringué. Par l'auteur de *Louisiane.* (J.-C. Lattès, 208 p.)

Lettres étrangères

H.-K. LAXNESS : *la Saga des fiers à bras.* — Après *la Cloche d'Islande* publié récemment chez Aubier Montaigne, voici un « remake » sarcastique d'une des grandes sagas islandaises. L'auteur, né en 1902, a reçu le prix Nobel de littérature en 1955. Traduit de l'Islandais par Régis Boyer. (Editions Pandora, Aix-en-Provence, 304 p.)

JOHN GARDNER : *l'Indienne du roi.* — Un recueil de récits par l'auteur américain, né en 1933, de Grendel et de *l'Homme-Soleil*, publiés chez le même éditeur. Traduits de l'anglais par Jane Fillion. (Denoël. Collection « Arc-en-ciel », 367 p.)

Critique littéraire

JEAN GUEHENNO : *Entre le passé et l'avenir.* — Un premier recueil posthume de textes, de Barès à Trotski, écrits de 1929 à 1935. Préface de Pascal Ory (Grasset, 285 p.)

PATRICK BERTHIER : *le Cas Guillemin.* — Un jeune universitaire, dans un long entretien avec l'intéressé, instruit avec sympathie le procès fait à Guillemin pour la partialité de ses études littéraires et historiques. (Gallimard, Collect. « Voies ouvertes », 236 p.)

Essais

JEAN-MICHEL PALMIER : *l'Expressionnisme et les arts.* — Le premier tome intitulé *Portrait d'une génération* dépeint l'évolution des différentes formes d'art et les mythologies marquées par l'expressionnisme. (Payot, 358 p.)

MAURICE RHEIMS : *l'Enfer de la curiosité.* — L'amour des objets et de l'art, à travers les œuvres de Stendhal, Balzac, des Goncourt, Huysmans, Zola, Proust. Par l'auteur de *la Vie étrange des objets.* (Albin Michel, 486 p.)

WLADIMIR RABI : *Un peuple de trop sur la terre ?* — Figure marquante de sa communauté, W. Rabi témoigne sur la place publique *« pour la survie d'un peuple dont la tâche n'est pas accomplie »* contre les Juifs « parce que pour les Juifs ». (Les Presses d'aujourd'hui, 273 p.)

ANDRE NEHER : *Ils ont refait leur âme.* — A partir de l'œuvre des figures marquantes de la communauté israélite, l'auteur se propose de « dénouer les tensions dialectiques de l'identité juive ». (Stock, 304 p.)

RAYMOND ABELLIO. — *Les Cahiers de l'Herne* consacrent leur numéro 36 à un épais cahier sur l'auteur de *Heureux les pacifiques* et des *Yeux d'Ezéchiel sont ouverts.* Les différents aspects de l'œuvre : éthique, esthétique, érotique, logique, prophétique sont abordés dans une série d'études et de témoignages, en attendant la publication du tome III des Mémoires *« Sol invictus ».* (Les Cahiers de l'Herne, 430 p.)

Histoire

ROGER PEYREFITTE : *les Conquêtes d'Alexandre.* — R. Peyrefitte poursuit l'épopée d'Alexandre commencée avec *la Jeunesse d'Alexandre* et évoque une prestigieuse civilisation. (Albin Michel, 580 p.)

JACQUES SOUSTELLE : *Les Olmèques.* — L'histoire d'un peuple mystérieux qui éleva pyramides et temples plus de mille ans avant notre ère. A la source des hautes cultures précolombiennes. (Arthaud, 220 p.)

en poche

L'heure du Golem

UNE époque que fascinent également, en d'hostiles tensions mal contrôlées, le refus des transcendances et le vertige de l'irrationnel ne manquera pas de goûter le mystère angoissant du *Golem* (1916), du Viennois Gustav Meyrink, quasi contemporain de Musil et de Kafka.

« Le Golem est revenu ! (...) C'est à faire dresser les cheveux sur la tête. » Pourquoi ce cri de terreur ? C'est qu'il s'agit d'un être dont une légende juive raconte qu'il fut créé en argile par Löw ben Bezabel, rabbin de Prague, vers 1580 ; un soir que celui-ci avait oublié de retirer de la bouche de sa créature le parchemin qui l'animait, le monstre égaré se livra à un massacre qui ne cessa qu'avec l'intervention de son maître. Mort, il réapparaît, dit-on, tous les trente-trois ans : c'est sur cet épisode que Meyrink a greffé son histoire aux multiples sens cachés, comme en hypnose.

Elle débute comme un rêve éveillé où s'insinue la folie, *« sous l'influence de la pleine lune »*. Le narrateur glisse dans l'univers oppressant du ghetto de Prague, où il suffit de revêtir par mégarde d'étranges friperies pour réincarner le Golem et semer l'épouvante. Entre le songe et le réel, plus de bornes : qui est « Je » ? Ce doute sur l'identité court en filigrane, dans le récit des passions qui déchirent l'onirique peuple du ghetto. L'amour, la haine, la vengeance, les hallucinations entraînent les personnages dans un ballet où la peur sert de coryphée : *« C'est la terreur qui s'engendre elle-même, l'horreur paralysante du Non-Etre insaisissable qui n'a pas de forme et ronge les frontières de notre pensée. »*

Le roman de Meyrink relève d'un fantastique ésotérique, fait d'éléments empruntés au mysticisme hébraïque (la kabbale) et au symbolisme occulte de l'alchimie et du tarot (la figure du fou, obsédante) — un entrelacs surnaturel secrètement scellé *« dans une sorte d'état crépusculaire »*.

SERGE KOSTER.

★ LE GOLEM, de Gustav Meyrink, Bibliothèque Marabout, 248 pages.

● PARMI LES REEDITIONS : *Images et Symboles, essais sur le symbolisme magico-religieux* de Mircea Eliade. (Tel. Gallimard), *Weimar, une histoire culturelle de l'Allemagne des années 20*, par Walter Laqueur (Pluriel, le Livre de poche), *la Tragédie du pouvoir*, par Alfred Sauvy (Pluriel, le Livre de poche).

en bref

● M. JEAN-JACQUES NATHAN, petit-fils du fondateur des éditions du même nom, a accepté une prise de participation majoritaire dans son groupe. En vertu de cet accord rendu public le 26 novembre, par une lettre au personnel de chez Nathan, la Compagnie européenne de publication (CEP), présidée par M. Christian Bregou, a pris 40 % du capital ; la société Idécommunication, présidée par M. Daniel Morgaine, 27 %, et la Banque privée de gestion financière, présidée par M. Jean-Luc Gendry, 10 %. La part Nathan-Basch n'est donc plus que de 23 %. Il a été précisé dans la lettre au personnel que l'emploi n'était pas menacé par ces changements.

Les Editions Fernand Nathan, créées en 1881, avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 250 millions de francs, se situent parmi les premiers éditeurs de livres scolaires et parascolaires. Les jeux éducatifs, puis l'ensemble des jeux, ont pris une part croissante dans la production, complétée par des livres pour la jeunesse, des encyclopédies et des « beaux livres ». Nathan diffuse également diverses revues destinées aux enseignants, dont « le Journal des instituteurs ».

● PARMI LES DEBATS CONSACRES A L'ACTUALITE LITTERAIRE ET AUX LIVRES par la FNAC-Forum, à Paris, on relève dans le programme de décembre ceux qui portent, notamment, sur les thèmes suivants :

« Faut-il haïr la poésie ? » (3 décembre, de 18 h. à 19 h. 30 ; « Deux Siècles d'affiches politiques françaises » (6 décembre, de 15 h. à 16 h. 30) ; « le Portrait » (7 décembre, de 18 à 19 h. 30); « Faut-il remettre en question la psychiatrie ? » (10 décembre, de 15 à 16 h. 30) ; « Journalisme et écriture » (10 décembre, de 18 à 19 h. 30) ; « l'Histoire en images » (12 décembre, de 15 à 16 h. 30) ; « Catherine de Médicis » (13 décembre, de 15 à 16 h. 30) ; « Peut-on parler, pour la politique étrangère de la France entre 1932 et 1939, de décadence ? » (13 décembre, de 18 à 19 h. 30) ; « Trois Voyages vers l'Orient » (17 décembre, de 18 à 19 h. 30) ; « Hommage littéraire au Brésil » (18 décembre, de 13 à 20 h.). A tous ces débats participent de nombreux auteurs et spécialistes, qui répondent aux questions du public.

● LA SOCIETE DES AMIS D'HONORE DE BALZAC, qui avait décerné son prix Balzac à Jean-Louis Bory en 1972 pour l'ensemble de son œuvre, nous prie de faire savoir qu' « on ne saurait la confondre avec une académie [Balzac] fondée par un membre dissident ». Cette dernière a attribué, à titre posthume, un prix à Jean-Louis Bory. (« Le Monde » du 2 novembre.)

romans

Le Vietnam comme révélateur

● *Dans la tête de M. H...*

« AH ! des mots qui transpirent, pour ressusciter tout cela ! Il faudrait créer des mots qui vibrent et des mots qui brûlent, et portent en eux tous les parfums du Vietnam et toutes les violences du soleil, des mots qui étincellent, qui reflètent les ciels plombés, les orages, les jaillissements d'arbres, les incendies des flamboyants et les regards. Des mots, encore, qui hurlent et qui se taisent... Nuoc, *peut-être — des mots qui soient eau et qui soient pays en revêtant des splendeurs et des pourritures tropicales ! Aussi des mots qui soient fleuves et qui, une fois usés, se perdraient dans la mer de Chine, puis dans l'océan tout autour du monde et par cette destruction même prouveraient que rien de ce qu'ils expriment n'a de durée ni de poids (...).»*

Avec « ce qui s'est passé », dans la tête de M. H..., en 1975 à Hanoï, et cette façon propre de le romancer, on est loin de la littérature vulgaire qui a trop souvent eu pour prétexte le Vietnam. Au contact de ce peuple, qui « essaie d'être », l'indifférence s'exclut naturellement, l'Occidental se sent Asiate, le devient, comme s'il était pris dans l'étau de l'attraction-rejet, de l'amour-haine que les Vietnamiens imposent à autrui. « *Tout, véritablement, se défaisait. Et par l'eau, par celle du corps, par celle du ciel, par celle du fleuve.* » Nuoc, en langue vietnamienne, dit à la fois l'eau, les hommes, le pays... Plutôt que séduit, l'auteur est saisi.

Son « héros », Simon Brise, enseignant de passage pour quelques semaines, est à son tour possédé. Plus qu'un dépaysement, une seconde nature — la véritable, sans doute, — avec pour éclairage l'intelligence d'une autre possédée, une doctoresse italienne. Leur rencontre aura lieu, n'aura pas lieu. Comme le Vietnam, terre sans clés, sans paix du corps et de l'esprit, univers qui ne se livre pas, qui vibre de ses tensions extrêmes. En toile de fond, volontairement effacée, la guerre qui se poursuit et se gagne dans le Sud, presque rangée dans le tiroir des péripéties, puisque l'essentiel n'y est pas en cause.

Simon Brise devait regagner Quiberon et son foyer. Sa doctoresse italienne s'installait à Mantoue. Le Vietnam-révélateur ? Dans le fond, quoi qu'il arrive, ils ne rentreront pas, d'une certaine manière, parce qu'ils sont différents. Michel H..., diplomate discret, n'en est pas à son premier roman et sa sensibilité se défait des pièges communs — du retour, de la rupture, de l'exotisme, — pour laisser place aux nuances justes du lettré, l'eau, l'odeur, la « soif malsaine », la dimension humaine. L'auteur de *la Fiancée du roi* (Gallimard, 1972), dans ce roman dont les mots sont forts, nous apprend aussi pourquoi certaines vieilles plaies ne peuvent jamais vraiment se refermer.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

★ LE FLEUVE ROUGE, de Michel H. Calmann-Lévy, 234 pages, environ 42 F.

MÉLANCOLIE LAOTIENNE

● *Un monde qui s'étiole...*

L'ILE de Khong sur le Mékong, dans ce Sud laotien au rythme lent, à l'alternance des moussons qui marque les gestes de la vie. Kham, paysan attaché à un environnement apparemment séculaire — son ancre de sérénité, — revit une vie, la sienne, entouré d'une famille, de croyances et de cette menace que font peser sur le village les contraintes imposées par les *falangs* — les Français, — dont le comportement rompt l'harmonie et effarouche. L'intelligible face à l'incompréhensible. La sécurité menacée d'un univers. En 1940, an 2483 de l'ère bouddhique, Kham lit son passé à l'occasion d'une chasse solitaire au tigre. L'histoire de sa famille est celle d'un monde qui s'étiole, soumis qu'il est au travail de sape de forces hostiles. Il le sent et ne l'accepte pas. Un récit plein de mélancolie, si proche de la vie laotienne, avec les proverbes, les gestes et les délicatesses de sa paysannerie. Vanthyka, une Laotienne, et Michel Cahour, un Français, décrivent simplement et avec justesse quelque chose de vrai. La mort du tigre n'est pas un triomphe. Sur le visage de Kham, à son tour terrassé par la maladie, la sérénité s'adresse au passé.

J.-C. P.

★ LE VENT DU TROISIEME MOIS, de Vanthyka et Michel Cahour. Les Editeurs français réunis, 254 pages, environ 52 F.

L'écriture - sujet

(Suite de la page 17.)

LE propos de l'auteur n'est pas de replacer ces morceaux de puzzle dans un ordre logique ou une harmonie sentimentale, mais de ressasser leur incapacité à tenir lieu de livre.

Bénézet exclut toute fiction, comme toute confidence organisée. Avec un mélange de détresse et d'ironie, il tourne autour de l'absence du « moi », et l'impossibilité d'écrire devient le sujet lancinant de toutes les pages. Tant pis si le produit apparaît comme un fantôme de livre et semble stérile ! L'œuvre est ce que nous écrivons « malgré tout ».

Pareille tentative risque de décourager les lecteurs que ne captive pas le phénomène de la création littéraire ; autant dire quiconque ne fait pas profession d'écrire. Même ceux dont c'est le métier pourront considérer que l'expérience de l'auteur est trop banale et platement dite pour éclairer la leur.

RIEN ne rend remarquable le narcissisme effréné du narrateur ni ses digressions sur l'entreprise d'écrire. Sa formidable naïveté — « *disons pour faire vite que chaque homme est toute humanité* » — s'aggrave d'une tendance au jargon d'époque : « *Au-delà de son aspect référentiel, ce livre paraît énoncer un savoir* », profère le texte de couverture. Au fil des pages, le convenu des pensées perce sous les termes à la mode : assomption, aporie, continuum, questionnement...

Par rapport aux dizaines d'ouvrages qui se publient et aux manuscrits qui nous parviennent sur le thème mallarméen du livre impossible, on peut assurer que ces deux-là n'apportent pas de vues bien singulières. Si l'auteur ne participait pas lui-même au pouvoir éditorial, et devait se contenter d'un envoi par la poste, serait-il publié, et avec un tel luxe ?

Coupé de toute autre pratique, apparemment, que celle de l'écriture réfléchissant sur elle-même, et indifférent à son rôle de communication, comme à l'attente du public, le petit milieu en charge des publications d'« avant-garde » semble tourner en rond autour de son nombril et des lieux communs du moment. Rien à voir avec le foisonnement fécond qu'entraîna le nouveau roman !

Mais le symptôme est intéressant en soi. Que l'histoire se remette en marche, que la littérature y retrouve un rôle, et on ne serait pas surpris que son « avant-garde », lasse de se regarder et de piétiner aux lisières phraseuses de la philosophie, reprenne goût à sortir d'elle-même, en direction de la vie et du grand nombre.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ MARRAKECH MEDINE, de Claude Ollier, coll. « Textes », Flammarion, 216 pages. Environ 75 F.

★ LA FIN DE L'HOMME, de Mathieu Bénézet, coll. « Diagraphe », Flammarion, 167 pages. Environ 75 F.

★ CECI EST MON CORPS, de Mathieu Bénézet, coll. « Textes », Flammarion, 204 pages. Environ 75 F.

mémoires

L'accent russe

(Suite de la page 17.)

... Le livre s'achève, vers 1935, lorsque Marevna quitte Paris pour la Hollande et, sans doute, d'autres aventures. La nomade poursuit son chemin.

Ce témoignage extrêmement pittoresque de la belle Marevna ferait certainement la trame d'un film sur les Russes de Paris. Et il était émouvant de voir récemment la vieille dame toujours jeune à la télévision dans un film de Marc Brione : *Marevna à la Ruche*...

Les parfums de la colline

Un autre livre avec l'accent, *la Colline russe*, poursuit la recherche des paradis perdus. Son auteur, Yan de Kerorguen, Breton enrussisé, né au Congo, a voulu donner ce qu'il appelle un « roman ethnologique ». « *C'est la mémoire qui mène la danse*, explique-t-il, *mémoire relevant de l'odeur. On sent la colline plus qu'on ne la connaît.* »

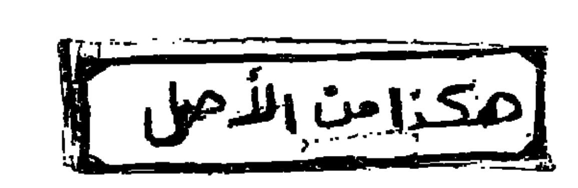
Son odorat est sûr : il a vraiment la « voix russe » pour expliquer ce que fut ce camp de vacances, cette enclave russe au bord de la Méditerranée dont l'histoire se confond avec celle de l'émigration et qui depuis le début des années 20 jusqu'à nos jours a accueilli des générations d'hommes, de femmes et d'enfants de cette Russie hors frontière. Marevna est-elle allée à la *colline* ?... Elle aurait pu.

Yan de Kerorguen a écrit ce livre parce que la *colline* est à vendre et que ce monde est menacé de disparition ; il a fait, du dedans, l'histoire du « *rouski lager* », du « camp russe » comme disaient les habitués. Un parcours mélancolique qui a le parfum juste, tout plein de fêtes, de drames, de recettes de *pirojki*, d'âme slave et de considérations sur la terre russe. Avec une belle citation de Saltykov-Chtchédrine, il nous donne aussi le sentiment profond de l'exilé : « *Mon cœur à l'étranger brûlait de revoir la Russie. Chez nous, avouons-le, ce n'est pas si bien et néanmoins c'est mieux. C'est mieux parce qu'on y souffre plus...* »

NICOLE ZAND.

★ MEMOIRES D'UNE NOMADE, de Marevna. Ed. Encre, 324 pages. Environ 54 F.

★ LA COLLINE RUSSE, de Yan de Kerorguen. Coll. « Histoires de vie », Grasset, 276 pages. Environ 45 F.



étude

Vol au-dessus d'un

Un bon bulletin de santé

Le roman policier se porte bien. Une mode? Mieux, une vague, qui s'alimente chaque jour de nouveaux éditeurs, de nouveaux lecteurs et même de nouvelles revues.

Pour M. Dupré, de la librairie Autrement dit, boulevard St-Michel, cette vague résulte des dernières élections. Il y a eu, de la part des gens qui lisaient des ouvrages de sociologie ou de politique, une nette désaffection pour leurs anciennes amours, et ce public s'est en partie retourné vers le polar. M. Dupré consacre une bonne partie de sa cave à ce genre, et il a constaté que les ventes avaient augmenté d'un tiers. Le malheur des uns... Toujours, selon M. Dupré, le polar gagne également un public jeune, grâce en partie à la place que Libé *lui consacre. Les amateurs aiment être renseignés, car à présent on trouve des polars chers. Quant aux goûts, il y a les fanatiques d'un auteur : il faut commander Chandler par paquets de cent, quand il n'est pas épuisé. D'ailleurs, la qualité d'assez nombreux polars est telle qu'ils pourraient figurer sous une autre couverture, et les gens ne s'y trompent pas.*

Que disent les éditeurs anciens, habitués du genre?

A tout seigneur... Chez Gallimard, la « Série noire » continue à publier des inédits, et le « Carré noir » est réservé aux rééditions des grands classiques de la S.N., et aussi aux inédits de Chase et de Carter Brown.

Les éditions Denoël restent fidèles à « Sueurs froides », mais Japrisot, leur vedette, paraît hors collection. Pour le Masque, Fleuve noir, rien de nouveau. Marabout fournit du Léo Malet, du Gaston Leroux et compte publier, en 1980, une collection de thrillers : « Danger » avec Malet, Garfield, McDonald... Chez Calmann-Lévy, on pratique la monoculture de Patricia Highsmith. De ce côté-là rien ne bouge vraiment.

Mais les nouveaux éditeurs apportent maintenant leur contribution qui n'est d'ailleurs pas toujours de découverte. La géographie du policier s'en trouve modifiée.

— Les Editions des Autres nous ont donné du Chester Himes et du Léo Malet, que décidément on retrouve souvent, ce n'est que justice.

— Les Humanoïdes associés s'en tiennent à leur mannequin vedette Eric Ambler. Le dernier les Visiteurs du crépuscule, *est un pur régal.*

— Mazarine a réussi un joli coup avec Vautrin et sa Bloody Mary. *Polar? Roman d'action? On en débat encore dans les chaumières. En tous cas, du beau travail. Mais Vautrin venait de chez Denoël.*

— Chez PAC, une collection « Red Label » qui date de 1977 et s'attache à fournir, en intégralité, des traductions d'inédits anglais et américains, pour tous les publics. Ils viennent cependant d'éditer un français : Michel Lebrun.

— Chez ALTA, Roger L.-Simon nous offre son Moses Wine, *le privé qui fume de l'herbe. Les temps changent...*

— Engrenage ne publie que des auteurs français : Jaouen, Varoux, Vautrin, Siniac, Bastid et Martens... Douze titres déjà : la jeune génération du polar, un pendant à la S.N., en quelque sorte. Ils ont choisi une couverture avec illustrations style B.D., et visent un public jeune, les gens pressés, les habitués des gares.

— Eurédit né en 1969, après les séries « Suspense » à auteurs français, et « Littérature policière », américains, compte mettre sur orbite un nouveau héros : Socco.

— Jean-Claude Lattès mise-t-il sur Grisolia, et son personnage l'inspecteur de la mer, qui ont déjà produit deux titres et inspiré un film : Flic ou Voyou ?

— Quant aux éditions Phot'Oeil, leur série « Sanguine », aucun doute, c'est du saignant bien de chez nous. Quatre ouvrages déjà, tous avec un certain air de famille, modernes et rapides.

La meilleure preuve de la vitalité actuelle du polar, c'est que de vieilles et sages maisons se lancent dans le genre.

Au Mercure, ils ont créé Largo Winch, *qui en est à son sixième épisode, et avec* Underground, *ils comptent nous offrir l'histoire anglaise d'un casse à la niçoise.*

Chez Laffont, vous trouvez le redoutable T.N.T., *le type même du héros pour kiosques de gares, et aussi* Doc, *un médecin que son métier mêle à de sombres histoires.*

Chez Flammarion, Demouzon continue à lui seul à « faire la police », avec sa vaillance inégalable. Son petit dernier, Section rouge de l'espoir, *vient de faire ses premiers pas dans ce monde cruel.*

Seghers se veut plus littéraire, avec Delacorta, et ses Luna, Nana, etc. Au départ, cette série visait un nouveau public, celui qui d'ordinaire ne lit pas de polars. Quant à l'identité de Delacorta, le mystère n'est pas encore levé, mais les supputations courent.

Moses Wine en Chine

CELLES (et ceux) qui ont vu *The big fix*, un film de J.-P. Kegan, sont déjà familiers avec le personnage de Moses Wine, détective privé *made in U.S.A.* Un privé de plus ? Oui, mais différent.

Il faut s'attendre à tout de la part des Américains. Alors que des éditeurs en sont chez nous au polar-porno, Roger L. Simon, le père de Moses Wine, se lance dans le policier politique.

Dans *le Canard laqué*, Moses Wine part en Chine, la Chine d'aujourd'hui, celle du président Hua, de la contestation et de la « bande des quatre ». Il n'y va pas pour travailler sur un coup, surtout pas, mais pour comprendre. Comme pas mal d'Américains de la génération des années 60, celle des manifestations contre la guerre du Vietnam, il garde une vieille nostalgie gauchiste, et il voudrait bien analyser de près ce monde nouveau, la Chine, où l'on ne sait plus trop qui est qui : « *Qui combat le drapeau rouge au nom du drapeau rouge.* »

Très vite, son groupe touristique, le « groupe d'études n° 5 des Amitiés américano-chinoises », va connaître des difficultés variées, qui culmineront avec le vol d'un précieux canard de jade datant de la dynastie Han, dans un musée de Pékin. Le groupe n° 5 se voit consigné par les autorités chinoises. Qui a volé le canard, et pourquoi, telles sont les questions que Moses Wine devra résoudre, d'abord en tant que détective, puis en qualité d'accusé.

Il y a cent façons de raconter une histoire. Simon a choisi la plus rigoureuse. Sur le plan politique, tout est scrupuleusement exact. Quant aux motivations individuelles, elles répondent à la logique interne de cultures et de mentalités aussi différentes que celles des Chinois et des Américains. Simon travaille ses personnages de l'intérieur, et c'est parce qu'il essaie d'y voir clair que nous sommes dans le coup. Un constant respect de la personnalité et des idées des autres, allié à pas mal d'humour et à un solide esprit critique, fait que ce *Canard laqué* s'avale avec plaisir et intérêt.

★ **LE CANARD LAQUÉ, de Roger L. Simon, Alta, 262 pages. Environ 46 F.**

Virtuose du découpage

« *BILLE de clown* », de Bastid et Martens, vaut le détour. Il s'agit d'une de ces séries de meurtres à la Jack-le-Viandeur, qui perturbent régulièrement la paix de nos banlieues et envahissent la une des quotidiens spécialisés dans le sensationnel. Un maniaque s'attaque aux blondes. Ce ne serait pas si grave, s'il n'avait pris le pli de les scier. Attention ! pas à la tronçonneuse, mais avec une vulgaire scie à main. Il laisse le corps d'un côté et installe la tête de préférence sur un produit dont le nom commence par S... : son, sciure, sucre. La police, elle, pédale dans la... semoule. Bastid et Martens s'amusent comme des petits fous. Chemin faisant, ils nous tendent des pièges, ou des perches. On a envie de leur dire : « Gros malins, ne vous fatiguez pas, on a compris... » Et puis non, ce n'est jamais ça. Le dénouement finit par nous prendre par surprise.

Surtout, l'action est vraie, la psychologie des personnages tout à fait juste. Nos auteurs savent garder la mesure. Ils évitent cette escalade dans l'ignoble qui compense trop souvent, chez certains, le manque d'imagination. Ici, un élément nouveau intervient, les rapports difficiles entre un homme et son beau-fils. Ce « *Bille de clown* » vous a toutes les qualités d'un bon roman, sans rien perdre des vertus d'un vrai policier.

★ **BILLE DE CLOWN, de Bastid et Martens, Engrenage, 190 pages. Environ 10 F.**

Derrière le tableau

VOUS est-il arrivé de chercher vos lunettes, garées sur votre nez ? Le piètre personnage de Frédéric Brown cherche la bonne vie, et une poignée de dollars. Affublé d'une femme qui ne lui va plus et d'une vie qui ne lui va guère, il force un rien sur le whisky. Son médecin lui conseille de se mettre au vert. Il va donc se retirer dans le désert californien.

Par chance, il y trouve une maison pour rien, ou presque. Personne n'en veut. Voici huit ans, une fille y a trouvé la mort. Ce fut, dit-on, un meurtre de Cœur Solitaire. Un nom de tueur ? Plutôt une catégorie : la malheureuse faisait partie de cette cohorte d'esseulées qui alimentent les colonnes matrimoniales du *Yankee Hunter* ou du *New Watcher*...

L'assassin court toujours. On aurait pu le retrouver. Il était peintre. Il suffisait de diffuser les photos de ses tableaux, cela vaut largement des empreintes digitales. En tout cas, il n'est pas trop tard pour en tirer une histoire policière, style « *Amis lecteurs, grâce à cet article, un crime vieux de huit ans peut être élucidé.* »

Notre alcoolique mal repenti s'y colle, et, chemin faisant, va tomber amoureux de la défunte héroïne de ce fait divers. Il retrouvera sa piste. Mais voyez-vous-même la suite. L'histoire est bonne. Et le climat de cette Amérique, noyée dans l'ennui et l'alcool, est bien restitué.

★ **LA FILLE DE NULLE PART, de Frédéric Brown, Red Label, 222 pages. Environ 24 F.**



Vol au-dessus d'un nid de polars

par CLAUDE COURCHAY

Le même éditeur joue une autre carte, celle du retour au passé avec Patricia Wentworth et sa Miss Silver.

La nostalgie s'est emparée aussi de Garnier, qui, depuis six mois, se met à la réédition de bons vieux auteurs anglo-saxons. Il y a là, en effet, un gisement important à exploiter. Titre de la série : « Les Classiques de l'énigme ».

Chez Plon, qui ne connaît pas S.A.S., la série sans doute la plus critiquée, et l'une des plus lues ? Le nouveau, c'est que ce superman fait des petits, toute une série de séries, citons : Brigade mondaine (français), Antigangs confiée à Auguste Le Breton, Blade (américain). Même ce bon vieux Gorille autrefois niché chez Gallimard a eu un fils, et un jeune gorillon paraît en alternance avec papi Gorille. Quant à Annick de Villiers, madame S.A.S. elle-même, elle écrit les aventures de Victoria, une journaliste de choc.

Oswald, devenu NEO (Nouvelles Editions Oswald), reprend, comme ses petits camarades, d'anciens auteurs célèbres en leur temps : John Buchan, Howard Fast...

Tel est, sauf oubli bien sûr, le survol du champ de bataille actuel dont nous présentons ci-dessous quelques gagnants.

Signalons aux intoxiqués du polar qu'ils peuvent se tourner avec profit vers deux nouvelles revues qui viennent combler le vide créé par le décès de Mystère Magazine *et de ses cousins* Hitchcock Magazine *et le* Magazine du Mystère.

François Guérif dirige Polar, *mensuel depuis six mois : six numéros parus bien illustrés, solidement documentés. Ce magazine croit au policier de qualité. Il s'attache à publier non seulement des critiques, mais aussi des nouvelles, et un inventaire des films policiers passant à la télé ou dans les salles. A une époque où près de cinquante romans policiers paraissent chaque mois, cette idée est la bienvenue.*

Gang, *c'est* Polar *en plus : plus magazine, plus musclé, plus accrocheur, plus raccrocheur. Mais il ne faut quand même pas confondre entours et alentours. Une enquête à la morgue ? Parfait. Mais un hommage à Goldman entre-t-il dans le champ de la critique polardière ? De plus, entamer son numéro un en écrivant :* « Que les minables de « Polar » prennent ça dans la gueule » *ce n'est pas sportif. Il y a cependant du bon : Une excellente confession de Bialot, l'auteur de* Babel-ville, *et un très bon entretien de Martens avec l'écrivain américain Charyn, auteur de* le Ver et le Solitaire, *bizarre traduction du titre original* Secret Isaac. Polar *ou* Gang ? *Le public jugera. Souhaitons longue vie à ces nouveaux confrères.*



★ *Dessin de CAGNAT.*

Les nouveaux classiques

QUI ne connaît les classiques Garnier ? Bientôt, lorsque vous poserez cette question, on vous demandera : lesquels ?

En lançant les « les Classiques de l'énigme » la maison n'avait pas l'intention de s'encanailler. Le choix est sévère et la qualité irréprochable.

Deux titres pour commencer : *le Voyage d'Humphrey Paxton*, de Michael Innes. Un collégien est envoyé en Irlande par son père. Il lui faut un précepteur. Celui-ci va en voir de rudes. Le livre est à la fois très concret : par exemple, nous sommes en 1949 et le rationnement sévit encore ; et en même temps, Innes sait faire déraper l'action avec virtuosité.

Dans *l'Affaire Manderson*, de Bentley, en fait de voyage, nous tombons sur la carte du Tendre, puisque l'essentiel du récit porte sur un coup de cœur. Agatha Christie citait cet ouvrage comme l'un de ses trois préférés. Il est vrai qu'il date de 1913. Son héros, Trent, bien que policier, tombe amoureux du principal suspect, la veuve Manderson. Polar cornélien donc ? Tout de même pas. Le livre est daté. Trent collecte les empreintes digitales avec du noir de fumée. Il aurait peut-être amusé la reine Victoria si elle avait pu le lire. Pourquoi pas vous ?

★ **L'AFFAIRE MANDERSON, de E. C. Bentley, Garnier, 234 pages. Autour de 42 F. LE VOYAGE D'HUMPHREY PAXTON, de Michael Innes, Garnier « les Classiques de l'énigme », 256 pages. Environ 43 F.**

Le bon vieux temps

OH ! le « *parfum des défuntes années en robes surannées* », comme disait le camarade Lin Piao en évoquant la Longue Marche...

Ce parfum, les N.E.O. nous l'offrent, en rééditant toute une série de vieux polars, fameux dans les années 50. D'abord par leurs auteurs. Nous devons à Howard Fast le fameux *Spartacus*. John Buchan fut ministre de l'information de Llyod George, avant de finir gouverneur général du Canada. Quant à Rogers, sous ce pseudonyme se cacherait un haut fonctionnaire du département d'Etat. Du beau linge, donc.

Dans *l'Ange déchu*, de Fast, c'est pendant une panne d'électricité en plein New-York que le héros verra la réalité se dérober, au pied de la lettre, puisque les lieux mêmes qu'il vient de quitter semblent, peu de temps après, n'avoir jamais existé. Dans *la Centrale d'énergie*, de Buchan, il s'agit d'un pouvoir parallèle. Quant à *la Sinistre Main droite*, de Rogers, elle s'y entend pour faire vaciller notre entendement.

Plutôt que de publier n'importe quoi, pourquoi ne pas reprendre des textes déjà relativement anciens, mais de haute qualité ? C'est la question que se sont posées les Nouvelles Editions Oswald. Une bonne question. Et un excellent début de réponse.

★ **LA CENTRALE D'ENERGIE, de John Buchan; L'ANGE DECHU, de Howard Fast ; LA SINISTRE MAIN DROITE, de J. T. Rogers, Nouvelles Editions Oswald, 192 pages, 224 pages, 192 pages. Environ 39 F, 42 F, 39 F.**

Dernier cri

QUAND les polars épousent leur siècle, qu'est-ce que ça donne ? Entre autres, la nouvelle série « Sanguine ».

Autant les prendre dans l'ordre numérique.

Pour le numéro un, *O tante...*, de Baudrin, le clin d'œil du titre est gros comme un hippopotame. Et ce n'est pas le seul. D'autres tombent, pire qu'à Gravelotte. L'action se passe en partie à la fac de Vincennes, en milieu homo-intello-écolo-loubard, et les personnages s'appellent Deleuze, Guatari ou Tramoni, etc. Pourquoi pas ? Mais, quand une viande est vraiment bonne, on n'y colle pas des seaux de moutarde. De plus, le lecteur de base — à supposer qu'il existe, bien sûr, — va-t-il toucher ses billes dans ce bouquin pour « happy few » ?

Le numéro deux, c'est Frédéric Fajardie, avec son *Tueur de flics*. Le flic sympa fait partie du panthéon des polars américains. Avec Fajardie, nous en tenons un *made in France*, dynamique, ouvert, extra, le commissaire Padovani. Si, avec ça, Fajardie n'a pas le prix du Quai des Orfèvres... Ce flic, donc, se lance à la poursuite d'un trio qui « bouffe du poulet » au pied de la lettre. Padovani vengera ses frères. Hélas ! il tombera, victime du devoir et d'une grenade artisanale. Dommage, il partait sec. C'est bon, ça fonce. Ça fait penser à du Manchette, façon *Nada*, ce qui est un compliment.

Passons directement au numéro quatre, pour ne pas quitter Fajardie. Mais là, c'est aut'chose. Le héros, Stéphan, commence par sauver un scarabée, ce qui lui vaut l'amour immédiat de l'héroïne. Il serait bon de savoir si on trouve ces bestioles à la Samaritaine. A part son amour pour les petites bêtes, Stéphan est un ancien officier du Génie, spécialiste des explosifs. Avec ses joyeux petits camarades, les chats bottés (d'où le titre), il va faire sauter une vaste série d'objectifs dans Paris. Ce sont des purs, qui veulent attaquer le système là où ça fait mal. L'action culmine par la virée d'un char A.M.X., qui baguenaude sur les Champs-Elysées et entre au Lido à 60 à l'heure.

Cette fois, Fajardie a laissé son moteur s'emballer. Ici, les moyens l'emportent sur la fin, comme dans ces films américains où l'abondance des milliards engloutis est inversement proportionnelle à la vraisemblance de l'action. Attention à l'escalade...

Et finissons par le numéro trois, *Noël noir*, de Viluber. Polar ? Politique-fiction plutôt.

Le gouvernement français entreprend de régler son problème noir de façon radicale, aidé par une milice raciste, la T.A.M. : Terreur antimacaque. Le moment choisi : les fêtes de fin d'année. Les moyens ? La violence, l'hypocrisie, les stades, comme vous savez bien où.

Ici, ce n'est plus seulement fiction, mais rappel de mauvais souvenirs. Il y a des trouvailles : l'Ardèche, devenue département noir à 60 %. Il y a aussi ces discours et cette lâcheté que nous avons connus naguère. Vraiment, on s'y croirait de nouveau.

Viluber croise ses pistes, mène son jeu, se garde d'en faire trop et nous rappelle, pour terminer, qu'« *un problème réglé est par essence banal* ».

★ **TUEUR DE FLICS ; LA NUIT DES CHATS BOTTES, de Frédéric-H. Fajardie ; NOEL NOIR, de J.-C. Viluber ; O TANTE EN EMPORTE LE VENT, de J.-N. Baudrin, « Sanguine », Editions Phot'Œil, 158 pages, 134 pages, 172 pages, 170 pages. Environ 25 F chaque ouvrage.**

Le fantôme d'Agatha

IL était une fois Patricia Wentworth. Elle savait écrire, elle était anglaise et elle avait des loisirs. Elle a donc décidé d'être Agatha Christie ou rien. De 1929 à sa mort, en 1961, elle a produit trente-deux romans policiers qui, d'après les connaisseurs, valent ceux de la grande Agatha. Seghers compte nous en servir vingt-cinq. Nous aurons une vieillesse heureuse.

« *Dans la tradition d'Agatha* », comme le dit la bande-annonce ? Littéralement, à la manière de... Cela se traîne avec la même majestueuse lenteur. Les suspects s'entassent. Les indices pullulent. L'intrigue tourne. Le doute rôde. L'atmosphère s'épaissit comme la foule au Forum des Halles un samedi soir.

Si vous n'aimez pas Agatha, laissez tomber. Mais si, l'aimant, vous l'avez épuisée, rabattez-vous sans crainte sur les aventures de Miss Silver.

★ **MISS SILVER ENTRE EN SCENE, de Patricia Wentworth, « Pleins feux », Seghers, 276 pages. Environ 25 F.**

histoire littéraire

Regards sur Péguy

● ***Un portrait discutable de Simone Fraisse.***

SIMONE FRAISSE nous a donné, en 1973, une grande thèse, à tous égards remarquable, sur *Péguy et le monde antique*, puis, l'année dernière, une petit livre sagace : *Péguy et le Moyen Age*. Aux divers colloques consacrés à Péguy, qui eurent lieu ces dernières années, elle apporta toujours les interventions les plus pertinentes, où s'affirmaient une lucidité et une indépendance d'esprit exemplaires.

Curieusement, les cent vingt pages qu'elle nous propose aujourd'hui marquent un certain retrait par rapport à ses travaux antérieurs. Il lui arrive même de se corriger, et telle observation aiguë qu'on lisait dans son *Monde antique* est ici émoussée. D'une manière générale, la présente étude, peut-être rapide, témoigne d'une docilité qui surprend à l'égard des idées reçues, qu'il s'agisse de la rupture de Péguy avec ses camarades socialistes, de ce qu'aurait eu de décisif dans sa vie antérieure la crise franco-allemande de 1905, ou de sa fidélité « dreyfusienne ». On demeure interloqué, après la lecture de l'ouvrage, du silence gardé sur le cruel et complet reniement de l'affaire Dreyfus par le Péguy de quarante ans, et l'on s'étonne aussi de voir Simone Fraisse reprendre l'antienne de Péguy indigné, en 1902, par les projets de monopole scolaire sans un mot sur la réclamation, quatre ans plus tôt, par lui-même, violente et dans les termes les moins ambigus, dudit monopole, de l'abrogation de la loi Falloux et de l'interdiction absolue faite aux jésuites d'empoisonner la jeunesse dans leurs écoles « libres ».

Il y a ainsi, sur Péguy, des choses-à-ne-pas dire, et je ne croyais pas Simone Fraisse résignée à cette soumission. Une soumission néanmoins imparfaite et dont les écarts nous restituent — partiellement — la travailleuse hardie que nous connaissions. Simone Fraisse a beau souscrire, sans examen, au thème requis d'un Péguy *« déçu »* par Jaurès, elle concède tout de même qu'elle a *« peine à comprendre »* le « récit », effectivement singulier, présenté par Péguy, en 1905, de son ultime rencontre avec le tribun. Un texte extraordinaire, et, bien involontairement, d'une pénible éloquence. Simone Fraisse note aussi très bien que les propos tenus par Péguy sur son retour à la foi dans le *Laudet*, d'une part, et dans *Clio* de l'autre, *« ne s'ajustent pas exactement »*. Sur la religion de Péguy, des pages, ici, admirables (je pèse mes mots, je dis « admirables » parce qu'elles le sont) : *« Au début du « Porche », le Dieu de la Genèse éclate dans sa création. (...) Sa gloire illumine l'univers. A la fin du poème, plus de soleil éblouissant. Ce sont les ténèbres que Dieu promet aux âmes en peine et aux corps endoloris. Pour le repos du soir, ou pour un sommeil éternel ? L'hymne* (de Péguy) *à la nuit est un très beau nocturne, mais aussi un foyer d'ambivalence. »* Et plus loin, sur la résurrection des corps telle que Péguy l'imagine dans *Eve : « Ni apocalypse aveuglante,* écrit Simone Fraisse avec pénétration, *ni vision extatique, mais une interrogation anxieuse. (...) Les ressuscités s'approchent avec peine aux flammes de la mémoire, comme si la vie terrestre avec ses amertumes et ses hontes, était après tout la vraie vie, la seule aimée. »* Agréable, rafraîchissant le gentil sourire dédié au *« théologien Urs von Balthasar qui a placé Péguy parmi les dix chrétiens essentiels depuis Jésus ». « Laissons-le dire »*, commente Simone Fraisse en plissant les paupières.

Dans l'ordre de la politique, un loyal constat : *« La vague de grèves qui recouvre la France, de 1904 à 1907, n'éveille en Péguy aucune solidarité. Il est loin le temps où il quêtait pour les grévistes de Carmaux. Les « Cahiers » ne soufflent mot de la dure répression de Clemenceau. »* Simone Fraisse, cependant, n'essaie point, après tant d'autres, de nous faire croire que l'homme de *notre jeunesse* se battait sur deux fronts : Jaurès, Maurras. Péguy hait Jaurès d'une haine affreuse, et, s'il résiste à Maurras, c'est avec toutes sortes de prévenances que Mauriac a su fortement souligner. Oui, le Péguy de 1912, entièrement rallié aux gouvernants — drôle d' *« anarchiste »*, *« insurgé »* mal reconnaissable — est loin, très loin, de ce qu'il était, politiquement, jadis.

Des aveux torrentiels

Ce qui manque le plus à l'ouvrage de Simone Fraisse, c'est le vrai drame de Péguy qui se voulait passionnément, frénétiquement illustre. Là est son avidité, son tourment, son martyre. Et Simone Fraisse n'a pas voulu voir l'importance capitale, pour la connaissance de Péguy, des aveux torrentiels dont s'emplissent ses *Quatrains*. Elle a raison, toutefois : *« poignant »*, le personnage de Péguy, poignant, son destin. Et j'approuve à fond les mots que voici et qu'on trouve à la fin de ce petit livre : *« Ce n'est pas porter tort à Péguy que de le juger sous toutes ses forces. »* (Je changerais seulement *« juger »* en *« regarder »* ; le jugement n'appartient à personne). Essai qui reste à tenter, ce regard d'ensemble.

J'oubliais : parmi les illustrations, fort bien choisies (mais pourquoi absente la célèbre et assez terrible photo de 1913 : Péguy debout dans son bureau des *Cahiers*, campé, crispé, avec un *« visage de querelle et de vent » ?*), celle de la page 42 m'a ravi. Bernard Lazare, l' *« athée ruisselant de la parole de Dieu »*, qu'il est beau, avec son monocle !

HENRI GUILLEMIN.

★ **PEGUY**, de Simone Fraisse, coll. « Ecrivains de toujours », Le Seuil, 192 pages. Environ 18 F.

Une somme transalpine

DU vivant de Péguy, l'Italie avait déjà un faible pour lui. Jeunes encore, Mussolini et Gramsci ont tété le vin de *Notre jeunesse*. Aujourd'hui arrive des Pouilles un raz de marée : six cent soixante-dix-huit pages regroupant les soixante-cinq communications du colloque international tenu à l'université de Lecce en avril 1977. La moitié des interventions sont italiennes, l'autre moitié surtout françaises, et pour le reste anglo-saxonnes.

Que retient-on de Péguy actuellement ? Silence complet sur son patriotisme. Quant à son christianisme, les Italiens sont presque les seuls à s'y intéresser, que ce soit pour épouser la querelle de Maritain contre un Péguy manquant de « principes » ou pour louer au contraire celui-ci d'avoir redécouvert une « religion peuple ».

Le socialisme péguyste rencontre plus de faveur. L'accord est général sur ses origines républicaines et quarante-huitardes, ses tendances libertaires, son allergie au marxisme. Français et Anglo-Saxons approfondissant l'anarchisme, les Italiens s'efforçant de mieux articuler la dialectique entre « prolétariat » et « peuple ».

Une utile incursion est faite sur les terres de Péguy pédagogue, les problèmes de l'enseignement étant d'ailleurs inséparables des problèmes politiques. Par sa critique de l'école et de la Sorbonne, le gérant des *Cahiers* milite pour une communauté éducatrice radicalement pluraliste.

Les propos les plus neufs sont ceux qui concernent l'écriture de Péguy, une des plus révolutionnaires du vingtième siècle par sa recherche d'un texte ouvert, faillible, vulnérable, brisant le discours rhétorique pour obéir à la logique de l'événement. Cette écriture s'épanouit d'une manière significative à la suite d'un éloignement de l'action politique, comme si le pouvoir libérateur de Péguy se déplaçait.

Dans un esprit très péguyste, les dernières pages du volume donnent le bilan financier du colloque : d'où est venu l'argent et où il est allé. Publication peu fréquente et qui n'est pas une des moindres raisons d'admirer le professeur Angelo Prontera, promoteur de l'entreprise.

JEAN BASTAIRE.

★ **PEGUY VIVANT**. Actes du colloque de Lecce. Ed. Milella, 678 pages. Dépôt en France : Librairie M.-J. Minard, 73, rue du Cardinal-Lemoine, Paris-5e.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	480 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

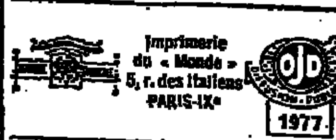
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

OJD 1977

Commission paritaire n° 57 437.

Gallimard

NOUVEAUTÉS 1979
LITTÉRATURE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Collection BLANCHE
Littérature française

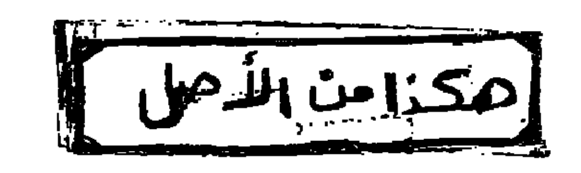
Jacques ALMIRA. Le marchand d'oublies.
Marcel ARLAND. Ce fut ainsi.
Alexandre ASTRUC. Quand la chouette s'envole.
Antoine AUDOUARD. Le voyage au Liban.
Claude BER. Lieu des éparts.
Marc BERNARD. Tout est bien ainsi.
Corinna BILLE. Deux passions.
Alain BOSQUET. Poèmes, Un (1945-1967).
Daniel BOULANGER. Œillades — Un arbre dans Babylone.
René CHAR. Fenêtres dormantes et porte sur le toit.
Albert COHEN. Carnets 1978.
Jean DELAY. Avant mémoire, t. I, D'une minute à l'autre (Paris 1555-1736).
René DEPESTRE. Le mât de cocagne.
Noël DEVAULX. La plume et la racine.
André FRENAUD. Notre inhabileté fatale (entretiens avec Bernard Pingaud).
Federico GARCIA LORCA. Théâtre IV : Le Public, S.T., Premier acte d'un drame révolutionnaire inachevé sans titre, Un voyage à la lune.
Romain GARY. Les clowns lyriques.
Bruno GAY-LUSSAC. L'heure.
Roger GRENIER. Un air de famille.
Francis GRUYER. Les ruines du soleil.
Eugène GUILLEVIC. *Etier* (poèmes 1965-1975).
Marc GUYON. Le principe de solitude.
Eugène IONESCO. Un homme en question.
Naïm KATTAN. Le rivage.
Abdelkébir KHATIBI. Le livre du sang.
Valéry LARBAUD, Marcel RAY. Correspondance, t. I, 1899-1909.
Jean-Marc LOVAY. Le baluchon maudit.
Didier MARTIN. Bellevue.
Jean-Pierre MILLECAM. Un vol de chimères.
Michel MOHRT. La maison du père.
Pierre MOINOT. Le guetteur d'ombre.
André PIEYRE DE MANDIARGUES. L'ivre œil *suivi de* Croiseur noir *et de* Passage de l'Egyptienne — La nuit séculaire.
Bernard PINGAUD. Comme un chemin en automne (Inventaire II).
Pierre-Jean REMY. Cordelia ou l'Angleterre.
Patrick REUMAUX. Repérage du vif — L'homme à la main posée.
Alice RIVAZ. Jette ton pain.
Claude ROY. Sais-tu si nous sommes encore loin de la mer ? — La traversée du pont des arts.
Annie SAUMONT. Dieu regarde et se tait.
Paul SAVATIER. Les jeudis d'Adrienne.
Vincent SÉBIRÉ. La maison des sables.
Geneviève SERREAU. La lumière sur le mur.
Hélène SOULIÉ. A cloche-pied.
Jean-Louis TERRADE. La limousine noire.
Pierre TORREILLES. Les dieux rompus.
Alain VEINSTEIN. Vers l'absence de soutien.
Robert VIGNEAU. Bucolique *suivi de* Elégiaque.
Roger VRIGNY. Un ange passe.
Marguerite YOURCENAR. La couronne et la lyre.



Philippe BEAUSSANT. L'archéologue.
Pierre BOURGEADE. Le camp.
Daniel KLÉBANER. L'adieu au baroque — Poétique de la dérive.
Henri MESCHONNIC. Légendaire chaque jour.
Pierre PACHET. De quoi j'ai peur.
Jean-Benoît PUECH. La bibliothèque d'un amateur.
Henri RACZYMOW. Contes d'exil et d'oubli.
Jacques ROUDAUT. Autre part (paysages d'accompagnement).
Jude STEFAN. Aux chiens du soir.

Collection DU MONDE ENTIER
Littérature étrangère

Giorgio BASSANI. L'odeur du foin.
Nicolas BORN. La face cachée de l'histoire.
Daniel J. BORSTIN. L'esprit d'exploration.
Mario BRELICH. L'œuvre de trahison.
Ferdinando CAMON. Occident.
Alejo CARPENTIER. La harpe et l'ombre.
Gunnar EKELÖF. La légende de Fatumeh (Diwan II) — Guide pour les enfers (Diwan III) poèmes.
Andreas FRANGIAS. L'épidémie.
Carlos FUENTES. Terra nostra.
Paul GOMA. Garde inverse.
Mary GORDON. Pour solde de tout compte.
Henry GREEN. En gare.
Osman Neomi GÜRMEN. L'espadon.
Hugo von HOFMANNSTHAL. *Le chevalier à la rose et autres pièces.*
William HUMPHREY. Plus loin du ciel.
Yachar KEMAL. La légende des mille taureaux.
Danilo KIŠ. Un tombeau pour Boris Davidovitch — Sept chapitres d'une même histoire.
Vladimir KORNILOV. Ni bras ni jambes.
Milan KUNDERA. Le livre du rire et de l'oubli.
Tommaso LANDOLFI. La jeune fille et le fugitif.
Guido MORSELLI. Rome sans Pape (chroniques romaine de la fin du XX[e] siècle).
Iris MURDOCH. Un enfant du verbe.
Iouri NAGUIBINE. Les étangs purs.
Victor NEKRASSOV. Un regard plus autre chose.
Pablo NERUDA. La rose détachée et autres poèmes.
Harold PINTER. No man's land, *suivi de* Le Monte-plat, Une petite douleur, Paysage, *et de* Dix sketches.
Yannis RISTOS. Le chef-d'œuvre sans queue ni tête.
Philip ROTH. Professeur de désir.
Hans Joachin SCHÄDLICH. Tentative d'approche
Isaïe SPIEGEL. Une échelle vers le ciel.
Adalbert STIFTER. Les grand bois.
Botho STRAUSS. La dédicace.
John UPDIKE. La vie littéraire.
Patrick WHITE. Le Vivisecteur, t.I et t.II.
Richard WRIGHT. Une faim d'égalité.
Fritz ZORN. Mars.



histoire

« Les Brigades de la mer »

● ***Le dossier délicat de l'aide à l'Espagne républicaine.***

IL était une fois France-Navigation... Fondée en pleine guerre civile avec l'appui du gouvernement républicain, destinée à acheminer l'aide aux anti-fascistes espagnols. Gérée à Paris par l'Italien Ceretti, membre du comité central du P.C.F., cette étonnante compagnie devait devenir, pour Staline, la « *perle de l'Internationale* ».

Une aventure contée aujourd'hui par deux jeunes écrivains, dont un petit-fils de Marcel Cachin, devant qui, grâce aux témoignages de Ceretti et de Georges Gosnat, certaines sources se sont enfin entrouvertes, ce qui permet d'abord de mieux comprendre, malgré la faiblesse initiale du P.C. espagnol, l'emprise croissante et finalement déterminante de l'Internationale sur le gouvernement républicain. C'est en effet après le transfert en U.R.S.S. de 75 % des réserves d'or espagnoles, un mois après la dissolution de la commission gouvernementale « caballeriste » concernée, que France-Navigation sera créée, le 15 avril 1937 ; et c'est alors seulement que le réseau kominternien de Ceretti va pouvoir assurer à Staline le monopole du ravitaillement en armes de la République étranglée. Le socialiste modéré Prieto étant le principal artisan de ce transfert de compétence qui rend le maître du Kremlin tout-puissant. D'ailleurs, refusant de dissoudre le POUM semi-trotskiste de Catalogne, le gouvernement du socialiste de gauche Largo Caballero se voit acculer au départ le 15 mai suivant. Cette initiative communiste permet l'arrivée au pouvoir du socialiste modéré Négrin ; le nouveau ministre de la défense n'étant autre que Prieto — avec, comme conseiller des plus influents, le kominternien Codouilla. Le 16 juin, les dirigeants du POUM sont arrêtés ; on sait, hélas ! la suite...

En France, c'est alors le grand bond en avant du P.C.F. : à la force électorale et à l'influence syndicale toutes neuves, s'ajoutent désormais la puissance financière et un poids grandissant au sein des milieux gouvernementaux. Sur les deux derniers points, généralement négligés par les historiens, ce livre ouvre des perspectives nouvelles. Ainsi entrevoit-on comment des militants peu connus, hommes d'affaires et de parti, ont su intelligemment utiliser les ressources nouvelles de la conjoncture du Front populaire pour influer, de Blum à Herriot et même à Paul Reynaud, sur le républicanisme anti-fasciste de réformistes, de grands bourgeois ou d'hommes d'Etat conservateurs. On relève ainsi l'importance de l'assistance secrète fournie par les gouvernants français au temps de la non-intervention.

Des révélations

Quant aux révélations concernant l'appareil clandestin du komintern, on retient l'achat par Ceretti d'un yacht de milliardaire. Battant pavillon canadien, long de 35 mètres, avec deux salons en acajou, une dizaine de cabines tout confort et autant d'hommes d'équipage, plus un maître d'hôtel et un capitaine américain apolitique, ce palace flottant était aussi destiné à la sortie clandestine des principaux dirigeants communistes de France. Lors d'un rodage fastueux, après une réception dans un manoir, les yachtmen Fried, Thorez, Duclos, Frachon et Ceretti débarquent avec leurs compagnes dans l'île de Wight, sans que nul ne demande les passeports.

Donnée dans l'ordre hiérarchique, nous avons ici la direction du P.C.F. qui va siéger le 17 août 1939 à Paris, avant de plonger dans la clandestinité ; cette direction réelle n'étant pas la direction officielle, puisque seulement deux de ces cinq hommes sont membres en titre du bureau politique. Pour ce qui est de son fonctionnement, c'est d'abord Paris, et c'est Fried, le délégué de l'Internationale, s'adressant à Ceretti, qui vient d'oublier, à portée des policiers, une serviette compromettante : « *Tu connais le sort réservé à ceux qui commettent des erreurs... Si tu ne parviens pas à réparer, je ne pourrai rien pour toi.* »

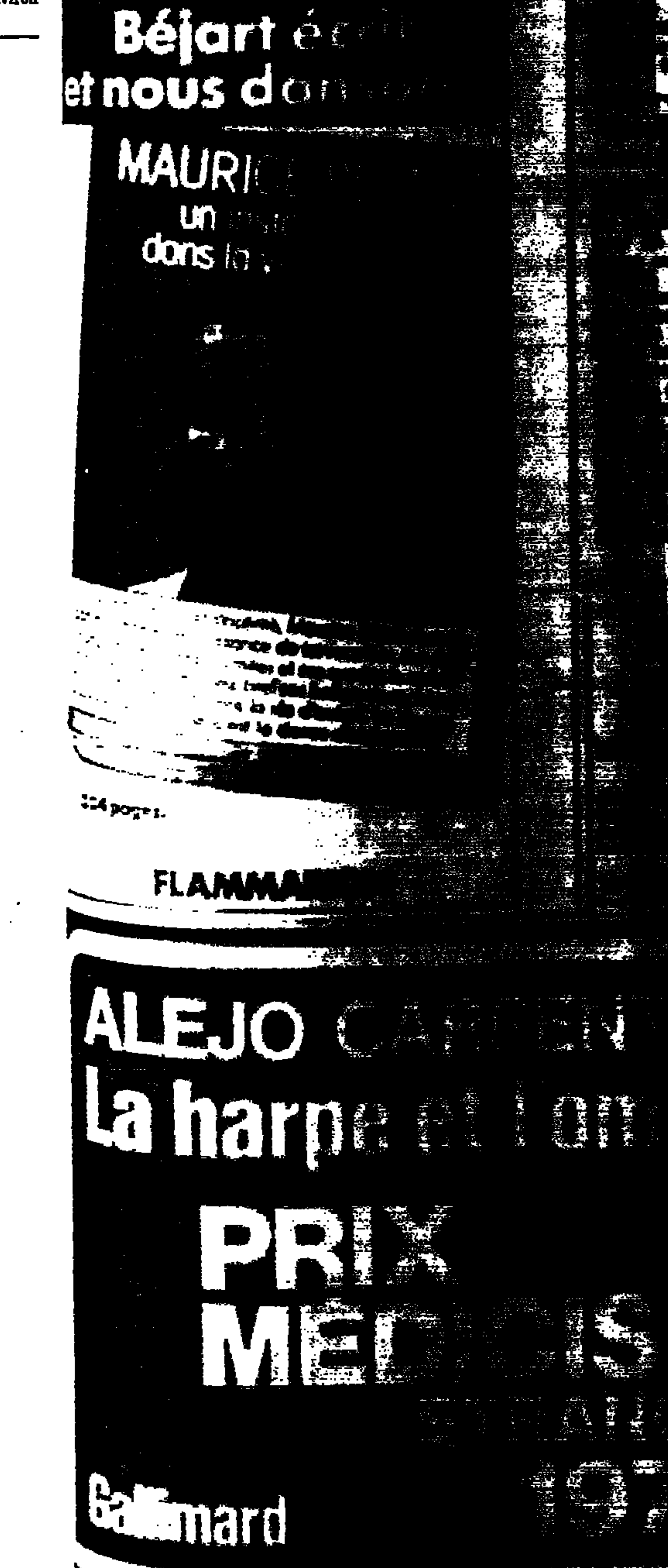
C'est ensuite Moscou, peu avant le Pacte, et c'est le secrétaire général Dimitrov, se référant à Staline, pour ordonner à Georges Gosnat de préserver la compagnie coûte que coûte. Ce dernier réussira à faire lever le séquestre ordonné par Daladier lors de l'interdiction du P.C.F., grâce à « une ou deux visites » à Paul Reynaud. Et France-Navigation survivra même à l'occupation nazie, jusqu'à sa vente, par le P.C.F., pour cinq milliards de francs 1953.

Toutefois, au fil des pages, un côté James Bond exagérément cultivé et surtout des conclusions artificielles suscitent un sentiment croissant de malaise. Quand on sait à quelles extrêmes le centralisme stalinien était alors poussé, quand on voit ici même Staline régner sur un Komintern qui dirige d'une main de fer France-Navigation, quand, de plus, on vient de lire des pages démontrant magistralement comment et pourquoi l'aide stalinienne à la République espagnole fut délibérément intermittente — et d'ailleurs interrompue plusieurs mois avant l'effondrement final — quel ahurissement de voir les mêmes auteurs s'acharner à affirmer la continuité et même le jusqu'au-boutisme des entreprises de la compagnie kominternienne ! Ahurissement, mais aussi gêne devant le ton déplaisant et le style gratuit de la longue attaque qui s'ensuit contre Charles Tillon ! La simple confrontation des divers témoignages et des comptes rendus publiés par *l'Humanité* de mai 1939 suffisait pourtant à éviter cela... De même fallait-il s'en tenir à la prudence historique la plus élémentaire et se refuser à trancher — ici en faveur du P.C.F. — les affaires de l' « or espagnol » et de la propriété de France-Navigation ; ce contentieux en forme d'imbroglio, qui a opposé le gouvernement républicain aux héritiers du Komintern et... les communistes français à ceux d'Espagne.

Que, du simple marin au grand manager, l'aventure de France-Navigation ait été, pour ceux qui l'ont vécue, une véritable épopée révolutionnaire ne devait pas empêcher de voir qu'en ces temps de guerre et de stalinisme, quand ultra-centralisation, hyper-cloisonnement, discipline et secret absolus étaient la loi fondamentale et la mystique même du mouvement, les uns et les autres n'étaient que de simples exécutants, ignorant les tenants et les aboutissants de leur élan militant... y compris lorsqu'il s'agissait du déplacement — voire de l'arrêt — des bateaux ou des transferts de fonds. Mais sans doute cette vérité-là était-elle trop contraignante pour nos auteurs. Dommage !

PHILIPPE ROBRIEUX.

★ LES BRIGADES DE LA MER, de Gilles Hertzog et Dominique Grisoni, Ed. Grasset, 439 pages. Environ 69 F.





histoire

Yves Courrière ressuscite l'escadrille Normandie-Niémen

AUSSI curieux que cela puisse paraître, aucun ouvrage n'avait été à ce jour consacré — sinon par des témoins — à la célèbre unité Normandie-Niémen, à cette poignée d'hommes libres, issus de milieux très divers, d'opinions parfois divergentes, mais que réunissaient cependant un même espoir, une égale détermination à poursuivre la lutte, et qui, de 1942 à 1945, affrontèrent les nazis aux côtés des forces aériennes soviétiques, s'illustrant notamment au cours des offensives en Russie blanche.

Cette lacune est désormais comblée : grand reporter, auteur d'une excellente *Histoire de la guerre d'Algérie*, Yves Courrière vient, en effet, de faire revivre cette épopée dans un livre qui échappe par bonheur à tout lyrisme pompier.

Pendant des mois il a enquêté, parcouru en U.R.S.S. l'itinéraire de ces intrépides, visité les lieux où ils souffrirent et souvent moururent, recueilli les souvenirs des derniers survivants : Albert Mirlesse, auquel le général de Gaulle avait confié en Angleterre la lourde mission de recruter des volontaires ; Roland de la Poype, as de l'aviation, nommé à vingt-quatre ans « Héros de l'Union soviétique (distinction qui ne fut attribué qu'à quatre étrangers au cours des hostilités), et, bien d'autres encore, tous acteurs de cette prodigieuse aventure sous le commandement du général Pierre Pouyade, récemment disparu. Sans oublier naturellement, du côté soviétique, le général Georgui Zakharov, responsable de la 303° division aérienne (à laquelle était intégré le corps expéditionnaire), qui parvint à atténuer les inévitables incidents tout en disciplinant l'ardeur quelquefois imprudente de nos compatriotes. Rôle ingrat qu'il remplit avec doigté, faisant ainsi oublier à ces isolés, déjà en butte aux attaques de l'adversaire et aux rigueurs du climat, les incompréhensions, voire les suspicions, dont ils étaient victimes non seulement à Alger, mais aussi à Moscou, où la mission militaire française dirigée par le général Petit, apparemment plus soucieuse de faire respecter le règlement que de faciliter leur existence, s'employait de son mieux à retarder les promotions ou l'octroi des citations et décorations. Attitude dont le chef de la France libre était bien conscient, et qu'il répara par la suite en faisant Compagnons de la libération dix-neuf membres de l'escadrille.

De ces combattants de la liberté — que Staline honora de manière exceptionnelle en remettant à la France les appareils sur lesquels ils avaient servi, — Yves Courrière a retracé la destinée avec la sympathie et le talent qui convenaient à l'évocation des sacrifices auxquels ils consentirent, mais sans tomber néanmoins — ce qui est assez méritoire — dans l'hagiographie, écueil habituel de trop nombreux récits de ce genre.

ERIC ROUSSEL.

★ NORMANDIE - NIEMEN - UN TEMPS POUR LA GUERRE, d'Yves Courrière. Presses de la Cité, 311 pages. Environ 61 F.

Les secrets des archives américaines

(Suite de la page 17.)

A ces poubelles policières, on joignait les soupçons sur la responsabilité du général dans le complot d'Alger et la nouvelle qu'il avait promis à Bogomolov de se ranger derrière l'U.R.S.S. après la guerre. On retrouve trace de ces histoires dans un extraordinaire mémorandum du département d'Etat en date du 20 janvier 1944, qui souligne « *la similitude des moyens et des organisations de de Gaulle et d'Adolf Hitler* », et accuse les Français libres d'avoir dénoncé aux Allemands leurs compatriotes résistants qui voulaient rester indépendants du mouvement gaulliste !

Roosevelt n'avait pas besoin qu'on augmente ainsi son antipathie naturelle pour celui qu'un diplomate anglais qui fut en service à Alger, Cadogan, appelait un « *général à tête d'ananas et taille de femme qui incarne les vices de l'Europe* ». Les papiers des Etats-Unis montrent toutefois que les sentiments du président traduisaient une opposition politique plus encore qu'une animosité personnelle. L'Empire français était en cause, surtout en Indochine. Le gouvernement de Vichy avait réclamé des armes aux Américains pour défendre les territoires vietnamiens contre le Japon, avec la connivence secrète des Allemands qui s'inquiétaient de l'avance nippone. Roosevelt refusa. Mais, le 24 juillet 1941, il proposait secrètement aux Japonais qu'ils renoncent à l'occupation de la colonie française en leur promettant d'empêcher les gaullistes de s'y installer plus tard. Après Pearl-Harbor, il suggéra de partager le pays entre la Chine, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis. A Yalta, il dit à Staline : « *Si les forces anglaises et françaises s'installent de nouveau dans le Sud-Est asiatique, les Etats-Unis perdront toute leur influence dans la région.* » On ne pouvait être plus clairvoyant.

La noirceur de Laval

Finalement, ce livre d'un Américain est plus accablant pour les gouvernants de son pays que pour les Français dont le nom figure sur la couverture, Laval excepté. A part la machination de Duke Street, les chapitres consacrés au général de Gaulle lui sont plutôt favorables. Sur Vichy, les documents américains rappellent la nécessité d'un découpage par périodes que les analystes français oublient trop souvent. Ils ne permettent pas de préciser si le renvoi de Laval fut décidé à l'instigation de Robert Murphy, que le maréchal reçut le 12 décembre, c'est-à-dire la veille de la décision. Mais ils montrent que les Etats-Unis ont tout fait pour empêcher le retour de celui qu'ils appelaient « *Black Peter* » et que le vieux maréchal a rappelé par faiblesse, après un scénario de pseudo-chantage allemand monté par Laval. Ils soulignent en même temps l'incroyable médiocrité du gouvernement Pétain entre le 13 décembre 1940 et le 19 avril 1942, où il aurait eu la possibilité de tenir le rôle que les Français lui attribuaient alors : celui d'un bouclier contre les exigences de l'occupant.

La noirceur de Laval s'éclaire — si l'on peut dire — par ses déclarations à Robert Murphy en juillet-août 1940. Trois fois en une semaine, le chargé d'affaires des Etats-Unis rencontre en tête à tête le vice-président du conseil français, qui répète avec insistance : « *Je souhaite la défaite de l'Angleterre* », c'est-à-dire la victoire de l'Allemagne ; qui annonce son intention de punir les « *responsables de la guerre* », lesquels étaient pour lui Mandel, Daladier, Reynaud, Blum, Léger ; qui souligne sa volonté d'interdire la franc-maçonnerie ; qui vilipende les instituteurs coupables d'avoir inculqué à la jeunesse des « *idées empoisonnées* ». On sent percer à la fois la rancune du politicien contre les Britanniques, qui n'ont pas soutenu sa politique dans les années 30, et son espoir de jouer un rôle dans la future Europe allemande, qu'il estime inévitable.

Le personnage devient répugnant en 1942 quand Washington essaie d'intervenir pour tenter de sauver quelques juifs français. En novembre 1940, les autorités américaines étaient restées sourdes aux demandes de l'ambassadeur de Vichy, Henry Haye, en faveur de plusieurs milliers d'israélites allemands et alsaciens réfugiés en zone libre. Tout change après les rafles du Vél' d'Hiv. Roosevelt envoie le chargé d'affaires Tuck auprès de Laval pour proposer d'accorder immédiatement mille visas américains pour des enfants juifs qu'on avait séparés de leurs parents, et cinq mille autres dans un délai très court. Laval promet d'abord, mais rompt ensuite les relations diplomatiques. Il avait dit à son interlocuteur : « *Les juifs ne m'intéressent pas : il n'y en a pas en Auvergne.* » Helmut Knochen, chef suprême des SS en France, écrivait de lui à Himmler : « *Il approuvera toutes les mesures répressives contre les juifs, quelles qu'elles soient, s'il peut obtenir des avantages politiques en échange.* »

Pie XII et les juifs

Dans ce domaine sinistre, les archives américaines sont accablantes pour Sa Sainteté Pie XII. Elles révèlent qu'il a été mis au courant, dès le 27 octobre 1941, par Harold H. Tittmann, assistant de Myron Taylor, qui représentait Roosevelt auprès du Vatican. En août 1942, les interventions américaines deviennent pressantes. Washington accepte la démarche collective des diplomates suggérée par l'ambassadeur du Brésil et envoie une note officielle. En septembre, Myron Taylor lui-même communique au cardinal secrétaire d'Etat un document précis, informant de la liquidation du ghetto de Varsovie et des déportations « *dans des wagons à bestiaux, quarante par wagon* » (3) de juifs « *destinés à l'extermination* ». Pendant ce temps, le pape prêchait la patience et ne voulait pas qu'on lui « *complique les choses* ». Mais, le 21 mars 1945, recevant Myron Taylor en audience privée, il souhaite que les Allemands concluent un armistice avec les seuls alliés de l'Ouest, afin de poursuivre leur résistance contre « *les bolcheviks* ». Le 5 avril, il fait transmettre à Eisenhower une offre de médiation personnelle. « *Nous pouvons encore sauver l'Occident* », dit-il en joignant les mains...

(3) Le chiffre réel était malheureusement très supérieur.

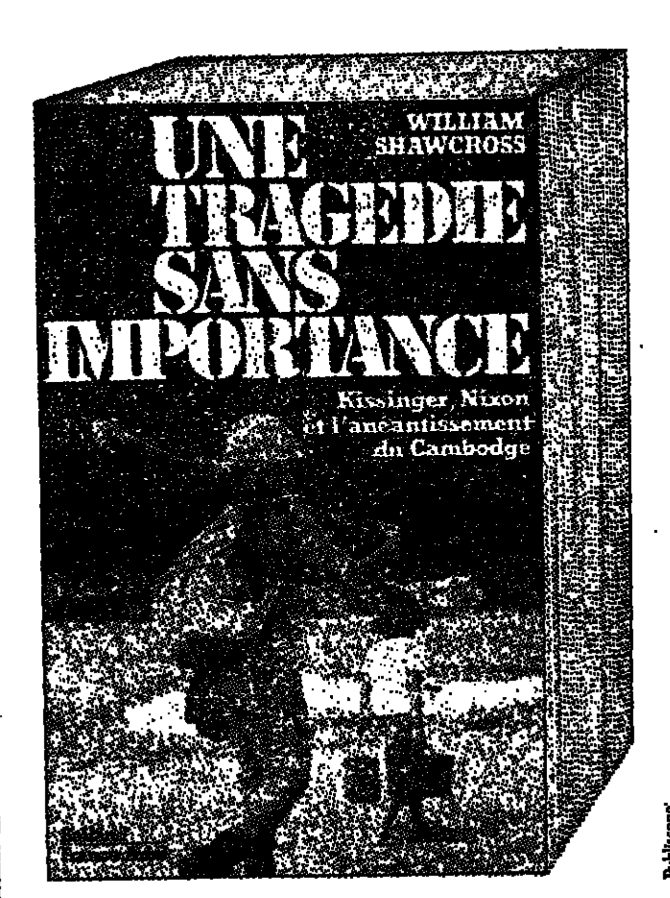
Les confidences de Marcel Cachin

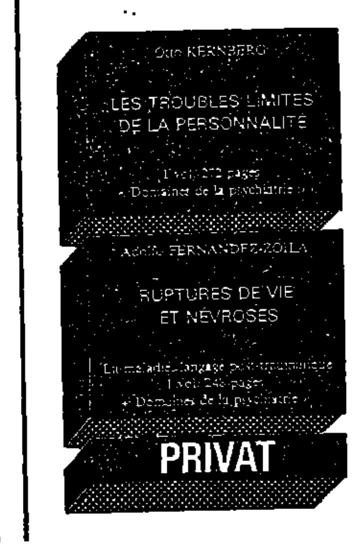
Terminons sur une note moins affreuse. Beaucoup des documents cités par Gun reflètent parfois la naïveté des représentants américains, plutôt que des informations sérieuses sur le pays concerné. Tout de même, comment ne pas croire l'ambassadeur Caffery quand il écrit que Marcel Cachin lui a déclaré en propres termes, au lendemain de la Libération, que « *le soulèvement de Paris fut intentionnellement déclenché avant l'arrivée des Américains afin de permettre une prise de pouvoir par les communistes* » ? Comment le général MacArthur aurait-il menti en rapportant à la même époque un déjeuner avec le même Marcel Cachin disant : « *Mon parti n'est plus satisfait du général de Gaulle* » et ajoutant : « *Nous devons nous séparer de l'Angleterre : c'est elle qui porte la responsabilité de la guerre. Nous devons nous attacher à la Russie et aux Etats-Unis, les deux grands pouvoirs industriels du monde. La France doit donner une main aux Soviets et l'autre aux Etats-Unis* » ? Dommage que le parti communiste français nous ait jusqu'ici caché ce grandiose projet de pacte à trois, dont il a fait confidence au plus conservateur des généraux américains !

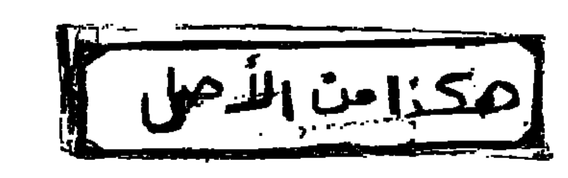
MAURICE DUVERGER.

★ LES SECRETS DES ARCHIVES AMERICAINES : PETAIN, LAVAL, DE GAULLE, de Nerin E. Gun. Albin Michel, 462 pages. Environ 55 F.









lettres étrangères

Les années Kerouac

● *La « Beat Generation » devenue légende.*

ELLES sont finies, bien finies, les « années Kerouac ». La « route » ne mène plus qu'aux « chemins de la désillusion ». Comme le temps va vite, temps qui nous mine, nous lamine, nous laisse, exsangues, au bord des fossés !

Kerouac ? C'est loin : San-Francisco, Tanger, je me rappelle, plus ou moins vaguement. C'était l'explosion de la renaissance de San-Francisco, de la « Beat Generation ». La guerre d'Algérie, Budapest, puis mai 68, Prague, l'échec du gauchisme, la chute de la gauche, le silence des guitares électriques, sont passés là-dessus...

Beaucoup de ceux qui se voulurent du « People flower » sont maintenant rangés, grassouillets, chefs de famille, respectables et respectueux. Le « rêve americain » ne s'appelle plus Woodstock, Jimi Hendrix, Bob Dylan, il s'appelle Carter ou Ted Kennedy.

Là-bas, aux « States », on vient de réaliser un film sur la vie et la mort du « prosateur spontané » de *Sur la route*. Quelque part sur la planète, Ginsberg, Gregory Corso, William Burroughs, dix, vingt autres pratiquent l'art de la *survie*. La France, imperturbablement en retard, continue de découvrir les œuvres de celui qui, avant de crever sous le poids de sa légende, tenta de se frayer une voie d'« honnête citoyen » américain, entre whisky et benzédrine, le fantôme du frère bien-aimé Gérard et délires de Neal Cassady, le « double » quêté jusqu'au vertige, entre « Mémère » et beuveries, coucheries et écritures forcenées.



★ Dessin d'ORLIC.

Du fond de sa tombe, « où repose son ami », Kerouac nous interpelle, une fois de plus. L'enfant Kerouac, celui qui ne sait pas encore exactement ce que cela veut dire que s'appeler Jean-Louis Le Bris de Kerouac, d'avoir du sang indien et celte dans les veines. Et la folie universelle en tête. On sait que Kerouac a construit dans (et contre !) les pires désordres de la « vie quotidienne », son œuvre comme une vaste « saga de Duluoz », fasciné qu'il fut dès son jeune âge, et qu'il resta, par les livres de Thomas Wolfe, cette espèce de Niagara d'encre.

A l'instar de Faulkner, pour Kerouac il faut sans cesse revenir à Lowell (Massachusetts). C'est là que tout commence, c'est là que tout s'achève d'une certaine façon. C'est là que le garçon Kerouac franchira les divers cercles de l'initiation (Dante et Bouddha) : les filles, le football, les « jeux interdits », la songerie, la symbolique de l'affrontement entre deux équipes sur le stade, puis la découverte de l'écriture, de la vocation décisive, les rencontres capitales à l'âge où tout se joue : Allen Ginsberg, Burroughs, Lucien Carr, personnages qu'on retrouvera, sous de nombreux pseudonymes, de livre en livre.

L'écriture sera le fil d'Ariane à travers le labyrinthe pour ce jeune homme emporté par des élans violents, contradictoires. Le salut par le verbe ! Mais, au bout de la « one way » du labyrinthe, le Minotaure, patient, attend. C'est la gloire, la prison de la célébrité fabriquées par des médias jamais rassasiés. Le « pape » de la « Beat Generation » cache l'individu Kerouac. Le capotage final est programmé, comme pour Janis Joplin, Morrison, et tant d'autres. Le jazz de Glen Miller doit laisser la place aux *raucités* du « free jazz ». Le sang du Vietnam éclabousse les rouleaux de télex sur lesquels Kerouac jetait ses mots fous, hétéroclites, inventés, arrachés à ses tripes, à son « trip », à la peau des nuits urbaines, des grands rubans des autoroutes.

Qui était Jack Kerouac ? Ce n'est pas plus le livre de Barry Gifford et Lawrence Lee que l'autobiographie scrupuleuse, méticuleuse d'Ann Charters qui nous aide à trouver une réponse. Plus les détails s'accumulent, plus le déchiffrage de l'ensemble s'avère impossible. Chaque témoignage recueilli par les deux fervents admirateurs ajoute au brouillard. Le puzzle reste puzzle. Les mots de Mémère, ceux de Ginsberg, ceux du « freak » qui a vaguement fumé un « joint » avec le doux poète de *l'Ecrit de l'éternité d'or*, s'annulent les uns les autres. On a envie de crier : « *Silence ! Silence, on tourne.* » Lowell est une cité américaine. Hollywood aussi !

ANDRÉ LAUDE.

★ LES VIES PARALLELES DE JACK KEROUAC, de Barry Gifford et Lawrence Lee. Henri Veyrier, éditeur, 329 pages, environ 53 F.

★ VANITE DE DULUOZ, de Jack Kerouac. Bourgois, 328 pages, environ 74 F.

★ L'ECRIT DE L'ETERNITE D'OR, de Jack Kerouac. La Différence, 97 pages, environ 28 F.

Une éducation sentimentale à Londonderry

LONDONDERRY dans le climat de la guerre civile. Une famille comme les autres, banale, discrète, refermée sur ses peines, ses petits drames quotidiens. Le chef de famille a démissionné : il vit ou plutôt revit dans les brumes de l'alcool l'illusion d'avoir été un héros au temps de la guerre civile pour l'indépendance de l'Irlande. Il n'échappe à sa paillasse que pour aller boire en ville.

Le véritable chef de famille, c'est en fait sa femme. Elle travaille, se tait, regimbe parfois, veille à ce qu'un semblant d'ordre maintienne l'unité de ce couple désuni autour du petit Joe Logan, treize ans, écolier. Le frère aîné, Brendan, qui était parti travailler en Angleterre, revient, malgré les mises en garde maternelles.

Brendan voudrait, lui aussi, être un héros. Et le voilà qui se livre à un travail obscur pour les partisans. Le père approuve, retrouvant, saine et vigoureuse, l'image de sa propre jeunesse combative. Le clan des mâles. De l'autre côté, celui d'une femme qui ne se laisse pas abuser par les mots, les vieux rêves fous d'héroïsme, et d'un enfant qui aimerait en sortir — à la fois des mots qui sont le plus souvent semonces et reproches amers entre époux et des aspirations confuses à la lutte héroïque.

De cette atmosphère lourde et aigre, entre un père qui est une épave, une mère endurcie par le labeur et un frère qui ne l'aime pas, Joe s'évade, de temps à autre... le temps de retrouver Kathleen, une jeune femme seule, institutrice, fiancée à un soldat anglais stationné en Allemagne.

Entre eux naît un échange fait de tendresse, de complicité, de petits riens, d'humour aussi. Promenades, thés, discussions — tout cela qui rapproche deux isolés et prend souvent des allures de jeu constitue une trêve, un havre, une ère de fantaisie et de repos dans le tumulte des jours et l'incertitude de l'heure.

Mais cette éducation sentimentale en demi-teintes pour un enfant, vif et sensible, qui mûrit trop vite sous la dure loi des adultes, ne va pas tarder à être menacée dès lors que le grand frère s'en mêle. Blessé, jaloux, Joe Logan détruira ce qui le sauvait de lui-même...

Après *Princes et capitaines*, *Si loin de Babylone*, ce troisième roman confirme le talent original et aigu de Jennifer Johnston. Un talent fait de pudeur, de concision, d'une exactitude et d'un sens de la vérité qui lui font aller au plus fort sans sacrifier à l'effet ou à la dramatisation. Rien de plus naturel que son art du dialogue qui innerve tout le roman et, mieux que réussi, le personnage de Joe Logan est singulièrement attachant. *Les Ombres sur la peau* est le roman accompli d'une sincérité intrépide et alarmée.

PIERRE KYRIA.

★ LES OMBRES SUR LA PEAU, de Jennifer Johnston, traduit de l'anglais par Roland Delouya. Denoël, 206 pages, environ 54 F.

HOWARD FAST SUR LA ROUTE DU SUD

● *Un roman sur l'après-guerre de Sécession. Comme un western...*

1868. Le Caroline du Sud. Une plantation reconquise par la friche. La guerre civile a été meurtrière : un Américain sur cinq y a trouvé la mort. Endettés, ruinés, défaits, les anciens propriétaires d'esclaves ont abandonné leurs terres. Après avoir combattu aux côtés des troupes nordistes, les Noirs émancipés rentrent chez eux, dans les plantations, le fusil à l'épaule. Gédéon Jackson est l'un d'eux. *La Route de la liberté* est l'étonnante aventure d'hommes noirs et de femmes noires dans le Sud profond. L'occasion leur est donnée pour la première — la dernière ? — fois de prendre en main leur destin dans une alliance fragile et puissante avec les « pauvres Blancs ». Ils découvrent la liberté et la démocratie, mais ils font aussi l'expérience du salariat et d'un pouvoir qui les dépasse. Tout est inconnu dans ce monde en fabrication. Tout est menace et fascination. Rêve et cauchemar au même instant.

Le vote. Pour les hommes, c'est une longue marche qui les mène à Charleston, la capitale de l'Etat. Pour les femmes, une longue absence dans une plantation à nouveau déserte. Au retour, ce sont des réunions, des réflexions, des interrogations incessantes.

Le constituant noir. Gédéon est élu. Il reçoit confirmation par une lettre du général E.R.S. Canby, USMOF — ô combien difficile à lire, avec ses sigles et abstractions — que l'on finit par déchiffrer en mettant en commun le savoir de la communauté. En commun aussi, les richesses vestimentaires : le délégué noir porte la chemise blanche de l'un, le pantalon noir de l'autre, le haut-de-forme d'un troisième. La marche, cette fois, est solitaire. Charleston, une ville nerveuse, repliée sur elle-même. Les Blancs ont boycotté les élections dans un Etat où les Noirs sont plus nombreux.

La convention. Une très forte majorité d'élus noirs dont beaucoup ne savent ni lire ni écrire. La presse (blanche) se gausse : — pensez donc, une assemblée de babouins ! En quelques mois pourtant, il en sort une Constitution — une des plus progressistes des Etats-Unis : l'éducation est garantie à *tous* (Noirs et Blancs) ; le divorce libéralisé ; les juges élus, etc. C'est tout juste si l'on ne propose pas le suffrage universel et le partage des terres à l'abandon.

Le dîner. En l'honneur de Gédéon, le nègre des campagnes ; en présence de Holms, l'aristocrate blanc ; dans la demeure de Cardozo, le métisse des villes. Trois profils historiques : le révolutionnaire, le conservateur, l'intermédiaire. C'est l'aristocrate qui tire la leçon de la rencontre : le pouvoir ne sera pas reconquis par la seule terreur. Le vieux Sud doit s'allier au Nord, son ennemi de la veille, s'il veut taire la voix de la révolution.

La fin de la « reconstruction »

La terre. Le projet de Gédéon se résume en trois points : le vote, l'éducation, la terre. Les élections se déroulent pour l'instant sous la protection des armées fédérales. L'enseignement multiracial se met en place ici et là dans le cadre de la Constitution de l'Etat. Mais tout est fait pour empêcher l'achat par d'anciens esclaves ou par de pauvres Blancs de terres mises aux enchères. Gédéon et ses camarades économisent 1 000 dollars en vendant leur travail à la société nordiste qui construit un chemin de fer. Il obtient le soutien des pauvres Blancs qui, eux aussi, dépendent pour leur survie des hectares qu'ils cultivent sur la plantation mise en vente. Les banques locales refusent les prêts. C'est Isaac Went qui avance les 15 000 dollars nécessaires — un banquier de Boston, l'ami d'Emerson, l'homme qui a financé l'opération de John Brown et chez qui descend Frederick Douglas. Huit années d'efforts, de joies et de peines. Gédéon est élu au Congrès des Etats-Unis. Son fils devient médecin.

1876. Gédéon apprend le « compromis » qui se prépare entre le candidat républicain aux élections présidentielles et le parti démocrate. En échange, notamment, du retrait des troupes de l'Union, le parti démocrate apportera les voix de trois des Etats du Sud — permettant ainsi l'élection du républicain Hayes ! Le maintien du parti républicain à la Maison Blanche est troqué contre la reprise en main du Sud par l'élite blanche, en majorité démocrate. C'est la fin de la « reconstruction » noire.

La bataille. — Les attentats du Klan se multiplient après le retrait des armées du Nord. Contre les Noirs, mais aussi contre les Blancs qui œuvrent avec eux. Trois personnes sont assassinées dans la plantation. Les familles noires et blanches (dont une cinquantaine d'hommes) décident de se retrancher dans le manoir désaffecté. Une première vague d'une trentaine d'hommes en cagoules blanches est repoussée. Une seconde forte d'une centaine d'hommes venus des cantons avoisinant l'est également. L'assaut final est lancé par une armée de sept à huit cents membres du Klan, soutenue par un obusier. Le bâtiment s'effondre sur les assiégés. La demeure brûle toute une journée.

Une « dramatique » avec des scènes à grand spectacle et des descriptions intimes de la vie quotidienne. Mais surtout, tout un pan de l'histoire du peuple : l'espoir un instant concrétisé des pauvres, Noirs et Blancs ; la remise en ordre par la terreur, mais aussi par la collusion des élites du Nord et du Sud ; la résistance ultime des humbles trahis. Un morceau d'histoire américaine occultée par les films et les manuels scolaires. Un roman fidèle à l'actualité, passionnant comme un western, et jamais didactique.

PIERRE DOMMERGUES.

★ LA ROUTE DE LA LIBERTE, de Howard Fast. Presses de la Renaissance, 322 pages, environ 53 F.

JUSTICE

LE PROCÈS DU TALC MORHANGE

Les familles des victimes témoignent

Peu de familles de victimes du talc Morhange ont témoigné au procès devant le tribunal de Pontoise, avant les plaidoiries des avocats de la partie civile. Nombre d'entre elles ont, en effet, accepté les indemnités proposées par la société Givaudan (« le Monde » du 4 octobre). Celles-ci ont renoncé à être partie civile, sauf M. et Mme Sermet, dont l'avocat, Me Michel Torre, s'est constitué pour le frère et la sœur, les deux enfants de cette famille victimes du talc.

Tous les parents venus à la barre ont raconté comment, sans comprendre, ils avaient vu mourir leurs enfants en quelques heures. Les symptômes étaient toujours les mêmes — refus de s'alimenter, fièvre, vomissements, puis coma. Le processus qui aggravait l'état des enfants était également identique : « Partout où l'on mettait du talc, c'était très rouge, a expliqué un père. Et, plus c'était rouge, plus on mettait du talc. » Dans certaines familles, une boite entière a été utilisée en trois jours pour le même enfant.

Leurs défenseurs ont, à leur tour, porté témoignage du drame vécu par ces familles impuissantes devant une maladie inconnue et incurable. Ces mères, « en proie à la suspicion de leur entourage et des autorités qui les accusaient presque d'avoir martyrisé leur enfant ». « Et ici, a ajouté Me Dominique Marçot, au lieu de leur procès s'est déroulé un semi-congrès scientifique. »

Outre les victimes qui réclamaient, sinon une réparation impossible, du moins quelques dédommagements pour leur préjudice, deux associations, l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et l'Union fédérale des consommateurs (U.F.C.), s'étaient portées partie civile. Leurs avocats, Mes Luc Bihl et Jean-Pierre Kirala, ont demandé respectivement, au nom « du droit à la sécurité des consommateurs », 5 millions de francs de dommages-intérêts, « trois mois de bénéfices de Givaudan », et 100 000 francs, « le prix d'une enquête sur les cosmétiques utilisant de l'hexachlorophène ».

FLORENCE ET ROMUALD

Un jour d'avril 1972, Florence, deux mois, refuse son biberon. Tout au long de la journée, elle persista dans ce refus et fut prise de vomissements. Sa mère appela un médecin qui ne fut pas en mesure de faire un diagnostic et donna des médicaments anodins. Quatre jours plus tard, alors qu'on venait de prendre la décision de la transporter à l'hôpital, Florence mourait.

Ses parents, M. et Mme Sermet, ont immédiatement décidé de quitter Nogent-sur-Seine (Aube) pour revenir, avec leur trois autres enfants, Pascal, Christine et Romuald, dans la région parisienne. Ils étaient à peine installés dans leur appartement d'un grand ensemble de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) lorsque Romuald, deux ans, tomba malade à son tour. Il ne voulait plus manger, il vomissait et avait un érythème fessier que le talc ne parvenait pas à faire disparaître. « Au contraire, cela s'aggravait de jour en jour, *dit sa mère, Christiane*. J'ai dit qu'il avait les mêmes symptômes que la petite. On a cru que je me faisais des idées. »

Nul n'a prêté attention aux propos de cette jeune femme qui, a vingt-six ans, venait d'être très affectée par la mort de son enfant. Très vite, Romuald a dû être transporté à l'hôpital de Montfermeil puis à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul à Paris. Romuald a pu être sauvé, mais il ne marchera jamais. Il est paralysé jusqu'à la taille.

Il sait aujourd'hui que c'est « simplement parce qu'on se servait de talc Morhange » *qu'il a passé trois ans d'hôpitaux en centre de rééducation, qu'il va aujourd'hui dans une école pour handicapés physiques et qu'il doit subir les quolibets des enfants de l'immeuble qui ne comprennent pas qu'*« à son âge, il ne sache même pas marcher ».

« Entre 1972 et 1978, date à laquelle Givaudan a proposé de nous indemniser, rien n'avait été fait pour nous », *précisent ses parents. De dépression en chômage et en arrêts de maladie, M. et Mme Sermet se sont retrouvés complètement démunis. Ils ne pouvaient pas déménager, et Romuald ne supportait plus cet appartement où les portes sont trop étroites pour laisser passer son fauteuil.* « Et puis l'ascenseur est en panne une fois sur deux, *dit sa mère*. Quand il porte ses appareils, Romuald pèse plus de 40 kilos. Je suis souvent tombée dans l'escalier avec lui. Personne ne m'aurait aidé. Ici, un handicapé, c'est repoussant. »

Le talc Morhange était le talc habituel de Mme Sermet. « J'avais jeté tout le nécessaire de toilette de la petite, *indique-t-elle*, mais j'avais gardé le talc. Si Romuald était revenu ici après l'hôpital, je lui en aurais remis. Je n'ai tout compris qu'en attendant l'appel fait en août 1972 à la télévision. J'ai alors porté la boîte de talc à l'hôpital. »

Entre-temps, ces parents, dont deux enfants avaient été atteints de maladies inexplicables, avaient été soupçonnés de mauvais traitements à enfants. Des policiers étaient venus examiner leur pharmacie. D'autres avaient interrogé à l'école les deux aînés, Christine et Pascal, « pour savoir, *explique M. Sermet*, si nous ne donnions pas des « bonbons » à Romuald. Nous étions suspects. On croyait que nous avions empoisonné nos enfants ».

Au printemps prochain, Romuald aura une maison où les portes laisseront passer son fauteuil ; il aura un jardin dans lequel il pourra aller jouer quand bon lui semblera. « Depuis l'indemnisation, *conclut son père*, ça va mieux. Avant, on n'a pas mangé tous les jours ici. Certains nous conseillaient de ne pas accepter cet argent. Moi, je ne veux pas sans arrêt ressasser cette affaire. Je ne suis même pas allé au procès. De toute façon, on n'a rien appris. Morhange ne faisait pas de contrôle. Setico embauchait n'importe qui. On accuse Givaudan ; je ne suis pas sûr que ce soit le vrai responsable. Et tout ça, je voudrais oublier tout ça. Mais à chaque instant, dès que quelque chose ne va pas avec Romuald, je retombe dessus. Je ne peux pas accepter qu'il soit comme ça. »

JOSYANE SAVIGNEAU.

5 millions de francs de dommages-intérêts

Cinq millions de francs de dommages-intérêts, c'est beaucoup. C'est, à notre connaissance, la première fois en France qu'une organisation familiale a des prétentions aussi élevées devant un tribunal. L'Union fédérale des consommateurs (U.F.C., éditrice de *Que Choisir ?*) ne réclame du tribunal de Pontoise que 100 000 F. Si l'Union nationale des associations familiales (UNAF), qui jouit du droit d'ester en justice depuis sa création en 1945 — alors que les organisations de consommateurs ont dû attendre 1973 et la loi Royer pour en faire autant, — a mis aussi haut la barre de ses prétentions, cela vaut qu'on s'y arrête un instant.

M. Roger Burnel, président de l'UNAF et son avocat Me Luc Bihl, ont jugé bon de s'expliquer devant la presse, mercredi 28 novembre, sur les raisons de cette démarche. Ce n'est pas « *par souci du spectaculaire* », a dit M. Burnel, mais parce que l'affaire Morhange pose le problème du droit à la sécurité des enfants, des familles, des consommateurs. Aucune statistique ne recense, en France ni en Europe, les accidents survenus dans la vie courante du fait des produits. La Commission des Communautés européennes a proposé la création d'un tel système d'information.

En France, il est réclamé par l'Institut national de la consommation et une proposition de loi M. Michel Rocard l'a récemment demandé. La difficulté n'est pas insurmontable, puisque un système de collecte de ces données fonctionne aux Etats-Unis et que, en France même, on recense bien avec précision accidents du travail et accidents de la route. Du fait de cette lacune, les accidents du fait des produits donnent rarement lieu à détermination de la responsabilité du fabricant. Même si ces accidents coûtent cher à la collectivité et à la Sécurité sociale, aucune sanction outre que judiciaire ne vient frapper le producteur contrairement au cas des accidents du travail.

Pour l'UNAF et pour Me Bihl, il s'agit aussi de lutter contre les *tendances actuelles de la jurisprudence* qui n'accorde guère aux organisations de consommateurs que de 1 000 à 3 000 F de dommages-intérêts. « *Les sommes dérisoires pour les professionnels sont parfois prévues dans le coût prévisionnel d'une campagne publicitaire.* » Comment, dans ces conditions, les associations pourraient-elles remplir leur mission d'information et de formation des consommateurs, et réaliser les indispensables essais scientifiques qui coûtent fort cher ? L'action de Ralph Nader et de ses équipes aux Etats-Unis, est en partie financée par les dommages-intérêts qui leur sont versés et les tribunaux américains sont beaucoup plus généreux — ou sévères — en la matière que leurs homologues français : en 1979, la cour d'appel du Michigan a condamné General Motors à 1 250 000 dollars de dommages-intérêts.

Enfin, l'UNAF et son avocat souhaitent qu'on parle enfin en chiffres comparables et que cesse le « *déséquilibre total* » entre les chiffres d'affaires réalisés par la vente d'un produit et les dommages versés aux victimes de ce produit. Pour eux, les 5 millions de francs réclamés sont à comparer aux 40 millions de francs de chiffre d'affaires annuel réalisés par Givaudan.

Une affaire de discrimination raciale devant le tribunal de Paris

L'hôtelière et le pianiste noir

Si Mme Euphrasie Vayssier, veuve Sirvain, hôtelière rue Tiquetonne, dans le deuxième arrondissement de Paris, n'est pas « raciste », *comme elle le soutient avec véhémence, pourquoi a-t-elle refusé de donner à* « Champion » *Jack Duprée, ancien boxeur américain devenu pianiste et chanteur de blues, les clefs de la chambre retenue à son intention dès l'instant où elle a constaté qu'il avait la peau noire ? La 17e chambre correctionnelle, présidée par M. Jean Schewin, où elle comparaissait le mercredi 28 novembre pour* « discrimination raciale » *en jugera le 19 décembre.*

Le 16 janvier 1977, M. Jean-Paul Bariolade, agent artistique du chanteur et sa secrétaire, Mlle Medjinski, se présentent à l'hôtel Tiquetonne où deux chambres ont été réservées, l'une pour M. Jack Duprée, qui n'entrera dans l'hôtel qu'un instant plus tard, l'autre pour son guitariste. A l'instant où M. Bariolade précise à l'hotelière que l'une des chambres est destinée au client à la peau foncée qui s'avance dans le hall, Mme Sirvain indique tout net « qu'elle ne reçoit pas de gens de couleur dans son établissement ».

Me Francis Pudlowski, défenseur du chanteur, demande 5 000 F de dommages-intérêts pour son client humilié, Me Bah, avocat du M.R.A.P., qui s'est constitué partie civile, en demande 3 000. Quant au défenseur de l'hôtelière, Me Raymond Dohet, il plaidera la méprise : dans ce quartier « mal famé » *— la rue Saint-Denis est à quelques dizaines de mètres — n'est-il pas normal que sa cliente, qui a eu, dans le passé, maille à partir avec la justice pour proxénétisme hôtelier, soit devenue* « méfiante ». *Selon l'avocat, c'est en voyant un couple s'avancer qu'elle a décidé de refuser la chambre : un couple, c'est dangereux pour la responsable d'un hôtel qui, d'hôtel de passe qu'il fût, est devenu, à force de ténacité,* « un hôtel de tourisme, modeste, très modeste, mais parfaitement « honnête »... Nous sommes en présence d'un malentendu ! »

Il est vrai que, livres de police anciens à l'appui, Mme Sirvain a pu prouver qu'elle avait accueilli jadis sous son toit des Africains et des Nord-Africains. Mais était-ce « avant » *ou* « après » *que la maison soit devenue cette* « honnête » *maison où l'on ne tient pas aux personnes trop colorées ? —*
J.-M. D.-S.

Après sa condamnation pour insoumission

Jean Fabre est exempté de service national

M. Jean Fabre, président du parti radical italien, condamné le mardi 27 novembre par le tribunal permanent des forces armées de Paris à six mois d'emprisonnement, dont cinq avec sursis, pour « insoumission en temps de paix » *(*le Monde *du 28 novembre), a été exempté de tout service national. Cette décision lui a été signifiée alors qu'il s'était présenté à la caserne Dupleix.*

M. Fabre a déclaré lors d'une conférence de presse que cette décision avait été prise « *par le ministre de la défense* », sans qu'aucune motivation lui soit précisée. Dans l'entourage de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, on affirme que cette décision a été prise par la commission régionale de réforme, au vu de la situation familiale de Jean Fabre. Ce dernier, en effet, âgé de trente-deux ans, est marié, a un enfant, et doit verser une pension alimentaire à sa première femme. « *Cette décision ne revêt aucun caractère exceptionnel* », dit-on au ministère de la défense.

Me Henri Leclerc, un des avocats de Jean Fabre, a tenu pourtant à préciser : « *C'est une victoire politique,* a-t-il déclaré, *mais non une victoire judiciaire, puisque les T.P.F.A. continuent, et demain d'autres insoumis seront condamnés plus sévèrement.* »

Jean Fabre a rappelé que plusieurs de ses camarades, insoumis comme lui en 1974, ont été condamnés à des peines de dix-huit mois à deux ans de prison ferme. « *Je n'ai pas été jugé comme un insoumis ordinaire mais comme président d'un parti étranger.* »

***

La décision de la commission régionale de réforme à l'encontre de Jean Fabre revêt-elle un caractère exceptionnel ?

● *Le code du service national (art. 127) prévoit que les insoumis ne sont plus astreints au service militaire à partir de l'âge de trente-cinq ans. Or depuis mars 1974, Jean Fabre, qui, à l'expiration de son sursis, n'a pas répondu à l'ordre de route, a été déclaré insoumis. Agé aujourd'hui de trente-deux ans, il ne devrait pas être, semble-t-il, exempté.*

Pourtant, Jean Fabre, depuis cinq ans déjà, réside à l'étranger — en Belgique — et exerce la plupart de ses activités à l'extérieur du territoire français, puisqu'il milite au parti radical italien. Or l'article 37 du code du service national prévoit que toute personne résidant habituellement à l'étranger n'est plus astreinte au service militaire à partir de l'âge de vingt-neuf ans.

● *Indépendamment de son âge, la situation de Jean Fabre, marié, père d'un enfant, tenu de verser une pension alimentaire à sa première femme, pourrait expliquer la décision de la commission régionale de réforme.*

A la Cour de cassation

LA TRANSMISSION D'UNE LETTRE DE DÉTENU A UN TIERS PAR UN AVOCAT EST IRRÉGULIÈRE

Un avocat commet une infraction en transmettant à un tiers une lettre qu'un détenu, dont il assure la défense, lui a transmise par voie postale, sous pli fermé non soumis au contrôle de l'administration pénitentiaire par application de l'article D 69 du code de procédure pénale. Tel est le principe énoncé par la chambre criminelle de la cour de cassation présidée par M. Pierre Faivre, saisie par le procureur général près la cour de cassation sur ordre du Garde des Sceaux d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, contre l'arrêt de relaxe rendu le 12 mars dernier, par la onzième chambre de la cour de Paris en faveur de Me Denise Toinel-Tournois poursuivie pour « *sortie irrégulière de correspondance d'un détenu* », (*le Monde* du 15 mars).

Pour relaxer Me Toinel-Tournois condamnée en première instance par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, le 13 juillet 1978, à 3 000 francs d'amende avec son inscription au casier judiciaire (*le Monde* du 26 juillet 1978), la cour d'appel avait déclaré que « *le franchissement d'une enceinte pénitentiaire était un délit instantané* », et elle en avait déduit que « *le comportement ultérieur de l'avocat qui reçoit le courrier* (c'est-à-dire la transmission à un tiers) *ne constitue pas une infraction à l'article 248 du code pénal punissant la sortie irrégulière de correspondance* ».

Statuant sur le rapport de M. Bertrand Dauvergne, conseiller, et les conclusions de M. Georges Dullin, avocat général, les magistrats suprêmes ont casse l'arrêt de relaxe du 12 mars, en ces termes : « *l'arrêt attaqué, qui fait abstraction de l'alinéa 3 de l'article 248 du code pénal, n'a pas donné une base légale à sa décision dès lors que l'avocat mis en possession de lettres qui ne lui étaient pas destinées, sous le couvert d'une application abusive de l'article D 69 du code de procédure pénale, a accompli en les remettant au destinataire réel un acte permettant d'éluder les perscriptions de l'article D 416 du mêm code, imposant le contrôle administratif ou judiciaire des correspondances* ».

FAITS ET JUGEMENTS

Un laboratoire de drogue est découvert près de San Remo.

Un laboratoire clandestin de transformation d'héroïne a été découvert, mardi 27 novembre, près de San Remo, en Italie. 22 kilogrammes de morphine de base et 5 kilogrammes d'héroïne ont été saisis et cinq personnes ont été arrêtées, dont deux chimistes français, MM. Antoine Restori, soixante-six ans, originaire de Marseille, et Michel Diot, trente-cinq ans, de Paris, surpris alors qu'ils venaient d'installer un laboratoire de transformation dans le sous-sol d'une usine d'eau minérale. Les trois autres personnes sont le directeur de cette usine, M. Ugo Zucchi, cinquante ans, sa femme Maddalena Lavagna, cinquante et un ans, et une employée, Anita Zappa, quarante-cinq ans.

Ces arrestations ont été effectuées après l'enquête des policiers français de la brigade des stupéfiants de Nice ainsi que de leurs collègues italiens qui a suivi l'arrestation à Vintimille, le 16 août dernier de cinq trafiquants d'origine française (*le Monde* du 29 août). Une polémique s'était alors instaurée entre policiers français et italiens à propos de l'installation de laboratoires clandestins alimentant la nouvelle filière de l'héroïne Turquie-Italie-France. Les enquêteurs italiens étaient persuadés de l'existence de laboratoire dans la région de Marseille.

D'autre part, la police italienne a annocé mercredi 28 novembre la saisie de 38 kilogrammes de morphine à Trieste. Vingt-huit étrangers, dont dix-neuf Turcs ont été incarcérés à Trieste.

Les suites judiciaires de la mort du jeune Alain Farçat.

L'affaire de la mort de M. Alain Farçat, qui a succombé, à vingt-quatre ans, après un coma de soixante-douze jours, après une banale amygdalectomie, pratiquée le 15 juillet 1973 à la clinique Perronet, à Neuilly-sur-Seine, a donné lieu, le 28 novembre, à une confrontation entre les quatre personnes, dont trois médecins, inculpées d'homicide involontaire. Il s'agit du professeur Jean-Louis Lortat-Jacob (président de l'Ordre national des médecins), directeur médical de la clinique, du professeur Jean Labayle, chirurgien oto-rhino-laryngologiste, qui a pratiqué l'intervention, du docteur Solange Clot, anesthésiste, et de Mlle Anne-Marie Le Goff, infirmière.

Le professeur Lortat-Jacob a répété que la clinique était une maison de santé où les chirurgiens venaient opérer sous leur propre responsabilité, sans qu'il disposât lui-même d'aucun pouvoir sur la gestion de l'établissement et le recrutement du personnel. Les trois médecins ont assuré que ce cas bénin ne semblait pas devoir exiger une surveillance *étroite de l'opéré*. Ils ont également demandé qu'une nouvelle expertise soit ordonnée après les deux qui ont déjà été effectuées.

L'équivalence des diplômes dans la C.E.E.

La cour d'appel de Colmar a condamné, mardi 27 novembre, un vétérinaire mulhousien, M. Vincent Auer, à treize mois d'emprisonnement avec sursis et 5 000 francs d'amende pour exercice illégal de la médecine en France. L'ordre national des vétérinaires praticiens et le Syndicat national des vétérinaires avaient poursuivi M. Auer, diplômé de l'université de Parme, en Italie, prétendant que son diplôme n'avait aucune valeur.

En première instance, M. Auer avait été condamné à quatre mois de prison avec sursis, les parties civiles obtenant chacune 10 000 francs de dommages et intérêts. M. Auer ayant interjeté appel, le dossier avait été renvoyé devant la Cour de justice des Communautés européennes. Le 7 février dernier, celle-ci indiquait que « *les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ne pouvaient se prévaloir de l'article 52 du traité de Rome* (qui prescrit notamment l'équivalence des diplômes dans la C.E.E.) *pour exercer la profession de vétérinaire de cet Etat membre à d'autres conditions que celles prévues par la législation nationale* », ceci d'autant plus que la France n'avait pas encore incorporé ses textes dans le droit national au moment de la constitution du délit.

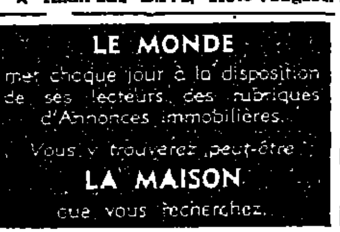
Après la décision de la cour d'appel, l'avocat de M. Auer, Me Canus, a décidé de former un pourvoi en cassation. — *(Corresp.)*

Une association pour la peine de mort.

Une association pour l'application et le maintien de la peine de mort (A.M.P.M.), qui affirme regrouper près de deux cents personnes, vient d'être créée à Vougeot (Côte-d'Or). Ses fondateurs, MM. Maurice Fichot et Serge Pirat, qui souhaitent donner très rapidement « *une destinée nationale* » à leur mouvement, ont expliqué leurs motivations, mercredi 28 novembre, au cours d'une conférence de presse : « *Nous ne voulons ni jouer au shérif ni constituer un tribunal du peuple,* ont-ils déclaré. *Nous ne voulons pas créer de nouvelles lois. Nous demandons seulement que celle qui existe soit appliquée.* »

Cette association souhaite que le droit de grâce soit retiré au président de la République, « *qui ne doit pas se situer au-dessus de la loi* ». Les fondateurs de ce mouvement proposent aussi que la guillotine, jugée « *trop archaïque* », soit remplacée par « *d'autres moyens physiques ou scientifiques peut-être plus humains* » et que la peine de mort soit étendue systématiquement aux trafiquants de drogue et aux auteurs de prises d'otages.

★ A.M.P.M., B.P. 2, 21640 Vougeot.



UN OFFICIER DE RÉSERVE CONDAMNÉ POUR RENVOI DE LIVRET MILITAIRE

Un officier de réserve de l'armée de terre, M. Jean-Pierre Bochereau, quarante ans, inspecteur des P.T.T., demeurant à Lannion (Côtes-du-Nord), a été condamné, mardi 27 novembre, par la troisième chambre correctionnelle de la cour d'appel de Rennes, à une amende de huit cents francs pour refus de recevoir son fascicule militaire. M. Bochereau, qui entend « *placer sa conscience au-dessus des lois* », avait renvoyé son livret militaire en 1977 pour manifester sa solidarité avec les objecteurs de conscience.

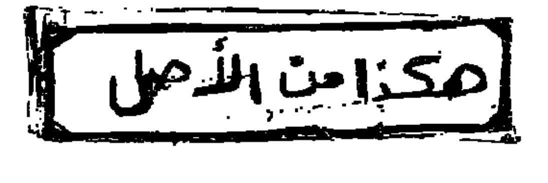
Considérant que « *l'atteinte portée à une disposition du code du service national par M. Bochereau constitue plus qu'un geste symbolique* », la cour d'appel de Rennes a assorti sa condamnation de l'interdiction, pendant trois ans, de l'exercice des droits civiques et civils prévue par les alinéas un à quatre de l'article 42 du Code pénal (1), ce qui aura pour conséquence de priver M. Bochereau de son emploi.

En première instance, le tribunal correctionnel de Guingamp, par un jugement du 5 janvier 1979, avait condamné l'officier de réserve à une amende de cinq cents francs avec sursis, une sanction jugée insuffisante par le ministère public,

(1) Les quatre premiers alinéas de l'article 42 du code pénal prévoient l'interdiction des droits de vote et d'élection, d'éligibilité, de l'exercice des fonctions de juré et des autres fonctions publiques, et d'un emploi dans l'administration, ainsi que du port d'arme.

● *Les assises de la Haute-Savoie* ont condamné, mardi 26 novembre, les auteurs du « casse » d'Annecy, M. Michel Gnecchi, trente et un ans, à sept ans de réclusion criminelle ; Michel Desbiolles, à six ans de la même peine ; Christine Desbiolles à cinq ans d'emprisonnement, dont deux ans avec sursis, et Maurice Ciaramella, à dix-huit mois d'emprisonnement et 20 000 francs d'amende.

Mme Christine Desbiolles, inculpée de complicité, avait livré aux malfaiteurs les clefs et des informations nécessaires pour pénétrer dans la salle des coffres de la Banque française de commerce d'Annecy, où elle travaillait (*le Monde* du 15 novembre 196q). Soixante coffres sur quatre-vingts furent vidés entre le 10 et le 12 novembre 1977. Le montant du vol fut estimé à 1,5 million de francs. — *(Corr.)*



Le Monde

équipement

TRANSPORTS

A PROPOS DE...

Un mémorandum des Neuf sur les tarifs aériens

L'AVION, A QUEL PRIX ?

Dans un récent mémorandum relatif à « la contribution des Communautés européennes au développement des services du transport aérien », la Commission des Neuf souligne la nécessité de « créer un réseau de services efficaces... qui seraient accessibles, sans discrimination, aux différentes catégories d'usagers au prix le plus bas possible ».

L'Europe peut-elle ignorer plus longtemps ce qui se passe outre-Atlantique, s'enfermer dans un protectionnisme qui n'est plus vraiment de mise ? Comme le constatent les experts de Bruxelles, « *de nouvelles initiatives des compagnies, la politique de déréglementation du gouvernement américain et la renégociation d'accords bilatéraux entre les Etats-Unis et les Etats membres de la Communauté ont entraîné de profondes modifications sur le marché intérieur américain et sur l'Atlantique nord.* » A leur avis, « *la question est de savoir si, ou de quelle façon, des modifications similaires devraient également être introduites en Europe.* »

Définir une politique commune des transports aériens ? Le traité de Rome exclut cette possibilité. Mais pour justifier l'intérêt qu'ils portent à ce secteur d'activité, les auteurs du mémorandum se réfèrent aux objectifs généraux du Marché commun, « *tels que, entre autres, la réalisation d'un développement harmonieux des activités économiques, une augmentation accélérée du niveau de vie et des relations plus étroites entre les Etats membres* ».

Tel qu'il fonctionne, le système actuel « *répond plus particulièrement aux besoins des hommes d'affaires et des hauts fonctionnaires qui constituent la plus grande partie de la clientèle des lignes régulières dans la Communauté* », note la Commission. Une clientèle attentive à la vitesse, à la souplesse et à la fréquence du transport davantage qu'à son coût.

D'où le niveau « *généralement élevé* » des tarifs. « *Il n'existe pas de tarifs réduits sur tous les itinéraires,* notent les auteurs du mémorandum, *et ces tarifs sont, s'ils existent, assortis de conditions restrictives qui en limitent l'utilisation* ». Or, à leur avis, « *l'accessibilité des transports aériens rapides et bon marché est, aux yeux d'un très grand nombre d'habitants de la Communauté, un élément de plus en plus important de leur niveau de vie* ».

Pour la Commission, les compagnies aériennes devraient « *offrir leurs services dans des conditions telles que leur santé financière soit garantie* ». Pour soutenir la concurrence, « *elles peuvent obtenir des subventions de l'Etat, relever leurs tarifs sur d'autres lignes ou améliorer leur productivité* ». Les experts de Bruxelles reconnaissent qu'il faut, en la matière, ne pas trop brusquer les choses : « *La libéralisation totale de l'accès au marché,* écrivent-ils, *ne peut, de toutes façons, être envisagée qu'à long terme.* »

La Commission pense toutefois que « *le moment est venu de repenser la structure tarifaire* ». A cet égard, elle propose d'offrir aux usagers un large éventail de barèmes. Ces formules pourraient notamment prévoir, selon elle, la création d'une troisième classe, l'introduction de tarifs spéciaux pour un certain pourcentage de la capacité offerte, la mise en vigueur d'un billet circulaire en Europe et l'application générale de barèmes « stand by », c'est-à-dire sans réservation préalable. « *L'introduction progressive de ces politiques aurait,* à son avis, *un effet dissuasif sur les abus de position dominante.* »

Au-delà de cet aspect tarifaire des choses, la Commission juge indispensable de s'intéresser à la simplification des procédures et des documents utilisés dans le transport aérien, voire d'apporter sa contribution à une harmonisation des normes techniques des avions, qui pourrait « *contribuer à la réalisation d'économies considérables sur les coûts d'exploitation* ».

On ne peut pas dire que les compagnies européennes n'aient pas commencé de réagir aux initiatives de quelques francs-tireurs. Au nombre desquels figure Sir Freddie Laker, l'inventeur du « train du ciel » entre Londres et New-York, qui a très clairement annoncé son intention d' « exporter » sa formule à l'intérieur de l'Europe des Neuf. La Commission de Bruxelles prend acte — pour s'en féliciter — de l'ouverture d'un nouveau front. Encore souhaite-t-elle qu'un compromis raisonnable soit trouvé entre l'intérêt des usagers et celui des transporteurs.

JACQUES DE BARRIN.

LE CONFLIT DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

Les aiguilleurs du ciel et le gouvernement durcissent leur attitude

La tendance des contrôleurs de la navigation aérienne à durcir leur attitude paraît se confirmer. Ce jeudi 29 novembre, les autorisations de décollage seront refusées de 14 heures à 17 h. 30, à Athis-Mons ; de 8 h. 30 à 11 heures et de 16 h. 30 à 18 heures, à Bordeaux ; de 8 heures à 20 heures, à Lyon ; de 6 h. 45 à 8 h. 30 et de 15 h. 30 à 18 h. 30, à Brest. A Aix-en-Provence, les décollages ont été refusés le 28 novembre, de 7 heures à 11 heures, et de 16 heures à 20 heures.

Mais la tendance dans certains centres, et notamment à Aix-en-Provence, est de ne plus annoncer à l'avance les refus de décollage ce qui, évidemment, entraîne des perturbations beaucoup plus importantes pour les compagnies qui ne peuvent programmer exactement leurs départs.

En outre, des mesures de limitation de trafic ont été demandées à l'administration — qui les a accordées — par les centres de contrôle qui assuraient, compte tenu des effectifs disponibles, ne pouvoir assurer leur service dans de bonnes conditions de sécurité.

M. Joël Le Theule, ministre des transports, a reçu, le 28 novembre, les représentants des compagnies aériennes qui lui ont fait part des difficultés financières et commerciales que leur causait la prolongation du conflit. Il a affirmé le même jour, en répondant à l'Assemblée nationale à une question de M. Jacques Godfrain, député R.P.R. de l'Aveyron, que « *le gouvernement n'était pas responsable du blocage des négociations* » avec les contrôleurs.

« *Ce mouvement,* a-t-il déclaré notamment, *a commencé la veille d'une réunion paritaire prévue depuis longtemps et sans que des demandes précises aient été formulées. Le directeur de la navigation aérienne a rencontré les représentants des différents syndicats mais aucune entente ne s'est révélée possible. On nous a demandé, en fait, une révision complète du statut particulier des contrôleurs et une révision partielle du statut de la fonction publique.. Il s'agissait d'obtenir l'intégration des primes dans le traitement et la création d'un nouveau corps où le traitement de départ serait celui de l'agrégé débutant, alors que les contrôleurs sont recrutés au niveau du baccalauréat.* »

« *La moitié des contrôleurs travaillaient,* a encore précisé le ministre. *Quelques centaines ont fait savoir qu'ils se désolidariseraient du mouvement. Les autres retardent les décollages de trois à dix heures. Comme certaines primes sont liées à la qualité du service — ce qui est accepté partout dans la fonction publique — nous savons qui travaille et qui ne travaille pas. Nous ne prenons pas de « sanctions », nous appliquons des mesures administratives, qui font tomber le salaire le jour où le travail n'est pas fait. Ces mesures, contrairement à ce que laissent croire les organisations syndicales, sont irréversibles. Lorsqu'un cheminot fait grève, il n'est pas payé et il ne rattrape pas les jours de grève. Aux contrôleurs, il n'est pas question de redonner par la suite la prime de qualité ni le salaire perdu : il faut que les choses soient claires.* »

URBANISME

A LA COMMISSION DES SITES

Un programme d'ensemble pour l'abattage des arbres à Paris

La commission départementale des sites de Paris a annoncé qu'elle procédera à un examen des travaux en cours aux abords de l'église Saint-Eustache sur ce que l'on appelle la voie Coquillière.

Au cours de cette même réunion la commission a approuvé l'abattage, le long des berges de la Seine, de cent soixante-quatorze arbres dangereux pour la sécurité. Ces arbres seront tous remplacés. La commission a demandé au préfet de Paris que le programme d'ensemble de la rénovation des plantations d'arbres fasse l'objet d'une étude complète sous ses divers aspects avec une coordination de l'action de tous les services responsables dépendant de l'Etat, de la Ville et du Port de Paris.

Elle a aussi donné un avis favorable à la construction d'un bâtiment à usage d'ateliers d'artistes à proximité du plateau Beaubourg, au 1 et 3 de la rue de La Reynie, au 91 de la rue Saint-Martin et au 22 de la rue Quincampoix.

Saisie enfin du projet de reconstruction de la maison de cures médicales Sainte-Perrine, dans le seizième arrondissement, la commission a donné un avis favorable à la réalisation prévue : quatorze bâtiments seront démolis, quatre seront conservés, trois bâtiments nouveaux seront construits, qui permettront le maintien ou la création de quatre cents lits d'hospitalisation moderne, une crèche de soixante lits et un parking en sous-sol.

CORRESPONDANCE

LES ARBRES DE LA VILLA DES TERNES

M. Deni sBaudouin, directeur général de l'information et des relations extérieures de la Ville de Paris, nous a adressé la lettre suivante.

Votre journal a publié dans son édition du 24 novembre une lettre des commissaires syndics de la villa des Ternes relative au permis de construire délivré le 18 mai 1979 à la Régie immobilière de la Ville de Paris, en vue de la construction d'un ensemble de vingt-deux maisons de ville sur un terrain propriété municipale, 11 *bis*, avenue de Verzy (17e).

Cette lettre appelle la mise au point suivante que je vous prierais de bien vouloir publier dans vos colonnes au nom du droit de réponse de la Ville.

Vos correspondants allèguent en effet l'abattage, le 8 août dernier, de trente-quatre arbres de taille forestière, alors que le permis de construire n'autoriserait que « l'abattage de dix arbres de taille forestière au maximum ». Selon l'usage, il faut entendre par « taille forestière » une circonférence de 45 centimètres à hauteur d'homme et de 65 centimètres à la source.

Le recensement auquel ont procédé dès 1977 les services municipaux des parcs et jardins et espaces verts dénombre la présence sur le terrain de trente-*deux arbres, dont la moitié* seulement en bon état phytosanitaire. Seuls sur ces trente-deux sujets, dix ont été abattus conformément au permis de construire qui stipulait de manière précise que « seuls seront abattus les arbres situés dans l'emprise de la construction projetée ou ceux situés à proximité immédiate, c'est-à-dire dix sujets au maximum ayant atteint ou dépassé la taille forestière ». Il est donc parfaitement inexact de prétendre que le permis n'ait pas été respecté.

Une requête formée par l'association requérante en vue d'obtenir le sursis à exécution des travaux a été rejetée par le tribunal administratif le 24 septembre 1979. Une nouvelle instance introduite cette fois devant le tribunal de grande instance, a également été rejetée le 14 novembre dernier.

Cela suffit amplement à démontrer que la Ville de Paris a respecté rigoureusement les termes du permis de construire qui lui a été régulièrement délivré.

CATASTROPHES

257 MORTS DANS L'ANTARCTIQUE

Des experts américains vont rechercher les causes de l'accident du DC-10 néo-zélandais

Christchurch (Nouvelle-Zélande) (A.P., U.P.I.). — Le DC-10 néo-zélandais qui avait disparu le mercredi 28 novembre dans l'Antarctique s'est écrasé sur les pentes du mont Erebus, un des rares volcans actifs du continent austral. Les deux cent cinquante-sept passagers et membres d'équipage ont tous péri. L'Erebus, haut de 3 794 mètres, est situé sur l'île de Ross, à une quarantaine de kilomètres au nord de la grande base américaine McMurdo et de la station néo-zélandaise (plus modeste) Scott.

Repérée d'abord par l'équipage d'un avion C-130 américain, l'épave a été survolée par trois hélicoptères. Mais le vent était trop violent pour permettre aux trois engins de se poser. Dès que la nouvelle de la catastrophe a été connue (par le nombre des victimes, cet accident vient au cinquième rang des catastrophes aériennes), il a été décidé d'envoyer sur place des experts américains (l'appareil étant fabriqué par la firme McDonnel Douglas) afin de rechercher les causes du drame.

Les victimes — des touristes — sont essentiellement des Néo-Zélandais, et, contrairement à ce que l'on a d'abord cru, Sir Edmund Hillary (vainqueur de l'Everest en 1953 et chef d'une des équipes de l'expédition transantarctique du Commonwealth en 1957-1958) n'était pas à bord. Les victimes se répartiraient ainsi par nationalités : deux cent un Néo-Zélandais, vingt-quatre Japonais, vingt et un Américains, six Britanniques, deux Canadiens, un Français, un Suisse et un Australien.

Un tourisme à haut risque

La catastrophe aérienne qui vient de se produire en Antarctique a mis brusquement en lumière le fait que, depuis plusieurs années, le tourisme est pratiqué — certes encore sur une petite échelle — dans la région la plus désolée du monde. Deux facteurs ont joué pour promouvoir cette forme de tourisme : l'attrait d'un voyage inhabituel et l'extraordinaire beauté des paysages.

Les premiers « tours » ont été faits par bateau, probablement depuis 1966. La plupart d'entre eux ont pour point de départ l'Amérique du Sud et les voyageurs visitent quelques îles et quelques bases scientifiques de la région proche de l'extrémité nord de la péninsule antarctique, bien que quelques voyages dans la mer de Ross aient été signalés. Après un développement assez rapide, l'intérêt pour ce genre de croisière a diminué, en raison, semble-t-il, du prix des voyages : 4 000 à 6 000 dollars (16 800 F à 25 200 F). Plusieurs compagnies ont organisé des « tours » antarctiques. Certaines ont disparu, d'autres persistent, notamment la Lindblad Travel (avec son *Lindblad Explorer* qui peut transporter quatre-vingt-douze passagers) et diverses sociétés ou associations qui affrètent le *World-Discoverer* (cent vingt passagers). Dans les « bonnes » années, ces croisières ont amené en Antarctique environ mille cinq cents personnes chaque été. Actuellement, ce chiffre est redescendu aux alentours de neuf cent cinquante personnes, la plupart étant de nationalité américaine.

Les voyages en avion sont beaucoup moins chers (230 à 250 dollars australiens, soit 1 070 à 1 625 F), mais totalement différents. Ils se contentent de faire voir l'Antarctique pendant quarante-cinq ou soixante minutes en organisant des vols depuis l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, et les passagers reviennent à leur point de départ après un vol d'une dizaine ou d'une douzaine d'heures sans escale. Les avions utilisés étant pour la plupart des Boeing-747 et des DC-10, on se demande ce que les passagers,, assis dans les rangées du milieu de l'appareil peuvent bien voir...

Le tourisme aérien a commencé pendant l'été *1976-1977*. Depuis cette époque, la base française Dumont-d'Urville voit ainsi passer pendant chaque été austral, de sept à dix avions australiens. Les appareils volent alors, semble-t-il, à sept cents ou huit cents mètres d'altitude, ce qui est peu lorsque l'on sait que la calotte glaciaire antarctique se relève vite à partir de la côte. En quelques minutes de vol, l'avion peut donc se retrouver devant la pente de glace.

Tourisme maritime et tourisme aérien inquiètent les Etats signataires du traité de l'Antarctique, qui en ont déjà longuement discuté.

Navigation difficile

La navigation dans l'océan Antarctique est difficile, les tempêtes sont fréquentes, la glace de mer peut persister pendant l'été et les icebergs sont gros et nombreux. L'arrivée soudaine d'une centaine de personnes risque de perturber la faune (qui est protégée par le traité), d'autant plus que les touristes seront précisément conduits là où ils peuvent voir des manchots, des pétrels ou des phoques.

Ces visites peuvent aussi perturber le fonctionnement des bases scientifiques.

Les vols au-dessus de l'Antarctique se font après un long parcours au-dessus de la mer. Il n'y a ni couloir aérien, ni contrôle, ni radiobalise (sauf une, celle de McMurdo, la grande base américaine), ni aéroport de dégagement. A McMurdo, certes, il existe deux pistes très fréquentées où il ne s'est jamais produit d'accident : de septembre à octobre, puis de fin décembre au début de février, des avions C-130 munis de skis atterrissent sur la neige ; d'octobre à fin décembre, des appareils beaucoup plus gros (des C-141) atterrissent en roulant sur une piste aménagée sur la glace de mer. Mais il s'agit là uniquement d'avions qui sont pilotés par des militaires appartenant à un groupe spécialisé dans les vols polaires et qui assurent les relèves et le ravitaillement des bases américaines. Les autorités des Etats-Unis refusent que ces pistes soient utilisées par des avions commerciaux ou privés, sauf, bien entendu, en cas d'urgence (ce qui ne s'est jamais produit).

Dans le cas précis du DC-10 néo-zélandais, la question du secours à d'éventuels rescapés ne se pose pas, puisqu'il n'y a pas, semble-t-il, de survivants. Mais, supposons qu'un avion gros porteur réussisse un atterrissage de fortune sur la calotte glaciaire, assez près de la base Dumont-d'Urville. Il faudrait alors aller chercher les rescapés. Comment ? Supposons aussi que quelque deux cent cinquante passagers puissent être ramenés à la base. Certes, les avions assurant ce nouveau type de tourisme sont munis d'équipements de survie (tentes et vêtements).

Mais comment loger et comment nourrir deux cent cinquante rescapés dans une base prévue pour un maximum estival d'une soixantaine de personnes et construite sur un îlot rocheux ? Comment soigner quelques dizaines de blessés et comment ramener tout le monde en Australie ou en Nouvelle-Zélande ? Les bateaux polaires sont rares, indispensables à la relève des bases et leurs capacités sont réduites, pour la plupart d'entre eux, à une soixantaine de passagers. Enfin, la banquise peut empêcher pendant plusieurs semaines toute approche de l'Antarctique par voie de mer.

YVONNE REBEYROL.

TOURISME

● *Le Club Méditerranée en Egypte.* — Le Club Méditerranée et les responsables du tourisme égyptien ont renouvelé, pour une durée de quinze ans, leur accord pour l'exploitation au palais Manial au Caire. Ce nouveau contrat prévoit la rénovation par le Club des 175 chambres du Manial et l'addition de 125 nouvelles chambres, soit un investissement de 40 millions de francs.

En outre, le Club annonce l'ouverture d'un second village de vacances en Egypte, à Hurgada sur la mer Rouge, et l'inauguration, la semaine prochaine d'un nouveau bateau de croisière sur le Nil, le *Champollion*.

ENVIRONNEMENT

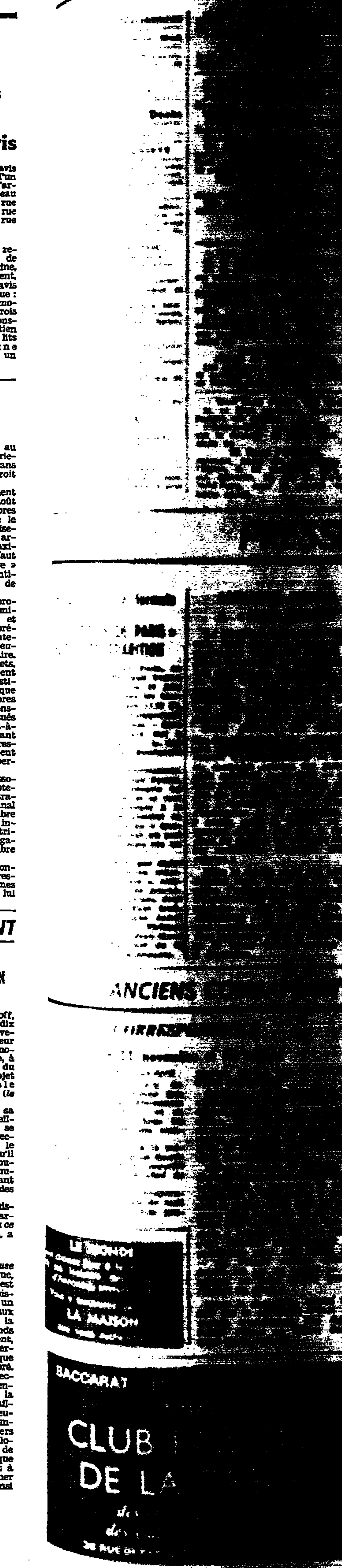
LE MAIRE DE PLOGOFF REVIENT SUR SA DÉCISION DE DÉMISSIONNER

Le maire socialiste de Plogoff, M. Jean-Marie Kerloc'h, et dix conseillers municipaux sont revenus, le 28 novembre, sur leur démission, présentée lundi 26 novembre, au préfet du Finistère, à la suite d'un conflit au sein du conseil municipal sur le projet d'implantation d'une centrale nucléaire sur la commune (*le Monde* du 28 novembre).

M. Kerloc'h a expliqué que sa démission et celles de dix conseillers sur dix-sept élus ne se concevaient que dans la perspective d'élections générales. Or, le préfet du Finistère a dit qu'il n'avait pas le pouvoir de dissoudre l'ensemble d'un conseil municipal, cette procédure relevant d'un décret pris en conseil des ministres.

Six élus ayant refusé de démissionner, seules des élections partielles étaient envisageables, « *ce qui ne présente pas d'intérêt* », a affirmé M. Kerloc'h.

● *Seine-et-Marne : mystérieuse pollution.* — Un produit toxique, inodore et invisible lorsqu'il est dilué dans l'eau, décime les poissons de la rivière l'Yerres, un affluent de la Seine coulant aux confins de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Plusieurs grands laboratoires parisiens s'efforcent, jusqu'ici sans succès, de déterminer la nature du produit que l'on pense être un organo-chloré. En usant d'engins de pêche électriques, les sociétés de pêche tentent de sortir les poissons de la rivière pour les transporter ailleurs. La nappe mystérieuse, seulement signalée par les hécatombes qu'elle provoque, avance vers la Seine à la vitesse d'un kilomètre par jour. Les usines de filtration des eaux assurent que leurs dispositifs au charbon et à l'ozone sont capables d'éliminer à 100 % la toxicité des eaux ainsi polluées. — *(Corresp.)*



CARNET

Naissances

— M. François DAULON et Mme, née Marie-Blanche du Laurens, Florence, Anne-Isabelle et François-Xavier ont la joie de faire part de la naissance de

Charles,

Paris, le 20 novembre 1979.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 17 novembre, de

Mlle Carmelia BENVENISTE.

Selon sa volonté, elle a été inhumée, dans l'intimité, au cimetière des Gonards, à Versailles, où repose, depuis le 6 octobre 1976, son frère Emile Benveniste.

— Le président, le conseil d'administration, la direction générale et le personnel de la Société Labaz ont le regret de faire part du décès du

docteur André FALCOU,
médecin-colonel en retraite,
officier de la Légion d'honneur,
ancien président
des Laboratoires Labaz (Ambares), survenu le 27 novembre, dans sa soixante-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 30 novembre, à 10 heures, à la chapelle de l'hôpital Saint-André à Bordeaux.

Ni fleurs ni couronnes.

— Mme Henri Felix,
M. et Mme Georges Abraham, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Haymant Ruchpaul et leurs enfants,
Tous les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri FELIX,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
licencié ès sciences,
agrégé de philosophie,
professeur honoraire
du lycée Louis-le-Grand.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Caucade à Nice, dans la plus stricte intimité.

— Les familles de Lestable et alliées ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Pierre ISAAC,
née Henriette de Lestable,
le 16 novembre 1979, à Thenon (Dordogne).

— Bernard et Hélène Koechlin,
Tugdual et Michel Le Hir,
Jean-François et Lucienne Koechlin,
Marc-Emile Koechlin,
Jean-Roger et Anne-Marie Koechlin,
Claude et Marcelle Koechlin,
Ses dix-huit petits-enfants et ses quinze arrière-petits-enfants,
font part du rappel à Dieu, le 22 novembre 1979, de

Mme Roger KOECHLIN,
née Alice Pignol,
dans sa quatre-vingt-septième année.

Elle repose au cimetière de Vindelle (Charente).

« ... Et alors viendra la fin. »

Matthieu, 24-14.

— Mme Louis Lebail,
M. et Mme Jean-Louis Lebail,
M. et Mme Norbert Mole,
ses enfants,
L'Association internationale de la Sommellerie,
L'Union de la Sommellerie française,
L'Association professionnelle des sommeliers de Paris,
ont la douleur de faire part du décès de

Louis LEBAIL,
officier du *Mérite agricole*.

Les obsèques auront lieu vendredi 30 novembre, à 14 heures, à l'église de Férolles-Attilly (77330).

— Mme René Pouget, son épouse,
M. et Mme Christian Ducreuzet-Pouget, ses enfants,
François-René, son petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René POUGET,
survenu, muni des sacrements de l'Eglise, le 26 novembre 1979, en son domicile, 10, rue de Passy, 75016 Paris, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église d'Espinasse (Cantal), le 1er décembre 1979, à 10 h. 30, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes.

— Mme Marie Sailer, son épouse, a la douleur de faire part de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne du

colonel Paul SAILER,
commandeur
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
croix de guerre T.O.E.,
valeur militaire.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 29 novembre en l'église protestante d'Obernai (Bas-Rhin).

Immeuble Unité, Mar Vivo,
83500 La Seyne-sur-Mer.

— M. et Mme Jean Gaudon ont la tristesse d'annoncer le décès de leur mère,

Emily SEFTON,
survenu le 2 novembre à Liverpool (Grande-Bretagne).

— Nous apprenons le décès de notre confrère

Jean THIBAULT,
survenu mercredi 28 novembre, dans un hôpital d'Abidjan, à l'âge de cinquante ans.

[Né à Roncher (Yonne) en 1929, Jean Thibault avait été rédacteur en chef de « Abidjan Matin », repris en 1964 par « Fraternité Matin », ainsi que du « Moniteur africain ». Il avait également collaboré à l'hebdomadaire ouest-africain « Voix d'Afrique », au « Figaro », pour lequel il a été correspondant pour l'Afrique de l'Ouest, et à « Marchés tropicaux ». Depuis mars 1979, Jean Thibault était conseiller au ministère ivoirien de l'information.]

Remerciements

— Mme Barrière-Constantin et ses enfants remercient très sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur peine lors de la mort de

Jacques BARRIERE - CONSTANTIN.

— Mme René de Boutaud de Lavilléon, ses enfants et petits-enfants,
Mme Jean Maury, née Odette de Lavilléon,
M. et Mme Roger de Boutaud de Lavilléon,
profondément émus des témoignages d'amitié reçus lors du décès de

M. René de BOUTAUD de LAVILLEON,
remercient ici très vivement tous ceux qui ont pris part à leur peine, empêchés qu'ils sont de le faire individuellement.

— A tous ceux qui leur ont témoigné amitié et sympathie lors du décès du

docteur Hadi MESSOUAK,
son épouse Janine et ses enfants Hadi et Dounia adressent leurs remerciements émus.

Anniversaires

— Il y a six ans, le 30 novembre 1973, disparaissait

Pierre LAMBERT.

Que tous ceux qui ont connu le socialiste, le préfet ou simplement l'homme, aient une pensée pour lui.

Messes anniversaires

— Pour le sixième anniversaire du rappel à Dieu du

docteur Simon de NABIAS,
une pensée et une prière sont demandées à ceux qui restent fidèles à son souvenir en union à la messe qui sera célébrée à son intention le mercredi 5 décembre, à 19 heures, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, Paris (16e).

— Une messe anniversaire sera célébrée par le R.P. Houang Kiatcheng, de l'Oratoire, à la mémoire de

Mme Robert RUHLMANN,
née Lois Ts'ien,
le samedi 1er décembre 1979, à 11 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, place Sainte-Geneviève, Paris (5e), sa paroisse.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-II, mardi 11 décembre, à 14 h. 30, salle des commissions, M. Louis Bakabadio : « Une problématique du développement économique en Afrique centrale : surplus financier et vecteur socio-économique ».

— Université de Paris-II, mercredi 12 décembre, à 14 h. 30, cabinet 3, M. Choujaa Moustapha Lahzami : « Essai d'analyse économique de l'intégration industrielle du Maghreb ».

— Université de Paris-II, samedi 15 décembre, à 9 h. 30, salle des commissions, M. Abdelhamid El Ouali : « Effets juridiques de la sentence internationale, contribution à l'étude de l'exécution des normes internationales ».

Communications diverses

— Le poète Ernesto Cardenal, actuel ministre de la culture du Nicaragua, donnera une lecture de ses poèmes, le mercredi 5 décembre à 18 heures, 28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

— Nane Stern, 25, avenue de Tourville, Paris (7e), tél. 705-08-46, invite à venir voir les peintures de Reimpré, du 27 novembre au 22 décembre, tous les jours, sauf dimanche et lundi, de 15 heures à 20 h. 30.

— Réunion des étudiants recalés au C.E.S. de Gyneco et Obst. fin 1re A, vendredi 30 novembre, 14 h., hall ancienne faculté de médecine (no 12).

— L'Institut de sciences humaines d'Avignon (I.S.H.A.), dans le cadre de la formation des adultes, inaugure les samedi 1er et dimanche 2 décembre 1979 une session de formation d'élèves débutants à la psychanalyse.

Conférence introductive samedi 1er décembre, à 15 heures, 8 bis, place de la République, Paris (11e). Sujet : « La psychanalyse structurale : ses méthodes, ses postulats, ses implications culturelles ».

L'entrée y sera libre.

PRESSE

Dans une nouvelle formule

« LE QUOTIDIEN DE PARIS » FAIT SA RÉAPPARITION

« Le Quotidien » (de Paris, en plus petit), que M. Philippe Tesson avait renoncé à éditer le 29 juin 1978, est de nouveau dans les kiosques ce jeudi 29 novembre (2,50 F). De format tabloïd, comportant trente-deux pages, le journal — dont le premier numéro a été tiré à cent mille exemplaires — a une diffusion nationale à dominante « parisienne ».

« D'abord journal d'informations, comme l'affirme M. Philippe Tesson, « le Quotidien » est ensuite un journal de commentaire. Il se veut une provocation permanente à la réflexion. » M. Tesson conclut en précisant que la relance du « Quotidien » « ne repose pas sur un pari industriel ni financier, mais sur un pari rédactionnel ».

L'équipe rédactionnelle, que dirige M. Bernard Morrot, ancien rédacteur en chef de « l'Aurore », comprend une cinquantaine de journalistes répartis en cinq équipes, dont sont responsables MM. Paul Guilbert (politique), Dominique Jamet (informations générales), Philippe Marcovici (étranger) et Jean-Marie Rouart (culturel). Le chef de la section économie reste à désigner.

ARMISTICE CONCLU A « NICE - MATIN »

Le quotidien *Nice-Matin* reparait, jeudi 29 novembre, avec sa pagination habituelle d'avant le début du conflit, le 12 novembre. Les clavistes du Livre C.G.T. ont en effet décidé, au terme d'une assemblée générale du personnel technique, de reprendre leur travail mercredi soir « *dans les conditions normales antérieures* ».

Cette décision des ouvriers du Livre C.G.T. est intervenue peu après l'annonce par le conseil d'administration — dont les membres avaient été convoqués mercredi après-midi — que « *les pleins pouvoirs étaient confiés au président-directeur général, y compris celui de fermer l'entreprise le 30 novembre, à 0 heure, dans la mesure où le journal n'aura pas été à cette date en mesure de paraître dans les conditions normales antérieures.* »

Mais le conflit n'est pas entièrement réglé. Pour ce qui concerne l'inscription des numéros d'identification sur l'écran informatique — qui en avait été le détonateur — il pourrait trouver une solution lors de la négociation nationale entre le S.N.P.Q.R. et le Livre C.G.T., prévue le 7 décembre.

ANCIENS COMBATTANTS

CORRESPONDANCE

Le 11 novembre et les cultes

M. Jean-Louis Colas nous écrit :

La commémoration du 11 novembre 1918 a donné lieu en 1979 à plusieurs cérémonies dont au moins une — et sa retransmission — par tous les médias appellent quelques commentaires.

Il s'agit de la messe à la mémoire des morts en l'église Saint-Louis des Invalides à laquelle assistait, ès qualités, le chef de l'Etat.

N'est-ce pas là une récupération abusive du sacrifice de tant de morts dont une grande proportion n'avait pas le privilège d'être catholique?

Combien d'« Annamites », de « Sénégalais » (en réalité ils étaient Guinéens), de « Malgaches », de « franco-musulmans », de protestants, de juifs, d'agnostiques, ont payé de leur vie le droit de défendre une république alors vraiment laïque ?

Qu'un président de cet Etat ait des convictions personnelles qui le concernent et participe à toute cérémonie à titre privé, il n'y a rien à redire, mais qu'il se présente dans l'exercice de ses fonctions sous les voûtes d'un lieu de culte à l'exclusion de tout autre, c'est afficher publiquement sa préférence pour une Eglise qui — en France comme ailleurs depuis un an au moins — ne saurait se faire passer pour... l'Eglise du silence.

[Dans le programme officiel diffusé par le secrétariat d'Etat aux anciens combattants, seul figure l'office célébré en l'église Saint-Louis-des-Invalides.]

SPORTS

FOOTBALL

COUPE DE L'U.E.F.A.

Saint-Étienne aura trois buts d'avance à Salonique

Cinq clubs encore qualifiés et cinq victoires avec au moins deux buts d'écart : le football ouest-allemand a profité des matches aller des huitièmes de finale de la Coupe de l'U.E.F.A., disputés mercredi 28 novembre, pour confirmer son hégémonie en Europe. Trois d'entre eux ont gagné à domicile : Moenchengladbach face à Craiova (Rou.) (2-0), le Bayern de Munich devant l'Etoile rouge de Belgrade (2-0) et Francfort contre Feyenoord de Rotterdam (4-1). Les deux autres clubs ouest-allemands ont pris une option plus sérieuse encore sur la qualification en s'imposant sur le terrain de leur adversaire. C'est le cas de Kaiserslautern victorieux à Diosgyoer (Hongr.) (2-0) et de Stuttgart qui a battu les Grasshoppers de Zurich (2-0).

Deux autres équipes aborderont les matches retour, le 12 décembre, en position forte : Brno (Tchéc.), qui s'est imposé à Liège contre le Standard (2-1), et Saint-Etienne, qui aura pris trois buts d'avance sur Salonique, battu 4 à 1.

De notre envoyé spécial

Saint-Etienne. — On n'y voyait goutte, au stade Geoffroy-Guichard à l'heure du coup d'envoi du match Saint-Etienne - Aris Salonique. Assez curieusement, alors que la nuit était relativement claire aux environs de Saint-Etienne, la cuvette de Geoffroy-Guichard était en pleine purée de pois, de sorte que la rencontre a commencé avec plus d'un quart d'heure de retard. D'une tribune à l'autre, on se voyait à peine, et ce n'est qu'après un bonne demi-heure de jeu que le match s'est déroulé dans des conditions normales.

On a plus deviné que réellement vu les crochets et dribbles de Jacques Zimako, passant à la treizième minute quatre adversaires, avant d'être fauché dans la surface de réparation. De la même manière, il était nécessaire de bien scruter le terrain pour s'apercevoir que Johnny Rep ne voulait pas tirer le penalty, que Platini n'était pas chaud non plus pour le faire, que Patzarias, le gardien grec, avait bien failli arrêter le tir que Platini, en fin de compte, s'était résigné à décocher. En tout cas, visibilité ou pas, l'essentiel était, semble-t-il, que le match ait lieu mercredi soir. Faute de quoi, l'Association sportive de Saint-Etienne aurait dû reporter au lendemain, rembourser les places à ceux qui en auraient fait la demande, trouver d'autres accords avec la télévision, toutes choses contaignantes...

A la longue, on s'y est fait et le rideau ne s'est vraiment levé que lorsque Aris Salonique a égalisé peu après une demi-heure de jeu. But curieux, provoqué par une faute du gardien stéphanois Curkovic. Le Grec Semerdzitis, qui ne comptait certainement pas sur une pareille aubaine — le ballon pratiquement repoussé dans ses pieds par Curkovic à quelques mètres de la cage — ne laissa pas passer l'occasion.

Un but stupide

Du coup, on se mit, trop vite sans doute, à prendre plus au sérieux cette équipe d'Aris Salonique, que beaucoup ne connaissaient que par ouï-dire. Après tout, qui tient en échec les Verts à la mi-temps à Geoffroy-Guichard ne doit pas être n'importe qui. Les Portugais de Benfica et les Italiens de Pérouse, précédemment éliminés de la Coupe de l'U.E.F.A. par Aris Salonique, en avaient fait l'expérience, et plus encore que ceux de Benfica, les joueurs de Pérouse s'étaient mordu les doigts d'avoir sous-estimé les Grecs. Aris avait gagné à Pérouse par 3 à 0, affront jamais subi par le club italien à domicile.

Malgré ces références, force est de reconnaître qu'Aris Salonique ne s'est en rien montré irrésistible et que, si sa défense n'a pas volé en éclats, dès la première demi-heure, c'est que les Verts, pour une fois, n'avaient pas cet élan qui est pourtant leur caractéristique en Coupe d'Europe. Il est plus facile de jouer sur son terrain le match retour que le match aller et la bande de Platini, Rep et Zimako a toujours besoin de motivation et même de handicap à remonter pour s'exprimer pleinement. C'est ainsi. Tout laisse à penser, comme l'a dit avec humour Curkovic par la suite, que le « *stupide but* » d'égalisation a joué comme un déclic et que Saint-Etienne, après une telle douche froide — un but encaissé chez soi est lourd de conséquences — est redevenu Saint-Etienne.

L'affaire a été rondement menée dès la reprise. En moins de sept minutes. Un but de Larios (quarante-sixième minute), un autre de Lopez (cinquante-deuxième). Depuis le match retour contre les Néerlandais du P.S.V. Eindoven, on sait que les Verts sont capables de telles accélérations. Cette fois, c'est Aris Salonique qui en a été la victime, et on s'est bien rendu compte, à ce moment-là surtout, à quel point l'équipe grecque pouvait être vulnérable. Athlétiques oui, robustes certes, accrocheurs et un rien truqueurs à coup sûr, les Grecs ne manquent pas d'atouts. Mais ils n'ont peut-être pas encore ce petit quelque chose qui leur permettrait d'éliminer Saint-Etienne.

C'est du moins l'impression qu'ils ont produite mercredi soir. Mais il faut être prudent. L'histoire de la Coupe d'Europe est pleine de surprises et ce n'en serait qu'une de plus si, par exemple, le 12 décembre, à Salonique, les Stéphanois étaient battus par 3 à 0, devenant ainsi les compagnons d'infortune de Benfica et de Pérouse. On dit qu'à domicile, Aris a la même spécialité que Saint-Etienne, sait créer la même ambiance — et qu'il y fait chaud pour l'équipe adverse. C'est, pour l'essentiel, ce que craignent les Verts. C'est aussi la raison pour laquelle Robert Herbin a dû penser qu'un but de plus était une sage précaution à prendre. Aussi a-t-il remplacé Rep, apparemment fatigué et mal remis de blessure, par le tout jeune Laurent Roussey (soixante-sixième minute). Roussey a la bonne habitude, depuis qu'il joue avec les Verts, de marquer un but par match. Ainsi fit-il, dix minutes après son entrée en jeu.

FRANÇOIS JANIN.

COUPE DE L'U. E. F. A.
(huitièmes de finale, matches aller)

*Saint-Etienne (Fr.) b. Salonique (Grèce)	4-1
Kaiserslautern (R. F. A.) b. *Diosgyoer (Hongrie)	2-0
*Moenchengladbach (R. F. A.) b. Craiova (Roum.)	2-0
*Lokomotiv Sofia (Bulg.) b. Dynamo Kiev (U.R.S.S.)	1-0
*Francfort (R. F. A.) b. Feyenoord Rotterdam (P.-B.)	4-1
*Bayern Munich (R.F.A.) b. Et. rouge Belgrade (Youg.)	2-0
Brno (Tch.) b. *Standard de Liège (Belg.)	2-1
Stuttgart (R. F. A.) b. *Grasshoppers Zurich (Suisse)	2-0

D'UN SPORT A L'AUTRE...

BASKET-BALL. — *Deux des trois équipes féminines françaises engagées en coupe Ronchetti se sont qualifiées, mercredi 28 novembre, pour les quarts de finale. Le Stade français et Montferrand ont confirmé leur succès du match « aller » en battant respectivement Coxyde (Belgique) par 78 à 65 et Vacaciones de Madrid par 67 à 59. En revanche, le Racing Club de France a été dominé à domicile, 80 à 62, par le Vasas Budapest.*

HOCKEY-SUR-GLACE. — *Les équipes de France et de Hongrie ont à nouveau fait match nul, 4 à 4, le 28 novembre à Caen.*

TENNIS. — *Le Suédois Bjorn Borg et l'Américain John McEnroe devaient disputer, jeudi 29 novembre, la finale du « Master Brooklyn » de Milan. Mercredi 28 novembre ils ont battu respectivement les Américains Peter Fleming, 6-3, 7-6, et Vitas Gerulaitis, 7-6, 4-6, 6-2. Les Italiens Adriano Panatta et Corrado Barazzutti se sont inclinés face à l'Américain Roscoe Tanner, 7-6, 6-4, et à l'Argentin Guillermo Vilas, 6-0, 6-2.*

SPORTS

Le sport scolaire en question

C'est sous le signe de la contestation par les enseignants d'éducation physique que l'Union nationale du sport scolaire (U.N.S.S.) vient d'entamer sa seconde année d'existence effective. Créée par la loi Mazaud relative au développement de l'éducation physique et du sport, qui instituait la séparation entre le sport scolaire et le sport universitaire, l'U.N.S.S. ne s'est pas encore remise du cadeau de baptême empoisonné de son ministre de tutelle, M. Jean-Pierre Soisson.

La réduction du forfait des enseignants — ramené de trois à deux heures, prises sur le temps de service — pour l'animation des associations sportives d'établissement a en effet entraîné, la saison dernière, une diminution de 10 à 15 % du nombre des licenciés et une perte de plus de deux cent mille pratiquants, notamment en athlétisme. Les sections sport-études connaissent aussi de nombreuses difficultés, à l'exemple de la section judo du lycée Michelet à Vanves.

Mille postes d'enseignants «économisés»

Avec plus d'un million de pratiquants, l'ancienne association du sport scolaire et universitaire (ASSU) avait réussi à regrouper sur les stades, le mercredi après-midi, le quart des quatre millions d'élèves du secondaire. Ainsi ses compétitions d'athlétisme avaient rassemblé en 1977-1978 quatre cent quatre-vingt mille garçons et filles, alors que la Fédération française d'athlétisme compte seulement quatre-vingt dix mille licenciés.

Pour 11 francs de frais de licence, chaque élève peut pratiquer dans le cadre de l'U.N.S.S. une ou plusieurs des trente disciplines proposées, en compagnie de ses camarades de classe et sous la responsabilité d'éducateurs sportifs diplômés de l'enseignement supérieur. La comparaison avec les clubs où le bénévolat en vigueur est parfois synonyme d'incompétence explique sans doute le succès de l'U.N.S.S. auprès des scolaires et notamment des jeunes filles, souvent rebutées par l'encadrement plus masculin du sport civil. Dès lors, comment un ministre responsable et soucieux de l'avenir a-t-il pu décider de réduire les possibilités de développement du sport scolaire ?

Avec un budget de la jeunesse, des sports et des loisirs n'excédant pas 0,63 % du budget national, il *faudrait certes un ministre* magicien pour mener de pair une politique de développement du sport d'élite et du sport de masse. N'ayant pas ce don, M. Jean-Pierre Soisson, conscient, comme ses prédécesseurs, de ne pouvoir échapper au jugement olympique, a donc choisi de faire illusion en portant ses efforts sur la préparation d'une élite capable de masquer provisoirement les carences de l'éducation sportive en France. A charge pour son successeur de s'accommoder des conséquences de cette politique à courte vue...

En réduisant d'une heure par semaine le temps consacré par les vingt mille enseignants du secondaire à l'animation des associations sportives, M. Soisson gagne, en effet, vingt mille heures, transférées sur l'éducation physique. Sans rattraper le retard accumulé pour l'application effective des trois heures d'éducation physique dans le premier cycle et des deux heures dans le second, cette manœuvre lui permet d' «économiser» la création de mille nouveaux postes mais, en contrepartie, elle réduit d'un tiers les possibilités d'encadrement du sport scolaire au moment même où l'U.N.S.S. entreprend d'étendre et de diversifier son action.

Déchargée de l'organisation des championnats et des rencontres universitaires, qui incombaient autrefois à l'ASSU, l'U.N.S.S. souhaite développer les compétitions pour les plus jeunes — elle regroupe trois cent mille minimes et deux cent cinquante mille benjamins — et les épreuves de masse. Son calendrier a déjà été étoffé par la création de nouvelles compétitions comme les championnats minimes d'athlétisme disputés jusqu'à la fin du *mois de juin et les championnats* cadets par équipes. En plus de des compétitions traditionnelles qui vont des districts vers les départements, puis les académies et enfin les championnats nationaux voire internationaux, l'U.N.S.S. souhaiterait développer les opérations « district-masses », regroupant des établissements pas trop éloignés qui mettent en commun leurs équipes pédagogiques pour mobiliser un maximum d'élèves.

En accord avec les enseignants d'éducation physique, l'U.N.S.S. a établi un nouveau projet de rénovation pédagogique concernant l'athlétisme, et envisage de le faire pour la gymnastique, la natation et les autres sports individuels. Avec « athlétisme 80 », il s'agit de redonner à la pratique de ce sport un air de fête, en associant davantage les jeunes à l'élaboration et à la réalisation des programmes, en créant de nouvelles épreuves comme les relais sur des distances inégales pour intéresser le plus grand nombre, ou en multipliant les rencontres entre établissements en dehors des compétitions traditionnelles.

Ces initiatives démontrent que l'école pourrait rester le lieu privilégié de la pratique volontaire des scolaires, à condition que les associations sportives retrouvent un potentiel d'animation au moins égal à celui qu'il était avant la réduction d'une heure du forfait des enseignants. On voit mal en effet comment le programme de l'U.N.S.S., notamment en athlétisme, pourrait être respecté cette année si la revendication des enseignants d'éducation physique, soutenus par les fédérations de parents d'élèves, pour le retour aux trois heures consacrées à l'animation des associations sportives, est toujours repoussée par le ministère de tutelle.

GÉRARD ALBOUY.

GRANDEUR ET MISÈRE

Les responsables de la Fédération française de judo (F.F.J.D.A.) sont assez fiers de leurs sections sport-étude. Dans les neuf centres, ils enregistrent en effet de bons résultats scolaires et sportifs (1). C'est particulièrement le cas dans la plus récente des sections installée depuis 1978 au lycée Michelet à Vanves (Hauts-de-Seine).

A cinq minutes des encombrements du boulevard périphé- on se retrouve dans un parc de 17 hectares. Marronniers, pelouses, massifs autour d'un corps de bâtiment conçu par Mansard : un lieu de prédilection sans doute unique pour les potaches musclés avec ses terrains de « foot » et de rugby, ses courts de tennis, sa piscine couverte, ses salles de jeu, avec son « dojo » et son tapis de 300 mètres carrés où bataillent tous les matins vingt-sept garçons.

Le censeur est attentif à tout ce qui concerne les activités physiques et fait volontiers la liste des succès obtenus par son établissement sur les stades. Le lycée, qui possède des installations exceptionnelles, abrite une autre section sport-étude pour les footballeurs. Les élèves judokas ne sont pas des « mules » qui idolâtreraient seulement Jean-Luc Rougé, le Français champion du monde de la spécialité. Certains ont déjà annoncé qu'ils abandonneront leur kimono le dernier trimestre pour préparer activement leurs examens.

L'ambiance studieuse n'a pas empêché Delrieux (catégorie lourd) de devenir champion de France junior, en octobre dernier, à Tours, puis de figurer honorablement aux championnat d'Europe, à Edimbourg (*le Monde* du 6 novembre). De plus, chacun subit chaque trimestre un examen de santé à l'hôpital Cochin, à Paris, où les résultats sont rassemblés et comparés par ordinateur. Voilà pour l'aspect positif.

Il y a pourtant des ombres : d'abord en raison des conditions de création de cette section. C'est un professeur de... chant qui conseilla au vice-président de la F.F.J.D.A. de s'adresser au lycée Michelet où l'ancien champion Jean-Paul Coche avait animé une association sportive. Et l'affaire s'est réglée « entre hommes », procédure sans nul doute efficace mais pour le moins surprenante. Ensuite les conditions matérielles qui sont faites aux élèves sont loin d'être idéales. Certes, ici, les professeurs des disciplines intellectuelles ont été conciliants, et un seul élève a dû choisir entre une heure de latin et une heure d'entraînement. Mais, tous pensionnaires, ils grelottent la nuit parce que l'augmentation du prix du fuel n'était pas prévue dans le budget de l'économe. Et, bien que pratiquant deux heures de sports par jour, ils ont au réfectoire un ordinaire à peine amélioré par rapport à leurs camarades non sportifs, car l'intendant ne dispose que de 2,50 F par jour pour le supplément de protéines et de calories.

Enfin, le professeur d'éducation physique, M. Jean-Claude Prieur, cinquième dan de judo, qui a pris en charge la section n'a pas officiellement de poste. Employé dans un autre établissement de la banlieue parisienne, il fait ce service en heures supplémentaires — dans l'administration elles sont peu payées — et attend depuis deux ans l'ouverture d'un poste à mi-temps bien improbable dans le cadre du plan de relance du sport à l'école du ministère de la jeunesse des sports et des loisirs puisque Michelet y a perdu un enseignant l'an dernier.

ALAIN GIRAUDO.

(1) Près de 60 % des candidats ont réussi au baccalauréat, et quatre membres des sections sport-étude sur les cinq engagés aux championnats d'Europe junior ont été médaillés lors de la saison 1977-1978.

... LE MONDE — Vendredi 30 novembre ...

Le Monde

culture

LE JOUR DU THÉATRE

Tourcoing.

Après des créations collectives, Martin Eden, Attention au travail *(prix Georges-Lerminier, 1979), après un Labiche,* la Station Champbaudet, *le centre dramatique du Nord-Théâtre de la Salamandre, que dirige Gildas Bourdet, se confronte pour la première fois à la tragédie et à la discipline des alexandrins, à Racine. Il présente du 4 au 22 décembre* Britannicus, *à l'Idéal Cinéma de Tourcoing.*

« Le souci de monter un grand classique n'entre que pour très peu dans notre décision, *déclare Gildas Bourdet.* Par-delà les approches très diverses de l'ouvrage au cours des siècles, quelque chose persiste, un sentiment du tragique qui n'est pas étranger à notre époque. *Britannicus* raconte la tragédie d'individus qui ne peuvent plus continuer à vivre dans un monde qui change sans eux et auquel ils ne comprennent plus grand-chose. Ce thème, trois siècles plus tard, revient au premier plan. » *(Corresp.)*

Fontevrault.

Racine encore, dans l'abbaye de Fontevrault, où Racine fit pour la première fois la lecture d'Esther à la mère abbesse de cet établissement, qui, aujourd'hui, fait partie de l'Association des centres de rencontre et abrite le Centre culturel de l'Ouest. Henri Ronse y organise le deuxième festival de la tragédie française les 30 novembre et 1er décembre. Il y donne deux représentations de la tragédie chrétienne dans sa version intégrale, avec la musique et les chœurs de Jean-Baptiste Moreau, et une distribution entièrement féminine. Le spectacle sera repris au Théâtre Oblique du 12 au 16 décembre.

Rennes.

Nuria Espert — on se souvient de ses spectacles avec Victor Garcia : les Bonnes, Yerma, Divines Paroles, *— est à la Maison de la culture de Rennes les 4 et 5 décembre. Elle y donne un récital Rafaël Alberti, qui a réuni cet été en Espagne des dizaines de milliers de spectateurs fervents, qui vient de triompher au Riverside de Londres.* Aire y canto de la poesia *est un voyage à travers l'ombre et le soleil, à travers les pulsions de vie et de mort. Les traductions en français des poèmes qui sont distribuées permettent aux non-hispanisants de suivre le récital.*

Théâtre Ouvert.

Il y a les mises en espace, le Gueuloir. A présent, les « mises en voix » : des lectures de textes, inédits toujours, mais sélectionnés, dits par des comédiens sous la direction d'un metteur en scène. Cela se passe au Centre de la communauté française de Belgique. Le 8 décembre, à 18 heures : le Rendez-vous dans le square, *de Michel Bedetti, par Jean-Claude Amyl. A 21 heures :* Détruire l'image, *de Louise Doutreligne, par Jean-Louis Jacopin. Le 9, à 18 heures :* Flaminal Voltaire, *de Maurice Regnaut, par Jacques Kraemer. Le week-end suivant, il y aura : le samedi 15, à 18 heures :* La mer n'est jamais loin, *de Gérard Le Cam, par Antoine Bourseiller ; à 21 heures :* Carthage encore, *de Jean-Luc Lagarce, par Jean Bouchaud ;* et Grave mais non désespéré, *de René Tholy, également par Jean Bouchaud ; le dimanche 16, à 18 heures :* Combat de nègre et de chiens, *de Bernard-Marie Koltès, par Gabriel Monnet.*

Lorca - Bourseiller.

Antoine Bourseiller inaugure le 1er décembre la petite salle du Théâtre Montparnasse avec une pièce inédite de Federico Garcia Lorca : S.T., *premier acte d'un drame social, écrit en 1935 dans une Espagne prérévolutionnaire. S.T. signifie* « sans titre » *et Garcia Lorca désigne sa pièce comme un* « drame social, encore sans titre, avec intervention du public de la salle et de la rue, où éclate une révolution et où l'on donne l'assaut au théâtre ». *La distribution comprend Jean-Pierre Bisson, Marianne Epin, Christian François, Greg Germain, Claude Hebert, Pierre Hossein, Danièle Lebrun, Denis Llorca, Michel Raskine.*

« LA MÉGÈRE APPRIVOISÉE » à Lyon

La femme selon Audiberti

Jacques Weber a pris la direction du centre dramatique Lyon-Théâtre du VIIIe dans une situation inconfortable : il n'était pas le candidat de la municipalité, il était « parachuté » par le ministère face à des candidats lyonnais, et son prédécesseur, Robert Girones, a laissé chez certains des regrets. Mais Jacques Weber a proposé un programme qui lui a valu d'atteindre cinq mille abonnements, et sa première création semble rencontrer la faveur du public. Peut-être par stratégie ou superstition, par goût personnel sans doute, il a choisi Audiberti, auteur fétiche de Marcel Maréchal. Il a mis en scène sa *Mégère apprivoisée*, dont le rapport avec la pièce de Shakespeare est assez lointain.

Catherina (Caroline Cellier) n'est plus une virago mise au pas à la schlague par un super-macho truculent. Elle est la fille farouche et gracieuse à la fois d'une sensualité animale et tendre qui se retrouve dans toutes les pièces d'Audiberti. Ici, elle défend, sinon son indépendance du moins sa manière d'être et de vivre. Petruccio (Jacques Weber) est un personnage double. A la frontière du jeu et de la réalité, de la scène et de la salle, il agit en Monsieur Loyal, présente au public la comédie et y participe, l'infléchit. Il en est l'acteur et l'auteur. Les décors, de l'équipe Grapus, s'adaptent à cette dualité. Le territoire personnel de Petruccio est fait de lignes nettes et belles, une géométrie en gris et blanc : le rideau de scène soigneusement dessiné en trompe-l'œil, un mur de briques, la grande salle du château délabré où sur les murs, ton sur ton, les bassinoires suspendues tracent des cercles. Le domaine de la fable, en revanche, est encombré de grandes sculptures informes, genre plâtre colorié par endroits, encombrantes, aberrantes, d'une redoutable laideur. Comme s'il fallait absolument insister sur le caractère dérisoire des personnages, vus en stéréotypes de farce vaudevillesque, en pantins creux et fardés, en habits sans corps. Les habits, dus à Dominique Borg, assemblent des pastels, des nuances safran, les teintes vives de velours soyeux, les excentricités de la Renaissance vénitienne et le luxe étincelant d'un Orient de ballets russes. Leur surcharge baroque traduit la verbosité d'un texte interminable, bien que réduit d'une heure.

Jacques Weber s'est laissé emporter par son amour des pièces foisonnantes, lyriques, à tirades pour acteurs. Cependant, celle-ci piétine sur ses mots, s'embrouille dans des intrigues annexes, censées établir des jeux de reflets et qui ne sont que des chemins sans issue. Ce qui pousse les comédiens à faire des numéros, dont certains sont réussis (Jean-François Balmer, Robert Murzeau). Mais ce sont de simples digressions à l'affrontement d'un homme et d'une femme essayant de briser les solides schémas traditionnels de domination qui les empêchent de se rejoindre, de se connaître sans masques.

Caroline Cellier, défigurée par sa perruque orange, n'est pas à l'aise dans la violence ; elle est émouvante dans sa recherche têtue de sa vérité. Jacques Weber-metteur en scène s'est embourbé dans cette pièce et n'a pas encore en main la scène du Théâtre du VIIIe, ce qui justifie les hauts et les bas de son spectacle, ses échecs et ses promesses. Acteur moins bourru que de coutume, il raille avec finesse les tics de son personnage et sait lui donner une sensibilité mélancolique.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre du VIIIe, jusqu'au 9 décembre.

CHANSON

Le blues prussien de Wolf Biermann

Wolf Biermann, l'auteur-compositeur et chanteur le plus populaire d'Allemagne de l'Est, le poète privé, pour non-conformisme, du droit à la parole dans le pays où il avait décidé de vivre en 1953, et contraint à l'exil depuis novembre 1976, présente pour la première fois en France, une série de récitals.

Wolf Biermann est né il y a quarante-trois ans à Hambourg. Son père était un docker juif antinazi, mort à Auschwitz en 1942, et sa mère travaillait dans une fabrique de tricots. En 1953 donc, Biermann part pour l'Allemagne de l'Est. « *Je suis arrivé,* dit-il, *dans une phase intéressante : les larmes de la mort de Staline n'étaient pas sèches et le sang des ouvriers tués lors de l'insurrection du 17 juin 1953 n'avait pas encore coulé. La première chose que j'ai vécue en R.D.A., c'est ce 17 juin. Mais je dois dire que je n'ai rien compris. J'étais complètement ivre d'idéologie. Si j'avais alors saisi le sens de l'événement, j'aurais reçu une grande claque dans la gueule et je ne m'en serais pas remis.*

» *Trois ans plus tard, je n'ai pas entendu suffisamment le vingtième Congrès. Ceux qui l'ont interprété, qui ont écrit dans l'optique du vingtième Congrès ont été démolis de façons diverses, de manière confortable ou non. Moi, je me suis réveillé, je me suis détaché de mon endoctrinement stalinien à une époque de « déstalinisation stalinienne » mais, après tout, relativement libérale où cela n'était pas mortel. J'étais comme un oiseau qui commence à battre des ailes et qui ne tombe pas dans un mauvais orage.*

» *Entre 1960 et 1965, j'ai eu le temps de me développer de façon raisonnable. Quand en 1965, le néostalinisme a été introduit avec violence, par bonheur, j'étais déjà assez vigoureux et les tempêtes qui auraient dû me détruire n'ont rien pu contre moi.* ».

De 1955 à 1957, Wolf Biermann avait suivi des cours d'économie politique à Berlin. Les deux années suivantes, il était assistant-metteur en scène au Berliner-Ensemble. Brecht était mort depuis 1956. De celui qui avait déclaré après l'insurrection du 17 juin 1953 : « *Le gouvernement a perdu la confiance du peuple. Le gouvernement doit changer de peuple* », Biermann dit qu'il était, à la fin de sa vie, dans une crise morale profonde. « *Si la mort ne l'avait pas atteint en 1956, l'année du vingtième Congrès, Brecht aurait dû faire un bond fondamental, sinon il serait devenu infidèle à lui-même, comme beaucoup l'ont été. Dans des situations précises, les hommes sont contraints de se poser des questions de manière radicale, de changer pour être fidèles. Des personnes connaissant bien Brecht affirment que celui-ci, plutôt que de faire ce bond, s'est pratiquement laissé mourir avec une maladie avec laquelle il pourrait encore vivre aujourd'hui. Cela dit, l'œuvre de Brecht a toujours des choses à nous confier et elle garde une force subversive et constructive.* »

Wolf Biermann fonde en 1961 le « BAT », le théâtre des travailleurs et des étudiants de Berlin. De 1962 à 1965, il donne des représentations publiques de chansons où il dit, ce qu'il pense, ce qu'il croit juste. D'une voix qui passe de la douceur à la violence, de la plainte à l'appel ou à la verve grinçante, Biermann est un chansonnier dont les chansons affronte les réalités de son pays, dénonce la dégénérescence bureaucratique, la trahison, l'abandon des idéaux par des carriéristes du dogme, chante des poèmes à la vie et à la liberté.

En 1965, Biermann est frappé d'une interdiction totale de donner des spectacles en public et de publier ses écrits. Pendant douze ans, il ne pourra chanter que pour des amis dans son petit appartement. Il n'aura pas la possibilité de jouer avec d'autres musiciens. Pourtant il ne changera ni son esprit de contestation ni son style. Il ne deviendra pas ce qu'il nomme un « *poisson pour survivre* ». Porte-parole d'un socialisme à visage humain, il ne fera pas appel à l'ellipse qui est, dit-il, « *l'arme des esclaves* ».

Les chansons et les musiques de Wolf Biermann doivent beaucoup à la tradition allemande, celle des complaintes de la révolution paysanne du seizième siècle, celle des chansons ouvrières, mais aussi celle du romantisme et, bien sûr, Biermann a été influencé par Brecht et Hans Eisler, mais aussi par le chanteur de blues Leadbelly « *ce que je fais,* dit-il, *c'est du blues prussien* — et, plus tard, par Bob Dylan.

Les mots de Biermann ont une force et un humour peu communs.

La musique n'est pas simplement un véhicule, une servante du texte, mais donne une autre gamme d'émotions indispensable. Les récitals de Wolf Biermann ne sont pas planifiés par le temps. Il peut tout aussi bien chanter une heure que deux, trois ou quatre heures d'affilée. Il a cinq cents chansons à sa disposition, et il est à l'écoute sensuelle du public.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, jusqu'au 2 décembre, 19 h. 30.

■ Une copie ancienne de « la Joconde », prêtée par le Louvre à la Galerie d'art nationale de Sofia, a été lacérée le 26 novembre par un inconnu qui, selon les informations en provenance de Bulgarie, sortait d'un hôpital psychiatrique. Le tableau, exécuté au dix-septième siècle, passe pour une des meilleures répliques du chef-d'œuvre de Léonard de Vinci. Peinte sur toile, alors que l'original l'est sur un panneau de peuplier, cette « Joconde » a reçu une estafilade d'une trentaine de centimètres qui n'a cependant atteint ni le visage ni les mains de Mona Lisa.

ROCK

Le phénomène Supertramp

A contre-courant des divers modes du rock de ces dernières années, du jazz-rock, du punk, du reggae, du country-rock, à l'opposé du blues ou du disco, Supertramp est depuis quelques mois le nouveau phénomène de la scène musicale.

Né à la fin de 1970 de l'association de deux musiciens anglais (Richard Davies et Roger Hodgson), le groupe mettra quatre années avant de rassembler un personnel stable (avec John A. Helliwell aux instruments à vent, Dougie Thomson à la basse, et Bob C. Benberg à la batterie et aux percussions) et de trouver sa voie dans une forme de rock sophistiqué et somptueux, autrefois illustré par des groupes comme Procol Harum, Caravan et Moody Blues.

Longuement, dans les studios anglais d'abord, puis dans ceux de Californie, Supertramp a travaillé sur des mélodies limpides, les a traitées d'une manière aérienne, en fignolant la construction et le développement des sons, en jouant sur la fluidité, la joliesse, les contrastes, en mettant en valeur une sorte de dimension symphonique. A coup sûr, les musiciens de Supertramp ont su jouer avec le plaisir né de la mélodie simple, clairement exposée, avec un certain traditionalisme aussi. Mais la mise au point de ce que Supertramp lui-même appelle une « *musique de sons* », l'exigence de perfection manifeste, le travail d'arrangement et l'efficacité des harmonies vocales méritent tout de même l'attention — notons aussi l'omniprésence du piano acoustique, comme dans Procol Harum.

L'originalité de Supertramp n'est sans doute pas bien profonde. Mais son énorme succès actuel aux Etats-Unis et en Europe — fait unique : toutes les places au Pavillon de Paris étaient réservées depuis un mois, — dans un temps de crise et de doutes, marque le retour à une musique de divertissement pour l'oreille, de tremplin vers le rêve, et à des mots simples qui véhiculent l'espoir en l'individu. *Find yourself a new ambition.* Trouvez-vous une nouvelle ambition, un nouveau projet. — C. F.

★ Pavillon de Paris, jeudi 29, 20 heures.

M. MITTERRAND ET LA DÉFENSE DES FILMS RURAUX

Dans un message adressé aux organisateurs du festival d'Aurillac Cinéma et monde rural, M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., affirme qu'une nouvelle politique du cinéma devrait avoir pour ambition de « *réaliser l'alliance du peuple et de l'art cinématographique* ». Rappelant que « *trois grandes compagnies de salles tiennent les producteurs et les réalisateurs à la gorge* », M. Mitterrand estime que « *la fête culturelle populaire a été sacrifiée à la rentabilité capitaliste* » et qu'en conséquence « *la terre de France est le plus souvent bannie des écrans* ».

Selon le premier secrétaire du P.S., « *les grands films ruraux d'aujourd'hui existent, ils s'appellent* l'Arbre aux sabots, Padre Padrone, *les* Moissons du Ciel *ou* Sibériade ; *et les spectateurs connaissent mieux la vie des paysans italiens, américains ou russes que la condition rurale française* ». M. Mitterrand conclut : « *Pour les socialistes, si attachés à la mise en valeur de toutes les identités culturelles nationales, cette situation est profondément injuste. La France ne plonge-t-elle pas ses racines dans le monde rural ?* »

DANSE

Le Manfred de Noureev au Palais des sports

Les salles du ballet sont d'une indulgence désarmante. L'autre soir, le Théâtre des Champs-Elysées applaudissait la production sur scène, émouvante mais difficilement supportable, de la sexagénaire Alicia Alonso à la tête du Ballet national cubain. Mardi, le Palais des sports a fait un succès à « Manfred », une chorégraphie de Rudolf Noureev, qui est en réalité un monument d'ennui dans des décors et des costumes hideux. Je préfère décidément les réactions cruelles mais sourcilleuses du théâtre lyrique, qui sanctionne avec fureur la moindre fausse note.

Venons-en donc à cette « création mondiale », dont on nous parle depuis des semaines et pour laquelle on n'a pas négligé de réquisitionner le ballet de l'Opéra, étoiles comprises.

« Manfred », de Byron, dont est tiré l'argument, est déjà un poème métaphysique que Victor Hugo lui-même voyait « comme à travers un crêpe de deuil », et dont il soulignait « le vague et l'obscurité ». Pour en tirer, sur l'admirable partition de Tchaïkovski, des images originales, il aurait fallu la patte du « Béjart » de Baudelaire — et encore. Privant la scène de sa présence magique comme interprète principal — pour cause de blessure — Noureev chorégraphe ne pouvait prétendre tirer d'un pareil pathos une histoire lisible, comme il l'avait réussi dans son excellent « Roméo et Juliette », si joliment illustré par le décorateur italien Ezio Frigerio. Dans les quatre tableaux, qui nous sont proposés ici, je n'ai vu qu'un vague fouillis à la russe comme le Bolchoï nous en présenta à sa première venue à Paris, il y a vingt-cinq ans. A l'époque où les champions de la caméra, Joseph Losey, Ingmar Bergman ou Ken Russel, prennent sous les nouveaux angles les chefs-d'œuvre du répertoire, le public populaire du Palais des sports a le droit d'être exigeant au même titre que l'Opéra de Paris qui y risque sa réputation.

⁂

Le ballet commence dans un encadrement caligaresque avec un portail gothique en fond de décor. Sort de là Manfred lui-même : c'est M. Jean Guizerix qui attaque tout de suite une débauche d'acrobaties dont il triomphera — ce jusqu'à la fin, il est sans cesse en scène — avec une vaillance peu commune. Après quoi, incontinent, une troupe de moines folâtres vient gambader dans ses frocs tandis que la reine Mab et un vieux roi de pique apparaissent aux lucarnes et qu'un prêtre en surplis vient distribuer majestueusement des signes de croix. Et là, j'ai commencé à frémir en pensant à la suite. Celle-ci devait dépasser mes inquiétudes.

Deuxième tableau : un marabout dans la montagne flanqué d'un arbre solitaire devant lequel des hommes-libellules dans des voilages stridents n'arrêtent pas de brasser l'air. Après quoi, il m'a semblé voir des pirates, des turcomans, des croque-morts, tout un bric-à-brac de danseurs et de danseuses s'agitant dans des défroques d'une tristesse germanique. Enfin, le dernier tableau dit des « patriotes grecs » véhicule une charette fantôme, un méchant petit canon et ne rougit pas d'affubler Manfred-Biron d'une jupette à triple volant, transformant le poète de Missolonghi en vulgaire travesti. Pour en terminer, toute la compagnie, patriotes, corsaires, esprits d'outre-tombe, croque-morts, héroïnes, veuves et dulcinées, s'engloutit dans des vagues simulées déferlant sur le plateau et emportant tout. O symbole...

OLIVIER MERLIN.

Eliot Feld au Théâtre des Champs-Élysées

Venant de New-York, Eliot Feld est arrivé à Paris précédé d'une réputation flatteuse puisque ses concitoyens le situent immédiatement après Balanchine et Robbins. Peut-être attendent-ils de lui la relève de ces deux grands chorégraphes, qui ont développé un ballet spécifiquement américain.

A l'âge de douze ans, Eliot Feld participait à des comédies musicales. Il fut Baby John dans le film « West side Story » et présenta sa première création, « Harlinger », à l'Américan Ballet Theater, dont il était un des solistes. Depuis 1973, il possède sa propre compagnie et compte déjà à son actif une trentaine de ballets. C'est dire si on l'attendait avec curiosité.

D'emblée, on est agréablement frappé par le haut niveau technique des danseurs, leur vitalité, leur optimisme, impression déjà ressentie avec d'autres compagnies américaines, qu'il s'agisse de Paul Taylor, de Lar Lubovitch ou de Louis Falco. Les ballets d'Eliot Feld reposent sur la technique classique mais utilisée d'une manière fonctionnelle par un chorégraphe qui n'hésite pas à la mener rondement pour lui donner un visage contemporain.

« Intermezzo » séduit d'abord par ses inventions de pas, ses enchaînements inhabituels, et ses portés audacieux. Bientôt, on se sent gêné par l'utilisation d'œuvres de Brahms pour un ballet, qui rappelle les compétitions de danses de salon par couples avec des figures compliquées ou comiques. Ce manque de finesse musicale se retrouve dans « The Gods amused », pas de trois athlétique, bien articulé, aux références balanchiniennes, mais insensible au climat impressionniste suggéré par la musique de Debussy. Un excellent danseur s'y révèle, Edmund Lafosse.

« Harbinger » est un ballet solaire bien accordé, lui, au « Cinquième Concerto », de Stravinsky. Les danseurs, lancés sur une scène par une main experte, s'éparpillent, se regroupent comme des levées de cartes. Le dernier mouvement, qui les utilise en cinq ou six groupes simultanés, témoigne d'un sens de la composition. C'est certainement le ballet le plus intéressant de la soirée ; il date de 1967.

« Half Time » est de 1978. « Joyeuse évocation de certains aspects de la vie américaine », sur une musique de Morton Gould, il relève du super-défilé de majorettes sur fond de bannière étoilée. Il n'y a aucune invention chorégraphique ; nous sommes loin des évolution de « Stars and Strips », de Balanchine. Et cependant, la troupe parvient presque à subjuguer la salle par le seul fait de sa prestation forcenée.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30.

NOTES

Cinéma

« La Bourgeoise et le Loubard » de Jean-Louis Daniel

Tourné au début de 1977 avec un petit budget, bloqué pour l'exploitation, en 1978, à la suite de la faillite de la société de production, « le Trottoir des allongés », premier long métrage de Jean-Louis Daniel, sort maintenant sous un autre titre racoleur qui voudrait lui donner une valeur commerciale. Pavillon de complaisance pour une triste épave.

La pauvreté des moyens ne peut servir d'excuse à la pauvreté d'inspiration d'un apprenti cinéaste aux idées courtes prétendant dénoncer « les différentes façons de s'allonger dans la société libérale avancée » en faisant se rencontrer, pour de mornes galipettes, une révoltée suicidaire sombrant dans le vide, un marginal gigolo et cambrioleur, la femme, frustrée, d'un industriel, et une fille qui couche avec tout le monde pour le plaisir ou pour l'argent. Il y a là une lourde et vaine application à réaliser (images et dialogues) un film de provocation façon Jean-Luc Godard d'avant 1968. Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est la faute des distributeurs et des critiques, si un certain « jeune cinéma français » ne trouve pas d'audience. Jean-Louis Daniel et quelques autres n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes de leurs ratages consternants.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

Jazz

Braxton en trio

Dans ce nouvel espace de la création braxtonienne que représente le trio, la nouveauté tient pour une grande partie au synthétiseur de Richard Teitelbaum. Cet instrument, le plus éloigné, semble-t-il, de l'expression de la sensibilité humaine, à l'opposé du saxophone de Braxton et du trombone de Ray Anderson, véhicule sous les doigts de Teitelbaum sa part d'émotion. Serait-il donc possible de faire corps avec des boutons, des curseurs et des circuits intégrés ?

Le trio, pour Anthony Braxton, est l'occasion d'un voyage libertaire où la partition n'indique que des repères de texture et des fourchettes de hauteur sonore. L'extrême concentration et le talent remarquable des trois acteurs se passent de systèmes de notation et créent une musique de toute beauté. Après le triomphe de l'écriture en grand orchestre, du swing moderne au sein du quartette, voici celui de la totale improvisation.

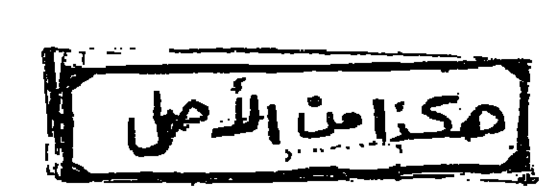
Anthony Braxton abandonne à d'autres l'attachement à la tradition, le parti pris des racines. S'il joue le blues parfois, c'est qu'il n'entend négliger aucune des musiques de son temps. Mais, décidément, Braxton joue une musique qui se détache de tout, produit un art universel, sans mode d'emploi.

PAUL-ETIENNE RAZOU.

★ Anthony Braxton Trio, le 30, à 22 h. 30, au Bataclan.

■ « La Souris », court métrage réalisé par Michel Guyot, un cinéaste amateur, a été primé à l'issue du deuxième Festival de Paris du film super-8, organisé à l'UNESCO par la Société de cinéma et d'audiovisuel et patronné par la Ville de Paris.





SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24). — 16 h. : Duel dans la boue, de R. Fleischer ; 18 h. : les Rois du jazz, de M. Curtiz ; 20 h. : Passion du Christ, de C. Aristopoulos ; 22 h. : Cristo, de T. Hernandez.

Beaubourg (278-35-57). — 15 h. : l'Arsenal, d'A. Dovjenko ; 17 h. : Shura, de T. Matsumoto ; 19 h. : Ascension, de L. Chepitko ; 21 h. : le Crime de M. Lange, de J. Renoir.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).

ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Styx, 5e (633-08-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

AURELIA STEINER (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00). H. Sp.

BLOODY CRAZY WAVE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

BOBO JACCO (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Concorde, 8e (359-92-82).

LA BOURGEOISE ET LE LOUBARD (Fr.) : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86). Fauvette, 13e (331-56-86).

LES BRONZES FONT DU SKI (F.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum cinémas, 1er (297-53-74).

LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).

LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44).

CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Calypso, 17e (380-30-11).

CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.

COURAGE, FUYONS (Fr.) : Berlitz, (2e) (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

DE LA NUEE A LA RESISTANCE (It., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).

LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

DES NERFS D'ACIER (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

DON GIOVANNI (Fr.-It., v.o.) : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

DRACULA (A., v.o.) (*) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles « LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34 (de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 29 novembre



SPECTACLES

(540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

DUOS SUR CANAPE (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Ternes, 17e (380-10-41) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).

EN ETRANGER, JE SUIS VENU (Schubert) (Autr., v.o.) : La Seine, 5e (325-95-99). H. Sp.

ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90). — V. f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34).

GALACTICA, LES CYLONS ATTAQUENT (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE GRAND EMBOUTEILLAGE (*) (It., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : U.G.C. Danton 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (372-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

HEXAGONAL'S ROCKERS (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

INTERIEURS (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

IRACEMA (Brés., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LE JUSTE DROIT (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91). H. Sp

LA LUNA (It., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V. f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE MALIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : St-Germain-Village, 5e (633-87-69) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23)

MOONRAKER (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e, (636-51-98).

LE MORS AUX DENTS (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

DES MORTS (Fr.-Belg.), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).

NEW OLD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91). h. sp.

L'OCCUPATION EN 26 IMAGES (Youg., v.o.) (**) : Sudio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Epée de bois, 5e (337-57-47).

LES PETITES FUGUES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)) ; Sudio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40). Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

RACE D'EP (Fr.) (**) : Racine, 6e (663-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

RUE DU PIED-DE-GRUE (Fr.), Impérial, 2e (742-72-52).

SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum cinémas, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83). Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

STILLEBEN (Suisse) : Epée de bois, 5e (337-57-47).

LE SYNDROME CHINOIS (A.) v.o. :

LE TAMBOUR (All.) (*) v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Georges V, 8e (225-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)

TESS (Fr.-Brit.), v. o. : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06), v.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e 331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

THE BIG FIX (A.) v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

LE TOUBIB (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).

LA VILLE DES SILENCES (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A.) v.f. : Napoléon, 17e 380-41-46).

Les grandes reprises

A CHILD IS WAITING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

ANNE ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

L'ARNAQUE (A., v.f.) : Denfert, 14e (354-00-11).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BETE (Fr.) (**) : Vendôme, 2e (742-97-52), Balzac, 8e (561-10-60). Jean-Renoir, 9e (874-40-75).

BOBBY DEERFIELD (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

CASANOVA (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES CHASSES DU CONTE ZAROFF (A.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

CUL DE SAC (Pol., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

LES DAMNES (It., v.o.) (*) : André-Bazin, 13e (337-74-39).

DERNIER ROUND (A.) : Marais, 4e (278-47-86), Eldorado, 10e (208-18-76).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

DERNIER AMOUR (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).

L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

LA FEMME D'EN FACE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

LE GOUT DU SAKE (Jap., v.o.) : Forum Cinémas, 1er (297-53-74).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LISZTOMANIA (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sf Mar.)

MARATHON MAN (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf Mar.).

MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

MISSOURI BREAKS (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e 354-20-12).

NASHVILLE (A., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

PORTRAIT DE DORIAN GRAY (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

REPULSION (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-20-12).

RETOUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

THE SERVANT (A., v.o.) (**) : Studio Logos, 5e (354-26-42).

UN CADAVRE DE FER (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

VOYAGE A TOKYO (Jap., v.o.) : Forum Cinémas, 1er (297-53-74).

LES FILMS NOUVEAUX

FIN D'AUTOMNE, film japonais de Yasujiro Ozu. V.O. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).

SIBERIADE, film soviétique de Andreï Kontchalowski. V.O. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Studio Médicis, 6e (633-25-97) ; Cosmos, 6e (548-62-25), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA TERRE EST PLATE, film dano-portugais de Henrik Stangerup. V. port. : Le Seine, 5e (325-95-99), 20 h. 15.

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME, film français de Philippe Valois : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13).

DEMONS DE MIDI, film français de Christian Paureilhe : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE GAGNANT, film français de Christian Gion : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-58) ; U.G.C. Gobelins, 13e (326-23-44) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LAURA, LES OMBRES DE L'ETE, film français de David Hamilton : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e 727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70).

Les séances spéciales

L'ANGE BLEU (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.

ASTERIX ET CLEOPATRE (Fr.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40), mer., sam., dim., 16 h.

AMARCORD (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), 12 h. + ven., sam., 24 h.

CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 18 h. 15.

CINQ LEÇONS DE THEATRE D'ANTOINE VITEZ (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 12 h.

COUSIN-COUSINE (Fr.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), sam., 17 h.

DEHORS-DEDANS (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30 (sf D.).

DETRUIRE, DIT-ELLE (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33), 18 h.

LA FEMME DU GANGE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h.

FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h. 15.

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf D.).

LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

MACBETH (A., v.o.) : St-Ambroise 11e (700-89-16), mar., 18 h. 30 et 21 h.

MAMA ROMA (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf. S., D.).

LA MONTAGNE SACREE (Mexiq., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 30.

LA MUSICA (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

MYRA BRECKINRIDGE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

PUNISHMENT PARK (Am., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), mer., mar., 22 h. 30.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), ven., sam., 24 h.

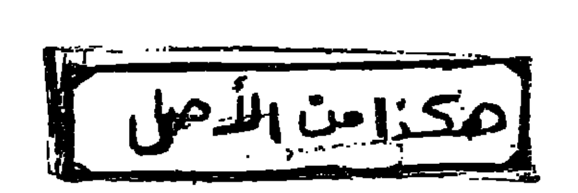
SILENT RUNNING (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), lun, 22 h. 30

LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), 19 h.

VIVRE (Fr.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39), le 29, 16 h. et 19 h.

VIVRE SA VIE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.

ZOO ZERO (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), sam., 22 h. ; Le Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 30.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : le Misanthrope.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : Gilgamesh. — Salle Gémier, 20 h. 30 : le Pie du bossu.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Dave au bord de mer.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà.
T.E.P. (797-96-06), 20 h : Films (Blue Collar.; l'Argent des autres).
Centre Pompidou (277-12-33), 20 h. 30 : la Dame au petit chien ; 18 h. 30 : Conversation rencontre : Travail et communauté ; 19 h. : Sacré-profane (A. Derczansky).
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 21 h. : la Fourmi dans le corps.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 . Anna Prucnal ; 20 h. 30 : Gin game.
Centre culturel du Marais (278-66-65), 20 h. 30 : Magnum (Japanese Modern Dance Theater).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 22 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube
Bouffes du Nord (239-34-50), 20 h. : la Famille Deschiens.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Epée-de-Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Fuente Ovejuna.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Cité internationale (589-38-69), grand théâtre, 20 h. 30 : le Mariage.
Cité universitaire, auditorium Deutsch-de-la-Meurthe (589-53-93), 20 h. 30 : les Caprices de Marianne.
Daunou (261-19-14), 21 h. : S.O.S. Tendresse.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Espace Four solaire (224-49-62), 21 h. : La beauté est amère ; Rimbaud est toujours vivant.
Essaïon (273-46-42), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Fontaine (874-82-34), 18 h. 30 : Avec Colette ; 21 h. : les Trois Jeanne.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : la Lycéenne et Gombrowicz ; 20 h. 30 : Tit Bonhomme l'est pas très mort.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-23-92), 21 h. : la Malade par amour
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : les Epiphanies ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 30 : la Poube. — Théâtre rouge, 19 h. : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 15 : A la nuit, la nuit.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Maison des Amandiers (236-54-39), 21 h. : les Mystères de Marseille.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant.
Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous Folleville.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig. — Petit Orsay, 20 h. 30 : Apparences.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Studio-Théâtre 14 (700-19-31), 20 h. 30 : les Contes du chat perché.
TAI Théâtre d'essai (274-11-51), 20 h. 45 : la Métamorphose.
Théâtre des Deux-Portes (296-87-86), 20 h 30 : Miguel Manara.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Les babouches font du rock mou.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ? ; Amphithéâtre, 20 h. 30 : Don Juan.
Théâtre 13 (250-13-54), 21 h. : la Belle Sarrasine.
Théâtre de l'Union de Paris (770-90-94), 20 h. 45 : Ubu.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Cendres.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendance de l'art en France 1968 - 1978-1979.
Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. 30 à 18 h. : Ecritures musicales.

THEATRE

Chaillot, 20 h. 30 : Gilgamesh.
Centre Pompidou, 20 h. 30 : la Dame au petit chien.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Andalucia Amarga.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Dom Juan.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Et pourtant ce silence ne pouvait être vide.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : Catherine de Heilbronn.

DANSE

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : The Feld Ballet.

PERFORMANCES MUSIQUE, ART, DANSE

Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : Sheryl Sutton.

La danse

La Forge (371-71-89), 20 h. : Farid Schopel et Graziella Martinez.
Palais des sports (828-40-10), 20 h. 30 : Manfred.
Théâtre Oblique (355-02-94), 20 h. 45 : les Ballets de la Cité.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : S. Milbert, chant ; M. Motta, guitare ; R.-C. Barros dos Santos, piano (Villa-Lobos).
Palais des Congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. B. Haitink (Mahler).
Salle Cortot, 21 h. : P. de Hooghe, piano (Beethoven).
Salle Escurial, 20 h. 30 : S. Escure (Bach).

Jazz, pop', rock, folk

Bataclan (700-30-12), 20 h. : R. Moelen's Gong.
Caveau de la Huchette (326-60-05), 21 h. 30 : Marc Laferrière Jazz Dixieland.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 21 h. 30 : J. Gourley, P. Michelot.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Quartet Barthelemy ; 22 h. 30 : Edja Kungali African roots in music.
Dreher (233-48-44), 21 h. 45 : C. Escoudé.
Galerie (261-38-94), 22 h. 30 : Sonny Grey Quartet.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Private Vices.
Mutualité, 21 h. : Chicago Blues Festival.
Patio-Méridien (758-12-30), 22 h. : Dorothy Donegan.
Pavillon de Paris (205-44-12), 20 h. : Supertramp.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Castelhemis ; 22 h. 30 : Design.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : R. Burrowes, W. Davis Jr., J. Dyani, et C. Jarvis.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Claude Luter.
Salle Pleyel (563-88-73), 20 h. 30 : Journée du jazz Radio-France (D. Humair, B. Lubat, J. Lewis...).
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Michaël Silver.

Le music-hall

Aire libre (322-70-78), 18 h. 30 : Michel Ypar.
Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Nicoletta, J. Vallée.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Comédie des Champs-Elysées (256-02-15), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Cotton-Club (742-10-15), 22 h. 30 : Manhattan Satin.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Djamel Allam.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Patrick Juvet.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 18 h. 30 : Sabine Belloc.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. : Arlette Mirapeu ; 22 h. 30 : Béatrice Arnac.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 18 h. 30 : Eric Droin.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Babarrasser.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

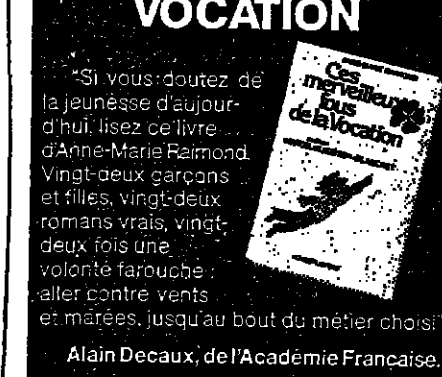


RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 29 NOVEMBRE

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 35 Un, rue Sésame.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
Une grande petite annonce.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Série : Mon ami Gaylord.
De P. Goutas, avec R. Trembleau, C. Barbier, P. Boutron, S. Fennec, C. Corson, F. Delbrice.
21 h 30 L'enjeu.
Magazine économique et social de François de Closets, E. de La Taille et A. Weiller. Au programme : L'homme du mois (J. Léauté) ; Dossier : le détroit d'Ormuz ; Tempête sur l'« off-shore » ; Ce qui change dans l'économie (les femmes) ; C'est aussi de l'économie (le bricolage) : Boussac et les Vosges ; Les caricaturistes.
22 h 50 Journal.



DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Assemblée nationale.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier.
Les lauréats de la Vocation et Marcel Bleustein-Blanchet.
M. Bleustein-Blanchet, fondateur de l'agence Publicis en 1927, devenu un peu le symbole du « self made man » à la française, ne se présente pas comme défenseur de la publicité à cette émission, mais comme créateur de la Fondation de la Vocation.

23 h 15 Journal.



TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Le bébé de maman ; Entrons dans l'espace de... la gravure.
18 h 55 Tribune libre.
La croissance économique. Avec Jacques Attali.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito : A la pêche.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Cinéma (un film, un auteur) : « les Pirates du métro ».
Film américain de J. Sargent (1974), avec W. Matthau, R. Shaw, M. Balsam, H. Elizondo, E. Hindman, J. Broderick.
En plein centre de New-York, quatre hommes détachent le wagon de tête d'une rame de métro et retiennent les passagers en otages contre rançon sous menace de mort. La police essaie de délivrer les otages. Un film à suspense qui semble avoir été conçu par un ordinateur. Seul intérêt : la présence de Walter Matthau.
21 h 55 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine.
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Thomas l'imposteur », de J.-P. Aron, d'après J. Cocteau. Avec P. Constant, M. Cassan, Y. Clech, etc. Réal. C. Roland-Manuel.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz ; 18 h. 30, Concert en direct de la Maison de Radio-France (studio 106) : musique ancienne polonaise et des œuvres de Haendel, Corelli et Gorecki par le groupe Cappella Cracoviensis.
20 h., Des notes sur la guitare, avec J. et B. Polasek, G. Von Bahr, D. Blando, G. Malcolm et J. Bream.
20 h. 30, « Prestige de la musique » : Concert donné à la salle Pleyel — « Israël en Egypte », oratorio (Haendel), par le Chœur et l'Orchestre Monteverdi, dir. John Eliott Gardiner ; avec P. Kwella, J. Knibbs, E. Priday, C. Robson, A. Stafford, M. Davies, S. Varcob et R. Savage.
22 h. 30, Ouvert la nuit : La musique se livre. 23 h., « Vienne » ; 1 h., Douces musiques.

VENDREDI 30 NOVEMBRE

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 L'énergie, c'est nous.
Emission de l'Agence pour les économies d'énergie : les pompes à chaleur ; la géothermie.
14 h 5 Télévision scolaire.
A propos du verre (O.M.).
18 h TF 4.
18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
Le petit homme de Vienne : un bienfait n'est jamais perdu...
19 h 15 Une minute pour les femmes.
Discrimination : à quoi servent les lois ?
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : « Good bye, Charlie ! ».
Comédie en deux actes de G. Axelrod, adaptation française de Barillet et Grédy, avec N. Courcel, F. Fleury, L. Patrick, R. Oberlin, H. Garcin, B. Lombard et M. Ciron.
Un don juan assassiné par un mari jaloux revient sur Terre sous les traits d'une jolie blonde.
22 h 30 A bout portant : Les Jeanne.
Emission de B. Pétureau.
Interviews de Benoîte Groult, Kriss et J.-L. Fouliquier.
23 h 30 Cinq jours en Bourse.
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : Ces dames aux chapeaux verts.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h Aujourd'hui madame.
« Le mensuel » : À l'approche des fêtes de fin d'année, des suggestions de santé, de beauté, mais aussi de cadeaux.
15 h Feuilleton : le Fugitif.
La vie n'est pas un rêve.
15 h 55 Quatre saisons.
« Monsieur Auxerre », film d'H. Chardak, et des rubriques bricolage, tricot et jardinage.
16 h 55 La télévision des téléspectateurs.
17 h 20 Fenêtre sur... Gérard Philipe.
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : le Journal.
De P. Lefebvre, d'après J.-P. Petrolacci, avec P. Léotard, A. Cuny, B. Agenin.

Deuxième épisode : *ayant décidé d'intimider l'enquêteur du Journal afin de faire cesser ses recherches, les ravisseurs de Florence Chéraud multiplient leurs entraves et leurs menaces.*
21 h 35 Apostrophes : La création.
Avec Karlheinz Stockhausen (« Conversations avec Stockhausen »), Maurice Béjart (« Un instant dans la vie d'autrui »), le plasticien Vasarely (« Un homme et son métier ») et Pierre Emmanuel (« Duel »).
22 h 45 Journal.
22 h 55 Ciné-club (hommage à M. L'Herbier) : « le Mystère de la chambre jaune ».
Film français de M. L'Herbier (1930), avec R. Toutain, H. Duflos, M. Vibert, Van Daele, M. Desjardins, L. Bellières, K. Kouprine (N., rediffusion).
Une tentative de meurtre a été commise dans une pièce complètement fermée de l'intérieur. L'assassin a mystérieusement disparu. Un jeune journaliste, Rouletabille, va résoudre cette étrange énigme. Adaptation modernisée, mais fidèle, du roman de Gaston Leroux. Excellent film d'atmosphère policière et psychanalytique, où Marcel L'Herbier s'inventait un nouveau style avec la technique du parlant. Roland Toutain est resté le meilleur interprète de Rouletabille.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Contes du folklore japonais ; Des livres pour nous.
18 h 55 Tribune libre.
La croissance économique : les nouveaux économistes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito : Old Charlie dompteur.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 V 3 - Le nouveau vendredi.
Le Cambodge : l'autre côté de l'enfer.
Un reportage sur ce qui se passe dans le camp des Khmers rouges : le long de la frontière thaïlandaise, les réfugiés dans la résistance. Enquête de Gerald Mury et Yvan Butler.
21 h 35 La France musicale.
Les abbayes normandes.
22 h 45 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : les portes de la vie ; 8 h. 32, Dans l'atelier des signes.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h. 45, Le texte et la marge.
11 h. 2, Réflexions acousmatiques.
12 h. 5, Agora.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Jeu, thème et variations.
14 h., Un livre, des voix : « Massada, les guerriers de Dieu », de G. Rachet.
14 h. 42, Un homme, une ville : Constantin Brancusi à Paris.
15 h. 50, Contact.
16 h., Pouvoirs de la musique : hommage à W. Fürtwaengler ; à 17 h. 32, Chanson-journal ; Feuilleton : « Judy Garland » ; Portrait de Maurice Delage ; Actualité lyrique.
18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt, d'après George Sand.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : l'évolution.
20 h., Par la mer... par le soleil... par le vent, par M. Ricaud (devise des paludiers). Avec G. Bourdic, M. Evain...
21 h. 30, Black and blue.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque.
9 h. 2, Le matin des musiciens : G.-F. Haëndel.
12 h., Musique de table : « Musique de charme » — « Concerto pour violon » (Mendelsshon), avec J. Suk, dir. K. Ancerl ; 12 h. 35, Jazz classique ; 13 h., Les métiers de la musique : la musique de scène ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 h., Musiques : Les chants de la terre ; 14 h. 30, « les Enfants d'Orphée » (pour les enfants de sept à neuf ans) ; 15 h., « Quintuple » (Delecluse), avec les percussions de l'Orchestre de Paris ; 15 h. 30, Musiques d'ailleurs : U.S.A. — « Dance Symphony » (Copland) ; « Concert Masters pour trois violons et orchestre » (Colgrass) ; « Music for a Scene from Shelley » (Barber) ; 16 h. 30, Grands solistes : Antonio Janigro, violoncelliste et chef d'orchestre — « Sonate en ut opus 102 n° 1 » (Beethoven) ; Symphonie « les Adieux » (Haydn) ; « Trio en sol mineur opus 26 » (Dvorak) ; « Canzone opus 55 » (Bruch) ; Fantaisie sur « Greensleeves » (R. Vaughan-Williams) ; « Kol Nidre » (Bruch).
18 h. 2, Six-Huit : Jazz (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Concert en direct de Stuttgart : « Eclat-Multiples pour orchestre » (Boulez) ; « le Sacre du printemps » (Stravinski), par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. P. Boulez.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Vieilles cires ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : Hommage à Dimitri Tiomkin.

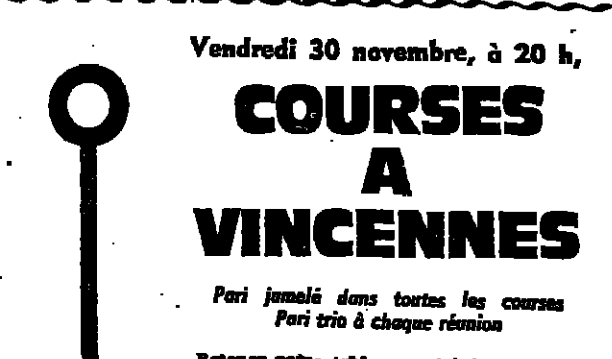
D'une chaîne à l'autre

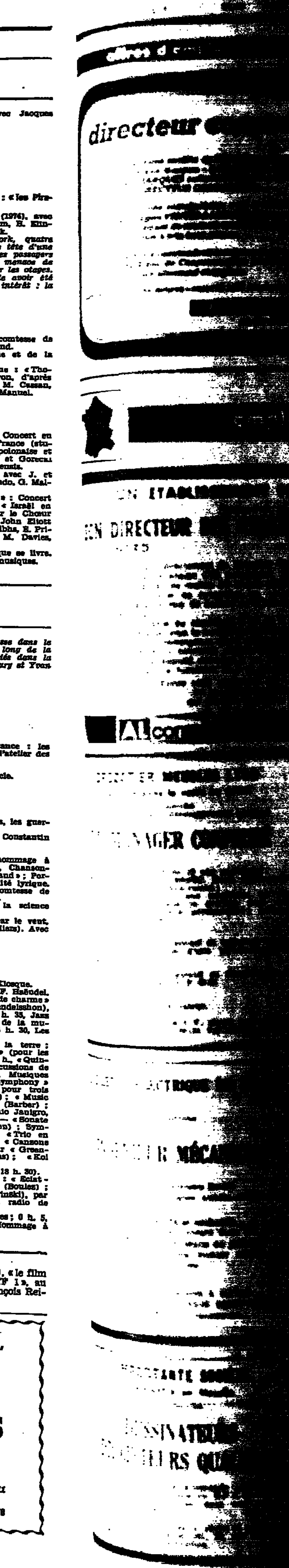
● *La dernière émission* de la série télévisée « Livres en fête », animée par Jean d'Ormesson et Jacques Paugam, a été diffusée mercredi sur T.F. 1. Elle sera remplacée, à partir de janvier, par une nouvelle émission littéraire confiée à Georges Suffert.

● *Une pièce* écrite dans sa jeunesse par Karol Wojtyla — devenu depuis le pape Jean-Paul II — sera diffusée sur France-Culture le 15 décembre, à 20 heures. *La Boutique de l'orfèvre*, interprétée par Emmanuelle Riva, Nelly Bergeaud, Alain Cuny, Jean-Louis Barrault, François Marthouret, pose le problème de l'amour divin et de l'amour charnel.

● *La Fédération de la Marne du parti socialiste* a diffusé, mercredi soir, de 19 h 30 à 20 heures, une émission de Radio-Riposte consacrée à la loi sur l'avortement. Réalisée avec l'aide technique de Radio-Cent, cette émission a permis d'entendre les témoignages de plusieurs femmes, ainsi que des interventions enregistrées de deux députés socialistes, Mme Edwige Avice (Paris, et M. François Autain (Loire-Atlantique). Mme Gisèle Charzat, membre de l'Assemblée européenne, qui participait au débat, était présente sur les lieux mêmes de l'émission. Celle-ci n'a pas été brouillée.

● RECTIFICATIF. — Une erreur de transmission nous a fait écrire, dans notre article sur Barbara « *Variétés-ci, variétés-là* » (*le Monde* du 29 novembre), « le film de FR 3 diffusé sur TF 1 », au lieu de « le film de François Reichenbach ».



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

directeur commercial 250/300000

Une jeune société de Produits de Consommation – Filiale d'un Groupe Pharmaceutique et Chimique français – à très fort taux de croissance ayant récemment introduit avec succès des MARQUES nationales à travers le circuit "FOOD", et leader sur son marché, recherche son DIRECTEUR COMMERCIAL.

En étroite collaboration avec le DIRECTEUR GENERAL, il participera à l'élaboration des stratégies VENTES & MARKETING, poursuivra la mise en place des structures commerciales permettant de soutenir un développement rapide, et assurera personnellement les relations clientèle à très haut niveau.

Ce poste conviendrait à un homme d'expérience ayant développé sa carrière dans le domaine des Biens de Consommation. Il aura une formation supérieure de type HEC et parlera si possible allemand et anglais.

Les dossiers de candidatures – sous réf. 1834 ML à préciser sur l'enveloppe – seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 PARIS.

BANQUE PRIVÉE
A PARIS
recherche

ATTACHÉ DE DIRECTION
ou
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Profil : Diplôme universitaire ou équivalent. Formation comptable juridique et administrative, expérience d'analyse financière acquise dans un établissement bancaire de préférence.

Mission : Assister le Directeur Général.

Adr. C.V. man., photo et prétentions à nº 7.076, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, Paris 9e.

GROUPE BANCAIRE PRIVÉ
PARIS (8e)
recrute
POUR SERVICE CONTENTIEUX

RÉDACTEURS (TRICES)

- LICENCE DROIT PRIVE - DROIT DES AFFAIRES.
- Minimum expérience professionnelle souhaité.

Envoyer curriculum vitae, prétentions et photo sous la référence 9.788 à COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE
ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILE
recherche

UN INGÉNIEUR DIPLOMÉ

développement plastiques (injection-extrusion), en contact avec clientèle (principaux constructeurs automobiles européens) et Usine du Groupe.

Expérience minimum 5 ans dans le métier.

Poste à pourvoir en région parisienne.
Langues étrangères :
— indispensable anglais ; apprécié allemand.

Adr. C.V. et prét. à nº 35.531, CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui tr.

Sté matériel électron. Paris recherche pour compléter son SERVICE COMMERCIAL

TECHNICO-ADMINISTR.

— Niveau B.T.S. en électronique
— Anglais très souhaité.
— Pour relations téléphoniques avec clientèle, propositions de prix, devis, correspond.

Ce poste pourrait convenir à un Technicien ayant 3 à 4 ans expér. technique et désirant faire du commercial.
Adr. C.V. + photo + prétent. sous réf. MB/M-Editions R.P. 56, r. Fontaine-au-Roi-11e q. t.

SATEEC
recherche
INGÉNIEURS II
électronique circuit logique.
Se prés. 69, rue Defrance, 94-Vincennes. 365-84-02.

Quotidien régional recherche JOURNALISTE LOCALIER *DIPLOME D'UNE ECOLE* de journalisme ou de l'enseignement supérieur, bonne culture générale, deux années minimum d'expérience dans un quotidien, âge 30 a. minimum. Env. C.V.+ photo + Press-Book à REGIE-PRESSE, nº 824.330 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 PARIS qui tr.

Société pétrole engage pour chantiers France Etranger GEOLOGUES, DUT ou BTS genie civil, mesures physiques ou équivalent, libre immédiatement, dégagé O.M.
Ecrire nº 33.760 P.A. SVP, 37, r. Gén.-Foy, 75008 PARIS.

ADMINISTRATION PARIS
recherche
CANDIDAT (E) 30 ans
expér. gestion informatique appréciée.
Envoyer C.V. à C.N.R.S., 27, r. Paul-Bert, 94204 IVRY.

emplois régionaux

UN ÉTABLISSEMENT FINANCIER
recherche

SON DIRECTEUR DES RELATIONS SOCIALES

NORD **150.000 %**

Dépendant directement du Directeur Général de cet établissement en forte expansion (700 personnes), il sera chargé d'étudier, de proposer et de mettre en œuvre toutes dispositions susceptibles d'améliorer et de dynamiser les activités humaines et sociales. Il jouera un rôle de conseil ou d'intervention auprès des différents services.
Responsable du recrutement et de la politique de rémunération, il gérera en plus le budget (très important) de formation. Le candidat retenu témoignera d'une expérience réussie dans une fonction semblable : il connaîtra parfaitement la législation sociale.
Ce poste évolutif convient à un homme (ou à une femme apte aux relations humaines et à la négociation.

Ecrire sous référence 105, à A.L. CONSEIL, 24, rue Murillo - 75008 PARIS, qui garantit discrétion et réponse.

AL conseil

Sté Expertise Comptable (Aube) (200 km Paris) recherche CHEF DE GROUPE COMPTABLE (H. ou F.) DECS ou équiv., ou autodidacte, ayant expér. cabinet. Logement assuré. Ecr. av. C.V., photo et prét. nº 7.103 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

SOCIETE DE 500 PERSONNES SS-TRAITANCES AUTOMOBIL. SPECIAL. DS LE FAÇONNAGE DES METAUX EN FEUILLE L.A.F.
recherche

UN INGÉNIEUR DE FABRICATION

Responsable de la production, sous l'autorité immédiate du Directeur d'usine
Sont exigés :
— Diplôme d'ingénieur ;
— 5 à 10 années min. d'expér. industr. particulièrement ds la conduite des hommes au niveau de la production.

Adr. lettre manuscr. avec C.V., photo et prétentions, à Société VOSGIENNE DE PROFILAGE 48, bd de la Jamagne, 88400 GERARDMER.

GROZATIER MEUBLES LYON
Spécialisé dans la vente au détail
recherche
dans le cadre de son développement accéléré

UN MANAGER CONFIRMÉ

- Profil souhaité :
  — cadre homme âgé de 25 ans minimum ;
  — formation : HEC, ESSEC, Ecole Supérieure de Commerce ou équivalent ;
  — son expérience : 5 ans minimum de vie professionnelle dans la gestion, sens des responsabilités, forte personnalité ; grande capacité de travail.
- Fonction :
  — commander un personnel et organiser toute procédures en vue d'une informatisation.
- Avenir :
  — responsable administratif et financier sous la responsabilité du P.-D.G.
- Rémunération :
  — en fonction de sa valeur.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo, prétentions, LYON 2000, B.P. nº 30, 69120 VAULX-EN-VELIN.

BANQUE REGIONALE
RECHERCHE :

CHEF DE GROUPE D'UNITÉS COMMERCIALES

Mission :
— Animation commerciale ;
— Assistance administrative ;
— Assistance technique sur le plan engagements.

Il est demandé :
— Une expérience réussie comme responsable d'une agence importante ou à un poste similaire d'au moins sept ans.
— Une formation supérieure couronnée par un diplôme : E.S.C., licence Sciences-Eco, etc...
— Agé minimum 30 ans.

RÉDACTEUR DES CRÉDITS

— Formation supérieure.
— Exp. dans un Siège ou Agence d'au moins 5 ans.

ADRESSER C.V., PHOTO ET PRETENTIONS, à : HAVAS PUBLICITE, numéro 7636, B.P. 409, 29102 QUIMPER CEDEX.

CABLERIE ÉLECTRIQUE DE L'AISNE
recherche

INGÉNIEUR MÉCANICIEN

Formation Grandes Ecoles.
Débutant ou ayant quelques années d'expérience.

Langue anglaise souhaitée.
Le candidat retenu sera intégré dans un service Méthodes et Etudes de produits ou procédés nouveaux. Sa carrière pourra évoluer ensuite vers des postes de responsabilités.

Adresser candidatures à HAVAS, 10, boulev. Henri-Martin, 02100 SAINT-QUENTIN, s/nº 5.878, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
implantée en Moselle
recherche

DESSINATEURS-PROJETEURS QUALIFIÉS

Connaissance langue allemande indispensable, séjour de quelques années en R.F.A. avant prise de poste à responsabilités, dans une entreprise installée en France.

Adresser curriculum vitae + photo et prétent., à : PERCEVAL (référence M 16), 16, rue d'Athènes, 75009 PARIS, qui transmettra.

GRANDE CONCESSION B.M.W.
sur Paris - recherche
Très bons **VENDEURS**
pour clientèle V.I.P.
Excellentes références exigées
Salaire élevé
Env. C.V. manuscrit avec photo G.A.P. - WAGRAM 25, rue Cardinet, 75017 PARIS.

Recherche pr CONSTRUCTEUR
INGÉNIEURS ÉTUDES
Compétences mini-microprocesseurs.
Expér. confirmée R.P.G.
Disponible rapidement.
Env. C.V. + prét. ss réf. 9.831 COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 PARIS qui transm.

Cherche vendeuse esthéticienne confirmée. Libre de suite - Paris 20e - Tél. : 362-86-38.



Filiale d'un groupe en pleine expansion du secteur bâtiment (C.A. 1,4 milliard F) société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de portes industrielles LEADER s/son marché offre à

ingénieur
(Supelec, A.M., ENSI...)
Poste :
CHEF SERVICE ÉTUDES
Localisation : Franche-Comté.
Mission :
— Recherche et mise en œuvre de nouveaux produits.
Expérience :
— 2 ans min., service études, recherches.
— Qualités : Imagination, organisation, sens du concret.
— Rémunération : motivante pour candidat de valeur à ce poste offrant de larges perspectives d'évolut.

Adr. lettre man., C.V., photo et prétentions sous réf. 931 à Mlle de Clinchamps, EAM Recrutement, 14, rue G.-Péri, 92120 Montrouge.
Réponse et discrétion assurées.

EAM

FONCTION PERSONNEL
Le chef du service recrutement d'une société d'ingénieurs-conseils, Paris, recherche son adjoint. Ce jeune collaborateur, diplomé de l'enseignement supérieur, a nécessairement une première expérience professionn. (d'environ 2 ans). Il parle correctement l'anglais. Ce poste dynamique associe le réalisme du quotidien professionnel avec l'intelligence des problèmes et des hommes. Merci d'écrire (joindre C.V. et photo) en indiquant votre rémunération actuelle. Spécifier sur l'enveloppe la réfèr. 2.527 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 Paris, qui transmettra.

SOCIÉTÉ TECTRA
Technique et Travail Temporaire recherche pour Paris et banlieue Sud
TECHNICO-CCIAUX
— INDUSTRIE
— ELECTRONIQUE.
— SECRETARIAT.
Expérience souhaitée dans l'une des spécialités ci-dessus.
POSITION CADRE
Siège social : 42, bd de Sébastopol, Paris-3e.
Tél. pour R.-Vs. : 278-48-64.

BUREAU D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES
recherche
CHARGES D'ETUDES
ingénieur + format. econom., expérience souhaitée.
Adr. C.V. détaillé et prétent. nº T 16876 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

IMPORTANT CABINET
recherche
CONSEILS FISCAUX
expérimentés pr métropole Nord situation cadre assurée. Ecrire nº T 017.008 M, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Société location véhicules rech. AGENT COMMERCIAL pour prospection région parisienne. Ecr. nº 81.432 M, BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes qui transmettra.

ONERA
recherche
UN AT 3 INFORMATICIEN ou ÉLECTRONICIEN
Expérience mini-ordinateurs HP appréciée.
Adr. C.V. et photo à ONERA 29, avenue de la Division-Leclerc 92320 CHATILLON.

Important Groupe recherche pour postes stables

PROGRAMMEURS
GAP 2 confirmés connaissant IBM 34 région RUEIL

ANALYSTES-PROGRAMMEURS
COBOL-ASSEMBLEUR OS-VS 1 confirmés

PROGRAMMEURS
COBOL-ASSEMBLEUR connaissance GAP 2 appréciée

JEUNE DUT
COBOL
Téléphone : 292-06-77 poste 10.

Cabinet de Conseils recrute
SPÉCIALISTES EN FISCALITÉ DES ENTREPRISES
pour postes à pourvoir en province.
Candidats sans expérience professionnelle s'abstenir.
Discrétion assurée.
Ecr. sous réf. 8667 à P. LICHAU S.A., B.P. 220 - 75063 Paris cedex 02 qui transmettra.

emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

BADE-WURTEMBERG (R.F.A.)

DIRECTEUR GÉNÉRAL

de notre filiale secteur construction électrique

C.A. 45 millions de D.M.

Effectif 400 personnes

Le candidat :
— Expérience similaire
— Allemand courant

Adresser curriculum vitae au nº 7.097, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris Cedex 09, qui tr.

Importante Société MARSEILLE recherche
CHEF COMPTABLE
siège des activités en GUYANE FRANÇAISE
— Niveau désiré DECS
— Langue anglaise souhaitée
Le candidat, à la tête d'une petite équipe, devra assumer les charges de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique ; déclarat. fiscales et sociales et le suivi des problèmes administratifs. Au moins 7 ans de pratique exigée.
Ecrire première lettre manuscr. avec C.V. et prétentions, copies des diplômes et certif. profess., photo d'identité, à nº 33.759 : P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy 75008 Paris.

OFF-SHORE ENGINEERING
recherche
pour ABU-DHABI
Project Control Manager
Platform Managers
Senior Cost Controllers
Env. C.V. et prétent. nº 37.410, J.R.P. 39, rue de l'Arcade (8e), qui transmetira.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

représent. offre

Société distribution d'outillage en pleine expansion cherche attachés commerciaux jeunes, dynamiques, pour responsabilité secteur important. Ecrire et envoyer curric. vitae à nº 1.602 P.B.C. J'ANNONCE, 22, route d'Espagne, 31081 Toulouse cedex.

capitaux ou proposit. com.

VENDEUR 1re FORCE
une affaire bien à vous, une opportunité sans investissement. Alain Mazanaira vous renseignera. Tél. : (16-88) 34-42-56 entre 10 et 12 h.

demandes d'emploi

Etudiante parlant Anglais et Russe et sachant taper à la machine, cherche emploi à mi-temps si possible région parisienne.
Ecr. nº 6132 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

MENUISIER, agenceur P 1 dégagé O.M. cherche emploi région 94 Sud ou Paris. Tél. 687-42-98 le matin.

J.F. BEPC - CAP sténodactylo, formation BEP, 10 a. exp., ch. emploi mi-temps. - 577-81-59.

H. 35 ans, enseignement CAPES et maitrise en lettres cherche emploi PRESSE - EDITION. Ec. nº T 017.023 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F. ch. emploi comptable 2e échelon, rég. VERSAILLES. Tél. 486-03-67.

J. Fme 34 a. ch. emploi stable en standard. Bne présent. Plusieurs années exp. T. 355-24-81. Ecr. à 1.725, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

La rédactrice en chef d'un gd magazine fém. étudierait ttes propositions de collaboration. Ecr. à 1.720, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

Suite reconvers. cause accid. ch. ts travx traduct. techn., ccial et littér. anglais-italien, tr. bne expér. travail soigné, rapide. Ecr. à T 016.765 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

occasions

LIVRES. Achat Comptant à Domicile. LAFFITTE 13, rue de Buci. - 326-68-28

STOCK MOQUETTE
pure laine
60 F le m2 T.T.C.
beau velours synthétique
24,10 F le m2 T.T.C.
Tél. 658-81-12

perdu-trouvé

Perdu Porte Maillot le 27-11 Morgane Bobtail femelle tatouage ABH 237, forte récomp. 700-29-96 ou 280-39-07

automobiles

vente

– de 5 C.V.

A vendre 4 L 68, excellent état, freins à revoir. - 3.000 F. Tél. 627-32-47 à partir de 10 h.

5 à 7 C.V.

A VENDRE R 15 TL - 7 CV 24.000 km. Option. Px à débatt. Tél. après 18 h. : 982-78-30.

Collaborateur Renault vd 14 GTL (juin 79). 7.000 km. Beige - Triplex - Sièges velours miel. - Prix : 26.800 F. Tél. le soir : 664-37-87, heures de bur. : 609-37-13.

8 à 11 C.V.

Part. à part. vend
504 TI - FÉV. 79
8.300 km, boîte autom., dir. ass. Lève-vitres élect. T.O. Etat imp. Aspect neuf. Tél. bur. 723-59-32, dim. 602-88-76 (à partir 20 h. 30).

deux roues

A VENDRE 125 HONDA C.G., noir, 1977, 11 000 km. Av. pare-brise, porte-bag., guidon Multi, tablier. Prix : 7 500 F. Tél. : 201-37-72, après 18 h. 30.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

MARAIS - Près place des VOSGES, magnifique duplex, rez-de-ch. + 1er étage, séjour, 3 chambres, 2 bains, 112 m2 + terrasse 29 m2 - GARBI, 567-22-88.

BEAUCOUP DE CLASSE
14, RUE DU CLOITRE
NOTRE-DAME - 50 m2
Prix justifié. S/place vendredi, 16-20 h., 550-34-00, 633-90-52.

ILE SAINT-LOUIS
DUPLEX 5 P., Gd LUXE, asc. BALC., VUE SEINE - 354-42-70.

VRAI MARAIS
Très belle rénovation
5, 7, 9, R. DES TOURNELLES
Reste à vendre
Un 4 p. 100 m2 mansardé, et deux 2 P. S/pl. 14 h. 30-18 h., sauf dimanche - 274-59-10.

5e arrdt.

Entre Panthéon/Contrescarpe
9, RUE DE L'ESTRAPADE
Très belle restauration, hôtel particulier classé
STUDIO 2 P., DUPLEX 3 P.
Livraison 2e trimestre 80. S/place samedi, de 10 h. à 12 h. ou BEGI, 267-46-04, 48-01.

6e arrdt.

CARREFOUR BUCI
RARE Immeuble XVIIe STUDIO
Poutres - Refait neuf. 149.000 F. - 325-77-33

LUXEMBOURG Grand séjour, cuis., s. d'eau, 40 m2, tt cft. - 222-56-57, matin.

7e arrdt.

Avenue SUFFREN, 200 m2, imm. P. de T., réception + 4 chambres, 2 bains. GARBI, 567-22-88.

9e arrdt.

TRINITE
137 m2, exposition exception. : 5 PIECES, 2 salles de bains, parking possible - 742-32-34.

Mo SAINT-GEORGES-PIGALLE
Appt 3e étg., 140 m2, 5 pièces, bains, cab. toilette - 874-89-81.

11e arrdt.

Mo SAINT-AMBROISE, Richard-Lenoir, imm. pierre de taille, 2e étg., gd appt 5-6 p., tt conft, 140 m2, 850.000 F - 874-70-47.

12e arrdt.

MAISON SUR TOIT
Liv. + 3 chbres, imm. 77, rare, + TERRASSE 250 m2. Vendredi 14-17 h., 7, rue Taine. 550-34-00.

13e arrdt.

PLACEMENT
STUDIOS et 2 pièces occupés. Prix 40.000 F à 50.000 F. Syndic : 296-28-34.

EXCEPTIONNEL
Av. d'Italie, 75 m2, 1er étage, possib. prof. libérale - 589-49-34.

16e arrdt.

Pte SAINT-CLOUD/BOULOGNE
Bel imm. 1930, joli petit 2 pces, tout cft, 295.000 F - 229-52-98.

PARIS 16e, MUETTE, IMM. GD STANDG, P. de T., 250 m2, 7 P. 1er ET. DECORAT. LUXUEUSE 2.600.000 F - 322-15-85.

PORTE-DAUPHINE Immeuble standing
6e étage, très belle réception + 3 chambres, 2 bains, travaux à prévoir. - AUDOLI : 743-19-63.

17e arrdt.

ETOILE, 5 p., imm. P. de T., asc., chauff. cent., 750.000 F - RIQUELME - 499-71-62.

PROX. PL. WAGRAM, 4 pces, 100 m2, impecc., 5e étg., balc., grand conft, chambre de serv. Prix : 795.000 F - 227-07-54.

EXCEPTIONNEL
ROME - 99.000 F
Studio tt cft, asc., chff. centr. URGENT - 325-75-42.

18e arrdt.

MARCADET. Prop. vd ds bel IMM. P. de T. env. 80 m2 à rén., 5 P. ou poss. 2+2 p., tt cft. Px et placement except. - 878-41-65.

20e arrdt.

GAMBETTA (proximité) « PRAIRIE »
28, rue des Prairies
2, rue de l'Indre
23, rue Pelleport
STUDIO à 5 PIECES
Sur place ce jour 14 h à 19 h.
M. DUFOSSE - 368-90-64

78 - Yvelines

PARLY 2
Votre appartement de prestige, près du Bois, avec 55 m2 de réception, 3 chambres 995.000 F

ROCQUENCOURT
Un dernier étage en plein soleil pour cet appartement de 6 pièces dont 3 chambres

PROXIMITE
SAINT-GERMAIN
— Un duplex 130 m2, séjour, 4 chambres, 685.000 F.
— Un 5 pièces, 3 chambres, loggia, 490.000 F.

CPH IMMOBILIER
Agence de Vélizy 2
Tél. 946.78.78

92 Hauts-de-Seine

SPECIAL PLACEMENT
LEVALLOIS-MAIRIE
STUDIO tout confort, bains, wc, cuis., bar, équipé, 2 fenêtres s/rue, 140.000 F - 344-03-68.

BOULOGNE QUARTIER DES PRINCES
Bel appt 100 m2 + jard. privatif 80 m2, chbre indép., box, cave. Prix 1.250.00 0F. Tél. 604-16-07.

SURESNES Résidence agréable
Ravissant 6 pièces, 2 bains + 2 parkings. AUDOLI : 743-19-63.

94 Val-de-Marne

VINCENNES MAIRIE 7' R.E.R.
Bel imm. entièrement rénové
Vendons directement
STUDIOS tout confort 145.000 F
2 PCES tout confort 195.000 F
3 PCES tout confort 335.000 F
4 PCES en duplex 430.000 F
Possibilité crédit. Pour visiter vendredi et samedi, 14 à 18 h : 22 bis, rue JOSEPH-GAILLARD

SAINT-MAUR
Libre immédiat. Except., station RER (Parc). 8 pièces en duplex 3e et 4e étages, 168 m2, compr. : séjour triple, cuis. équipée, 2 bains, lingerie, 2 wc, 5 chbres, 2 caves, garage + poss. park., sur cour. Immeuble ravalé. Poss. profession libérale. Prix 830.000 F ou 450.000 F le 3e et 380.000 F le 4e avec garage. ME VOIR uniquement le 30-11 et 1er-12, de 10 à 17 h : 30, boul. Rabelais

Province

GORGES DU TARN
à ISPAGNAC (Lozère),
dans site privilégié : appartements dans petite copropriété résidentielle, en état futur d'achèvement. Réservation immédiate. S'adresser Me Grégoire notaire à FLORAC (48400) - Téléphone (66) 45-00-39.

LES PROGRAMMES
S.M.C.I. MONTAGNE
(COURCHEVEL 1850, METABIEF, LES ROUSSES)
MER
(NICE, HYERES, etc.)
Tél. : 742-40-89

LES BRONZÉS
iront faire en 1980 du ski à
COURCHEVEL 1850
Pourquoi pas vous ? en achetant un Studio ou un 2 P. à partir de 200.000 F.
S.M.C.I. - 742-40-89

appartem. achat

URGENT, RECHERCHE
5/7 P., tt cft, 8e, 16e, 17e, rive gauche, NEUILLY.
MICHEL ET REYL - 265-90-05.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts ttes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

appartements occupés

RUE DE CLICHY
3 P., 69 m2, tout confort, occupé 2 personnes âgées, 305.000 F - Crédit possible - 261-56-52, postes 243 et 230.

immeubles

PLACEMENTS 8-10 %
Immeubles 1 à 10 millions.
723-78-11 - 359-67-66

IMPORTANT GROUPE
MARCHAND BIENS rech.
IMM. LIBRES ou OCCUPES
Bons quartiers Paris ou Banl.
Proche DECISION RAPIDE.
Estimation sans engagement.
DISCRETION ASSUREE
Intermédiaire accepté.
555-91-00 poste 31, 10 à 12 h.

ACHETE imm. de tte import. même avec travx. M. MOHR 137, bd Koenig, Neuilly-s/Seine

Europa, 54, r. Amsterdam, 8e. Paie comptant imm. occupé ou partiel. Paris-Banlieue. Direct. Propriétaire. - 520-13-57

PARIS CENTRE
sur artère principale, propriétaire vend
IMMEUBLE
6 étages, confort. 500 m2 utiles, 2 entrées, cave.
Rez-de-chaussée commerce avec vitrines. - Prix exceptionnel.
3.800.000 F
Tél. : 233-73-70, 16 h. à 20 h., sauf dimanche.

échanges

OPERA échange appt loyer 48 1.750 F mens., 6 pces, 190 m2 stand., contre 3/4 pces Opéra simil. - Tél. matin : 742-07-88

maisons individuelles

80 km de PARIS
rég. Gisors nord-ouest
1° MAISON à restaurer dans joli village, nombreuses pièces, belles dépendances, garage sur 1.000 m2, Px 276.000 F.
2° Dans petit hameau MAISON de campagne parfait état, 6 P. princ. tt cft, chff cent., gar. sur 1.000 m2. 370.000 F.
CARON, 80, r. de Vienne à GISORS (16) 32-55-04-24

Maison particulière 7 P., 220 m2, 1.350.000 F. RIQUELME, 499-71-62.

Immobilier (information)

Service gratuit

Publiscope

L'information au rendez-vous

INFORMATION LOGEMENT
525.25.25

Information Logement dispose de renseignements sur des milliers de logements neufs en région parisienne.
49, avenue Kléber, 75116 Paris

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leurs concours.

locaux commerciaux

10e UNIQUE 2.500 F LE M2
Imm. Cclal. Libre 1.000 m2.
325-75-42 - 329-71-67

SANS COMMISSION
ETOILE Standing 220 M2
divisibles. - Tél. 620-08-60.

STE PROPRIETAIRE VEND
CHARENTON
66 à 96, rue des Carrières
LOCAL COMMERCIAL NEUF
8.000 M2 sur 2 niveaux
Façade 80 m sur A4
Possibilité de louer
Tél. : 723-61-25, poste 21.

MADELEINE (1er). Part. cède bail cclal 150 m2 tr. b. local, 3e ét. Condit. avant. 260-80-50.

fonds de commerce

Cherche PARIS LIBRAIRIE
ou bail tous commerces - pour création. - Tél. après 19 h. : 366-55-21.

Vds fonds de commerce rue principale à Lyon. Ecr. Publicité Y. GUETAL, 31, r. de Brest, 69002 Lyon.

bureaux

PARIS (12e)
FACE GARE DE LYON (R.E.R.)
A louer
du 13e au 18e étage
4.800 m2 bureaux divisibles
Restaurant d'entreprise
Parkings
Tél. : 346-12-00 poste 35/43

89, rue de la FAISANDERIE
Dans un jardin de 1.600 m2
2.100 M2 de BUREAUX
à louer + 35 PARKINGS
Tél. propriét. : 723-61-25, p. 21.

30, AV. GEORGE-V
Dans immeuble de grand luxe à louer, bureaux divisibles de 60 à 600 m2
1.450 F le m2.
Possib. location précaire.
Tél. 723-78-08

SAINT-AUGUSTIN
200 m2 bureaux, 500 F m2/an. Ecrire no 75.799, I.P.F., 12, rue de l'Isly, Paris-8e.

DOMICILIATIONS
CONSTITUTION DE STÉS
ASPAC : 281-18-18

A LOUER
ABBESSES
— 200 m2 de bureaux.
— 240 m2 entrepôts.
— 6 parkings, tél.
Immeuble récent.
502-13-43

Boutiques

Rue Saint-Louis-en-l'Ile magasin, cuis., séjour, 2 chbres, libre dans 2 ans. 280.0000 F + 1.350 rente. LODEL. 355-00-44

Achète comptant
Murs de Boutiques.
Libres ou louées Paris ou proche Banlieue. - 563-68-06

LE VILLAGE SUISSE
MURS, libre, très bon placement. 575-23-75.

hôtels-partic.

VIIe HOTEL PARTICULIER 320 m2
Exceptionnel - 550-34-00

CALME - VERDURE - SOLEIL
MUETTE Hôtel particulier 3 réceptions
10 chbres. Gd conft - 354-95-10.

usines

NOISY-LE-SEC 500 m CLAIR
Chff. - Force - Tél. : 874-89-81.

terrains

GIF-SUR-YVETTE
Beau terrain 1.100 m2 plein sud, viabilité - 563-96-50.

NEAUPHLE-LE-CHATEAU
Magnifiq. terrain boisé 950 m2, 290.000 F - Téléph. : 051-80-18.

JOUY-EN-JOSAS
Dans parc du château, beau terrain 4.700 m2 non divisible, 170 F le m2 TTC - 051-80-18.

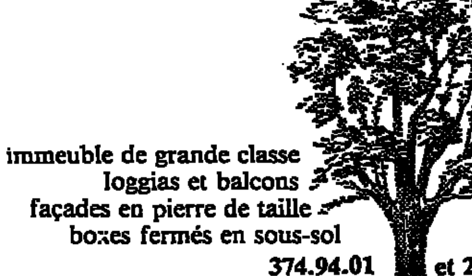
BEARN
A 2 km de Sauveterre-de-Béarn, lots de terrain à bâtir, équipés de 2.500 m2 à 4.000 m2.
PRIX : 15 F à 24 F le m2.
Vue panoram. sur les Pyrénées.
RENSEIGNEMENTS :
Me G. DUMAS, Notaire, 64360 MONEIN.
T. (16-59) 33-30-32 ou
M. SENFFT Von PILSACH.
T. (16-59) 38-53-70.

GROUPE NEGOFIA
rech. TERRAINS toutes régions, toutes superficies, pour création de LOTISSEMENTS. Paiement comptant au meilleur prix. 39, rue des MATHURINS. PARIS (8e) - 266-57-22

constructions neuves

face au bois de Vincennes

appartements spacieux (4 et 5 pièces)
prix fermes - livraison immédiate



immeuble de grande classe
loggias et balcons
façades en pierre de taille
boxes fermés en sous-sol
374.94.01 et 227.10.19

visite sur place :
tous les jours
de 14 h 30 à 18 h 30
sauf mardi, mercredi et jeudi

LE SAINT LOUIS
44-48, avenue des Minimes - VINCENNES - métro bérault

réalisation Ageprom
réalisation provemo

villas

VILLAS du DELTA
construction en TRADITIONNEL
à partir de 135.000 jusqu'à 800.000 F
nous construisons dans les départements 84-13-30-34
NOM
ADRESSE
TERRAIN OUI ☐ NON ☐
LES VILLAS DU DELTA, 1, rue Emile-Allier NIMES - Tél. (66) 84.01.47
HAVAS - NIMES

500 mètres LAC D'ENGHIEN
Villa récente sur sous-sol total, séj., burx, chbre, bains cuis. 1er ét. : 3 chbres s. d'eau, wc, greniers. Jard. 540 m2. 589-31-74.

PART. VEND ou ECHANGE contre appt ou autre local locatif, tr. belle villa prov. 200 m2, 50 chb., état parf., jd. barbecue, pisc., très calme, situat. 200 m. ctre ville ds pet. ville Provence Lubéron. Val. 850.000. Photo sur dem. Ecr. T 16.971 M Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

FONTENAY-AUX-ROSES
Près métro, belle villa récente s/1.050 m2 de terrain arborisé, r.-de-ch. 109 m2 habitables, ss-sol même surface+gar. 2 voit. Prix : 1.500.000 F. Tél. H.B. : 051-95-27, ou soir 660-14-80.

PARC SCEAUX, récept., 9 chbres, 3 bains, 2 cab. toil. Jardin arborisé. 387-47-29.

St-NOM-la-BRETECHE, pr. golf, tr. belle VILLA RECENTE, sur 2.500m2, 250m2 hab. Liv. 60m2, 5 chbr., 2 bains, 1 s. eau, Ss-sol total - PRIX : 1.470.000 F - AGENCE ROYALE - 950-14-60.

maisons de campagne

HAUTES-ALPES, ds joli village dominant lac de Serre-Ponçon, splendide maison pierre, habit. immédiat., 3 p., wc, E., E. + bergerie voûtée au r.-de-ch. et belle grange faciles à aménager exposit. sud, terrain attenant 800 m2, tr. belle vue, ski, pêche, voile. A saisir : 250.000 F. CATRY. Tél. jeudi (91) 54-92-93, jours suivants (91) 65-15-87.

PART. vd maison F5, état nf, chff c. + ss-sol aménagé diverses possibilités, REGION SUD-OUEST, entre Bordeaux et Bergerac. Tél. (56) 46-05-37, heures des repas.

AVEYRON
près ST-AFFRIQUE, ds hameau
DEMEURE PAYSANNE
comportant magnifique bergerie voûtée sous grange à ogives + habitation à aménager de 3 pièces sur caves + gd grenier. Prix 150.000 F. Crédit possible. CATRY - Tél. (91) 54-92-93

AVEYRON
GORGES DE LA DOURBIE
NID D'AIGLE
Maison dans petit village fortifié, vue splendide du haut de la falaise, habitable de suite, 3 pièces + grenier aménageable. Prix 170.000 F. Crédit possible. CATRY - Tél. (91) 54-92-93

AVEYRON
PRES CITE TEMPLIERE DE LA COUVERTOIRADE
MAISON DS HAMEAU
avec jardin et dépendances, cave, eau, électricité. Prix 140.000 F. Crédit possible. CATRY - Tél. (91) 54-92-93

pavillons

DRANCY, pav. construction 1964, très belle affaire sur 445 m2 terrain, 13 m façade, sous-sol total, chaufferie, gar. 2 voit., atelier. R.-de-C., entrée, cuis., séj., 3 chbres, w.-c., s. bns, grenier aménageable, chauf. central. PRIX : 460.000 F
DRANCY, construction 1975, impeccab., sous-sol total, séj., cuis., 2 chbres, s. bains, w.-c., combles aménageab., gar. en sous-sol, 250 m terrain. PRIX : 450.000 F
L'IMMOBILIER, 252, rue Anatole-France, DRANCY. 832-12-77.

Médecin spécialiste, marié, cherche à louer pavillon 4 pièces ou plus grand, jardin, proximité R.E.R. Joinville, Nogent, Saint-Maur. Ecr. no 6.133 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

propriétés

REG. GISORS Sortie village Ancien corps de ferme, belle demeure commune, cheminée, 2 chbres, wc, lavabo, grenier aménag. dépend. Terrain 1.500 m2. Px 265.000 F. - Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2 fg Cappeville, à GISORS. Tél. : 16 (32) 55-06-20

PROVENCE-LUBERON
à flanc de côteau, mas XVIIIe siècle restauré, 500 m2 habit., logement de gardien, piscine, source, très belle vue, 1,5 ha vigne, beau jardin. Emile Garcin, 8, bd Mirabeau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. Téléphone : (90) 92-01-58.

Vds bord Dordogne, plantation 800 noyers, maison périgourdine. Prix à débattre. Ecr. Chicault, 1, av. de Lattre-de-Tassigny, 24000 Périgueux.

80 km autoroute Sud, prox. NANTEAU-S/LUNAIN
Site merveilleux - Maison de campagne compr. séjour, cuis., chbre, s. d'eau, w.-c. Terrain : 4.000 m2. - Piscine chauffée Tennis - Px except. 425.000 F. MICHAUD 11, rue de Paris NEMOURS (77). - Tél. 428-12-25.

PRÈS MONTFORT-L'AMAURY
b. PPTE sur 12.286 m2, 290 m2 habit., 7 P. + mais. gardien, 3 chbres. Pour visiter 950-14-60.

manoirs

PERCHE
PRESBYTERE XVIIIe
Restauré, 6 P. princ., dépend., jardin clos murs 2.400 m2.
COMANDERIE XVIe et XVIIIe Site. Tennis. Parc 2,50 ha. HOUDIARD, B.P. 83 LAVAL. Tél. (43) 56-61-60.

AGENCE CRENN, ROUEN (35) 98-04-52
vous propose :
BASSE-NORMANDIE, MANOIR parf. état, 17e, 18e sur 5,50 ha avec rivière, dépendances. PRIX : 1.500.000 F.

locations non meublées Offre

INVESTISSEZ
Paris-5e - Pr. du PANTHEON
2/3 P. Imm. neuf - A partir de 9.580 F le m2.
707-20-29 65 rue LHOMOND
13 à 19 h., sauf samedi.

Paris

DUROC/SEVRES-LECOURBE
Studio, étage élevé, bon standg. Part. tél. 250-39-57, 18 à 20 h.

126, RUE LEGENDRE
Imm. bourgeois, tr. beau 4 p., cuis., s. de bs, tél., 2.680 ch c. S/pl. vend., 14 h. 30 à 16 h. 30.

13e PLACE D'ITALIE
Immeuble récent confort
SANS COMMISSION
2 pièces, 52 m2, loyer 1.453 F, charges 335 F, park. 211 F
S'adresser au Gardien :
205, boul. Vincent-Auriol
Tél. : 589-44-67, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h.

PARIS XIe
Immeuble tout confort
2 pièces, 51 m2, loyer 1.453 F, charges 330 F, park. 160 F
S'adresser au gardien :
53 bis à 61, av. Parmentier
Tél. : 355-52-46

PARIS (19e)
Métro : Place des Fêtes
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
4-5 PIECES, balcon, loyer 1.956 F, charges 507 F, parking 156 F.
S'adresser au Régisseur :
25-29, rue des Lilas, Paris
Tél. : 202-05-88
de 9 à 12 h et de 14 à 17 h.

locations non meublées Demande

Paris

MICHEL BERNARD
rech. pour sa clientèle de cadres étrangers appartem. de standing quartier central. - 500-54-90.

Région parisienne

Pour Stés européennes ch. villas pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

locations meublées Offre

Paris

QUAI TOURNELLE
Standing, 110 m2, meublés, mens. 5.000 F + chg. 359-21-48.

locations meublées Demande

Paris

SERVICE AMBASSADE
pour cadres mutés Paris, rech. du STUDIO au 5 PIECES - LOYERS GARANTIS par Stés ou ambassades. Tél. 285-11-08.

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 P. PARIS et villa banlieue OUEST. Propriétaire directem. 265-67-77.

RENTABILISEZ VOTRE APPT PENDANT VOTRE ABSENCE
PARIS PROMO
loue les apparts des Parisiens provisoirement absents à une clientèle sélectionnée (1 mois min.) - 325-28-77

viagers

Société spécialiste viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garanties. Etude gratuite - discrète

75 KM PARIS OUEST, Maison ancienne caractère 4.000 m2. LIBRE 330.000 F + 3.000 F Viagers. F. CRUZ. - 266-19-00

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 296-15-01

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE sur saisie immobilière au Palais de Justice à BOBIGNY, le MARDI 18 DECEMBRE 1979, à 13 h. 30 - EN UN LOT

UNE PROPRIÉTÉ à ÉPINAY-SUR-SEINE (93)

141, AVENUE JOFFRE - Compr. BAT. rez-de-ch. 2 p. ; BAT. sur sous-sol rez-de-ch., 2 p. ; BAT. sur cave, rez-de-ch., 4 p., 1er ét., 4 p. Grenier. Cour

MISE A PRIX : 150.000 F. - S'ad. Mes BAILLY et GUILLET, avocats à Paris (1er), 18, rue Duphot, tél. 260-39-13 ; à tous avocats près T.G.I. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil ; et sur les lieux pour visiter.

VENTE sur saisie immobilière au PALAIS DE JUSTICE A NANTERRE, le 19 DECEMBRE 1979, à 14 heures - EN UN LOT, D'UN

APPARTEMENT Bâtiment A, quatrième étage sur jardin
9, rue du Commandant-Pilot, à NEUILLY

Mise à Prix : 250.000 francs

S'adr. Me Antoine RAVETON, avocat, 8, rue de Castellane à Paris (8e), tél. 265-97-99 ; et à ts avoc. pr. Trib. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

LA VILLE DE PARIS
Vend LIBRES aux enchères publiques
4 APPARTEM. - 1 STUDIO - 3 CHAMBRES
à PARIS, entre
LE BOULEVARD SUCHET
ET LE CHAMP DE COURSES D'AUTEUIL
le MARDI 11 DEC. à 14 h. 30, à la Chambre des Notaires de PARIS. Mes MAHOT DE LA QUERANTONNAIS, BELLARGENT, LIEVRE, notaires associés, 14, rue des Pyramides à PARIS (1er), téléphone 260-31-12.

INFORMATIONS «SERVICES»

VIE QUOTIDIENNE

Vacances sans foules

UNE petite révolution va bouleverser les vieilles habitudes centralisatrices du ministère de l'éducation. Ecoliers, collégiens et lycéens *ne partiront pas tous en même temps* lors des prochaines « grandes vacances ».

Le vendredi 27 juin 1980, après la classe, ce sera la ruée des jeunes hors des établissements scolaires des académies de Lille, Amiens, Rouen, Caen, Rennes, Nantes, Poitiers, Bordeaux, Orléans, Clermont-Ferrand et Ajaccio. Quelques jours plus tard, le jeudi 3 juillet, viendra le tour de l'Ile-de-France, puis le vendredi 4 juillet celui de Limoges et de Toulouse. Le mercredi 9 juillet, nouvelle et grosse vague avec la fermeture des établissements des académies de Strasbourg, Nancy, Reims, Dijon, Besançon, Lyon et Grenoble. Puis bons derniers, le vendredi 11 juillet — *toujours après la classe* — partiront les jeunes de la région Languedoc-Roussillon et Provence-Côte d'Azur.

Ces départs fractionnés sont organisés pour favoriser l'étalement des congés de l'été. Pour l'année scolaire 1980-1981, une seconde innovation sera mise en œuvre. Le calendrier scolaire qui fixe les temps de vacances et de travail ne sera plus élaboré à Paris pour tout l'Hexagone mais dans chacune des régions. On espère que les recteurs se consulteront de manière à publier des calendriers légèrement décalés les uns par rapport aux autres. Et pour éviter la pagaille due à des changements inopinés, il a été décidé que ces calendriers *seraient valables pour trois ans.*

Ces informations sont contenues dans un opuscule que vient de publier la délégation à la qualité de la vie (1) sur l'étalement des vacances. On y apprend aussi que le 1er août 1980 tombant un vendredi la prévention routière prévoit déjà de formidables encombrements. Alors si vous songez déjà à vos vacances de l'an prochain, rayez ce jour de votre calendrier et partez plutôt les vendredis 27 juin, 18 juillet ou 25 juillet.

La S.N.C.F., quant à elle, conseille de partir pendant toute la durée de l'été prochain du samedi midi au dimanche 15 heures et du lundi midi au vendredi 13 heures. Pour y encourager les voyageurs elle offre pendant ces jours-là de nombreuses réductions : 50 % à l'une des deux personnes d'un couple, 50 % aux personnes âgées, et 50 % pour tous ceux qui reviennent d'un voyage de plus de cinq jours et de plus de 1 000 kilomètres.

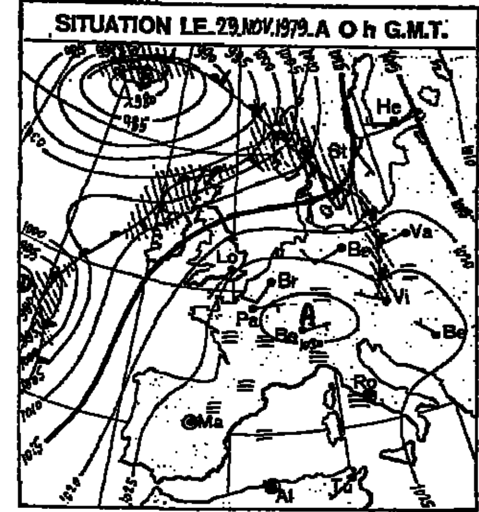
Voilà quels sont avec quelques opérations touristiques de morte saison en Languedoc-Roussillon, en Aquitaine et en Bretagne, les modestes *coups de pouce* qui seront donnés l'an prochain au si nécessaire étalement des vacances. Comme le montre la brochure, les entreprises qui ne ferment pas en août s'en félicitent. Les syndicats unanimes, les organisations de consommateurs, les maires de stations de vacances et les professionnels du tourisme réclament à qui mieux mieux « l'étalement ». Pourtant au-delà des incantations il n'y a pas grand-chose, car chacun, benoîtement, revient ensuite à ses habitudes.

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) 1980. Pour étalement des congés de l'été. Délégation à la qualité de la vie, 14, boulevard du Général-Leclerc, 92521 Neuilly-sur-Seine Cedex.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 29 NOV 1979 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 30.11.79 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 29 novembre à 0 heure et le vendredi 30 novembre à 24 heures :

Les hautes pressions d'Europe occidentale s'affaibliront lentement et, en bordure méridionale des perturbations qui circulent de l'Atlantique aux îles Britanniques et à la Scandinavie, le temps s'adoucira dans le nord de la France.

Vendredi 30 novembre, de la Bretagne à la frontière belge, le ciel deviendra plus nuageux que la veille, et il pourrait pleuvoir un peu, le soir, près de la Manche. Les vents, faibles, viendront du sud, puis du sud-ouest. Les températures minimales s'élèveront un peu en Bretagne, mais il y aura encore quelques gelées dans le Nord. Les températures maximales seront en hausse.

Sur le reste de la France, il fera encore froid le matin et les brouillards seront nombreux et localement givrants. Dans la journée, le ciel se dégagera, mais des brouillards se reformeront dans la soirée ou la nuit. Les vents resteront faibles et les températures varieront peu par rapport à celles de jeudi.

Le jeudi 29 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 026,8 millibars, soit 770,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29) : Ajaccio, 16 et 5 degrés ; Biarritz, 17 et 4 ; Bordeaux, 11 et —1 ; Brest, 14 et 6 ; Caen, 12 et 0 ; Cherbourg, 11 et 5 ; Clermont-Ferrand, 11 et —3 ; Dijon, 10 et 1 ; Grenoble, 12 et —2 ; Lille, 9 et 2 ; Lyon, 7 et 4 ; Marseille, 15 et 3 ; Nancy, 9 et —1 ; Nantes, 11 et 2 ; Nice, 16 et 8 ; Paris-Le Bourget, 12 et 0 ; Pau, 24 et 3 ; Perpignan, 17 et 1 ; Rennes, 9 et 3 ; Strasbourg, 11 et 2 ; Tours, 11 et 2 ; Toulouse, 8 et —3 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 3 degrés ; Amsterdam, 11 et 4 ; Athènes, 15 et 7 ; Berlin, 9 et 9 ; Bonn, 13 et 2 ; Bruxelles, 10 et 5 ; Le Caire, 14 (min.) ; Iles Canaries, 26 et 21 ; Copenhague, 6 et 6 ; Genève, 8 et 2 ; Lisbonne, 18 et 7 ; Londres, 13 et 4 ; Madrid, 18 et —3 ; Moscou, 1 et —1 ; Nairobi, 28 et 14 ; New-York, 17 et 7 ; Palma-de-Majorque, 19 et 4 ; Rome, 16 et 4 ; Stockholm, 1 et —3.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 29 novembre 1979 :

DES DÉCRETS

● Portant publication de la convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Inmarsat » et de l'accord d'exploitation relatif à l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites « Inmarsat », faits à Londres le 3 septembre 1976 ;

● Instituant une prime à la modernisation de l'hôtellerie rurale de montagne ;

● Portant publication de l'article L. 267 du code de la Sécurité sociale relatif aux rapports entre les caisses d'assurance-maladie et les directeurs de laboratoires d'analyses de biologie médicale.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 30 NOVEMBRE

« La manufacture des Gobelins », 13 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Allaz.

« Le château de Vincennes », 15 h., entrée, avenue de Paris, Mme Guillier.

« Le siège du parti communiste », 15 h., métro Colonel-Fabien, Mme Oswald.

« L'incendie du Bazar de la Charité », 15 h., 23, rue Jean-Goujon, Mme Pennec.

« La peinture florentine », 15 h., musée du Louvre (Mme Angot).

« Exposition Fernand Khnopf », 15 h., 107, rue de Rivoli (l'Art pour tous).

« L'art européen à la cour d'Espagne au dix-huitième siècle », 15 h., Grand Palais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« De la cour Carrée du Louvre aux mystères de la salle des Cariatides », 14 h. 45, cour Carrée (M. de La Roche).

« L'hôtel Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou (Tourisme culturel).

« Le village de Saint-Germain-des-Prés », 15 h., métro Mabillon (le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

20 h. 15, 11 bis, rue Keppler : « Les pouvoirs dynamiques de la pensée », entrée libre.

20 h. 30, Plaza-Opéra, 8, boulevard de la Madeleine : « Mozart était-il divin ? » (Agence mondiale d'information).

CORRESPONDANCE

Des timbres sans valeur faciale ?

Un de nos lecteurs, M. Louis Fournier, notait dans le Monde *du 1er novembre les difficultés que soulevaient pour les usagers les changements de timbres lors des augmentations de tarifs postaux. Voici la réponse que lui a faite M. R. Lemaire, directeur des services postaux.*

Vous notez tout d'abord que chaque augmentation des tarifs postaux se traduit, pour le public, par des difficultés d'approvisionnement en timbres-poste aux nouvelles valeurs ou en figurines d'appoint.

En ce qui concerne le réaménagement des taxes postales applicable depuis le 1er octobre 1979, mes services ont pris, avant cette date, toutes les précautions utiles afin d'alimenter les bureaux de poste en des quantités suffisantes de timbres-poste.

Toutefois, s'agissant du timbre-poste à 0,10 F, j'ai pu constater que, malgré l'importance des approvisionnements effectués, la demande de la clientèle s'est avérée, dans certaines régions, supérieure aux prévisions les plus larges.

Il est vrai, comme vous le suggérez, que la mise en vente de timbres dépourvus de l'indication de leur valeur faciale permettrait de remédier à certains problèmes d'approvisionnement. D'ailleurs, mes services ont déjà entrepris une étude détaillée sur les avantages et les inconvénients que représenterait pour le public et l'administration la création éventuelle de figurines sans mention de leur valeur d'affranchissement.

FACTURES DE GRÈVE

Curieuse réaction que celle de la direction de cet hôpital de l'Ardèche qui retournant à une infirmière la facture du taxi qu'elle avait dû prendre pour se rendre à son travail lors d'une grève des transports en commun a porté en marge cette annotation : « *En retour. Prière de vous adresser aux sections syndicales des transports en commun qui ont organisé cette grève.* »

Qui doit payer le coût de la grève : l'Etat, l'usager ou le syndicat ?

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DE LA SAINTE-CATHERINE
TIRAGE DU 28 NOVEMBRE 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier	Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.			F.
1	1	70	6	166	500
	221	570		1 396	1 000
	227 361	500 070		1 636	1 000
				5 926	1 000
2	402	500	7	7 817	1 000
	27 182	50 000		9 437	5 000
	239 382	3 000 000		1 307	10 000
3	43	150	8	948	500
	3 193	1 000		0 468	5 000
	7 333	1 000		6 958	5 000
4	0 854	5 000		07 708	100 000
	8 024	5 000	9	49	150
5	45	150		7 999	1 000
	5 385	1 000		7 009	10 000
	7 355	1 000	0	0	70
	9 585	5 000		520	570
6	06	150		620	570
				9 350	1 070

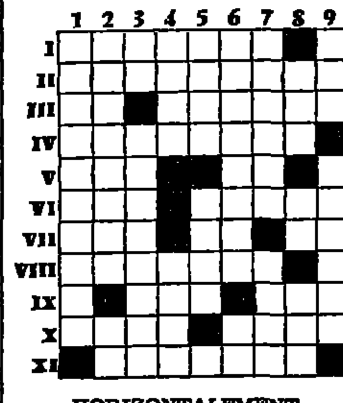
PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE LA SAINT-NICOLAS LE 5 DECEMBRE 1979 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO tirage n° 48 : 2 4 22 28 40 43 — numéro complémentaire 33

PROCHAIN TIRAGE LE 5 DECEMBRE 1979 VALIDATION JUSQU'AU 4 DECEMBRE APRES-MIDI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2553



HORIZONTALEMENT

I. Travail qui se fait à la maison. — II. Qui ne manque pas de motifs. — III. La moitié d'un nain ; Fit un croquis sur le vif. — IV. Peut faire une belle chandelle. — V. Peut se relever quand il fait froid ; Se suivent en marchant. — VI. Conviendra ; Bien vrais. — VII. Un étranger ; Partie d'un lustre ; Pris au vol (épelé). — VIII. Caractère qu'on peut attribuer à ce qui fait mauvais effet. — IX. Longue période ; Répété plusieurs fois, imite le bruit qu'on fait en arrosant. — X. Gouverna à Londres ; Maladie qui peut atteindre le cœur. — XI. Peut fournir du sel.

VERTICALEMENT

1. Reste pure quand elle a un bon directeur. — 2. Certain évoque Noël ; Première d'une série. — 3. Mieux que rien ; Pas ramassées. — 4. Se nourrit comme un petit mammifère ; Récipient pour les poussières. — 5. Le deuxième calife ; Est bouclée naturellement. — 6. Procèdent à un enlèvement ; Baie (épelé). — 7. Peut être assimilé à une exposition ; Endroit où l'on coupe les noix. — 8. Pas dite ; Article ; Au retour, a toujours perdu sa fleur. — 9. Utile pour faire monter les ballots ; Objet de conquête

Solution du problème n° 2552

Horizontalement

I. Clientèle. — II. Aiguilles. — III. Obus ; Eus. — IV. Ure ; MM ; AP. — V. Té ; Poco. — VI. Bluette. — VII. Haleine. — VIII. Ouais ; Epi. — IX. Urines ; Is. — X. Cane ; Enée. — XI. Salade.

Verticalement

1. Caoutchouc. — 2. Libre ; Auray. — 3. Igue ; Blain. — 4. Eus ; Pleines. — 5. Ni ; Mouise. — 6. Tlemcen ; Sel. — 7. Elu ; Otée ; Na. — 8. Lésa ; Pied. — 9. Es ; Précisée.

GUY BROUTY.

BREF

AUTOMOBILE

UN NOUVEAU PARC A PARIS. — A Paris, le parc de stationnement de la rue de l'Ecole-de-Médecine, situé sous la rue de l'Ecole-de-Médecine entre la rue Hautefeuille et la place Henri-Mondor, vient d'être inauguré. Sa capacité est de trois cent quarante-trois places, réparties sur quatre niveaux. Au quatrième niveau, quatre-vingt-seize places sont réservées à la vente, au tarif de 70 000 F, en priorité aux résidents riverains du parc. Les deux cent quarante-sept places restantes sont exploitées au tarif de 4,50 F de l'heure.

En 1979, la Ville de Paris aura ainsi mis en service quatre nouveaux parcs dans la capitale, qui dispose donc de quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-quatorze places de stationnement souterrain.

EXPOSITIONS

FLEURS JAPONAISES. — Sous le titre d'« Harmonies végétales », la compagnie Japan Air Lines organise le 4 décembre, de 16 heures à 20 heures, et les 5 et 6 décembre, de 10 heures à 20 heures, dans les salons de l'hôtel Nikko de Paris (61, quai de Grenelle, 75015 Paris), une exposition florale, qui présentera conjointement les compositions de maîtres venus du Japon pour la circonstance et celles de maîtres français exerçant à Paris.

Il s'agira d'une exposition inter-école, chose rare, même au Japon, chaque école jalouse de ses particularismes préférant habituellement exposer seule.

FÊTES

« *PARIS SUR SCÈNE* » POUR LA FIN DE L'ANNÉE. — Divers spectacles vont être organisés à l'occasion des fêtes de fin d'année, dans les rues de Paris et à la gare Montparnasse, annonce « Théâtre, musique et danse dans la ville ».

Cette association — qui dépend de la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris — précise que trois compagnies de ballets (Ethery Pagava, Joseph Russillo et Peter Gross) donneront une dizaine de représentations, entre le 4 et le 28 décembre, dans le grand hall de la gare Montparnasse. Les spectacles-animation de rue seront assurés par le groupe de bateleurs du Palais des Merveilles que dirige Jules Cordière. La première animation aura pour cadre la place de la Bastille, le 3 décembre.

Enfin, le 24 décembre, à 17 h. 30, un concert de carillon (chants de Noël) sera donné au beffroi de Saint-Germain-l'Auxerrois par Renaud Cagneux.

INDUSTRIE

LOCAUX DANS LES HAUTS-DE-SEINE. — Les industriels désireux de s'installer dans les Hauts-de-Seine sont informés que la nouvelle liste des locaux vacants à usage d'atelier ou d'entrepôt est à leur disposition à la délégation des Hauts-de-Seine de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, 9, rue Salvador-Allende, 92000 Nanterre, tél. : 776-44-60, ainsi qu'à la direction départementale de l'équipement des Hauts-de-Seine, tél. : 781-41-41 ou 725-95-00, poste 57-75.

RÉGIONALISME

NUIT ARVERNE. — Les originaires du Massif Central sont conviés à la traditionnelle Nuit arverne, organisée le samedi 1er décembre au Palais des congrès de la porte Maillot, Paris-16e, et à laquelle participera M. Alain Peyrefitte, de l'Académie française, *garde des sceaux, ministre de la justice.*

★ Renseignements et inscriptions à la Ligue auvergnate et du Massif Central, 13, boulevard Beaumarchais, 75004 Paris, tél. : 271-94-81.

URBANISME

CINQ VILLES POUR LES ENFANTS. — Les cinq villes de moins de trente mille habitants les plus agréables à vivre pour les enfants sont : Bègles, en Gironde ; Bourgoin-Jallieu, dans l'Isère ; Le Chambon-Feugerolles, dans la Loire ; Mons-en-Barœul, dans le Nord ; et Saintes, en Charente-Maritime. Ces cinq localités se sont vues, en effet, décerner les prix du concours « L'enfant dans la ville » organisé par la Fondation de France et Antenne 2. Elles recevront chacune un prix de 20 000 F.

★ Renseignements : direction des relations extérieures de la JAL, tél. 225-55-81.

Le Monde

économie

TROIS NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

Les pays membres du GATT ont approuvé les résultats des négociations commerciales multilatérales

Genève (A.F.P.). — Les résultats des négociations commerciales mutilatérales (N.C.M.), dites « Tokyo round », qui ont duré six ans, ont été adoptés par consensus, le 28 novembre, lors de l'assemblée annuelle du GATT. Ces conclusions avaient été paraphées en avril par les principaux pays industrialisés, mais non par les pays en développement. Ceux-ci, tout en exprimant leur déception devant les résultats des négociations, se sont joints au consensus. Deux pays seulement, l'Australie et Singapour, ont émis des réserves, sans s'opposer, toutefois, à ce consensus qui permet d'intégrer les résultats du « Tokyo round » dans le GATT.

Cependant, sur la question des clauses de sauvegarde, qui n'avait pas été résolue lors des N.C.M., les pays membres du GATT ont décidé de poursuivre les négociations au sein d'un comité créé à cet effet. Ce comité présentera un rapport d'ici au 30 juin 1980. Les négociations avaient échoué, la C.E.E. voulant introduire une certaine sélectivité dans l'application des clauses de sauvegarde et les pays en développement restant attachés au caractère non discriminatoire du GATT.

Les participants ont décidé, toujours par consensus, de créer un autre comité chargé d'examiner les mesures protectionnistes que pourraient prendre les pays développés à l'égard du tiers-monde. Cette décision fait suite à un accord intervenu dans ce sens à la conférence de Manille sur le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D. 5).

LES PHILIPPINES BIENTOT MEMBRES DE L'ORGANISATION

Genève (A.F.P.). — Les Philippines deviendront, le 1er janvier 1980, le quatre-vingt-cinquième pays membre du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Un protocole d'accession à cet effet a été signé le 27 novembre. Les exportations des Philippines sont passées de 2,3 milliards de dollars en 1975 à 3,5 milliards en 1978.

Les participants à l'assemblée annuelle du GATT ont adopté le budget pour 1980 de l'organisation, qui représente 39,8 millions de francs suisses contre 38,7 millions de francs suisses, soit 14 % contribution la plus importante est celle des Etats-Unis (5,6 millions d efrancs suisses, soit 14 % du budget), suivis par la R.F.A. (4,4 millions, 11,1 %), le Japon (3,05 millions, 7,7 %), le Royaume-Uni (2,9 millions, 7,3 %) et la France (2,8 millions, 2 %).

En Grande-Bretagne

Les syndicats de British Leyland renoncent à déclencher une grève pour défendre un délégué licencié

De notre correspondant

Londres. — Sir Michael Edwardes, P.-D.G. de British Leyland (B.L.), a remporté l'épreuve de force qu'il avait engagée la semaine dernière en licenciant un délégué d'atelier d'obédience communiste, M. Robinson. Il avait pris un risque sérieux, car il pouvait s'attendre à un mouvement de solidarité en faveur de M. Robinson. En fait, environ un tiers des quatre-vingt-dix mille ouvriers de B.L. travaillant dans le secteur des automobiles arrêtèrent le travail en attendant la décision des deux grands syndicats — celui des métallurgistes et celui des ouvriers des transports — d'« officialiser » la grève. Or ces deux syndicats viennent de demander à leurs adhérents d'interrompre le mouvement.

M. Robinson et trois autres délégués d'atelier avaient fait campagne contre le plan de sauvetage de l'entreprise nationalisée mis au point pas Sir Michaël, et qui avait été approuvé dans la proportion de sept contre un par le personnel votant au scrutin secret.

La nature de la faute commise par M. Robinson n'exigeait pas une sanction sévère. Mais, au printemps, il avait organisé une « *grève sauvage* », contraire aux instructions de la centrale syndicale, et Sir Michaël, estimant avoir le soutien de la très grande majorité du personnel, était pressé de se débarrasser d'un homme considéré comme un agitateur et entendait s'attaquer directement aux pouvoirs des délégués d'ateliers ouvertement opposés au plan de sauvetage. Malgré les critiques des syndicats qui lui reprochèrent d'avoir fait preuve d'irresponsabilité, Sir Michaël a tenu bon en refusant de réembaucher M. Robinson et en soulignant qu'en cas de grève générale il renoncerait à demander au gouvernement les 275 millions de livres nécessaires à la survie de l'entreprise.

Apparemment les ouvriers de British Leyland, compte tenu des réserves exprimées dans les milieux dirigeants conservateurs à renflouer ce coûteux et peu rentable empire industriel, que certains voudraient démanteler, ont pris au sérieux la menace d'une fermeture définitive. Aussi le mouvement de grève s'est il effrité... Il ne restait plus alors aux deux grands syndicats que de reculer en sauvant la face.

Cette retraite a été facilitée par la direction de B. L., qui a décidé finalement de suspendre M. Robinson ; il continuera d'être payé en attendant les conclusions d'une enquête confiée au syndicat des métallurgistes. En contrepartie, ce syndicat a invité ses adhérents à interrompre le mouvement de grève. M. Duffy, le leader des métallurgistes, traité de « traître » par certains, a expliqué qu'il ne pouvait prendre le risque de provoquer la fermeture de l'entreprise. Sir Michaël l'ayant informé que si la grève était officialisée, les avis de licenciement seraient adressés immédiatement au personnel. Placée devant le fait accompli, le syndicat des ouvriers des transports s'est aligné sur celui des métallurgistes.

M. Robinson a exprimé sa profonde « *déception* » à l'égard du syndicat des métallurgistes, dont l'enquête devrait s'achever autour de Noël, c'est-à-dire à un moment peu favorable pour relancer une action de grève dans le cas très probable où les enquêteurs recommanderaient la réintégration de M. Robinson. Néanmoins, le conflit pourrait rebondir dans la mesure où Sir Michaël a annoncé qu'il n'entendait pas être lié par les conclusions de la commissiond' enquête syndicale.

Dans un éditorial, le *Financial Times* dénonce indirectement la manière forte employée par Sir Michaël en rappelant que la coopération des syndicats, mais aussi des délégués d'atelier, est absolument nécessaire au succès du plan de sauvetage de l'entreprise. Le journal invite la direction de B. L. à entreprendre un difficile effort de persuasion pour amener les travailleurs et leurs représentants à accepter des changements importants dans l'organisation du travail et de la « *grille des salaires* ».

HENRI PIERRE.

La nouvelle rencontre C.E.E.-Comecon a permis une clarification des points de vue

De notre correspondant

Moscou. — A l'issue de trois jours de négociations avec M. Faddeev, secrétaire du Comecon, M. Haferkamp, vice-président de la Commission des Communautés européennes, s'est déclaré, le 28 novembre, « satisfait de ces entretiens », dans la mesure où ils ont permis une clarification et un certain rapprochement des points de vue entre les deux organisations, qui discutent, depuis cinq ans, la conclusion d'un accord. Selon lui, l'atmosphère a été « bonne et franche ».

En fait, la délégation du Comecon a été surprise et même décontenancée par le nouveau projet d'accord présenté par la C.E.E. A tel point qu'elle a longtemps hésité avant d'accepter qu'il en soit fait mention dans le communiqué remis à la presse. Avant de donner une réponse, elle a demandé le temps d'étudier les nouvelles propositions.

Trois points fondamentaux de divergence séparent encore les deux organisations. Tout d'abord le Comecon voudrait que les questions commerciales soient incluses dans l'accord, alors qu'il n'est pas, contrairement à la C.E.E. une institution supranationale possédant des compétences en matière de politique commerciale. En revanche, la Communauté veut négocier des accords commerciaux avec chacun des pays membres du Comecon pris séparément, comme le font déjà les autres partenaires capitalistes des pays socialistes, le Japon par exemple. Des négociations en vue de la conclusion d'un accord commercial sont d'ailleurs en cours entre la C.E.E. et la Roumanie.

Le Comecon demande ensuite la création d'une commission mixte qui lui permettrait d'exercer une sorte de surveillance sur les relations économiques et commerciales entre les deux blocs et entre leurs membres. La création d'une telle structure, sur laquelle les délégués des pays de l'Es insistent maintenant plus que sur leur première revendication, constitue une manière de réintroduire les questions commerciales dans l'accord Comecon-C.E.E.

Une « formule évolutive »

Le Comecon demande l'octroi collectif de la clause de la nation la plus favorisée, alors que, pour la C.E.E., il ne s'agit pas là d'une question de principe, mais d'un problème pratique qui doit être négocié cas par cas et qui est à la base des négociations commerciales avec chaque pays. Les membres du Comecon sont d'ailleurs dans des situations différentes puisque quatre d'entre eux (la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie), en tant qu'adhérents du G.A.T.T. bénéficient déjà de cette clause.

Sur ces trois points, la Commission de Bruxelles se montre pour le moment intraitable. Le nouveau projet d'accord qu'elle a présenté à Moscou visait à tourner la difficulté en allant dans certains domaines au-devant des souhaits du Comecon. Trois élément peuvent être relevés :

● Le nouveau projet donne plus de détails sur la manière dont les matières commerciales pourraient être traitées entre la C.E.E. et les pays membres du Comecon : il suggère que les futurs accords concernent la clause de la nation la plus favorisée, les clauses de sauvegarde, la levée des obstacles aux échanges, le développement des relations commerciales, etc. ;

● Il propose non seulement des « *relations de travail* » entre la C.E.E. et le Comecon, selon la formulation précédente jugée trop modeste par les pays de l'Est, mais des « *relations* » (sans autre précision) dans le respect des règles institutionnelles et des présentants officiels des deux ticle étant largement fondé sur des propositions du Comecon ;

● Le projet offre enfin la possibilité d'un large éventail de contacts informels entre les représentants officiels des deux organisations (séminaires, conférences, réunions d'experts, échanges d'informations et de statistiques) sans la création d'une lourde machine bureaucratique qui serait une commission mixte. Il s'agit, a précisé M. Haferkamp, d'upne « formule évolutive » qui pourrait être élargie en fonction de l'expérience.

Les trois jours de négociations à Moscou ont permis l'élaboration d'un calendrier et la création d'un groupe de rédaction chargé de formuler des textes concrets sur les points de convergence acquis. Ce groupe se réunira en février-mars, avant la nouvelle réunion des délégations, « *au plus tard pour le mois d'avril 1980 au même niveau* », précise le communiqué. Il semble cependant que les représentants du Comecon souhaiteraient que la prochaine réunion ait lieu à un niveau plus élevé, celui des ministres par exemple. M. Haferkamp a, quant à lui, formulé le souhait que la signature d'un accord puisse avoir lieu dès l'année prochaine. Il est possible, en tout cas, que les pays du Comecon soient soucieux de terminer les négociations avant la conférence paneuropéenne de Madrid.

DANIEL VERNET.

LE CONSEIL EUROPÉEN DE DUBLIN

(Suite de la première page.)

Leur contribution au budget est supérieure à leur part dans le produit national brut communautaire ; ce qu'ils en reçoivent, c'est-à-dire les dépenses faites au Royaume-Uni avec les deniers européens, est proportionnellement inférieur à cette part au P.N.B. communautaire.

Les travaux préparatoires, qui se sont déroulés depuis le conseil de Strasbourg en juin et à la lumière desquels la Commission a rédigé ses propositions, ont abouti à des résultats assez clairs dont il serait surprenant qu'ils soient remis en cause à Dublin. Les Huit — cela semble acquis — ne veulent parler de compensation financière qu'à propos du premier volet, celui de la contribution proprement dite (ce que les Britanniques versent à la tirelire commune). Cette contribution devrait en 1980 atteindre 20,5 % du budget alors que l'économie britannique entre pour 16 % dans le P.N.B. communautaire.

Pour réduire l'écart, les Huit sont prêts à assouplir les règles du « mécanisme correcteur » adopté par le conseil européen de Dublin en 1975 (lors de la renégociation des conditions d'adhésion imposées par M. Wilson) déjà pour éviter que le Royaume-Uni ait trop à payer. Il en résulterait, comme vient de l'expliquer la Commission (*le Monde* du 2 novembre), une compensation financière se situant entre 250 millions d'unités de compte (1,450 milliard de francs) et 520 millions d'unités de compte (3 milliards de francs), selon que l'on supprime complètement ou seulement en partie les « verrous » que comportait le mécanisme correcteur de 1975.

Sur ce terrain, les Français, à première vue, ne veulent pas aller aussi loin que les Allemands. Ils insistent également pour que la « correction » ne soit accordée qu'à titre provisoire et pour que le coût de l'opération soit réparti de façon équitable entre les Huit (en d'autres termes, pour que les Italiens, les Irlandais, voire les Belges ne se dérobent pas). Cependant, sauf erreur, ce n'est pas sur cet aspect des choses que devrait se jouer le conseil européen de Dublin. Si un arrangement général satisfaisant se dessine, et à condition de rester dans les limites du mécanisme correcteur, c'est-à-dire d'un maximum de 520 millions d'unités de compte (3 milliards de francs), il est raisonnable de croire que M. Giscard d'Estaing acceptera d'aller aussi loin que M. Schmidt.

Une garantie

Le conseil jettera un regard sur l'évolution de la politique agricole commune, volontiers considérée par les Britanniques comme la principale responsable de leur mésaventure budgétaire européenne. Cet exercice ne devrait pas, lui non plus, entraîner de difficultés particulières. Aucun Etat membre ne conteste en effet la nécessité d'enrayer la progression des dépenses de soutien des marchés, en particulier celle des dépenses laitières.

Comme il ne peut être question, à ce niveau des chefs de gouvernement, de préciser quelle politique économique il convient exactement de pratiquer, il n'y aura pas motif à querelle. Il est possible, si un accord est en vue, que M. Giscard d'Estaing cherche à obtenir la garantie que les aménagements envisagés épargneront les petits exploitants qui, sinon, seraient codamnés et viendraient, de façon inopportune, grossir les rangs des chômeurs. Requête d'autant plus raisonnable qu'au moins en ce qui concerne le lait, les grandes exploitations industrielles sont les principales responsables des excédents.

En bonne logique, à moins que le conseil européen ne fasse rien d'autre qu'ouvrir officiellement la crise, le vrai débat devrait porter sur le volet « dépenses » du budget, c'est-à-dire sur la répartition entre les Etats membres des crédits disponibles. Les Britanniques reçoivent très peu d'un budget dont 70 % sont affectés aux dépenses agricoles. « *Ils ne participent à rien de ce qui marche* », commente un haut fonctionnaire bruxellois.

Que faire pour modifier cet état de fait ? Les Huit écartent l'idée de compensation financière car, disent-ils, l'accepter reviendrait à neutraliser les effets des politiques communes, et à s'engager par là même dans la voie destructrice du « juste retour ». La situation n'en est pas pour autant inévitablement bloquée.

La Commission vient d'indiquer une voie à suivre : « *Il serait possible*, écrit-elle dans ses propositions pour le conseil européen, *d'envisager des mesures spéciales, temporaires*, ad hoc, *qui assureraient une participation accrue du Royaume-Uni à un certain nombre de politiques communautaires et qui élèveraient le faible niveau actuel des dépenses communautaires au Royaume-Uni. Ces dispositions... pourraient, par exemple, revêtir la forme d'une aide immédiate en faveur de l'exploitation des ressources charbonnières, de mesures visant à promouvoir l'infrastructure dans le secteur des transports et de programmes de développement agricole. Si le Royaume-Uni devait adhérer au système monétaire européen, un système de bonification d'intérêts pour les emprunts communautaires pourrait être un moyen parmi d'autres d'effectuer ces paiements.* »

Une telle proposition, dont pourrait s'inspirer une initiative des Huit ou de certains d'entre eux, s'analyse comme une offre conditionnelle. En admettant qu'il prenne corps, le débat pourrait consister à Dublin à trouver des dépenses nouvelles et à préciser à quelles conditions elles pourront être engagées. Compte tenu des circonstances, le thème privilégié qui vient à l'esprit est celui de l'énergie. Mais comment imaginer que l'Italie ou la France puissent envisager de financer un programme de développement charbonnier britannique, si elles n'y trouvent pas, d'une manière ou d'une autre, un bénéfice ?

L'opération n'est pas jouable si, sous couvert de politique commune, elle se résume à autoriser un transfert supplémentaire au profit du Royaume-Uni. Ce serait renouveler, peut-être en plus coûteux, l'exercice de péréquation financière passablement contestable (qui sait où va l'argent ?) qu'est en réalité la prétendue politique régionale européenne. Aller plus loin, autrement dit jeter les bases d'une politique commune intégrée nouvelle, devient une entreprise difficile dont il n'est évidemment pas pensable de venir à bout en quelques heures de réunion.

On ne peut pas exclure cependant que certains, pour éviter l'échec, suggèrent d'oser une telle aventure. Ils renoueraient ainsi avec la démarche audacieuse faite par MM. Schmidt et Giscard d'Estaing en mars 1978, à Copenhague lorsqu'ils proposèrent de relancer la coopération monétaire. A y regarder de près, là pourrait être l'unique voie du succès. Elle aurait, pour le moins, valeur d'un test. Que répondrait Mme Thatcher si un tel marché lui était mis en main ? Une réaction positive pourrait tout sauver. Ne peut-on pas croire que l'opinion britannique, quoi qu'en pense la classe politique, y souscrirait de bonne grâce?

La vérité oblige à dire qu'à cette réponse constructive, en partant de l'hypothèse que la question puisse être posée, personne ne croit. Les partenaires de la Grande-Bretagne sont convaincus qu'elle refuserait tout supplément d'intégration susceptible de la contraindre. On en arrive à ce qui, apparemment, est la conclusion mélancolique de la majorité des interlocuteurs de Mme Thatcher : il existe effectivement un problème britannique, mais ce serait peine inutile de prendre des risques pour le résoudre.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *La commission des budgets de l'Assemblée européenne* a refusé, le 28 novembre, d'adopter le projet de budget de la Communauté européenne pour 1980. Elle justifie son refus par les « *coupes sombres et injustifiées* », selon elle, pratiquées par le conseil des ministres de la C.E.E. dans les dépenses noi obligatoires (Fonds régionale, Fonds social) et par la nécessité de contrôler les dépenses de la politique agricole commune. — *(A.F.P.)*

● « *Guerre du mouton* » : la Commission européenne a adressé à la France un « avis motivé », aux termes duquel le gouvernement a jusqu'au 12 décembre pour lever les restrictions qu'il a imposé sur les importations de mouton en provenance du Royaume-Uni. Passé ce délai, le gouvernement français sera à nouveau traduit devant la Cour européenne de justice.

● ERRATUM. — Deux erreurs de transmission ont soit faussé, soit obscurci le sens de deux passages de l'article de Philippe Lemaitre publié dans « le Monde de l'économie » du 27 novembre : « La contribution britannique au budget de la C.E.E. est-elle excessive ? » En ce qui concerne les propos, rapportés page 25, de M. René Monory, il fallait lire : « *Nous avons calculé que si la Grande - Bretagne se trouvait, pour les importations de produits NON agricoles* (et non *agricoles*, comme il a été écrit), *en provenance des pays tiers, dans une situation comparable à celle de ses partenaires...* »

Plus loin, il fallait lire que le « *mécanisme correcteur* » a pour but « *d'empêcher que l'écart entre la contribution du Royaume-Uni et sa part dans le P.N.B.* (et non pas *budget*) *européen, ne se creuse...* »

FAITS ET CHIFFRES

● *Un accord financier franco-mexicain* d'un montant de 370 millions de francs a été signé à Paris le 28 novembre dans le cadre du protocole conclu en mars à l'occasion de la visite au Mexique de M. Giscard d'Estaing. Ce protocole prévoit une ligne de crédit en faveur du Mexique d'un montant total de 1 milliard de francs. La première tranche sera fournie dans la proportion de 18 % par la direction du Trésor français, le reste sous la forme de crédits commerciaux. Elle sera utilisée pour des projets à définir d'un commun accord par les deux gouvernements.

● *La dette extérieure publique du Mexique* augmentera en 1979 de 3,4 milliards de dollars pour atteindre un total cumulé de quelque 35 milliards de dollars. Cependant, le produit intérieur brut du pays devrait augmenter de 7,5 % en 1979 et les investissements publics et privés s'accroître de 16 %, estime le ministère des finances. — *(A.F.P.)*

● *Le revenu médian des familles américaines* a atteint 17 640 dollars en 1978 contre 16 000 en 1977, en progression de 10,3 %. Entre 1970 et 1978, la progression du pouvoir d'achat réel des familles n'a pas dépassé 6,5 %, soit 0,8 % l'an environ, alors qu'entre 1960 et 1970 il avait augmenté au rythme de 3 % l'an. La récession qui a sévi entre 1973 et 1975 est à l'origine de cette faible croissance, le revenu médian des familles s'étant alors contracté en termes réels. — *(Ageji.)*

● *Le salaire horaire moyen brut américain* a, en termes réels, enregistré en octobre une baisse de 5,3 % par rapport à octobre 1978. Pour le salaire horaire moyen net — après déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations de la sécurité sociale, — la baisse s'élève à 6,6 %. Aux Etats-Unis, les barèmes de l'impôt sur le revenu restent inchangés, quelle que soit l'évolution du coût de la vie. — *(A.F.P.)*

● *Près d'un tiers des Britanniques* qui émigrent s'installent au Proche-Orient, indique un rapport publié le 28 novembre à Londres. La seconde destination est l'Europe (18 %), précédant les Etats-Unis (14 %). Pour plus de 20 % des émigrés, un salaire supérieur est l'essentiel attrait. L'envie d'améliorer ses compétences par l'expérience de l'étranger vient en deuxième position. En 1976, deux cent dix mille Britanniques se sont expatriés.

SOCIAL

LES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

Un sondage donne 39 % de voix à la C.G.T. et 22 % à la C.F.D.T.

Selon un sondage réalisé entre le 8 et le 14 novembre sur un échantillon de mille cinq cents personnes, par la société d'études Public S.A., que publie l'hebdomadaire « l'Usine nouvelle », 33 % des personnes interrogées indiquent qu'elles participeront aux élections des prud'hommes, le 12 décembre ; 25 % voteront « peut-être ».

Parmi ceux qui ont l'intention de voter, 39 % indiquent qu'elles se prononceront pour la C.G.T., 22 % pour la C.F.D.T., 10 % pour F.O., 6 % pour la C.G.C. et 3 % pour la C.F.T.C ; 19 % ne se prononcent pas. Par rapport au sondage publié par « l'Express » (« le Monde » du 21 novembre), le nombre de ceux qui entendent participer au scrutin est en retrait de 4 points, la C.G.T. perd 10 points, F.O. 1 point et la C.F.D.T. en gagne 4. Ces résultats divergent quelque peu de ceux publiés par le ministère du travail pour les élections aux comités d'entreprise en 1977 (où il n'y avait que 1 687 000 suffrages recensés) : la C.G.T. avait obtenu, pour l'ensemble des collèges, 37,4 %, la C.F.D.T., 20,2 %, F.O., 9 %, la C.G.C., 5,4 %, la C.F.T.C., 3 %.

A la question : « Si vous aviez recours aux prud'hommes, par quelle personnalité de la liste ci-dessous souhaiteriez-vous être représenté ? », M. G. Seguy (C.G.T.) vient en tête (25 %), devant MM. Bergeron (F.O.) (18 %), Maire (C.F.D.T.), 15 %, Menu (C.G.C.), 4 %, Tessier (C.F.T.C.), 1 %.

Les dirigeants communistes appellent à voter pour la C.G.T.

M. Marchais, secrétaire général du P.C.F. ; Mme Gisèle Moreau et MM. Jean Colpin et Charles Fiterman, membres du secrétariat ; MM. Gustave Ansart et Claude Poperen, membres du bureau politique, et M. Georges Frischmann, membre du comité central, ont rendu public, mercredi 28 novembre, un appel à voter pour la C.G.T. lors des élections prud'homales du 12 décembre.

« Dirigeants du parti communiste français, écrivent-ils, *nous n'entendons en aucune façon empiéter sur les prérogatives des organisations syndicales et de leurs directions. Nous sommes fermement attachés au respect de l'indépendance des syndicats, de leur liberté de détermination et d'action en même temps qu'à la coopération de notre parti avec ceux-ci dans l'intérêt des travailleurs. »*

Ces dirigeants du P.C.F. ajoutent : *« Dans cet esprit, comme militants ayant exercé des responsabilités dans la C.G.T. à laquelle nous sommes toujours adhérents, nous considérons de notre devoir d'appeler les travailleurs à porter massivement, le 12 décembre, leurs suffrages sur les candidats de la C.G.T. »*

Le débat sur le projet de loi Stoléru sur les travailleurs immigrés serait reporté au printemps

Le débat sur les projets de loi gouvernementaux visant à restreindre les droits des travailleurs immigrés vient d'être à nouveau éludé. Déjà, au début de novembre, le premier texte présenté par M. Bonnet, ministre de l'intérieur, et relatif aux conditions de'ntrée des étrangers avait été repoussé en seconde lecture par le Sénat, après avoir été adopté par l'Assemblée.

Paradoxalement, c'est M. Bnonet qui avait demandé aux sénateurs *de sep ronancer contre son* propre projet, reprochant notamment à l'opposition d'avoir déposé un amendement qui accordait automatiquement la carte de résident privilégié à des étrangers justifiant d'un séjour de dix ans, même non continu, dans notre pays. Cette fois, c'est le projet de M. Stoléru, secrétaire d'Etat à la condition des travailleurs immigrés, qui devait être discuté le mercredi 28 novembre par l'Assemblée.

Or ce projet — qui réunit en un seul document les titres de travail et de séjour et ne prévoit plus que deux types de cartes : celle de résident privilégié, valable dix ans, et celle résident ordinaire, valable trois ans — n'a pu être examiné en raison de l'encombrement de l'ordre du jour. Les retards provoqués par la discussion sur l'interruption volontaire de grossesse sont, officiellement, à l'origine de ce nouveau report. Mais ,dès mardi, M. Jacque Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des relations avec le Parlement, avait laissé entendre que le projet Stoléru ne serait pas débattu avant la session de 1980. Quant à la discussion sur la loi Bonnet, elle ne pourra s'engager avant le 6 décembre. Encore, les débats sur la loi de finances rectificative risquent-ils de prolonger plus encore ce délai. Ce n'est donc pas avant le printemps que l'on connaîtra le sort réservé à plusieurs centaines de milliers d'immigrés menacés par les nouveaux textes, si le débat est reporté.

En attendant, les réactions s'amplifient de toutes parts contre des mesures qui non seulement frapperaient un grand nombre d'immigrés, mais qui auraient des conséquences désastreuses pour l'économie.

Après les prises de position de la C.G.T., de la C.F.D.T., des partis de gauche et, ces jours derniers, de hautes autorités catholiques et protestantes, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) dénonce les déclarations faites par M. Giscard d'Estaing lors de la réception de membres des communautés étrangères le 23 novembre à l'Elysée. Selon le MRAP, les propos du président *« portent à un niveau inégalé la campagne de mystification entreprise. (...) L'instauration de rafles au faciès, désormais justifiées par les ministres, l'élaboration de lois et de règlements de plus en plus attentatoires aux droits des étrangers, les condamnations répétées de l'action du gouvernement dans ce domaine par le Conseil d'Etat, les Eglises, les associations, des personnalités de toutes opinions, ne justifient pas, c'est le moins qu'on puisse dire, une autosatisfaction que les victimes de cette situation prendront pour une insulte. »*

Lors d'un débat, organisé à Paris par la Ligue des droits de l'homme, la plupart des intervenants, dont Mᵉ Daniel Jacoby, membre du comité central de cette organisation, ont dénoncé l'« *effet cumulatif* » des projets de loi qui feraient une distinction, ont-ils affirmé, entre les « *bons* » et les « *mauvais* » immigrés. Seuls les premiers, « *les gens bien sages et non les syndiqués* » seraient admis à rester en France, ce qui constituerait « *un moyen de pression sociale contre les salariés français* ».

De son côté, le Collectif national des associations de formation des migrants — groupant une trentaine d'organisations, dont la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés, le Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion et la Cimade, organisation œcuménique d'entraide — dénoncent, dans une déclaration commune, « *l'ambiguïté de la politique gouvernementale* » qui a mis en œuvre une Semaine du dialogue Français-immigrés en même temps qu'elle soumettait au Parlement « *des lois racistes et xénophobes* ». Les signataires lancent un appel « *à toutes les forces démocratiques françaises et internationales* » pour qu'elles mènent « *une action commune face à la politique de l'arbitraire* ».

Enfin, M. Jacques Delors et d'autres responsables de l'association Echange et Projets ont dénoncé mercredi les projets de loi Bonnet - Stoléru, « *à la fois illusoires, sur le plan économique, dangereux sur le plan international et inadmissibles en ce qui concerne les libertés individuelles* ».

● *Non aux lois anti-immigrés.* — Tel sera le thème d'une manifestation organisée le samedi 1ᵉʳ décembre à Paris, à 14 h. 30, à la station de métro Barbès, par le Comité de coordination des foyers en lutte

● « *Spécial immigrés* » est le thème du numéro de novembre de la revue mensuelle *Croissance des jeunes nations* (163, boulevard Malesherbes, 75849 Paris-17ᵉ), que dirige M. Georges Hourdin. Ce dernier dénonce dans son éditorial la « *sournoise politique de xénophobie et de pouvoir personnel* » menée par le gouvernement français (notamment par le moyen des projets de loi de *MM. Bonnet et Stoléru*), qui auront pour effet, écrit-il, « *de rendre la situation de tous les étrangers — et particulièrement des travailleurs immigrés — beaucoup plus incertaine* ». Pierre Castel et Daniel Junqua analysent, l'un à travers les textes juridiques, l'autre à travers l'interview d'un militant de Rencontre et Développement, les effets de cette politique. Albert Samuel rappelle de son côté, dans une étude très documentée, que c'est en partie grâce aux immigrés que la France a financé la formidable croissance économique des trente dernières années.

POURSUITE DE L'OCCUPATION D'USINOR - DENAIN

Les cinq cents sidérurgistes d'Usinor - Denain — soit un dixième des effectifs de cette entreprise — qui occupent, depuis le 27 novembre, les locaux de la société à l'initiative de la C.G.T., ont décidé, mercredi, de reconduire leur mouvement, par un vote à mains levées. Le personnel réuni par la C.G.T. est consulté chaque jour sur la poursuite de cette action.

La C.F.D.T. désapprouve cette forme de lutte qui, dit-elle, « *conduit inévitablement et rapidement à l'arrêt définitif de la production de fonte et d'acier avant le terme prévu par Usinor* ». La C.G.T. a engagé cette action pour protester contre un plan de mutations qui doit concerner, l'été prochain, quelque mille sept cents salariés.

En revanche, l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. de la SNIAS à Saint-Nazaire a décidé de mettre fin à l'occupation de l'usine, qui avait été entreprise mardi pour obtenir l'intégration de la prime de rendement (2 % à 10 %) dans les salaires, une augmentation de 160 francs, la suppression des contrats à durée déterminée et de la sous-traitance. Elle a cependant décidé d'appeler à des débrayages quotidiens et à une manifestation, ce jeudi, dans les rues de Saint-Nazaire, dans le cadre d'une journée départementale d'action. D'autre part, des pièces servant à la fabrication de l'Airbus ont été « bloquées » par les ouvriers.

« Bloqués », M. Roux, directeur général des Ateliers et Chantiers de la Manche (A.C.M.), à Dieppe, et deux de ses adjoints l'ont été également mercredi 28 novembre par une centaine de militants cégétistes qui réclament notamment une augmentation de salaire de 3,5 % applicable depuis le 1ᵉʳ novembre. Les trois cadres ont été retenus dans leurs bureaux pendant plusieurs heures. Les forces de l'ordre, qui étaient prêtes à intervenir, ne se sont pas manifestées.

La police a procédé, en revanche, à des perquisitions, mercredi, au domicile de plusieurs salariés d'Alsthom Belfort, dans le cadre de l'information ouverte par le procureur de la République après l'acte de sabotage perpétré contre le T.G.X. (train à grande vitesse) et aussi après les vols de dossiers commis pendant le conflit à la recette des impôts et à la chambre de commerce et l'industrie de Belfort. Une délégation syndicale s'est rendue à lap réfecture pour protester contre ces interventions policières, qui, a-t-elle assuré, « *ne contribuent pas à détendre le climat social* ».

« LE SMIC ACCROIT SON RETARD SUR LES SALAIRES » - estime la C.F.D.T.

Après les décisions du conseil des ministres de majorer le traitement des fonctionnaires, le SMIC et le minimum vieillesse, les syndicats réagissent diversement.

● *La fédération C.G.T. des P.T.T.*, de la santé et des services publics estime que l'augmentation de 1,5 % du traitement des fonctionnaires, « *qui portera les majorations de traitements à 11 % depuis le 1ᵉʳ janvier, ne constitue qu'un rattrapage insuffisant et* a posteriori. *En effet, la hausse des prix atteint au 31 octobre 10,2 %, selon l'indice INSEE, et 11,2 %, à la même date, selon l'indice C.G.T. Le fait que cette mesure intervienne à compter du 1ᵉʳ décembre, et non en fin d'année, selon le dispositif salarial (...), est le résultat des luttes des personnels, dans lesquelles la C.G.T. a joué un rôle essentiel.* »

● *La FEN* donne un avis différent. « *Sans que soient pour autant atténuées les critiques que la FEN formule quant au refus du gouvernement d'accepter un jeu d'anticipation permettant de sauvegarder le maintien du pouvoir d'achat en moyenne, on peut estimer que les mécanismes de sauvegarde inscrits dans l'accord ont joué. La décision finale du gouvernement tient compte des observations formulées lors des deux réunions avec les organisations signataires et, aussi, de la hausse des prix constatée au mois d'octobre (1,2 %)* ».

● *La C.F.D.T.*, intervenant sur le SMIC, affirme que « *le SMIC accroît son retard sur les salaires* ». « *En l'augmentant de 4,1 %*, déclare-t-elle, *le gouvernement a choisi de faire progresser le SMIC au minimum.* » La C.F.D.T. considère que le SMIC aurait dû augmenter au 1ᵉʳ décembre de 4,7 % pour respecter la loi, en tenant compte de l'évolution du salaire horaire moyen. « *La politique d'action du gouvernement en faveur des basses et moyennes rémunérations ne sera efficace*, dit-elle, *que si celui-ci décide de s'engager résolument dans la voie de la négociation du SMIC et ne s'en remet pas aux seules exhortations aux négociations par branches telles qu'elles se déroulent actuellement.* »

La hausse des prix en France et en Allemagne de l'Ouest

M. BARRE : la R.F.A. n'a pas un secteur public qui coûte aussi cher que le nôtre.

Mme Marie Jacq (P.S., Finistère), a interrogé le premier ministre, au cours de la séance de questions au gouvernement, mercredi 28 novembre, à l'Assemblée, sur la hausse des prix (1,2 % en octobre, plus de 11 % pour l'année)) et sur la situation comparée, à cet égard, de la France et de l'Allemagne fédérale.

M. Barre a déclaré : « *Le 1ᵉʳ juillet dernier, au lendemain des décisions prises lors de la réunion de l'OPEP, lorsque fut dressé le bilan de la hausse des prix du pétrole et des produits énergétiques — gaz, électricité..., — j'avais dit que la hausse des prix à la consommation serait supérieure à 10 %. Ce qui se passe n'est donc pas du tout un élément de surprise, ce n'était pas du tout dificile à prévoir.* »

Le premier ministre a ajouté : « *Chez nous, la dérive des prix est beaucoup moins forte que dans les autres pays. D'autre part, à ceux qui passe leur temps à évoquer le taux d'inflation en Allemagne fédérale, je demande de réfléchir aux points suivants : depuis 1948, l'Allemagne fédérale s'est efforcée d'avoir une monnaie forte ; depuis 1948, elle a pratiqué la liberté des prix au lieu de s'en remettre à un contrôle des prix que, nous, malheureusement, n'avons supprimé que l'an dernier ; l'Allemagne fédérale n'a pas un secteur public qui coûte aussi cher que le nôtre ; l'Allemagne fédérale n'a pas à supporter les charges que représentent les mesures que nous avons à prendre pour notre agriculture — mais je ne plains pas la France d'avoir à le faire — ; enfin, l'Allemagne fédérale a supprimé ce protectionnisme dont certains, chez nous, malheureusement, s'imaginent encore qu'il assurerait le redressement du pays et améliorerait le niveau de vie. Voilà les grandes différences entre la France et l'Allemagne fédérale.*

Ce que nous sommes en train de faire c'est non pas d'imiter le modèle allemand, comme le disent certains commentateurs dont les arrière-pensées sont connues, mais d'introduire en France une gestion économique moderne et non plus médiévale ! »

LA HAUSSE DES SALAIRES OUVRIERS HORAIRES A ÉTÉ DE 3,6 % AU TROISIÈME TRIMESTRE

Le taux du salaire horaire ouvrier a augmenté, en France, de 3,6 % entre le 1ᵉʳ juillet et le 1ᵉʳ octobre 1979, indique l'enquête trimestrielle du ministère du travail et de la participation sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre. Il s'était accru de 3,3 % au premier trimestre et de 2,8 % au deuxième. En un an, cette hausse est de 13 %.

L'évolution nominale peut paraître sensible : au troisième trimestre 1978, le taux du salaire horaire ouvrier n'avait progressé que de 2,9 %, et, du 1ᵉʳ octobre 1977 au 1ᵉʳ octobre 1978, l'augmentation avait été de 12,8 %. Mais la hausse des prix avait été nettemment moins forte au troisième trimestre 1978 : 2,5 % contre 3,2 % au troisième trimestre 1979. Aussi la progression au pouvoir d'achat est-elle identique d'une période comparée à l'autre : 0,39 %. Elle est moindre qu'au troisième trimestre 1977 (0,78 %) et 1976 (0,58 %).

Compte tenu de la diminution de la durée du travail des ouvriers dans les activités couvertes par l'indice des taux de salaire, indique l'enquête du ministère, la hausse du salaire mensuel des ouvriers peut être évaluée à 12,3 % en un an, soit une progression du pouvoir d'achat de 0,9 %.

La durée hebdomadaire du travail a diminué, pour l'ensemble des salariés, de 0,1 heure au troisième trimestre 1979 par rapport au trimestre précédent. En un an, cette baisse a été de 0,2 heure. Cette durée s'établit, au troisième trimestre 1979, à 40,9 heures (41,2 heures pour les ouvriers, 40,5 heures pour les employés).

Enfin, du 30 juin au 30 septembre 1979, l'indice brut des effectifs salariés des établissements industriels et commerciaux de dix salariés et plus a diminué de 0,3 % contre 0,1 % à la même époque de l'année précédente. En un an, cette baisse est de 0,8 %.

● *Destruction des stocks d'eau de source Fontève.* — M. Laurent Clément, préfet des Yvelines, a signé un arrêté interdisant l'embouteillage de l'eau de source Fontève et ordonnant la destruction du stock existant (*le Monde* du 28 novembre). Les résultats des analyses officielles sont très contestés par le groupe Périer, propriétaire de la source, qui exige que de nouvelles analyses soient faites pour montrer la bonne qualité de cette eau. Le comité d'établissement de l'usine de captage et de fabrication des sodas (deux cent quarante salariés) s'inquiète des répercussions de cette affaire sur l'emploi.

CONJONCTURE

Après avoir progressé spectaculairement pendant des années

L'épargne des Français baisse brutalement

Le rythme de la collecte dans les caisses d'épargne de « l'écureuil », encore satisfaisant pendant le premier semestre de 1979, s'est très fortement ralenti depuis l'été, tombant même au-dessous de celui de l'année dernière. Après avoir progressé de 29,4 % en 1978 sur 1977, les excédents des dépôts sur les retraites, augmentaient encore au rythme annuel de 25,4 % pendant le premier semestre 1979. Le mois de juillet était encore satisfaisant, mais un véritable retournement se produisit au mois d'août, avec une diminution sur la collecte d'août 1978. En septembre et octobre, le recul atteignit 60 %, le chiffre de la première quinzaine de novembre était également « très mauvais ».

Durant les neuf premiers mois de 1979, les excédents ont régressé de 2,4 % ; 19,7 milliards de francs ont été collectés au lieu de 26,18 milliards de francs durant les neuf premiers mois de 1978. En défalquant l'inflation, qui, en un an, a été d'un peu plus de 11 %, le recul en valeur réelle de l'excédent des dépôts sur les retraites s'établissait, en octobre, à quelque 13 %.

Quant au réseau de la Caisse nationale d'épargne (P.T.T.), le recul, sur la même période, atteint près de 21 %, soit 32 % en valeur réelle. Même les dépôts d'épargne-logement, dont le rythme de progression est, théoriquement, moins sujet à variation, ont été affectés, leur augmentation se ralentissant de 27 % en septembre. Seuls la souscription des bons à 5 ans continue à progresser.

Dans tous les réseaux on constate un freinage de la progression de l'épargne liquide, plus particulièrement dans les banques, tandis que le Crédit agricole maintient son rythme et que le Crédit mutuel accélère le sien très vigoureusement (+ 61,5 % d'octobre 1978 à octobre 1979). C'est la première fois depuis longtemps que la collecte dans les caisses d'épargne fléchit aussi fortement. C'est aussi la première mois que ce phénomène se produit dans un moment de crise, alors que, depuis plusieurs années, les ménages constituaient une épargne « de précaution » quand la crise semblait s'aggraver.

Comme le niveau de la consommation ne fléchit pas et que le pouvoir d'achat a été amputé par le prélèvement supplémentaire au profit de la Sécurité sociale et par le ralentissement de la progression des salaires, il faut en conclure que les ménages ont « tiré » assez massivement sur leurs économies pour maintenir leur niveau de vie. Apparemment ils sont devenus moins sensibles à la peur du lendemain qu'à celle de l'inflation, qui les a poussés à effectuer des achats d'anticipation. Ajoutons qu'en 1978 ils avaient épargné 18,2 % de leurs revenus disponibles presque autant qu'en 1975, année de crise (18,6 %) et plus qu'en 1977 (17,1 %) et surtout qu'en 1976 (16,1 %). — F. R.

Très vives réactions du Crédit mutuel après le plafonnement des dépôts sur ses livrets « bleus »

Une véritable colère a éclaté au Crédit mutuel après la décision prise par M. Monory, ministre de l'économie, de plafonner à 41 000 F le montant des dépôts sur les livrets « bleus » de ce réseau, alors que celui des dépôts sur les livréets A des caisses d'épargne est porté à 45 000 F.

« *La promotion et la protection de l'épargne salariale sont totalement exclues des préoccupations du gouvernement* », déclare le Crédit mutuel dans un communiqué. « *Au lieu d'avoir une politique constructive, le gouvernement ne fait que dresser les hommes et les institutions les uns contre les autres.* » En outre, « *il fausse le choix entre établissements* » en faisant évoluer différemment leurs plafonds.

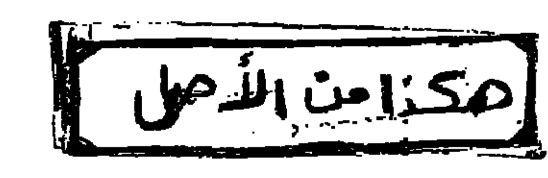
Le Crédit mutuel « *ne peut admettre le machiavélisme gouvernemental qui veut aligner sa progression sur la progression moyenne de l'ensemble des réseaux, alors que les situations de départ n'ont rien de comparable* ». Il se déclare, en outre, « *profondément choqué de l'affront ainsi infligé aux représentants du peuple* ». « *Les mesures prises (...) ne tiennent aucun compte de la volonté exprimée* — à l'unanimité à l'Assemblée nationale et à une large majorité au Sénat — *de maintenir l'égalité des plafonds.* »

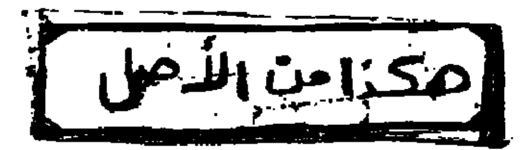
[Le 19 octobre, l'Assemblée nationale avait refusé de voter l'article 5 de la loi de finances assujettissant à l'impôt les bénéfices du Crédit mutuel, mesure dont elle admettait cependant *le principe*. *Ce qu'elle* n'admettait pas, c'était le refus exprimé par M. Monory de ne pas garantir l'alignement des plafonds des livrets du Crédit mutuel sur ceux des caisses d'épargne. On sait que l'article 5 a depuis été adopté « ipso facto » après le rejet des motions de censure déposées par l'opposition à l'occasion du budget.]

● *Modification de la composition du comité interministériel de l'informatique.* — Le *Journal officiel* du 28 novembre a publié un décret modifiant les modalités de fonctionnement du comité interministériel chargé de donner son avis sur les projets informatiques du secteur public et nationalisé.

Dépendant du ministre de l'industrie, ce comité comprendra dorénavant six membres permanents. Outre son président, nommé par le premier ministre, et le secrétaire général de la commission des marchés, il comportera des représentants des ministères de l'industrie, de l'économie, du budget et du secrétariat d'Etat aux P.T.T. (qui n'était pas représenté dans le précédent comité).

● *L'activité industrielle française est restée « très soutenue »* en novembre en raison d'une intensification de la demande spécialement pour les biens intermédiaires, relève l'INSEE, dans sa dernière enquête sur l'industrie. « *La fermeté de la demande ayant en partie dissipé l'inquiétude générale* », ajoute l'Institut, les prévisions des chefs d'entreprise pour l'ensemble de l'industrie et leurs perpectives personnelles de production correspondent toutes deux à une lente croissance de l'activité. Cependant pour les prix, les chefs d'entreprise prévoient des hausses « encore fortes » au cours des prochains mois.





ÉNERGIE

L'Autriche et la Pologne ont signé un accord à long terme sur la livraison de charbon

De notre correspondant

Vienne. — Le chancelier d'Autriche, M. Kreisky, a vu couronner de succès, au cours d'un voyage qu'il vient de faire en Pologne, les efforts qu'il déploie afin d'assurer à long terme l'approvisionnement énergétique de son pays.

Cet accord, valable pour une durée de vingt ans, prévoit que le secteur minier polonais fournira annuellement, à partir de 1984, au partenaire autrichien 1,5 million dé tonnes de charbon. Ces importations supplémentaire permettront à l'Autriche d'alimenter les centrales thermiques qu'elle a décidé de construire afin de suppléer à la non-mise en service de sa centrale nucléaire de Zwentendorf, refusée par le corps électoral.

Il faudra toutefois que soit réglée la question du transport. Celle-ci se heurte aux difficultés que soulèvent les autorités tchécoslovaques, lesquelles exigent, pour le transit du charbon sur leur territoire, la construction d'une voie de chemin de fer particulière. Le coût de cette opération reviendrait à quelque 6 milliards de schillings (2 milliards de francs) pour l'Autriche. D'autres possibilités, par exemple par mer, sont à l'étude.

En outre, la Pologne s'est engagée à livrer à l'Autriche, à partir de 1983, 1,6 milliard de kWh d'électricité par an, au lieu de 400 millions de kWh actuellement. En revanche, les discussions pour la construction, grâce à un financement occidental, d'une centrale thermique de 1 000 mégawatts en Pologne, qui fournirait de l'électricité aux pays créditeurs, n'ont pu encore aboutir. Le chancelier Kreisky est un ferme partisan d'une telle formule, dans laquelle il voit des avantages économiques (utilisation des ressources énergétiques de l'Est) et politiques (acte concret en faveur de la détente et de la coopération Est-Ouest).

L'Autriche exportera, à partir de 1980 et cela pendant trois ans, 300 000 tonnes de céréales en Pologne. Cette année, ses livraisons seront limitées à 80 000 tonnes, en raison d'une récolte moyenne. Les Polonais ont déjà acheté pour l'année en cours, sur le marché international, plus de 8 millions de tonnes de céréales et de mourage

Enfin, l'Autriche a décidé de débloquer 7 milliards de schillings (2,3 milliards de francs) sur la ligne de crédit de 25 milliards déjà accordée à la Pologne. Cette somme devra servir à financer des exportations autrichiennes.

MANUEL LUCBERT.

LE VENEZUELA VA RÉDUIRE SA PRODUCTION DE PÉTROLE EN 1980

Le Venezuela a décidé de réduire sa production pétrolière de 150 000 barils par jour à partir du 1er janvier 1980, a annoncé, le 28 novembre, à Abou-Dhabi, le ministre vénézuélien du pétrole, M. Calderon-Berti. Il a précisé que cette décision n'avait « *aucun caractère politique* ».

Globalement, les réductions annoncées ne sont pas énormes (de l'ordre de un demi-million de barils par jour, soit 25 millions de tonnes par an) et semblent inférieures aux gains que l'on peut espérer des productions du Mexique et de la mer du Nord. Reste que la tendance est inquiétante.

M. Calderon-Berti, en tournée dans le Golfe avant la réunion de l'OPEP à Caracas, a proposé que les conférences de l'organisation se tiennent tous les trois mois — au lieu de six — pour veiller à une meilleure application des décisions. « *Actuellement*, a-t-il affirmé, *seuls quatre pays membres, l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis, le Qatar et le Venezuela pratiquent les prix décidés à Genève au mois de juin.* » — (A.F.P.)

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,0940	4,0980	— 60	— 20	— 100	— 55	— 160	— 90
$ can. ...	3,4945	3,4985	— 60	— 20	— 80	— 35	— 80	— 5
Yen (100).	1,6430	1,6460	+ 20	+ 45	+ 70	+ 100	+ 325	+ 375
DM	2,3465	2,3510	+ 35	+ 75	+ 120	+ 160	+ 455	+ 525
Florin	2,1010	2,1040	— 25	— 0	— 40	— 10	+ 65	+ 120
F.B. (100).	14,4110	14,4310	— 360	— 150	— 550	— 325	— 965	— 470
F.S.	2,4995	2,5040	+ 105	+ 145	+ 280	+ 325	+ 890	+ 970
L. (1 000).	4,9890	4,9970	— 105	— 40	— 270	— 190	— 880	— 710
£	8,9150	8,9295	— 355	— 225	— 650	— 535	—1390	—1200

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 3/8	8 13/16	9	9 5/8	8 15/16	9 5/16	8 1/2	8 7/8
$ E.-U. ..	4 1/16	4 7/16	13	13 5/8	13 3/8	13 3/4	13 7/16	13 13/16
Florin ...	10	11	11 7/8	12 5/8	12 11/16	13 5/16	11 11/16	12 5/16
F.B. (100).	12 1/4	13 3/4	13 3/4	14 1/2	14	14 3/4	13 3/4	14 1/2
F.S.	14 7/8	20 1/8	5 5/8	6 1/8	5 3/8	5 7/8	4 7/8	5 3/8
L. (1 000).	8 3/4	10 1/4	13 9/16	14 1/4	14 13/16	15 13/16	15 15/16	16 3/4
£	15 11/16	16 5/16	15 7/8	16 3/4	16 1/4	17	16	16 3/4
Fr. franç..	11 15/16	12 1/16	12 1/2	12 3/4	13 1/2	13 3/4	13 5/8	13 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



EN L'ESPACE DE DEUX MOIS LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE A MIS EN PLACE NEUF COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX

M. Raymond Barre, premier ministre, avait bien voulu, le 28 septembre 1979, assister à la mise en place du premier comité consultatif régional de la Société générale, à Lyon.

M. René Monory, ministre de l'économie, vient de procéder à la mise en place du neuvième comité consultatif régional de cette banque, le 28 novembre, à Toulouse.

Dans l'intervalle, deux nouveaux comités ont été installés en octobre (Tours et Grenoble) et cinq en novembre (Rennes, Marseille, Bordeaux, Lille et Rouen).

La Société générale est la première banque nationale à avoir créé un réseau complet de comités constitués de représentants des diverses catégories de sa clientèle. Ainsi est-elle mieux à l'écoute de l'évolution des besoins des entreprises, du point de vue professionnel, et des besoins locaux, du point de vue régional.

Les enseignements qu'elle recueille de la sorte lui sont précieux pour la mise en place de ses structures de décision et de direction décentralisées : 1976, 1977 et 1978 ont été les années d'expériences, 1979 a été l'année du démarrage et de la consolidation des formules, 1980 à 1982 seront les années de parachèvement, sur tout le territoire, du dispositif des délégations régionales, selon un calendrier qu'elle doit confirmer au ministre de l'économie pour la fin de l'année.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

C.F.D.E.

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le mardi 27 novembre 1979, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1979. Avec un total de revenus représentant 36,3 millions de francs, le bénéfice d'exploitation de la société s'élève à 31,6 millions de francs contre 21,2 millions de francs, en progression de 49 % sur celui de l'exercice précédent.

Le bénéfice net s'élève à 26,8 millions de francs contre 59,8 millions de francs pour l'exercice précédent, qui avait fait apparaître d'importantes plus-values à caractère exceptionnel.

Il a été décidé la distribution d'un dividende net de 4,60 F par action (assorti d'un avoir fiscal de 2,30 F), soit 23,3 millions de francs au total, contre 4,26 F l'exercice précédent, soit 21 millions au total. Le solde, soit 3,6 millions de francs, a été porté en report à nouveau et en compte de réserve.

SOCIETE LYONNAISE IMMOBILIERE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

SLIMINCO

Le conseil d'administration a examiné, au cours de sa séance du 22 novembre 1979, les comptes de la société pour le premier semestre et pris connaissance des prévisions de l'exercice 1979.

Les chiffres d'affaires des six et neuf premiers mois de 1979 s'élèvent respectivement à 80 300 000 F hors taxes et 122 880 000 F hors taxes contre 74 180 000 F hors taxes et 113 740 000 F hors taxes par rapport à la même période de 1978.

La production d'ores et déjà réalisée et les engagements pris permettent de penser qu'à la fin de l'exercice les encours bruts en crédit-bail seront proches de 900 000 000 de francs hors taxes, tandis que la valeur brute, comptable des immeubles en propriété directe sera de l'ordre de 330 000 000 de francs hors taxes.

La situation locative du patrimoine propre est satisfaisante.

Les résultats provisoires au 30 juin 1979 et les prévisions d'exploitation pour le second semestre permettent d'envisager la distribution d'un dividende majoré au titre de l'exercice 1979.

Ce conseil a décidé de coopter en tant qu'administrateur M. Alain Bizot, directeur central de l'exploitation des agences de Paris et de la région parisienne du Crédit lyonnais.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

28 NOVEMBRE

Baisse

Après trois séances de hausse, un très net retournement de tendance s'est produit mercredi à la Bourse de Paris. Un mouvement de repli s'est amorcé dès l'ouverture, qui s'est progressivement accentué et, à la clôture, l'indicateur instantané accusait une baisse voisine de 1,5 %.

Aucun compartiment n'a été épargné, le plus affecté étant celui des pétroles où toutes les valeurs intéressées ont subi des pertes assez sensibles : Elf Aquitaine (— 3,5 %), Esso (— 3,7 %), Française des pétroles (— 2,5 %), Française de raffinage (— 3,8 %).

Manifestement, les propos télévisés du chef de l'État n'ont pas réconforté le marché. « Il leur manque la confiance », déclarait M. Giscard d'Estaing mardi soir devant le petit écran en parlant des Français. A la Bourse aussi, semble-t-il, dont l'attention a surtout été retenue pour la possible « reconstruction d'un système monétaire », que le président de la République se propose de soumettre au printemps prochain à l'occasion d'un sommet. « Cette perspective, affirme-t-on autour de la corbeille, préoccupe les opérateurs. » C'est la première explication à ce renversement de tendance.

Mais il y en avait d'autres aussi pour les professionnels, qui, en bloc, faisaient état de l'aggravation de l'affaire iranienne, et de certaines rumeurs selon lesquelles un grand emprunt d'État pourrait être prochainement lancé. Enfin, et surtout, la brutale hausse de l'or a passablement inquiété les milieux boursiers. Selon certains bruits invérifiables, les États-Unis envisageraient de stopper leurs ventes de métal précieux, d'où l'escalade des marchés américain et londonien. En tout cas, la contagion n'a pas encore vraiment gagné Paris, où le lingot n'a progressé que de 220 F, à 55 210 F, et le napoléon de 0,10 F, à 460 F.

LONDRES

CALME

Le marché se stabilise dans le calme après sa reprise des deux dernières séances. Irrégularité des mines d'or et faible avance des industrielles.

Or (ouverture) (dollars) 410 90 contre 411 21

VALEURS	CLOTURE 28/11	COURS 29/11
Beecham	123 ..	123 ..
British Petroleum	378 ...	372 ...
Courtaulds	80 .	80 ...
De Beers	7 88	3 65
Imperial Chemical	358 .	358 .
Rio Tinto Zinc Cor.	385 .	386 ..
Shell	348 .	348 ...
Vickers	109 .	110 .
War Loan 3 1/2 %	28 1/8	28 1/4
*West Driefontein	60 ...	60 7/8
*Western Holdings	41 3/8	42 3/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

B. A. S.F. — Le groupe allemand de Ludwigshafen est le dernier des trois grands chimistes d'outre-Rhin à publier ses bénéfices pour les neuf premiers mois. Les progressions constatées sont les plus fortes de toute la chimie européenne, AKZO excepté, dont les comptes étaient l'an passé dans le « rouge ». Elles sont de 76,8 % pour le groupe, dont le résultat avant impôts est de 1 344 millions de deutschemarks, et de 52,3 % à 731 millions de deutschemarks pour la société mère pour des chiffres d'affaires respectivement accrus de 20,7 % (19 160 millions de deutschemarks) et de 25,1 % (8 988 millions de deutschemarks). Sur un plan mondial, le montant des ventes de la B. A. S. F. atteint 20 617 millions de deutschemarks, ce qui place cette dernière en numéro un. Dans un communiqué, le groupe fait toutefois remarquer que sa rentabilité reste inférieure à celle de ses concurrents internationaux.

POLIET. — Les prévisions de résultats consolidés fortement améliorés pour 1979 sont confirmées et le dividende global sera sensiblement majoré (15 F pour 1978).

AU BON MARCHÉ. — Pour l'exercice 1979, les dirigeants tablent sur un bénéfice net de 20 millions de francs (contre 17 millions). Le dividende global sera majoré (7,50 F pour 1978).

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	28/11	29/11
1 dollar (en yens)	249 70	248 60

NEW-YORK

Reprise en fin de séance

Très irréguliers, voire en baisse, durant la majeure partie de la séance de mercredi, les cours se sont brusquement remis à monter à l'approche de la clôture dans un marché redevenu très actif, si bien que l'indice des industrielles s'est finalement établi à 830,45, avec un gain de 4,61 points, après avoir un moment perdu près de 8 points.

Les échanges ont porté sur 39,69 millions de titres contre 51,59 millions la veille.

Ce petit « coup de feu » a été déclenché par des rumeurs selon lesquelles un règlement serait sur le point d'intervenir dans l'affaire du procès « antitrust » intenté par l'administration contre I.B.M. Ces rumeurs n'ont été ni confirmées ni démenties. Sans elles, le marché aurait sans aucun doute un peu baissé, les opérateurs s'étant cantonnés dans une prudente expectative dans l'attente du discours que le président Carter devait prononcer dans la soirée.

Sur 1 929 valeurs traitées, 993 ont monté, 568 ont fléchi et 368 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 27/11	COURS 28/11
Alcoa	52 1/2	53 1/2
A.T.T.	53 1/2	53 5/8
Boeing	44 3/4	45 3/8
Chase Manhattan Bank	38 1/4	38 3/4
Du Pont de Nemours	39 5/8	40 3/8
Eastman Kodak	48 5/8	48 1/2
Exxon	57 ...	57 5/8
Ford	38 1/2	38 3/4
General Electric	47 ..	47 ...
General Foods	33 1/2	33 3/4
General Motors	52 1/8	52 3/8
Goodyear	12 3/8	12 3/4
I.B.M.	64 1/2	65 7/8
I.T.T.	26 ...	26 ...
Kennecott	26 ...	26 1/4
Mobil Oil	51 1/2	51 ...
Pfizer	40 1/2	40 1/2
Schlumberger	97 1/4	96 7/8
Texaco	29 3/8	30 3/8
U.A.L. Inc.	21 1/4	21 3/8
Union Carbide	39 7/8	40 1/2
U.S. Steel	18 3/8	17 1/4
Westinghouse	18 3/4	18 3/4
Xerox	62 3/8	63 1/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	27 nov.	28 nov.
Valeurs françaises	119,5	117,1
Valeurs étrangères	131,6	132,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	105,1	—

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 11 7/8 %

BOURSE DE PARIS - 28 NOVEMBRE - COMPTANT

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 28/11	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 088	4 102	3 900	4 200
Allemagne (100 DM)	234 980	235 020	227 ..	239
Belgique (100 F)	14 410	14 442	13 880	14 600
Pays-Bas (100 fl.)	210 050	210 300	202	213
Danemark (100 krd)	79 050	79 020	75 500	80 500
Norvège (100 k)	82 210	81 930	79 500	84 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 889	8 881	8 600	9 100
Italie (1 000 lires)	4 997	4 997	4 675	5 100
Suisse (100 fr.)	248 300	249 075	241	254
Suède (100 krs)	97 980	97 710	95	100
Autriche (100 sch.)	32 845	32 840	31 800	33 200
Espagne (100 pes.)	6 124	6 177	5 900	6 200
Portugal (100 esc.)	8 195	8 205	7 400	8 400
Canada ($ can. 1)	3 490	3 500	3 370	3 600
Japon (100 yens)	1 647	1 643	1 560	1 660

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 28/11
Or fin (kilo en barre)	54595	56100
Or fin (en lingot)	54990	55210
Pièce française (20 fr.)	460	460 10
Pièce française (10 fr.)	321 90	321 50
Pièce suisse (20 fr.)	414 30	420
Union latine (20 fr.)	380 10	385 20
Souverain	450 50	480 10
Pièce de 20 dollars	2125 60	2138
Pièce de 10 dollars	1078	1065
Pièce de 5 dollars	727 50	...
Pièce de 50 pesos	2235 60	2251
Pièce de 10 florins	391	395 ..

هكذا من الأصل

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G

M. Rocard plaide pour la clarté des alliances du P.S.

M. Michel Rocard, qui était, mercredi 28 novembre, l'invité de l'émission de France-Inter « Face au public », a plaidé pour la « clarté des alliances » du P.S. Il a souligné l'« absence de toute convergence possible » avec M. Giscard d'Estaing, comme avec M. Chirac, qualifié de « réactionnaire ». Mais il a mis en avant sa propre conception de l'alliance avec le P.C.F. : celle-ci exclut tout compromis sur le projet de société.

Ce point de vue, qu'il avait déjà exprimé au micro d'Europe 1 (« le Monde » du 16 octobre), marque l'originalité du courant qu'il anime au sein du P.S., de même que le plaidoyer pour une « croissance harmonieuse », alors que le « projet socialiste » évoque une « croissance forte ». Cette attitude ne le conduit pas pour autant à revenir sur la déclaration faite au congrès de Metz : il ne sera pas candidat à l'élection présidentielle contre M. Mitterrand.

Toutefois, le député des Yvelines fait comme si l'« écoute de l'opinion » pouvait encore influencer la décision du premier secrétaire — et lui redonner une chance d'être le candidat des socialistes.

M. Rocard a d'abord évoqué l'intervention télévisée du chef de l'Etat. Il lui a reproché de « *faire comme s'il ne se passait rien et si l'on pouvait dormir tranquille* » ainsi que d'avoir « *récusé toute idée de prévision en économie* ». Il a relevé dans le propos de M. Giscard d'Estaing « *l'absence d'une volonté ferme autour de laquelle puisse s'organiser notre avenir proche* ». Le député des Yvelines a souligné « *l'absence de toute convergence possible avec une grille d'objectifs où l'emploi disparaît* ».

M. Rocard a ensuite plaidé pour « *une politique d'économie d'énergie et une croissance harmonieuse dont la qualité et le contenu soient plus importants que le rythme et la quantité et qui n'induise pas chez les pays du tiers-monde les sociétés multinationales et leurs effets non contrôlés* ». Il a affirmé que les objectifs contenus dans le « *projet socialiste* » sont « *nécessairement ceux qu'un chef d'Etat, qu'un gouvernement responsable doivent se fixer* ».

Puis il a précisé : « *Si j'ai un langage plus pondéré, peut-être, c'est simplement parce qu'il est vrai que l'opinion publique française, et les reflets qu'en traduisent les préoccupations de nos militants qui s'expriment à travers ce texte, n'a peut-être pas encore mesuré complètement ce qui vient de se passer. Le monde a de nouveau changé depuis moins d'un an et cela change, non pas nos aspirations, nos espérances, non pas non plus les besoins du pays : plein emploi, progression régulière du pouvoir d'achat, prestations sociales, tout cela correspond à des besoins incontestables, mais tout cela change sans doute nos degrés de libertés en tant que France, sans doute aussi — je ne parle pas seulement du rythme — mais les moyens d'y parvenir. Et la grande question est celle de proportionnes ces moyens de parvenir à ces objectifs. Il est vrai que cela n'est pas quantifié.*

» *Je crois pour ma part que la croissance la plus forte possible se situe environ à un rythme inférieur de moitié à celui que nous soutenons depuis six ou sept ans, disons depuis dix ans, pour prendre une moyenne sur une période facile. Et cela nous amène à réfléchir autrement au choix des priorités ; ce n'est pas incompatible avec ce que vous avez lu, cela nous oblige à être plus strict sur la détermination des objectifs et des moyens, c'est-à-dire la procédure que j'appelais la planification par son centre, et cela ne fait que renforcer mon indignation devant le mépris où le chef de l'Etat tient cette discipline, cette ascèse volontaire d'un pays qui veut se construire un avenir.* »

Après avoir rappelé qu'à l'intérieur de la gauche, il « *s'honore d'avoir toujours combattu l'illusion ou le rêve* » et approuvé la stratégie de « *recentrage* » de la C.F.D.T., M. Rocard a réaffirmé qu'il ne sera pas candidat en 1981 si M. Mitterrand décide de l'être. Interrogé sur le point de savoir s'il fera campagne en faveur de M. Mitterrand, même si les sondages continuent de lui être favorables, M. Rocard a indiqué : « *Ce qui caractérise les militants socialistes, c'est leur volonté d'agir en commun dans une discipline collective. (...) Nous sommes dans une phase où le P.S. est profondément à l'écoute de l'opinion. Je ne crois pas que François Mitterrand nous saurait plus gré que moi de vouloir préjuger de la conclusion de cette phase.* »

Le député des Yvelines a ensuite jugé, à propos de la rencontre de MM. Chirac et Mitterrand à l'Hôtel de Ville, « *normal et tout à fait sain que des responsables politiques se serrent la main* », mais il a souligné l'importance de la clarté des alliances pour le P.S. et précisé que la position du maire de Paris sur l'I.V.G. montre qu'il est « *réactionnaire et n'a rien à voir avec les socialistes* ». Il a démenti avoir lui-même rencontré le maire de Paris à Bity, en Corrèze, comme cela était indiqué dans *le Point* daté 26 novembre-2 décembre.

M. Rocard a enfin rappelé ses conceptions de l'union de la gauche. Il a précisé : « *Nous jugeons maintenant plus loyal d'expliquer clairement au pays que le projet communiste et le projet socialiste ne sont pas de même nature ; que pour nous, socialistes, notamment, toute organisation de la société qui n'y enracine pas la liberté n'est pas satisfaisante (...).*

» *L'union de la gauche, c'est le rassemblement de toutes les forces, de tous les électeurs de gauche, au second tour, sur l'un des deux projets. Je pense que nous serons d'accord pour ne pas faire semblant de bâtir des compromis boiteux entre des projets en effet différents. Ce que nous avons de commun, c'est la volonté de changer de politique, la volonté de mettre un terme à une politique que je trouve, en effet, conservatrice, sans imagination et sans volonté, pour la France de demain.* »

Le numéro du « Monde » daté 29 novembre 1979 a été tiré à 598 683 exemplaires.

LA SEMAINE D'ACTION C.G.T., C.F.D.T., F.E.N.

Des manifestations sont organisées à Paris et en province

Plusieurs manifestations ont lieu jeudi matin 29 novembre Paris et dans plusieurs villes province, à l'appel de la C.G de la C.F.D.T. et de la FEN, ont lancé un appel à une sema d'action, du 26 au 30 novemb sur le thème de la réduction de durée du travail, de la revalori tion des bas salaires et des lib tés syndicales.

Des consignes de débrayage des appels à manifestation ont effet été donnés, jeudi 29 vembre, en Aquitaine, avec rassemblement devant le siège l'union patronale, dans le Puy-Dôme, la Haute-Loire, le Lim sin, le Nord, la Seine-Maritim les pays de la Loire.

A Paris, à l'appel des syndic C.G.T., C.F.D.T. et autonome personnel de la R.A.T.P. a ce le travail, jeudi matin, de 8 h à 9 h. 30, et le service a été int rompu sur toutes les lignes métro, sauf sur quelques d sertes ; d'autres perturbati sont à prévoir, ce jeudi, 14 heures à 15 heures et 21 heures à 22 heures.

A l'appel de F.O. qui donné, parallèlement, des consignes d'action, variables selon les secteurs, dans le cadre de la semaine d'action « pour les 35 heures » lancée par la Confédération européenne des syndicats (C.E.S.), les mots d'ordre semblent avoir peu perturbé les services des finances (grève de vingt-quatre heures le 28 novembre) et encore moins ceux de la S.N.C.F. (débrayage d'une heure le 28 novembre). En revanche, une manifestation a eu lieu, jeudi en fin de matinée, à l'appel des syndicats F.O. du secteur public et de la santé, devant le ministère de la santé, pour la défense de l'hôpital public.

Autre manifestation parisienne, celle organisée, vers 11 h. 30, par la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN. M. Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., avait fait savoir qu'il ne participerait pas à ce défilé en raison de son départ à Bruxelles où se réunit, le même jour, le comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats. Le défilé, de faible ampleur, rassemblait quelques milliers de personnes.

S.N.C.F. : POURSUITE DE LA GRÈVE A LA GARE DE LYON (réseau banlieue)

Les cheminots de la gare de Lyon à Paris, ont décidé jeudi 29 novembre de poursuivre la grève de vingt-quatre heures reconductible tous les jours sur le réseau de banlieue. Un train sur trois circule et le trafic des « petits parcours » est aussi perturbé dans la banlieue lyonnaise.

UNE DÉLÉGATION DES POLICIERS AUTONOMES VA ÊTRE REÇUE A L'ÉLYSÉE

Une délégation de la Fédération autonome des syndicats de police (F.A.S.P.) sera reçue, ce vendredi 30 novembre, à l'Elysée par M. Michel Mosser, directeur du cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing. On indique à la F.A.S.P. que cette nouvelle entrevue — une délégation avait déjà été reçue à l'Elysée le 26 juin 1979 — devrait permettre d'obtenir des réponses aux questions qu'elle avait soulevées précédemment.

En effet, quatre grands « chapitres » étaient évoqués dans le mémoire remis alors à la présidence de la République : le dir d'une réforme « globale » de la police nationale, intervenant après débat à l'Assemblée nationale, et tendant à faire de la police un instrument « *au service de tous* », en en supprimant les disparités actuelles ; la révision du régime des indemnités et pensions ; la question des locaux de police, dont la vétusté est incompatible avec le service et celle des logements attribués aux personnels ; le recrutement des policiers et leur utilisation.

A l'appel des syndicats

DES ASSISTANTS SOCIAUX EN FORMATION MANIFESTENT CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DE LEURS ÉTUDES

A l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la C.G.C. et de la FEN, plusieurs centaines d'élèves assistants sociaux se sont rassemblés, le jeudi 29 novembre, devant le ministère de la santé, pour protester contre le projet actuel d'une réforme de leurs études qui devrait entrer en vigueur en septembre 1980.

Cinq points notamment sont critiqués par les intéressés : la création d'un recrutement extérieur, après cinq années de responsabilités familiales ou professionnelles, où le bac ne serait plus exigé ; la création de spécialités au cours même des études ; la réforme du stage de troisième année, qui devrait à l'avenir devenir un stage de préparation et d'adaptation à l'emploi ; la suppression des enseignements de socio-psychologie et d'économie politique au profit de nouvelles disciplines : l'hygiène et l'économie familiale, la participation enfin d'un représentant de l'administration au jury chargé au terme de la troisième année d'études d'accorder le diplôme d'Etat. Cette réforme vise, d'après les protestataires, « *à disqualifier la profession et à renforcer le contrôle de l'Etat sur la formation* ».

● *M. Charles* *Ornano*, maire d'Ajaccio, accompagné des membres du conseil municipal, sera reçu à Paris par M. Jacques Chirac les 2 et 3 décembre.

LA HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS INTERVIENDRA LE 1er DÉCEMBRE

Un comité des prix est convoqué pour le vendredi 30 novembre. Il entérinera la hausse des prix des produits pétroliers — qui entrerait en vigueur le 1er décembre à 0 heure, — ainsi que celle des prix du gaz.

M. Monory, le ministre de l'économie, a affirmé que le relèvement des prix des carburants serait « *modérée* ». La stricte répercussion des augmentations décidées par plusieurs pays de l'OPEP au mois d'octobre, corrigée de l'évolution du dollar (plus faible que lors de la dernière hausse du 4 août), est de l'ordre de 40 francs la tonne. Les prix des carburants pourraient donc être relevés de 4 à 5 centimes (ce qui porterait le prix du super à 3,09 F ou 3,10 F), le fuel et le gazole augmentant de près de 2 centimes.

Ce sera la quatrième hausse en 1979 des prix de l'essence et du super et la cinquième de ceux du fuel domestique et du gazole. A la fin du mois de décembre, le pprix du super était de 2,68 F. Pour l'année l'augmentation dépassera donc 15 %. Pour le fuel et le gazole le relèvement en pourcentage est nettement plus important (de l'ordre de 35 % pour le fuel).

D'autre part, le gaz devrait augmenter selon les tarifs de 8 à 13 %. En moyenne la hausse serait proche de 10 %. Il s'agit pour le gouvernement d'anticiper légèrement sur un relèvement important des prix du gaz à la production (qui suivent avec un peu de retard les hausses du prix du fuel sur lequel ils sont en général indexé). La dernière hausse du prix du gaz était intervenu le 9 juin.

En Afghanistan

UNE FUSILLADE AURAIT ÉCLATÉ DANS LA RÉSIDENCE DU PRÉSIDENT AMIN A KABOUL

Selon des informations parvenues ce jeudi matin 29 novembre à New-Delhi, des coups de feu ont éclaté mardi matin 27 novembre dans la résidence du président afghan, M. Hafizullah Amin.

Il s'agirait du premier incident dans la résidence présidentielle depuis le coup d'Etat du 16 septembre, par lequel M. Amin avait renversé son prédécesseur, M. Taraki, décédé peu après. Selon cette source, M. Amin devrait actuellement faire face à une opposition grandissante au sein du parti marxiste au pouvoir, le Khalq. — (A. P.)

LA HAUSSE DE L'OR SE POURSUIT

Sur des marchés des changes très calmes, les cours du dollar sont demeurés stables jeudi 29 novembre aux plus bas niveaux atteints les jours précédents, soit 1,7425 DM à Francfort, 1,6350 F.S. à Zurich et 4,0850 F à Paris. Sur les marchés de l'or, en revanche, le cours de l'once de 31,1 grammes a bondi de plus de 17 dollars en deux jours, s'établissant un peu au-dessus de 410 dollars contre 393,75 dollars mardi 27 novembre. C'est la première fois qu'il dépasse le niveau de 400 dollars depuis le 15 octobre dernier, après avoir touché 437 dollars le 2 octobre 1979. Cette remontée rapide est due aux craintes suscités par l'aggravation du conflit irano-américain et le « limogeage » de M. Bani Sadr, ministre des affaires étrangères d'Iran. Elle a eu lieu en dépit de l'annonce d'une nouvelle « vente-surprise » de métal par les soins du Trésor américain.